



CE

LES PROBLÈMES

DU

XX[e] SIÈCLE

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS

LES PROBLÈMES

DU

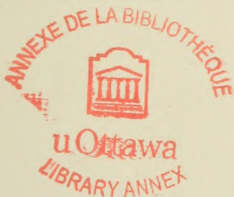
XX[e] SIÈCLE

PAR

G. DE MOLINARI

Correspondant de l'Institut

Rédacteur en chef du *Journal des Économistes*



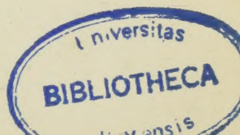
PARIS

GUILLAUMIN ET C[ie]

ÉDITEURS DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES

RUE RICHELIEU, 14

1901



LE PROBLÈME RELIGIEUX

I

Toutes les religions actuellement existantes, sans excepter le christianisme, sont fondées sur l'état des connaissances de l'homme et des mobiles de son activité, sur la conception de la nature et de l'univers, sur le mode d'organisation du gouvernement et de la société, aux époques et chez les peuples, où ces religions ont pris naissance. Elles se trouvaient ainsi en plein accord avec la science, ou, si l'on veut, avec l'ignorance de leur temps et de leur milieu. Cela étant, aucun conflit ne pouvait naître entre l'intelligence et la foi. Si quelques doutes surgissaient dans les esprits les plus ouverts au progrès, ils étaient promptement réfrénés par la crainte des Dieux et de leurs représentants sur la terre; ils ne rencontraient d'ailleurs aucun écho

dans la multitude croyante et routinière. Cependant, dans le cours des siècles, la sphère des connaissances humaines s'est agrandie, l'état des sociétés s'est modifié, les sciences physiques et naturelles ont marché, suivies d'un pas plus lent par les sciences morales et politiques, tandis que les religions sont demeurées immobiles. Un désaccord devait inévitablement se produire entre l'intelligence et la croyance religieuse à chacun des progrès réalisés par la science, et ce désaccord s'est tout à coup accentué d'une manière menaçante pour la foi, sous l'influence des découvertes qui ont bouleversé les anciennes conceptions sur lesquelles se fondaient les religions.

Dans l'ancienne conception, à la fois scientifique et religieuse, de l'univers, il n'existait qu'une seule terre et une seule humanité. Et cette terre et cette humanité uniques étaient les objets exclusifs de l'activité divine. La science moderne n'a pas seulement élargi l'univers en faisant apparaître dans son immensité une multitude innombrable de terres habitables, et, selon toutes probabilités, habitées, elle a dépouillé les Divinités de leurs fonctions gouvernantes, en attribuant ces fonctions à des lois naturelles. Nous connaissons les lois physiques qui déterminent et règlent les mouvements de la terre et des astres, la marche des saisons et tous les autres phénomènes de la nature ; nous savons que Jupiter ne lance plus la foudre et qu'il n'est au pouvoir d'aucun des saints du calendrier de faire tomber la

pluie. Nous commençons de même à connaître les lois qui régissent les phénomènes de la vie répandue sur notre globe, et celles qui assurent la conservation et le développement des espèces vivantes y compris la nôtre.

Mais si l'univers et l'homme sont gouvernés par des lois immuables, — lois inhérentes à la nature des choses et des êtres, — si ces lois remplissent les fonctions que les religions attribuent à leurs Divinités, si ces Divinités cessent d'être nécessaires, si l'univers et l'homme peuvent se passer de leur intervention, si, ne jouant plus aucun rôle, elles sont vouées à une oisiveté éternelle, peut-on continuer à avoir foi en leur existence? Laplace n'était-il pas fondé à dire, en parlant de l'existence de Dieu : je n'ai pas besoin de cette hypothèse. La science, en rendant Dieu inutile, n'a-t-elle pas tué la religion?

Il en serait ainsi, sans doute, si la science donnait satisfaction à tous les besoins de l'âme et à toutes les curiosités de l'esprit, s'il était en son pouvoir d'expliquer l'énigme de l'existence de l'univers et de la destinée de l'homme. Mais ce pouvoir elle ne le possède pas. L'intelligence finie de l'homme n'est-elle pas impuissante à concevoir l'infini aussi bien dans l'espace que dans le temps? Et si la science a enlevé à la Divinité quelques-unes des fonctions que lui conférait l'humanité ignorante des premiers âges, il en est d'autres, non moins nécessaires, qui exigent l'intervention d'une puissance spirituelle, maîtresse de l'universalité des êtres et des choses.

II

L'existence de cette puissance souveraine est attestée moralement et physiquement par celle du sentiment qui a déterminé la naissance de toutes les religions et auquel on a donné le nom de sentiment religieux ou de religiosité. Comme toutes les facultés de l'homme, ce sentiment se manifeste et agit par l'intermédiaire d'un organe matériel. placé au sommet de l'encéphale, où les artistes avant les physiologistes l'avaient localisé. Cet organe, — un lobe du cerveau — donne à la tête humaine la forme harmonieuse, commandée par les lois de l'esthétique. Or il n'est aucune des facultés de l'homme qui n'ait une destination utile. Les instincts physiques et les sentiments moraux de l'attrait sexuel et de l'amour maternel et paternel répondent aux besoins de la reproduction de l'espèce, de l'assistance mutuelle des parents, de l'entretien des enfants jusqu'à ce qu'ils soient en état d'y pourvoir. De même. le sentiment religieux. en provoquant l'intelligence à concevoir l'existence d'êtres supérieurs en puissance à l'homme, et intéressés à sa destinée, remplit comme les autres. plus même qu'aucun autre. une fonction utile. Dès la naissance des sociétés. il a assuré autant qu'ils pouvaient l'être, le maintien des droits et l'accomplissement des devoirs, indispensables à la conservation et aux progrès de l'individu et de l'espèce, en soumettant les appétits et les passions de l'homme

à un frein, à défaut duquel l'espèce humaine n'aurait pu s'élever au-dessus de l'animalité. Dira-t-on qu'après avoir été utile dans l'enfance de l'humanité, il a cessé de l'être, que le maintien des droits et l'accomplissement des devoirs peuvent être assurés désormais par d'autres forces régulatrices et conservatrices, que les sociétés civilisées sont, dès à présent, assez intelligentes de leurs intérêts pour établir le gouvernement et les lois nécessaires à leur conservation et à leurs progrès, que la puissance de l'opinion et celle de la conscience individuelle, éclairée et affinée, viennent suffisamment en aide à la justice coercitive du gouvernement pour dispenser de tout autre frein, qu'on peut même prévoir qu'un jour la conscience individuelle servira seule à la garantie de l'ordre social Mais l'action répressive de la puissance publique est coûteuse et incertaine, et l'opinion vaut ce que vaut la conscience individuelle. Or celle-ci a pour fondement le sentiment de la justice, éclairé par l'intelligence de l'utile, et la justice est inséparable d'une sanction répressive. Cette sanction, la religion seule peut la fournir à la justice, en étendant dans la durée illimitée du temps, la répression de l'injustice, demeurée trop souvent impunie et triomphante pendant la courte durée de la vie humaine et en procurant ainsi à la conscience la certitude qu'elle n'est point dupe d'une illusion décevante. La religion est l'assureuse de la justice [1].

1. Voir *Religion*. Chap. XII La religion et la science. L'immortalité de l'âme, et *Science et Religion*. Chap. XII. Etat actuel du mécanisme de l'assurance du Droit et du Devoir. La religion.

Elle remplit encore un autre rôle, celui de soutien moral, en apportant à l'homme la force nécessaire pour supporter des épreuves auxquelles il succomberait sans son aide. Elle rend aux naufragés de la vie assez de vigueur pour gagner le rivage, et elle est, par là même, utile à l'espèce, en lui épargnant une déperdition de forces vitales.

A ces raisons morales de l'existence d'une puissance rétributrice et secourable, s'en joignent d'autres, tirées de l'incapacité de la matière et de ses forces brutes à créer des organismes, bien autrement parfaits que ceux que nous créons nous-mêmes, en y appliquant tout l'effort de notre intelligence.

Dans l'espace, que le perfectionnement de nos instruments d'optique agrandit sans cesse, nous constatons l'existence d'une multitude de systèmes stellaires. Ces machines colossales se meuvent sous l'impulsion des forces inhérentes à la matière, mais n'a-t-il pas fallu les construire et y accumuler des éléments de vitalité ? Il faut aussi les renouveler, car la science a fait justice de la vieille croyance à l'incorruptibilité des cieux : après une période d'existence plus ou moins longue selon qu'ils ont été plus ou moins solidement construits, les systèmes se détraquent et tombent en ruines. Qu'advient-il de ces ruines ? Elles ne peuvent s'anéantir, car la science nous a appris encore que la matière et les forces se transforment et ne périssent point. Elles deviennent inutiles et finiraient par remplir l'Univers de mondes morts si une puissance intelligente n'inter-

venait point pour les utiliser. C'est une hypothèse, soit! mais est-ce une hypothèse dont on puisse se passer pour expliquer la formation et la succession éternelle des mondes?

Peut-on s'en passer encore pour expliquer la création successive des organismes vivants qui peuplent notre monde, et, selon toutes probabilités, l'universalité des mondes, depuis le végétal et l'infusoire jusqu'à l'homme?

Les six jours que la légende biblique de la Genèse assigne à la durée du travail de la création, et l'époque à laquelle les glossaires de cette légende fixent l'âge de notre globe ne figurent plus aujourd'hui que pour mémoire dans l'histoire des conceptions cosmogoniques. D'après les données positives que la science nous fournit avec une abondance croissante, c'est par millions d'années que se compte la durée du travail de la construction du système stellaire, dont notre planète fait partie, et c'est seulement après d'autres millions d'années qu'elle a pu devenir le siège de la vie. A mesure que l'état de sa croûte habitable s'est modifié, la plupart des espèces primitives ont cessé d'y être adaptées, et elles ont dû être remplacées par d'autres. Il y a eu une série de créations successives. Comment ces créations ont-elles été faites? Comment la puissance créatrice a-t-elle procédé? Est-ce en façonnant de toutes pièces les espèces nouvelles, ou bien en investissant les anciennes du pouvoir de se transformer et de s'approprier aux conditions du milieu modifié?

Voilà ce qui demeure encore douteux, quoique la théorie transformiste soit aujourd'hui prédominante. Mais cette théorie exclut-elle l'intervention d'une puissance intelligente, créatrice et consciente de ses œuvres [1] ? Reportons-nous aux nôtres, et nous pourrons nous assurer qu'en produisant les siennes, la puissance créatrice a su ce qu'elle faisait et pourquoi elle le faisait. L'homme est doué de la capacité d'inventer, et c'est à elle qu'il est redevable de tous les progrès qui ont élevé sa condition au-dessus de celle de l'animalité. Mais comment procède l'inventeur ? Il commence par se proposer un objectif, soit, par exemple, de rendre plus économique une opération industrielle. Il a conscience de cet objectif et il s'applique à découvrir un procédé ou à inventer une machine en vue de l'atteindre. Ce n'est le plus souvent qu'après un long travail, après des tâtonnements sans nombre, qu'il achève son œuvre, sans pouvoir toujours la pousser au degré de perfection nécessaire : parfois même, il ne crée qu'un embryon informe, impropre à la destination qu'il lui a assignée ; mais, soit qu'il ait réussi ou non à mener à bien son invention, il a dépensé une somme plus ou moins grande d'intelligence, il a su qu'il la dépensait et pourquoi il la dépensait. Les organismes vivants que la puissance créatrice a répandus à profusion sur notre globe ne sont-ils pas, comme nos machines, des « inventions », et n'est-il pas rationnel de croire que leur création a suivi le même processus ? Parmi

1. APPENDICE. Note A. *Le Darwinisme.*

ces inventions, il en est de bien supérieures à celles de l'homme, mais il en est aussi d'inférieures et comme inachevées ou manquées. En outre, quand on examine la série des espèces qui se sont succédé dans le cours des âges, on est frappé de l'imperfection relative des premières. Elles apparaissent comme des ébauches grossières, sorties des mains d'artistes encore inexpérimentés. Elles deviennent ensuite de plus en plus parfaites. Toutes n'ont pas acquis cependant le degré de perfection dont elles sont susceptibles. Il en est que la puissance créatrice semble avoir laissé à l'homme le soin de modifier et de parachever. Nous ne nous rendons pas toujours compte de l'utilité que peuvent avoir ces produits parfois si étranges, pas plus que le sauvage ignorant n'aperçoit celle d'une foule d'inventions qui répondent aux besoins des peuples civilisés ; mais n'est-ce pas descendre au niveau du sauvage, que d'affirmer que cette utilité n'existe pas parce que nous ne l'apercevons pas? Il reste seulement à savoir si elle se rapporte ou non à l'homme.

Que la puissance créatrice ait façonné la terre et y ait répandu la vie à l'intention de l'homme, telle est la croyance que nous inspire le sentiment religieux. Sous l'influence du même sentiment, nous assignons pour but à notre existence terrestre et aux épreuves qu'elle nous condamne à subir, l'élévation à une existence supérieure par un développement successif de notre être moral. Ce but, comment pouvons-nous l'atteindre? La science, à son tour,

nous apprend que c'est par l'exercice de nos facultés, par le travail.

La puissance créatrice a mis à la disposition de l'homme un domaine renfermant tous les matériaux nécessaires à l'entretien et au développement de sa vitalité, mais en lui imposant l'obligation de défricher ce domaine qu'elle lui livrait à l'état brut, et d'aplanir les obstacles de toute sorte qu'elle avait semés sur sa route. S'il n'avait pas rencontré ces obstacles, s'il n'avait eu aucun effort à faire, aucune lutte à soutenir pour protéger sa vie et pourvoir à sa subsistance, si la terre avait été un vaste Eden, aurait-il pu réaliser les progrès qui l'ont élevé au-dessus de l'animalité ? Si l'humanité avait commencé par l'âge d'or célébré par les poètes, ne serait-elle pas restée dans son état primitif d'ignorance et d'infériorité ?

Dans une longue enfance, il l'aurait fait vieillir.

Et le Tentateur, en induisant le premier homme à la désobéissance aux ordres du Seigneur et en le faisant expulser du paradis terrestre, loin de nuire à sa descendance, ne lui a-t-il pas rendu le plus signalé des services ? La biologie et l'économie politique ne sont-elles pas ici en pleine opposition avec la légende de la Genèse ? C'est parce que la terre, telle qu'elle était sortie des mains de la puissance créatrice, ne livrait ses trésors qu'au prix des plus rudes efforts, c'est parce qu'il fallait l'aménager et l'assainir, endiguer ses fleuves, dessécher ses maré-

cages, franchir ses abîmes, détruire les espèces hostiles, asservir les autres, que l'homme a pu développer toutes les facultés dont il avait le germe. D'où l'on peut conclure que la puissance créatrice a façonné la terre à l'intention de l'homme, mais en lui imposant la tâche de perfectionner son œuvre, et, en accomplissant cette tâche, de se perfectionner lui-même.

III

De tous temps, et chez tous les peuples, on trouve la conception d'êtres supérieurs à l'homme, autrement dit d'un « monde divin ». Cette conception est toujours en harmonie avec l'état de la mentalité commune et ne la devance point. Ce qui le prouverait, au besoin, c'est que les inventeurs ou les révélateurs religieux, ne connaissaient de l'homme et du milieu ambiant, que ce qui était connu de leur temps, dans leur tribu ou leur nation. La conception initiale et qui paraît commune à tous les peuples dans l'enfance de l'humanité, est celle d'un monde d'esprits incarnés dans les êtres et les choses. Ces esprits, que l'homme modèle sur le sien, il les considère comme bons ou mauvais, selon que les êtres ou les choses, dans lesquels ils gîtent, lui sont utiles ou nuisibles[1]. Il s'efforce d'attirer leur bienveillance ou de conjurer leur malveillance par les mêmes procé-

1. APPENDICE. Note B. *Le Fétichisme*.

dés qui agissent sur lui-même, savoir par des hommages et des offrandes. Plus tard, quand l'agriculture succédant à la chasse et à la récolte des fruits spontanés du sol, eût augmenté, dans d'énormes proportions, la productivité du travail de l'homme et rendu possible la constitution de sociétés nombreuses, généralement assujetties à une caste guerrière, commandée et hiérarchisée comme une armée, on vit apparaître la conception d'un gouvernement divin modelé sur le gouvernement humain. Les Divinités qui le constituent sont propriétaires du sol, et en concèdent la jouissance à leur peuple, moyennant un tribut. Une partie de ce tribut est payée sous forme de sacrifices et d'offrandes à leurs ministres spirituels, une autre partie sous forme d'impôts et de redevances aux délégués de leur pouvoir temporel, quand le pouvoir spirituel et le temporel ont cessé d'être réunis dans les mêmes mains. Elles établissent, sous forme de coutumes ou de lois, des règles de conduite, dont elles sanctionnent l'observation par des pénalités et des récompenses. Ces règles ont pour objet d'assurer la conservation du peuple, sujet ou vassal des Divinités, et, par conséquent, celle des moyens de subsistance des Divinités elles-mêmes. En échange du tribut qui leur est fourni, les Divinités protègent leur peuple, le préservent des dangers qui le menacent et viennent à son aide dans ses entreprises. Elles rendent encore des services particuliers et accordent des faveurs spéciales aux individus qui

les prient, à la condition toutefois que la prière soit appuyée par une offrande proportionnée à l'importance du service ou de la faveur. En revanche, elles poursuivent et punissent avec une rigueur impitoyable ceux qui se dérobent à leur autorité et portent leur tribut d'hommages et d'offrandes à des Divinités étrangères et concurrentes. Comme dans tout gouvernement, elles sont hiérarchisées et obéissent à un chef. Dans les vieux empires, où le gouvernement humain est une monarchie absolue, le gouvernement divin est concentré entre les mains d'un chef, investi du pouvoir souverain, et auquel les autres Divinités obéissent d'une manière passive : elles sont de simples fonctionnaires. Dans les oligarchies grecques, au contraire, les Divinités supérieures jouissent d'une certaine indépendance. Jupiter est le maître des Dieux, mais Neptune, Pluton et les autres grands dieux, n'en sont pas moins souverains dans leurs domaines. Ces Divinités du paganisme ne se distinguent d'ailleurs de l'homme que par la supériorité de leur puissance. Elles ont toutes ses passions, tous ses appétits et tous ses vices.

Le christianisme marque, au point de vue moral, un progrès sensible sur le paganisme, mais il n'en diffère pas au point de vue scientifique. Il se fonde sur une conception des phénomènes de la nature, de l'organisation des sociétés et des gouvernements, analogue à celle de toutes les religions de l'antiquité. Nous en acquerrons la preuve, en remontant à ses origines.

IV

Suivant le récit de la Genèse, il existait dans l'immensité des Cieux, une Divinité souveraine, toute puissante et omnisciente, ayant à son service des fonctionnaires militaires et civils, archanges, anges, séraphins, etc. C'était un monarque absolu, comme tout monarque oriental. Mais le pouvoir absolu n'est pas un préservatif de la révolte, et le souverain du ciel en avait fait l'expérience. Un des hauts fonctionnaires de son empire, le chef des archanges, avait ourdi une conspiration pour le détrôner, et entraîné dans sa rébellion la foule des mécontents. Cette rébellion, le souverain l'avait réprimée et il avait précipité les coupables dans les ténèbres extérieures, où ils subissaient à perpétuité le plus dur des châtiments, mais sans se repentir de leur tentative criminelle et en cherchant l'occasion de prendre leur revanche.

Cette occasion ne devait pas tarder à se présenter. Comme tous les autres souverains encore, le maître des cieux éprouve le besoin d'agrandir son domaine et d'augmenter le nombre de ses sujets. Que fait-il ? Il descend de sa demeure céleste, rassemble et organise les matériaux qui gisent épars et confus au dehors, fait déverser sur cette annexe de son domaine la chaleur et la lumière des astres du firmament, la garnit de végétaux et d'animaux, pour l'approprier à l'habitation et à la subsistance d'une créa-

ture qu'il façonne à son image. Mais cette créature qui est destinée, dans sa pensée, à devenir la souche d'un peuple sur lequel s'étendra sa domination, il veut s'assurer de son obéissance. Il la soumet, dans ce but, à une épreuve : il lui défend de toucher aux fruits d'un arbre du merveilleux jardin dont il lui a donné la jouissance. Cependant, le chef des anges rebelles, Satan, s'est évadé des ténèbres et il est à l'affût dans le paradis terrestre. Il prend la forme d'un serpent, séduit la compagne imprudente et curieuse que le Seigneur a donnée à Adam, et lui fait croire qu'en mangeant du fruit défendu, l'homme s'élèvera de sa condition de sujet à celle du Seigneur lui-même, dont il deviendra l'égal. Elle fait partager à son mari cette ambition factieuse. Il désobéit donc au Seigneur à l'instigation de l'ange révolté, et commet ainsi un acte de félonie, c'est-à-dire, de tous les crimes, le moins pardonnable aux yeux du maître d'un État. Or, dans les vieux Empires du monde oriental, la punition d'un crime ne frappe pas seulement le coupable, elle s'étend encore à sa descendance. Le premier homme est chassé du paradis terrestre où il vivait oisif comme un seigneur; il est obligé de travailler de ses mains comme un esclave, et ses descendants seront réduits à la même condition misérable, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de pardonner à cette race félonne. Mais une offense ne peut être effacée que par une réparation équivalente. Le sacrifice d'un inférieur ne suffit pas au rachat d'une offense commise envers un supérieur. Il faut

au Seigneur une victime d'un rang égal au sien. Cette victime sera son propre fils, qui s'offrira volontairement, dans sa miséricorde infinie, pour racheter le péché d'Adam. Mais, en attendant la venue de ce sauveur, les hommes, loin de se repentir du crime de leur premier père, s'abandonnent à toutes les suggestions du Tentateur : ils cessent de remplir à l'égard du Seigneur leurs obligations de sujets : ils portent leurs hommages et leurs tributs à des Divinités concurrentes. Alors le Seigneur se résout à détruire cette race ingrate, il fait déborder les fleuves et soulever le niveau des mers pour l'engloutir. Un seul homme, Noé, trouve grâce devant lui, et, dans la descendance de Noé, un seul peuple, le peuple juif. Il dicte à ce peuple élu, du haut du Sinaï, un code de lois, dont l'observation assurera sa prépondérance sur toutes les nations de la terre. Il l'assiste, du reste, dans les combats, et va même jusqu'à arrêter le soleil pour permettre à Josué d'achever le massacre des Amalécites, car c'est un seigneur impitoyable, comme tous les souverains de cette période de l'histoire.

Enfin, un moment arrive où le fils du Seigneur, jugeant suffisantes les épreuves que le peuple élu a subies, s'incarne pour le sauver. C'est le Messie ; comme il l'avait prévu, sa mission est méconnue par les prêtres de la loi : il est condamné au supplice des esclaves et du commun des malfaiteurs. Il meurt sur la croix et devient le fondateur d'une religion nouvelle : toutefois, sans l'avoir voulu et même

contre son intention formelle, car il n'était pas venu, disait-il, pour apporter une nouvelle loi, mais pour accomplir l'ancienne.

Que cette religion se soit constituée et propagée, en se séparant et se différenciant du culte d'Israël, malgré la volonté du Messie, cela s'explique par l'état religieux, moral et politique du monde civilisé à l'époque de la prédication du Christ et des apôtres. L'avènement d'un nouveau Dieu apportant une nouvelle loi, loi de paix et de fraternité, répondait alors à un besoin de la multitude des peuples que Rome avait pacifiés et unis par des intérêts communs en les soumettant à sa domination. Les Divinités de l'Olympe païen s'étaient discréditées par leurs vices, la corruption et l'avidité de leurs ministres; les croyances fabuleuses des peuples enfants des premiers âges, avaient cessé d'avoir prise sur les esprits auxquels les enseignements des philosophes apportaient des clartés nouvelles sur le monde et sur l'homme. Le scepticisme et l'indifférence en matière de religion avaient gagné l'élite intelligente de la société romaine. La multitude ignorante seule avait conservé intacte sa foi dans les Divinités du paganisme; mais ces divinités faisaient acheter trop cher leur protection et leurs faveurs. Les sacrifices et les offrandes en nature ou en argent qu'exigeaient leurs ministres dépassaient les ressources du grand nombre. Il fallait que les gens du peuple et les esclaves se contentassent d'adresser leurs prières à des divinités inférieures, moins puissantes que les

grands Dieux ; ceux-ci étaient trop chers. Le nouveau culte propagé par les apôtres du Messie n'avait point, comme celui auquel il venait faire concurrence, à entretenir des édifices somptueux et des prêtres accoutumés à une existence luxueuse. Il ne demandait point des hécatombes de bétail, il lui suffisait de l'obole du pauvre. C'était un culte à bon marché. Aussi se propagea-t-il d'abord dans les couches inférieures de la population, sans éveiller l'attention et exciter la jalousie du culte établi auquel il n'enlevait que la portion la moins lucrative de sa clientèle. Les communications rendues plus faciles, grâce à la sécurité qu'avait généralisée la paix romaine, permirent aux apôtres de la nouvelle foi de la répandre jusque dans les régions les plus reculées de l'empire. A l'avantage qu'elle possédait d'être à la portée des petites gens, elle joignait d'autres mérites d'une nature plus relevée, qui devaient la faire préférer au culte de la classe dominante : elle proclamait l'égalité des hommes devant la Divinité, honorait la pauvreté et promettait aux pauvres la meilleure part dans la distribution des récompenses éternelles. Elle n'apportait point, d'ailleurs, une conception du monde divin qui s'éloignât trop de celle que la pratique séculaire du fétichisme et du paganisme avait implantée dans l'esprit de la multitude. Le monde divin du christianisme était organisé comme celui des cultes qui l'avaient précédé. Les personnalités qui le composaient constituaient une hiérarchie gouvernante qui ne différait pas sen-

siblement de celle du paganisme, et elles avaient des attributions analogues à celles de leurs devancières. Au sommet du Ciel, qui remplaçait l'Olympe des païens, siégeait la Trinité souveraine dont les membres étaient représentés sous des formes appropriées à leur caractère et à leurs fonctions : le père, le créateur, sous la forme d'un vieillard robuste et majestueux; le fils, le sauveur, avec une physionomie exprimant la bonté miséricordieuse; l'esprit saint, tel qu'il s'était manifesté à la Vierge mère, peut-être par une réminiscence de la colombe de l'arche; au-dessous de cette Trinité divine, investie cependant d'un pouvoir unique, comme il arrivait dans le gouvernement terrestre quand l'empereur, le César, partageait son autorité avec un héritier de son sang, *consubstantiel*, au-dessous, disons-nous, se déployaient les légions des archanges, des anges, des séraphins, des chérubins, des saints, qui remplaçaient, ceux-là, les demi-Dieux, ceux-ci, les héros et les autres personnages que le paganisme avait déifiés. Aux Champs-Elysées et au Tartare du paganisme, le christianisme substituait son paradis et son enfer. Entre ces deux gouvernements célestes, modelés l'un et l'autre sur les gouvernements terrestres, il n'y avait point de différence organique. Il n'y avait pas, non plus, de différence fonctionnelle, car les membres de la nouvelle hiérarchie gouvernante remplissaient les mêmes tâches et jouaient le même rôle que ceux dont ils avaient pris la place. La Trinité souveraine, comme auparavant les grands

Dieux de l'Olympe, régissait tous les phénomènes de la nature : elle lançait la foudre comme Jupiter, soulevait ou apaisait les flots de la mer comme Neptune, faisait tomber la pluie ou envoyait la sécheresse et les autres fléaux; elle intervenait dans tous les événements de la vie des peuples; distribuait à son gré la victoire ou la défaite. On continuait à invoquer le secours de la Divinité à la veille d'une bataille et à la remercier de la victoire. Tantôt, on s'adressait directement au souverain maître du ciel et de la terre, tantôt, et même plus souvent, à ses intermédiaires, la Vierge mère et les saints, à ces derniers particulièrement dans les maladies, y compris celles du bétail; on réclamait leur assistance dans des entreprises et des industries parfois les moins recommandables, comme on l'avait réclamée aux Dieux, aux demi-Dieux et aux fétiches. La forme du culte avait changé, le fond était demeuré le même. Tout en réagissant contre la dissolution des mœurs, le christianisme n'apportait aucune modification aux parties essentielles de la morale; il recommandait le respect de la propriété, sans excepter celle des esclaves, l'obéissance au souverain et le paiement exact de l'impôt; enfin, les rites, et jusqu'aux ornements du nouveau culte étaient pour la plupart empruntés à l'ancien, de même que les églises reproduisaient l'architecture et l'aménagement des temples, quand les temples n'étaient pas transformés en églises.

Le christianisme put se propager ainsi dans les

classes inférieures, négligées par le culte aristocratique du paganisme, sans opérer un changement radical, qu'elles auraient difficilement accepté, dans leurs croyances séculaires. Il eut plus de peine à gagner les classes supérieures de la société romaine tant à cause de son caractère populaire sinon démocratique, que de l'anathème qu'il jetait sur le débordement des appétits matériels dans ces classes enrichies des dépouilles du monde. Peut-être même aurait-il eu le dessous dans sa lutte avec elle, si les invasions des barbares ne lui avaient amené des renforts [1]. Tandis que les prêtres du paganisme, en possession d'un monopole qu'on ne leur avait point disputé jusqu'alors, se contentaient de jouir paisiblement des immenses domaines affectés à l'entretien des temples et ne faisaient aucun effort pour augmenter leur clientèle, les apôtres du christianisme travaillaient avec ardeur à s'en créer une. Ils ne se bornaient pas à propager leur foi dans toute l'étendue de l'empire; leurs missionnaires pénétraient dans les régions occupées par les barbares et y faisaient des prosélytes. Quand les Barbares envahirent et se partagèrent l'Empire, ils trouvèrent dans le clergé chrétien les auxiliaires dont ils avaient besoin pour gouverner les pays conquis. En possession de connaissances qui faisaient défaut aux conquérants, les clercs leur devinrent indispensables, et ils acquirent ainsi dans les États nouveaux une influence qui est demeurée longtemps prépondérante.

1. APPENDICE. Note C. *La propagation du Christianisme.*

Après avoir supplanté le paganisme, le christianisme est devenu la religion des différents peuples qui constituent le monde civilisé. Des schismes nombreux s'y sont produits, et en dernier lieu, le grand schisme qui a séparé du catholicisme romain des sectes protestantes. Mais le libre examen même, respectueux des légendes bibliques, n'a pas entamé d'abord dans les âmes religieuses, les dogmes mystérieux sur lesquels repose la foi chrétienne. La raison a été subordonnée à la foi, au moins jusqu'au jour où les progrès extraordinaires de la science ont rendu les dogmes décidément inacceptables. Alors l'élite intellectuelle s'est peu à peu détachée de la religion, et on a vu s'ouvrir la période critique d'indifférence ou de négation religieuse dans laquelle nous sommes.

V

Cependant, si la science peut détruire la foi, elle ne peut pas la remplacer. La religion répond à un besoin de l'âme qu'elle peut seule satisfaire, et remplit un rôle indispensable à la conservation et au progrès des sociétés. Il importe donc de savoir si le concept religieux, après avoir été fondé sur un état des connaissances humaines qui remonte à quelques milliers d'années et qui est devenu suranné, peut s'adapter au concept scientifique actuel de l'univers, de la nature et de l'homme.

Voilà le problème religieux que les progrès de la science ont posé.

Pour résoudre ce problème, autant qu'il peut être résolu, il est nécessaire d'en analyser les données, savoir les concepts successifs du domaine des Divinités, de la constitution du monde divin et de la puissance créatrice, des mobiles de l'activité divine, des produits de cette activité, etc., etc., et de rechercher comment ces concepts peuvent être adaptés à l'état actuel de nos connaissances.

I. L'étendue du domaine divin. — Parmi les progrès en opposition avec les concepts des religions du passé apparaissent, en premier lieu, ceux qui ont fait succéder l'infinie multiplicité des mondes à une terre et à une humanité uniques. Si la terre n'existe plus seule, si elle n'occupe même qu'un rang des plus humbles parmi la multitude des mondes, comment croire encore qu'elle ait pu être l'objet exclusif de l'activité de la puissance divine ? Comment croire que cette puissance, maîtresse d'un univers sans limites, et, selon toute apparence, d'un nombre illimité de créatures, dont on peut logiquement mesurer l'importance et le degré de perfection à la grandeur et à la beauté de leur habitat, ait concentré toute sa sollicitude sur l'une des plus infimes et des plus imparfaites ; qu'elle ait été même si mortellement offensée par la désobéissance de cette misérable créature qu'il ait fallu qu'un être appartenant à sa propre substance s'offrît en sacrifice

pour laver cette offense ? La science n'a-t-elle pas ruiné la légende de la création et de la chûte que le christianisme avait héritée du judaïsme ?

Mais par quelle conception satisfaisante pour la raison aussi bien que pour la foi, peut-elle remplacer celle de la Genèse ? Nous ne pouvons évidemment procéder ici que par voie d'hypothèse. Seulement, l'hypothèse aura d'autant plus de chances d'approcher de la réalité qu'elle se conformera davantage à la marche que l'intelligence humaine a suivie dans ses conceptions religieuses. Or le monde divin, tel que l'homme l'a conçu à l'origine, se compose exclusivement des Divinités d'une tribu ou d'une nation, ce sont des Divinités locales. Les unes disparaissent ou tombent à un rang inférieur lorsque leur tribu ou leur nation est vaincue, détruite ou asservie. Les autres, celles du vainqueur, prennent leur place. A ces Divinités locales, le christianisme substitue un monde divin qui, à la différence du fétichisme et du paganisme, prétend régir l'univers entier. Seulement, c'est un univers qui ne comprend qu'une terre et une humanité. La science l'a élargi, et, en l'élargissant, elle a, par là même, étendu le domaine et la juridiction du monde divin. Mais jusqu'où ? Est-ce dans toute l'immensité d'un univers sans limites ? Sur ce point, le doute est possible. Si l'univers est sans limites, la matière qui s'y trouve contenue est séparée, éparse ou concentrée en quantités limitées. Chaque système stellaire contient une portion de la matière et des forces inhérentes à la

matière. Ne peut-on pas supposer, sans offenser la raison, que cette portion de la matière et des forces matérielles répandues dans l'univers est régie par une portion de la substance spirituelle, motrice et organisatrice, qui y est, de même, contenue, et n'est-il pas rationnel encore de supposer que la force dirigeante est proportionnée aux éléments dirigés? Cette proportionnalité n'apparaît-elle pas même comme une condition de l'ordre universel?

D'après cette hypothèse, fondée sur les précédents historiques des concepts religieux, le monde divin que les religions primitives avaient localisé, dont le christianisme avait étendu la domination à la terre, régirait la totalité du système stellaire dont la terre fait partie, mais sans en dépasser les limites. Remarquons, à ce propos, que l'analyse spectrale a découvert, dans les autres systèmes, la plupart des matériaux qui composent le nôtre. Nous sommes donc autorisés à supposer qu'il y a la même unité d'éléments dans la composition des mondes spirituels que dans celle des mondes matériels, en d'autres termes, que la substance divine, aussi bien que la matière, est une, dans toutes les régions de l'univers.

II. La constitution du monde divin. — Cette constitution, le Christianisme, à l'exemple des religions qu'il remplacait, l'avait modelée sur la constitution et le gouvernement de la société humaine. Or, à cette époque de la vie de l'humanité, tous les peuples étaient les sujets ou les esclaves d'une

caste, dont les pouvoirs étaient concentrés, le plus souvent, entre les mains d'un chef, roi ou empereur, investi d'un pouvoir absolu. Cette constitution sociale et politique, les sujets et les esclaves eux-mêmes ne concevaient pas qu'elle peut être autre et qu'elle pût changer. Ils la considéraient à la fois comme nécessaire et immuable.

En est-il encore ainsi de nos jours ? Non seulement cette constitution des sociétés antiques n'est plus la nôtre, mais encore nous savons que l'organisation sociale et les institutions politiques diffèrent selon les temps et les époques et qu'elles sont essentiellement modifiables. Nous commençons, en outre, à concevoir, comme un idéal à atteindre, une société, dont les membres se gouverneraient librement eux-mêmes, et se livreraient, librement aussi, soit individuellement soit par association, à tous les travaux nécessaires à la satisfaction de leurs besoins individuels ou collectifs. L'image de cette société idéale serait, de même, celle qui nous apparaîtrait si nous séparions notre être intellectuel et moral de son enveloppe matérielle ; si nos sociétés se composaient d'individualités n'ayant que des besoins intellectuels et moraux. Aucun pouvoir ne serait nécessaire pour y faire régner la justice, chacun possédant le sentiment du juste et de l'honnête. Or, dans ses différents attributs, volonté, intelligence, sentiment, notre être spirituel ne diffère pas de la conception religieuse des êtres divins. Ils peuvent avoir des facultés que nous ne possédons point, mais ce sont des

facultés spirituelles, qui rentrent, comme les nôtres, dans les catégories de la volonté, de l'intelligence et du sentiment. Notre conception de la société idéale, vers laquelle nous nous acheminons, société librement constituée et composée d'individualités se gouvernant elles-mêmes, ou, si l'on veut encore, d'une société de purs esprits ne serait-elle pas mieux adaptée à la constitution du monde divin que celle des vieux empires des Salomon ou des Sennachérib?

III. Le concept de la puissance divine. — Il en est de même de la conception de la puissance divine, dans son application à l'œuvre de l'organisation de la matière. Dans la légende de la Genèse, c'est le Seigneur qui accomplit seul l'œuvre de la création, et cette conception répondait à celle que les peuples asiatiques avaient de la toute-puissance de leur maître souverain. Elle ne répond plus à celle que nous avons de la puissance dans une société libre. C'est par la réunion et la coopération des forces de la généralité des membres de la société que cette puissance se constitue. Tantôt, lorsqu'il s'agit, par exemple, de la défense commune, elle est rassemblée et unifiée dans une armée, laquelle réunit et met en œuvre tous les pouvoirs de destruction que la société peut appliquer à la satisfaction de son besoin de sécurité. Tantôt, lorsqu'il s'agit de pourvoir aux besoins de consommation alimentaire ou autre des membres de la société, la puissance se divise et s'investit dans les industries qui

produisent les articles adaptés à la satisfaction de ces besoins.

Dans l'œuvre de la production d'un système stellaire, nous trouverons aussi deux catégories de travaux, les uns exigeant l'unification, les autres la division et la spécialisation de la puissance productive. La première consiste dans l'apport, la concentration des matériaux et l'édification du système, la seconde, dans ce qu'on pourrait appeler son ameublement, savoir dans la création des espèces destinées à y vivre. Remarquons encore que, dans ces deux catégories de travaux, la puissance créatrice a dû se conformer aux lois qui régissent la matière. C'est ainsi que la construction et la mise en mouvement d'un système stellaire doivent se conformer à la loi physique de la pesanteur, et qu'elles exigent, selon toute probabilité, l'auxiliaire du temps. Nous savons d'ailleurs que ces édifices, comme les nôtres, peuvent être plus ou moins solidement construits, et qu'ils n'ont pas plus que les nôtres une durée éternelle. De même, dans la production des espèces, la puissance créatrice a dû se conformer à des lois biologiques, qui ont nécessité le temps qu'elle y a employé, et les procédés dont elle s'est servie, — procédés que nous ne connaissons pas encore d'une manière certaine. Enfin, de ce que ces créations étaient l'œuvre d'une association d'intelligences supérieures à la nôtre ou tout au moins égales, nous pouvons inférer qu'elles avaient une destination utile, qu'elles étaient conçues sur un plan adapté à

cette destination et que, dans l'exécution de ce plan, la puissance créatrice a dû se conformer encore à la loi naturelle de l'économie des forces, comme nous le faisons nous-mêmes sous la pression d'une autre loi naturelle, la loi de la concurrence.

IV. Le mobile de l'activité divine. — Les religions primitives attribuaient à leurs Divinités les appétits et les passions de l'homme. Le Christianisme, réalisant, à cet égard, un progrès décisif n'attribue à son Dieu qu'une nature et des besoins spirituels, mais ces besoins, était-il ou non obligé d'y pourvoir? Voilà une question que la théologie chrétienne laisse dans l'ombre. Cependant, les théologiens n'hésitent pas à déclarer que « Dieu lui-même a ses lois », mais sans pouvoir les définir. La science nous a fourni à cet égard des lumières qu'ils ne possédaient point. Nous pouvons nous faire une idée des lois qui déterminent l'activité divine depuis que nous connaissons celles qui régissent l'activité de tous les êtres vivants.

La première de ces lois, c'est la loi de conservation et de progrès, actionnée par le mobile de la peine et du plaisir. Ce mobile détermine l'activité de toutes les créatures, en les avertissant de la nécessité d'agir pour conserver et développer leurs forces vitales. Car tout être pourvu de vie perd ses forces vitales s'il n'agit point pour les renouveler par la consommation de matériaux assimilables, et cette déperdition provoque une souffrance, tandis que

toute consommation de matériaux réparateurs des forces vitales est accompagnée d'une jouissance.

Cette loi, à laquelle obéissent toutes les espèces végétales et animales sans oublier l'espèce humaine, nous pouvons supposer, sans nous écarter des concepts théologiques, qu'elle régit aussi les êtres supérieurs à l'homme. Mais quels besoins éprouvent ces êtres spirituels? Quels besoins doivent-ils satisfaire sous peine de souffrir et de subir une déperdition de leur vitalité? Ces besoins sont conformes à leur nature, et nous pouvons les concevoir parce que nous les éprouvons nous-mêmes. N'avons-nous pas, en effet, une nature et des besoins spirituels associés à une nature et à des besoins matériels? A des instincts aux besoins desquels il nous faut pourvoir pour conserver notre vitalité physique, se joignent, en nous, des facultés intellectuelles et morales, une intelligence et des sentiments qui veulent être alimentés sous peine de s'affaiblir et de déterminer par leur déperdition successive l'atrophie des organes par l'intermédiaire desquels ils se manifestent. Quels sont leurs besoins et quels éléments réparateurs demandent-ils? L'intelligence veut connaître et utiliser ses connaissances pour satisfaire à la fois les besoins de la nature matérielle et ceux de la nature spirituelle de l'homme. Seulement, les êtres divins dont le sentiment religieux nous excite à concevoir l'existence étant de purs esprits, ils n'ont et ne peuvent avoir que des besoins spirituels.

C'est pour satisfaire ces besoins que la puissance et l'intelligence divines ont agi, sous l'impulsion de la loi de conservation et de progrès qui régit l'universalité des êtres, qu'elles ont créé notre système stellaire et l'ont peuplé d'une multitude innombrable de créatures. A quel besoin de la nature divine ces produits de la puissance et de l'intelligence créatrices répondent-ils? Quelle est leur destination? Telle est la dernière question qu'enveloppe le problème religieux et qui intéresse particulièrement l'homme.

Si nous examinons les produits de la puissance créatrice, dans lesquels elle a répandu la vie, nous trouverons qu'on peut les partager en deux catégories bien distinctes, l'une comprenant l'ensemble et l'infinie variété des espèces végétales et animales, l'autre, une seule espèce, partagée en différentes variétés ou races, l'espèce humaine.

Ce qui caractérise les individus appartenant à la première catégorie, c'est qu'ils ne se gouvernent pas eux-mêmes. Ils sont gouvernés par des lois naturelles qui assurent la conservation de leur espèce, aussi longtemps qu'elle est utile, lois de l'économie des forces et de la concurrence vitale, et ils ne peuvent progresser que dans des limites marquées par les pouvoirs dont la puissance créatrice les a dotés, en vue de leur destination. Ils ne possèdent que des pouvoirs de destruction et ne peuvent, en conséquence, se multiplier qu'en raison des subsistances que la nature a mises à leur disposition, et

dont ils sont incapables d'augmenter la quantité. Ils ne sont pas davantage capables de régler leur multiplication : pour assurer la conservation des espèces, la puissance créatrice a dû les investir d'un pouvoir de reproduction proportionné aux risques de destruction auxquels elles sont en butte, et qui les excite incessamment à dépasser leurs moyens de subsistance. L'excédent sert à nourrir d'autres espèces ou périt faute de nourriture. De là une lutte entre les individus, lutte pour se procurer la subsistance, ou pour se dérober aux atteintes des espèces qu'ils alimentent. Dans cette lutte, les individus les plus forts, les plus agiles, en un mot, les plus capables, l'emportent et subsistent à l'avantage de l'espèce. Cette même concurrence pour la vie les excite aussi à réaliser les progrès qui rendent plus fort et leur permettent au besoin de s'adapter à des conditions d'existence modifiées ; mais cette capacité de progrès est limitée : si une espèce peut produire des variétés supérieures à son type primitif, il ne semble pas que ce type puisse être changé, et que l'espèce reçoive dans le milieu nouveau auquel elle s'est adaptée une destination différente de celle qui lui avait été assignée à l'origine.

L'espèce humaine est soumise aux mêmes lois naturelles que les espèces végétales et animales, mais elle possède une capacité de progrès qui lui permet d'aspirer à une destinée supérieure à sa condition terrestre.

Cette destinée, le christianisme la promet à ses fidèles, mais à la condition qu'ils obéissent aux lois

que Dieu a établies pour le gouvernement des hommes, et qu'il a chargé ses ministres, spirituels et temporels, de promulguer et de faire observer, en les sanctionnant par des pénalités et des récompenses. Cette conception répond à l'état de l'individu dans les sociétés du monde ancien. Dans aucune des classes de ces sociétés, l'individu ne se gouvernait librement lui-même. Il était gouverné par un maître s'il était esclave ou serf ; s'il appartenait à la caste ou à la corporation gouvernante, il était assujetti aux lois ou aux coutumes de la caste ou de la corporation. Sa liberté et sa responsabilité personnelles étaient enserrées dans le cercle étroit de la « sujétion ». Cette sujétion, les vieilles religions l'appliquent aux rapports de l'homme avec les Divinités. Dans le concept du christianisme, l'homme est le sujet de Dieu. Par l'intermédiaire de ses ministres, Dieu le gouverne, en lui imposant une série d'obligations qu'il est tenu de remplir. Dieu le récompense s'il les remplit, et le punit, s'il y manque. Sans doute, dans le concept chrétien, c'est pour le bien de l'homme que ces obligations lui sont imposées, mais, quelles qu'elles soient, il n'est pas libre de les contrôler, car elles émanent d'une sagesse infaillible. Il doit se soumettre à l'autorité politique et religieuse, émanée de la Divinité, comme l'esclave ou le sujet à l'autorité de son maître.

Ce concept religieux, et moral, qui est resté celui du catholicisme, ne répond plus évidemment à l'état actuel de l'individu, au moins dans les sociétés les

plus avancées en civilisation. L'individu n'y est plus assujetti à un maître ou à une corporation, qui gouverne sa vie, et ne lui laisse d'autre liberté que celle d'obéir à ses injonctions, ou à s'exposer, en y manquant, à un châtiment mérité. Il est son propre maître, il est libre et responsable de sa destinée. A la vérité, la société dont il est membre a un gouvernement et des lois auxquels il est tenu d'obéir. Mais ce gouvernement, il l'a, du moins en théorie, constitué ou accepté librement : ces lois, il les a faites ou il a chargé ses délégués de les faire. D'ailleurs, ce gouvernement, il peut le changer, ces lois, il peut les modifier ou les supprimer. Enfin il ne confère à son gouvernement que des tâches, dont il croit ne pouvoir s'acquitter lui-même, et quant aux lois, il n'établit, toujours en théorie, que celles qui ont pour objet de garantir sa liberté et sa propriété, en en marquant les limites naturelles, et en les préservant dans ces limites. Il se gouverne donc lui-même; mais comment doit-il se gouverner? C'est en conformant sa conduite et ses actes à la loi naturelle de conservation et de progrès qui régit la généralité des espèces vivantes. S'il ne les conforme point à cette loi, il agit d'une manière nuisible à autrui et à lui-même. Mais cet objectif moral, il ne peut l'atteindre qu'à la condition de réfréner ses appétits et ses passions qui cherchent à se satisfaire aux dépens de la vitalité de l'espèce. Il faut, en conséquence, qu'il développe ses facultés gouvernantes; qu'il les rende assez fortes pour maîtriser ses appétits et ses passions

et conformer sa conduite et ses actes à la loi naturelle de conservation et de progrès. C'est une lutte de laquelle dépend sa destinée future. S'il l'emporte dans cette lutte, il atteste par là même sa capacité de s'élever à une destinée supérieure ; s'il est vaincu, ou encore s'il n'engage point la lutte et laisse libre carrière aux forces perturbatrices qu'il devait contenir et diriger, il atteste de nouveau son incapacité à se gouverner, et il se condamne à descendre dans la catégorie des êtres inférieurs, qui subissent le gouvernement des lois naturelles au lieu de s'y conformer librement eux-mêmes.

Mais cette accession à une destinée supérieure et cette descente à une destinée inférieure impliquent, l'une et l'autre, la persistance des forces constitutives de l'être. Cette persistance aujourd'hui démontrée par la loi de la conservation de l'énergie que la science a mise au jour, le sentiment religieux l'avait de longue date suggérée à l'intelligence, et elle a fait l'objet de la croyance à l'immortalité de l'âme.

VII

Sauf les religions embryonnaires d'un petit nombre de populations demeurées à l'état sauvage ou aux premiers stages de la civilisation, toutes les religions reposent sur la croyance à l'immortalité de l'âme. Mais leur conception de la destinée des âmes diffère selon l'idée que leurs fondateurs et

leurs adeptes se faisaient des récompenses et des peines, aussi bien que du gouvernement divin investi du pouvoir de les distribuer. Aux molles populations de l'Inde, pour lesquelles le bonheur suprême résidait dans le repos, le bouddhisme présentait, comme la récompense la plus désirable, l'entrée dans le nirvana, le repos éternel. A ses compagnons polygames, Mahomet ouvrait la perspective d'une éternité de jouissances sensuelles. Le christianisme n'offre, au contraire, à ses fidèles que des récompenses spirituelles, mais en les associant à des pénalités matérielles. Les récompenses qu'il accorde aux « justes » sont celles qui étaient prisées le plus haut dans les États despotiques du monde oriental ; savoir, l'admission à la cour du souverain, et la contemplation de sa face auguste, — contemplation encore interdite de nos jours à la multitude [1]. Les pénalités qu'il inflige aux pécheurs et aux infidèles consistent dans les supplices les plus cruels que les hommes aient inventés, et notamment dans le supplice du feu.

Seulement, les fondateurs du Christianisme, ayant justement égard à l'inégalité des manquements aux lois divines, avaient établi des catégories de peines, les unes temporaires, les autres éternelles. Les réformateurs protestants, émus des abus auxquels avait donné lieu le rachat des peines temporaires du purgatoire, n'admirent plus que les peines éter-

1. APPENDICE. Note D. *La vue du Souverain, interdite au peuple, dans les monarchies orientales.*

nelles, sans se douter que des pénalités égales appliquées à des manquements d'une gravité inégale, devaient avoir pour effet de multiplier les plus graves. Quant à la distribution des récompenses et des peines, c'était le Seigneur qui s'en chargeait lui-même. Et en sa qualité de Souverain, il les distribuait selon son bon plaisir, sans se croire obligé de justifier ses sentences. Il pouvait à son gré se montrer indulgent pour les uns, sévère pour les autres, car il n'avait de comptes à rendre à personne. Il était le maître! Ses sujets, comme ceux d'un monarque absolu, avaient des devoirs envers lui, il n'en avait pas envers eux. En les admettant dans son paradis, il ne leur reconnaissait, à plus forte raison, aucun droit d'y être admis : c'était une faveur qu'il leur accordait, une grâce.

Cette conception des récompenses et des peines de l'au-delà était modelée sur un régime politique et une organisation sociale, qui ne sont plus les nôtres. Quelle pourrait être la conception qui s'accorderait avec la notion que nous avons d'une société idéale, composée d'individualités se gouvernant elles-mêmes, conformément à la justice? Ce serait, d'une part, l'ascension des justes dans le monde spirituel, non à titre de récompense, mais comme un droit et, d'une autre part, la chute des incapables à un stage inférieur de la vie matérielle. De même, ni le nirvana du bouddhisme, ni le paradis sensuel du mahométisme, ni la béatitude oisive du Christianisme, ne répondent aux conditions d'existence de l'homme

sous un régime de liberté et de responsabilité individuelles. Avec cette différence toutefois, que des êtres spirituels ne peuvent avoir que des besoins spirituels, répondant à des facultés intellectuelles et affectives. Mais la gestion d'un système stellaire n'implique-t-elle pas l'emploi nécessaire de ces facultés? La société divine, créatrice et propriétaire de ce système, n'a-t-elle pas à pourvoir à sa conservation et à sa mise en valeur, en y répandant la vie sous des formes adaptées à chacune des régions dont il se compose et à leurs états successifs? Si, comme l'enseignent le christianisme et la plupart des autres religions, la nature spirituelle de l'homme est une émanation de la Divinité, et si cet enfant de la Divinité traverse victorieusement les épreuves de son existence terrestre, en remplissant la tâche qu'elle lui a assignée dans la gestion de son domaine (ne l'a-t-on pas qualifié de contremaître de la création?), s'il va, cette tâche remplie, grossir le contingent du monde divin, la puissance de ce monde, moteur et organisateur de la matière et des forces contenues dans notre système stellaire, n'en sera-t-elle pas accrue? Et quand ce système aura pris fin, — car son existence est limitée dans le temps comme dans l'espace, — n'en pourra-t-il pas créer un autre, plus vaste et plus parfait? De là une dernière conclusion, ou, si l'on veut, une dernière hypothèse, c'est que l'homme lui-même, selon qu'il fait un usage utile ou nuisible, moral ou immoral, de sa liberté, selon qu'il élève ou abaisse, perfec-

tionne ou dégrade son être spirituel, contribue à augmenter ou à diminuer la puissance du monde divin, dont il est issu, et, par conséquent, à déterminer un progrès ou une regression de l'universalité des sociétés spirituelles en concurrence pour s'emparer de la matière, et approcher dans leurs créations de l'idéal du beau et du bien.

VIII

Que serait le culte d'une religion, en harmonie avec l'état actuel de nos connaissances? Ce culte serait évidemment plus simple que celui des religions du passé et il aurait, à bien des égards, un autre caractère. Il serait purement spirituel, en ce qu'il exclurait toute demande d'avantages et de secours matériels. Si le cours des saisons, par exemple, est réglé par des lois naturelles, il n'y aurait point lieu de demander à la Divinité, directement ou par intermédiaire, de faire tomber la pluie ou de cesser de la faire tomber ; si d'autres lois naturelles régissent la vie des sociétés et des individus, il serait de même inutile de solliciter son intervention protectrice ou de l'en remercier dans une entreprise quelconque, collective ou individuelles, et les *Te Deum* ou les ex-votos n'auraient plus aucune raison d'être. La prière ne serait plus qu'une demande de secours spirituels dans la lutte que l'homme est continuellement obligé d'engager

pour réprimer ses appétits et les régler conformément à la loi morale. Cette prière, cette demande de lumières pour éclairer la conscience et de forces pour l'armer, peut être individuelle ou collective, mais elle acquiert une efficacité particulière quand elle est faite en commun, car le sentiment religieux, comme tout autre, se développe en se communiquant. Il s'accroît encore sous l'influence des arts qui sont mis à son service, la musique, la poésie, l'éloquence, l'architecture, la peinture, la sculpture : toutefois, à la condition que les artistes soient animés eux-mêmes du sentiment religieux, sinon ils seront incapables de provoquer des émotions qu'ils ignorent. Comme les religions du passé, la religion de l'avenir aura donc ses rites et ses temples, foyers d'un culte d'autant plus parfait qu'il sera purifié de toute tare matérielle et rendu acceptable à la raison.

IX

Est-ce à dire qu'il soit possible de remplacer la multitude des religions et des sectes, fondées sur des concepts arriérés de la nature et de l'homme, par une religion unique, fondée non plus sur des légendes mais sur les notions positives de la science ? Si désirable que soit ce progrès, il est subordonné à celui de la mentalité des populations. Or, le désaccord entre les religions actuellement existantes et la science demeure sans influence sur

les concepts religieux de la multitude. Il n'agit que sur une élite intellectuelle encore peu nombreuse, mais qui n'en constitue pas moins la classe dirigeante des sociétés civilisées. Cette élite peut être partagée, au point de vue religieux, en deux catégories : celle des hommes, qui ont conservé la foi en faisant taire leur raison, et celle des hommes qui l'ont perdue. Les premiers sont demeurés fidèles à leur culte et continuent à le pratiquer, mais non sans éprouver le malaise et les souffrances d'une lutte sans issue entre le cœur et l'intelligence [1]; les seconds ont abandonné la croyance dans laquelle ils ont été élevés et sont tombés dans l'indifférence en matière de religion; ou bien encore ils ont constitué la clientèle des doctrines anti-religieuses qui ont pour caractère commun la limitation de l'existence de l'homme à sa vie présente.

Cet état des esprits subsistera aussi longtemps que l'accord originaire entre ce que les hommes croient et ce qu'ils savent ne sera pas rétabli; en attendant, l'indifférence et la négation de l'au-delà ne manqueront pas de s'étendre avec les progrès, maintenant de plus en plus généraux, de l'éducation scientifique.

Or, la suppression de la croyance à l'au-delà a pour conséquence naturelle un changement radical de l'objectif de l'activité humaine. Si l'existence de l'homme n'est pas limitée à cette terre, s'il peut aspirer à une destinée plus haute ou tomber dans

1. APPENDICE. Note E. *Le malaise causé par le désaccord entre la religion et la science.*

une sphère inférieure, l'objectif qu'il doit poursuivre, fût-ce au prix des plus durs sacrifices et des plus cruelles souffrances, c'est le perfectionnement de son être moral. Si, au contraire, son existence est bornée à cette terre, il ne peut avoir d'autre objectif que le bonheur terrestre : obtenir la plus grande somme de jouissances en échange de la moindre somme de souffrances, tel est le seul but raisonnable qu'il puisse assigner à son activité.

Sans doute, la poursuite du bonheur peut se concilier, chez les natures parfaitement équilibrées, avec l'observation de la loi morale. Mais l'homme est un être imparfait. Il a des passions dominantes dont la satisfaction lui procure les jouissances les plus intenses. Qu'est-ce qui l'excitera à les réprimer, fussent-elles en opposition avec la justice, partant nuisibles à autrui, si la justice n'a pas de sanction certaine? Pourquoi s'infligerait-il la peine que cette répression implique, en ajoutant ainsi le mal de la peine à celui de la privation de jouissance? La satisfaction de sa conscience lui fournira-t-elle une compensation équivalente? Encore faudra-t-il que sa conscience soit pourvue d'une force suffisante pour intervenir d'une manière efficace et l'emporter sur l'impulsion de la passion. Et, cette force, où la conscience la puisera-t-elle, sinon dans le sentiment de la justice?

Mais la justice serait-elle « juste » si elle n'avait point à offrir en échange de la peine qu'elle demande une jouissance supérieure, et, cette jouissance, n'est-

elle pas impuissante à l'assurer dans le cours borné de la vie terrestre ? Ce serait donc être dupe que de s'assigner pour objectif un perfectionnement moral qui peut se solder et se solde trop souvent par une perte. Et voilà pourquoi une solution du problème religieux qui concilie la foi avec la raison apparaît comme la condition nécessaire de celle du problème moral.

II

LE PROBLÈME MORAL

LE PROBLÈME MORAL

I

La morale consiste dans un ensemble de règles de conduite ou de « lois » que l'homme s'impose ou qui lui sont imposées dans l'intérêt de sa conservation.

La nécessité de ces règles ressort de sa nature même et des conditions de son existence.

Comme les espèces inférieures, l'espèce humaine est régie par les lois naturelles de l'économie des forces et de la concurrence vitale. L'homme agit sous l'impulsion du mobile de la peine et du plaisir; il est intéressé à obtenir la plus grande somme de matériaux de réparation de ses forces vitales en échange de la moindre dépense. Et comme il est pourvu, ainsi que les autres espèces, d'un pouvoir de reproduction qui dépasse les ressources alimentaires que la nature a mises à sa disposition, —

ceci en raison des risques de destruction auxquels il est exposé — il est soumis de même à la loi de la concurrence vitale. Il peut se multiplier, et quand il obéit aveuglément à son instinct reproducteur, il se multiplie de manière à fournir un excédent de population. Seulement, tandis que l'excédent des espèces inférieures sert à alimenter les espèces supérieures, tandis que la puissance créatrice maintient ainsi l'équilibre de la population et des subsistances des espèces végétales et animales, sans une déperdition appréciable de forces vitales[1], l'excédent de la population humaine ou du moins la portion de cet excédent qui n'est point absorbée par les risques de destruction, ne peut recevoir aucune destination utile.

Mais l'espèce humaine est douée de facultés intellectuelles et morales qui lui ont permis de s'élever au-dessus des espèces auxquelles elle était inférieure en forces physiques. Grâce à cette supériorité mentale, elle a pu augmenter successivement la quantité de ses moyens de subsistance et abaisser le niveau des risques qui pesaient sur son existence. Tandis que les espèces inférieures sont obligées de se contenter des subsistances que la nature a mises à leur disposition sans qu'il leur soit possible de les multiplier, tandis, en un mot, qu'elles ne possèdent que le pouvoir de detruire, l'homme est investi du pouvoir de produire. De même encore, tand s que les espèces inférieures sont réduites aux moyens de

1. Appendice, Note D.

défense dont la nature les a pourvues, l'homme peut augmenter les siens. Il est doué de la capacité d'inventer des outils et des procédés de production et de destruction.

Cependant, ces pouvoirs de production et de destruction, l'homme ne peut les développer qu'à la condition de s'associer avec ses semblables. L'association s'impose d'abord à lui, ainsi qu'à une multitude d'espèces inférieures comme une nécessité de conservation. Et, dans la première période de l'existence de l'humanité, les sociétés embryonnaires entre lesquelles elle se partage demandent leur subsistance, comme les espèces inférieures, à des industries purement destructives, la chasse, la pêche, la récolte des fruits spontanés du sol. Mais déjà la constitution et la conservation de ces associations rudimentaires impliquent la nécessité de certaines règles de conduite, coutumes ou lois, imposées à leurs membres, en un mot, la nécessité d'une morale.

II

Est-ce à dire que le besoin des règles constitutives de la morale ne se fasse sentir que dans l'état de société ? Non ! la morale est une condition de conservation de l'individu, même en le supposant isolé. Si l'individu veut se conserver jusqu'au terme que la nature a assigné à son existence, il est nécessaire qu'il s'impose une règle de conduite morale. Cette

règle consiste à gouverner et refréner les instincts qui le poussent à consommer au jour le jour le produit de son travail, à diminuer ses consommations et par conséquent ses jouissances actuelles, et même à s'imposer un surcroît de travail et de peine pour subvenir aux besoins de sa vieillesse. Il ne peut obtenir ce résultat qu'à la condition de mettre en œuvre son intelligence et sa force morale, son intelligence pour comprendre la nécessité de s'imposer la peine d'une restriction de sa consommation ou d'un surcroît de travail, en vue de constituer une réserve, une épargne pour satisfaire ses besoins à venir, sa force morale pour résister aux instincts qui le poussent à consommer immédiatement la totalité du produit dont il dispose ou à se reposer plutôt qu'à endurer la peine d'un supplément de travail. Mais à quel mobile obéira-t-il en se livrant à cette opération morale ? Au mobile qui détermine les actes de tous les êtres vivants, au mobile de la peine et du plaisir, ou de son autre nom, au mobile de l'intérêt. S'il s'impose une peine, en refrénant ses appétits actuels, c'est en vue d'acquérir des jouissances ou d'éviter des souffrances qu'il juge supérieures.

Mais il faut que l'individu possède, pour s'imposer cette règle morale, d'une part, une somme d'intelligence qui le rende capable de prévoir ses besoins à venir, d'établir une balance entre sa peine actuelle et sa peine future et de subir celle-là pour s'épargner celle-ci ; d'une autre part, il faut encore qu'il puisse opposer à la puissance de ses appétits,

une puissance supérieure. Avons-nous besoin d'ajouter qu'un trop grand nombre de sauvages et même de civilisés sont dépourvus de la capacité intellectuelle et morale que ce calcul et cette lutte exigent.

L'individu considéré isolement doit donc s'imposer une règle de conduite morale s'il veut conserver sa vitalité jusqu'au terme naturel de son existence. En s'imposant cette règle, il réalise un profit consistant dans la différence entre la somme de jouissance ou d'épargne de peine qu'elle lui procure et celle que lui aurait valu la satisfaction aveugle de ses appétits.

Mais ce profit ne résulte pas nécessairement de l'établissement d'une règle des appétits. Il faut que cette règle artificielle, dictée par l'intérêt raisonné, soit conforme à la loi naturelle de l'économie des forces ; qu'en vue de pourvoir à la conservation future de la vitalité de l'individu elle ne pourvoie pas d'une manière insuffisante à sa conservation actuelle et *vice versa* ; qu'elle ait, en un mot, comme la loi naturelle de l'économie des forces, pour résultat la production d'un maximum de forces vitales en échange d'un minimum de dépense ; et il en est ainsi de toutes les règles de conduite et de gouvernement de lui-même que l'homme s'impose ou qui lui sont imposées ; elles ne sont morales qu'à la condition d'être utiles, et elles ne sont utiles qu'autant qu'elles sont conformes à la loi naturelle de l'économie des forces.

II

On peut cependant concevoir, à la rigueur, que l'homme considéré isolément puisse vivre à la façon des animaux inférieurs, en obéissant, comme eux, aveuglément à ses instincts, sans s'imposer aucune règle morale; mais il n'en est pas de même de l'homme en société, et nous venons de voir que l'association est pour lui une condition nécessaire d'existence. Or une association ne peut se constituer et subsister qu'à la condition que ses membres s'assujettissent ou soient assujettis à certaines règles morales. Qu'est-ce qui détermine l'établissement de ces règles, sous leurs différentes dénominations de lois, coutumes, usages, etc.? C'est l'intérêt collectif des associés. Quel que soit le but d'une association, les individus n'y participent qu'en vue de la satisfaction de leur intérêt, autrement dit qu'en vue de recueillir un profit que l'association peut seule leur procurer. Ce profit, dans les associations primitives, consistait principalement dans un accroissement de sécurité. Associés, les hommes pouvaient, moyennant la même dépense de force et de peine, obtenir une somme de sécurité supérieure à celle qu'ils auraient pu acquérir isolément, ou bien encore, s'ils appartenaient à des races de proie, s'emparer avec moins d'efforts et de peine des fruits du travail d'autrui. Tel était le profit de l'association dans les temps primitifs, et ce

profit était alors à son maximum. l'individu isolé, en concurrence avec des espèces plus fortes et mieux pourvues d'armes naturelles, étant exposé à un risque de destruction porté à son maximum. Il était donc intéressé au plus haut point à s'associer avec ses semblables, à conserver son association et par conséquent à la rendre aussi puissante que possible, car sa conservation personnelle, celle de sa vie et de ses moyens de subsistance, dépendait de la conservation de la société. Mais toute association a ses conditions d'existence nécessaires. Elle exige la constitution, sous une forme ou sous une autre, d'un gouvernement ayant pour objet, en premier lieu, de combiner et d'unifier les efforts de tous en vue du but à atteindre ; en second lieu, d'empêcher les associés de commettre des actes nuisibles à la société et de les exciter ou même de les obliger à en commettre d'utiles.

Ces actes utiles ou nuisibles, il fallait les distinguer les uns des autres, ce qui n'était pas toujours une opération aisée, les effets immédiats d'un acte pouvant sembler utiles, ses effets nuisibles ne se manifestant qu'à la longue.

Telles étaient les conditions essentielles et nécessaires d'existence des sociétés. Ces conditions impliquaient la création et l'accomplissement d'une série d'obligations impliquant, à leur tour, une série d'efforts et de peines, obligation pour la généralité des associés de contribuer aux entreprises de défense, de conquête ou autres de la société, obligation pour

les membres de la hiérarchie gouvernante de remplir exactement les fonctions qui leur étaient dévolues, obligation pour les subordonnés d'obéir à leur chef, obligation pour tous de s'abstenir des actes ayant pour effet d'affaiblir la société et d'aggraver ainsi ses risques de destruction, obligation de produire, au contraire, des actes ayant pour effet de la fortifier et d'augmenter par conséquent ses chances de conservation : ceux-là qualifiés de nuisibles, ceux-ci d'utiles.

Ces obligations que les associés s'imposaient ou qui leur étaient imposées, avaient pour objet l'intérêt de la société, et elles constituaient sa morale.

Mais l'établissement de l'organisme de gouvernement des sociétés primitives, la création et l'accomplissement des obligations nécessaires à leur conservation se heurtaient à quelques-uns des instincts des plus forts de la nature humaine.

IV

Représentons-nous la situation de l'espèce humaine en présence d'espèces plus fortes qui lui disputaient la subsistance ou pour lesquelles elle était une proie. Dans les régions où cette concurrence était la plus pressante, où la vie de l'individu isolé et de sa progéniture était continuellement menacée, l'expérience quotidienne de ce péril pouvait faire comprendre aux individus les moins intelligents la

nécessité d'unir, de combiner, en un mot d'organiser leurs forces pour en augmenter l'effet utile. C'était un organisme, une machine d'une espèce particulière, qu'il s'agissait d'inventer, de construire et de mettre en œuvre. Mais comme toute machine, celle-ci ne pouvait être inventée que par une opération de l'intelligence, et l'article nécessaire qu'elle servait à produire, la sécurité, ne pouvait être obtenu gratis. Les consommateurs devaient l'acheter au prix de charges et de servitudes. auxquelles la multitude, confinant encore à l'animalité, était incapable de comprendre la nécessité de se soumettre.

Il fallait, pour l'y déterminer, l'intervention d'une puissance supérieure et irrésistible. Cette puissance était celle des esprits ou Divinités dont le sentiment religieux faisait concevoir l'existence et inspirait à la fois l'amour et la crainte. Ce sentiment, l'élite intelligente l'éprouvait aussi bien que la foule, et c'est aux inspirations des Divinités que les inventeurs de l'organisme du gouvernement des troupeaux primitifs, clans ou tribus, attribuaient leurs conceptions; c'étaient les Divinités qui leur désignaient les individus les plus aptes à diriger les entreprises de chasse et de guerre, qui leur suggéraient les règles de conduite nécessaires à la conservation du troupeau et qui commandaient les charges et les servitudes auxquelles chacun était tenu de se soumettre, sous peine d'éprouver les effets redoutables de leur colère. Chaque société, clan ou tribu, avait ses Divinités qui constituaient son gouvernement supérieur

et sa morale inspirée et sanctionnée par ce gouvernement divin. Il y avait donc autant de morales que de sociétés. Seulement, ces morales se ressemblaient toutes dans leurs dispositions essentielles, car elles répondaient au même besoin de conservation. Elles commandaient le culte des Divinités et l'acquittement des tributs qui leur étaient dus, l'obéissance aux chefs qu'elles avaient désignés, le respect de la vie et des biens des membres de la société, l'abstention des actes nuisibles ou réputés tels. C'étaient les sociétés dont la morale répondait le mieux à son objet et était le plus exactement observée, dans lesquelles, par conséquent, il y avait le moins de forces perdues, qui l'emportaient sur les autres dans la lutte pour l'acquisition des subsistances et survivaient à l'avantage de l'espèce.

L'application des lois morales développait dans les âmes un sentiment nouveau, issu du sentiment religieux et que l'on retrouve même chez certains animaux supérieurs réduits à l'état de domesticité, — le sentiment du devoir. L'homme primitif se soumettait aux lois inspirées par les Divinités de sa tribu, parce qu'elles émanaient d'une puissance et d'une intelligence dont le sentiment religieux l'excitait à reconnaître la supériorité. De cette croyance à la supériorité matérielle et morale de ses Divinités naissait celle de leur capacité de distinguer ce qui était utile de ce qui était nuisible, ce qui était bien de ce qui était mal ; d'où leur droit souverain, issu de cette capacité, d'interdire la production des actes

nuisibles, de commander celle des actes utiles, et le devoir de leur obéir. Les lois qu'elles édictaient en vertu de ce droit souverain étaient impératives. Il fallait s'y conformer aveuglément, faire ce que les Divinités déclaraient être le bien, s'abstenir de ce qu'elles déclaraient être le mal. En leur désobéissant, on s'exposait aux châtiments terribles et inévitables par lesquels elles sanctionnaient leurs lois et leurs injonctions. Mais cette crainte d'une pénalité matérielle n'était pas la seule cause de l'accomplissement du Devoir, il s'y joignait une cause morale, provenant du sentiment religieux. La désobéissance aux lois divines offensait les Divinités et portait ainsi atteinte au sentiment de vénération qu'on leur portait. D'où une peine, une souffrance morale causées par cette atteinte. Or, la loi émanée de la Divinité, la loi qui défendait de faire le mal et enjoignait de faire le bien participait naturellement à la vénération qu'inspirait son auteur. Elle était aimée et crainte : on aimait de même le bien qu'elle prescrivait de faire, on détestait le mal dont elle enjoignait de s'abstenir. L'obéissance à la loi, l'accomplissement du bien, causait une satisfaction, une jouissance ; la désobéissance à la loi, l'accomplissement du mal provoquait une peine, une souffrance. Cette jouissance et cette souffrance constituaient la sanction morale du Devoir, et elles s'ajoutaient à la sanction matérielle des pénalités et des récompenses. Aux âmes chez lesquelles dominait le sentiment religieux, la sanction morale suffisait seule. A la

longue, enfin, le sentiment d'amour et de crainte de la loi, considérée comme l'instrument de production du bien et de répression du mal, se sépara du sentiment religieux dont il était issu et agit indépendamment de celui-ci pour déterminer l'accomplissement du devoir. Mais si l'on remontait à sa source, que trouverait-on? Un commandement divin, inspiré par l'intérêt de conservation de la société, conservation à laquelle, en dernière analyse, était intéressée la Divinité elle-même.

Cependant, la production des lois était viciée par plusieurs causes. La première résidait dans l'insuffisance d'esprit d'observation de leurs inventeurs, insuffisance qui les empêchait d'apercevoir les effets ultérieurs souvent opposés aux effets immédiats de ces lois ; la seconde, dans les intérêts particuliers des inventeurs, qu'ils faisaient prévaloir sur ceux de la communauté. L'application de ces lois imparfaites était, de même, toujours plus ou moins imparfaite. Elle l'était d'abord dans les sociétés, où le sentiment religieux était le plus faible, où, par conséquent, les sanctions divines, matérielles et morales, n'avaient qu'une efficacité insuffisante pour assurer l'exacte observation des lois. Elle l'était ensuite et surtout dans les sociétés qui ne subissaient que faiblement la pression extérieure de la concurrence vitale, où l'affaiblissement causé par l'accroissement des forces perdues, résultant de l'imperfection ou de l'inobservation des lois, n'engendrait point un péril constant et immédiat de destruction.

Mais parfois il arrivait que les effets nuisibles de ces lois imparfaites ou vicieuses étaient aperçus par les esprits les plus pénétrants. Si leur appréciation n'était point partagée par la foule, on la considérait comme offensante pour les Divinités législatrices, et on proscrivait les audacieux qui exposaient ainsi la société à la colère divine. Si, au contraire, la multitude se soulevait à tort ou à raison contre des lois qu'elle trouvait insupportables, elle s'en prenait aux Divinités elles-mêmes. Elle renversait leurs autels et les remplaçait par d'autres Divinités qui établissaient d'autres lois. Mais dans ces deux cas, le criterium des lois, dont l'ensemble constituait la morale, n'était autre que l'intérêt de la société.

Or, dans les temps primitifs, l'existence de chaque société, clan ou tribu dépendait, avant tout, du développement de sa puissance destructive. Car, dans l'état embryonnaire de leur industrie, — dans leur incapacité de multiplier les végétaux et les animaux nécessaires à leur alimentation, elles ne pouvaient se conserver qu'à la condition, soit de supprimer l'excédent de leur croît, afin de proportionner leur population à leurs moyens de subsistance, soit de détruire les tribus avoisinantes pour s'emparer de leurs ressources alimentaires — végétales ou animales. De là, une lutte pour la vie, sous sa forme destructive, une guerre dans laquelle demeuraient victorieuses celles qui avaient accumulé la plus grande somme de forces applicables à la destruction,

celles dont les lois avaient pour effet de régler la conduite de chacun des membres de la société, de manière à lui faire produire le maximum de forces utilisables et d'en empêcher la déperdition, en un mot, dont les lois étaient le plus utiles.

Ainsi l'utilité de la société était, en dernière analyse, l'objectif de la morale, et cet objectif ne pouvait être atteint qu'à la condition que chacune des lois constitutives de la morale se conformât à la loi naturelle de l'économie des forces, qu'elle eût pour effet de susciter la production des forces individuelles — dont l'ensemble constituait la force collective de la société — et d'en empêcher la déperdition. Cet objectif est demeuré le même dans tous les états des sociétés; il est de nos jours ce qu'il était aux temps primitifs. Mais les conditions d'existence des sociétés ont changé, et, de même qu'elles se modifiaient, il est devenu nécessaire de modifier aussi les lois morales pour les y adapter. Certaines lois sont devenues nuisibles après avoir été utiles, et de nouvelles lois ont été établies pour répondre à ces nécessités nouvelles.

Le changement des conditions d'existence des sociétés primitives, vivant de la chasse et des produits spontanés du sol, a été déterminé par les progrès qui ont substitué à ces industries destructives, les industries productives de l'élève du bétail et de la culture des plantes alimentaires.

V

La substitution des industries productives aux industries destructives du premier âge de l'humanité a été déterminée à la fois par des progrès moraux et des progrès matériels. C'est parce que des lois morales avaient pu assurer une certaine sécurité à l'individu au sein des sociétés primitives que les inventeurs du mécanisme du gouvernement ont pu créer les procédés et l'outillage de l'agriculture et des premières industries, et en imposer l'adoption à la multitude comme ils lui avaient imposé celle des lois morales elles-mêmes. en les attribuant à l'inspiration impérative des Divinités du clan ou de la tribu. L'énorme accroissement de la productivité du travail, résultant de ce progrès, a déterminé, à son tour, un accroissement de la population, proportionné à celui des subsistances et a fait succéder à des tribus de quelques centaines ou de quelques milliers d'individus, des nations dont les membres se comptent par millions. De là, une extension et un perfectionnement nécessaires du mécanisme du gouvernement collectif des individus.

La transformation de ce mécanisme a été généralement opérée par la conquête. Comme les espèces animales, les nombreuses variétés de l'espèce humaine se partageaient en deux grandes catégories : les races de proie, fortes et courageuses, vivant principalement de la chasse aux animaux et aux

hommes, et les races paisibles, vivant comme les herbivores, des fruits naturels du sol. Lorsque l'élève du bétail et la mise en culture des plantes alimentaires eurent augmenté, dans d'énormes proportions, la productivité du travail, les premières trouvèrent profit à s'emparer des régions occupées par les secondes et à s'y établir en permanence, au lieu d'y faire de simples incursions de chasse et de pillage. Elles réduisirent en esclavage les peuples conquis, devenus plus productifs comme bêtes de somme que comme animaux de boucherie, et firent main basse d'une manière permanente sur le produit net de leur travail, en ne leur laissant que le minimum indispensable à leur subsistance et à leur reproduction. Ces races guerrières constituèrent partout la caste propriétaire et gouvernante des nations. Les établissements d'exploitation des peuples conquis et asservis, fondés par elles, prirent le nom qu'ils ont gardé d'États politiques. De même, la dénomination de société fut exclusivement attribuée à la caste propriétaire de l'État. C'est uniquement dans l'intérêt de cette société que furent établies, sous forme de lois ou de coutumes, toutes les règles de conduite reconnues nécessaires à sa conservation et à sa prospérité, l'une et l'autre étroitement liées à celles de son État. Comme auparavant, ces lois ou ces coutumes étaient inspirées et commandées par les Divinités. Mais le gouvernement des États comportait des fonctions nombreuses et des aptitudes fort diverses, d'où la séparation successive de la société en deux castes

distinctes mais unies par la communauté d'intérêts : la caste guerrière et la caste sacerdotale, celle-ci chargée de formuler et de communiquer les inspirations et les volontés des Divinités, celle-là de les appliquer et de les sanctionner. Plus tard encore, les chefs de la caste guerrière se réservèrent les lois concernant spécialement la conservation de leur domination, en abandonnant les autres aux chefs de la hiérarchie sacerdotale.

L'ensemble de ces lois, soit qu'elles émanassent du gouvernement politique et fussent formulées par ses légistes, ou du gouvernement religieux et fussent formulées par ses pères ou ses casuistes, soit encore qu'elles fussent sanctionnées par des pénalités temporelles et spirituelles, ou par ces dernières seulement, constituaient la morale de la société et embrassaient la généralité des manifestations de l'activité humaine. Elles avaient toutes un objectif commun : l'intérêt de la société; mais, pas plus que dans la période précédente, elles ne répondaient toujours exactement à cet objectif. Si l'intelligence s'était développée, si l'observation et l'expérience avaient acquis plus de sûreté, elles ne pouvaient cependant discerner avec une certitude entière ce qui était utile à la société et ce qui lui était nuisible. En outre, les causes qui viciaient auparavant la production des lois, savoir : la prépondérance de certains instincts particuliers en opposition avec l'intérêt général et permanent de la société, continuaient de subsister. Enfin, la sanction temporelle des lois était,

de sa nature. incertaine. et la sanction spirituelle dépendait, d'une part, de l'intensité plus ou moins grande de la foi religieuse, d'une autre part, de l'état du sentiment moral d'amour du bien et de haine du mal. que l'observation de la loi avait inculqué dans les âmes.

VI

Dans ce second âge de l'existence de l'humanité comme dans le premier, la part du gouvernement collectif des sociétés dépasse celle du gouvernement individuel. L'association possédante et exploitante de l'établissement politique est gouvernée tantôt comme une armée, par un chef investi d'un pouvoir absolu, tantôt par l'assemblée des membres les plus importants et les plus influents de cette association propriétaire de l'État. C'est le chef, ou l'assemblée des chefs. ordinairement héréditaire comme tous les membres de la hiérarchie gouvernante, qui établit, sous l'inspiration des Divinités, et qui impose à la généralité des membres de l'association, les règles de conduite et les obligations reconnues nécessaires à la conservation de l'État et au développement de sa puissance ; c'est le chef ou l'assemblée des chefs qui décide des entreprises collectives, toujours après une consultation préalable des Divinités, et qui choisit le personnel jugé le plus apte à les conduire à bonne fin. Les lois édictées par ce gouvernement

auquel les Divinités ont délégué l'exercice de leur pouvoir souverain, reconnaissent et garantissent les droits particuliers des membres de l'association, mais non sans subordonner ces droits individuels au droit de l'association. Elles en règlent même le plus souvent l'usage, en vertu de ce droit supérieur de conservation : aux beaux temps de la République romaine, les censeurs interviennent dans la vie privée des citoyens, contrôlent rigoureusement leurs dépenses de nourriture, de vêtements etc., de manière à empêcher le gaspillage des ressources dans lesquelles le pouvoir dirigeant puise les fonds nécessaires à la défense et à l'agrandissement de l'État. D'autres lois spécifient les obligations de chacun envers l'État, les prestations de forces et de ressources qu'il doit fournir pour subvenir aux frais de la gestion collective, de la guerre et des autres entreprises. Cet ensemble de règles inspirées par les Divinités et sanctionnées par des peines dépassant la jouissance que leur violation peut causer, constitue la morale de la société. Cette morale a pour objet l'intérêt de la société et elle y est d'autant mieux adaptée que ses règles se rapprochent de plus près de la loi naturelle de l'économie des forces ; qu'elles ont, par conséquent, pour effet d'augmenter davantage les forces et les ressources de l'État, et c'est toujours aux époques et dans les régions où la concurrence, sous la forme destructive de guerre, exerce la pression la plus intense et la plus continue qu'elles s'en rapprochent le plus. Mais tout en imposant aux

membres de la société des règles de conduite et des obligations qu'il juge nécessaires à sa conservation, le gouvernement les laisse communément libres de gouverner à leur guise leur famille, leurs sujets ou leurs esclaves. C'est seulement lorsque les abus de l'exercice de ce pouvoir souverain des propriétaires de domaines, chefs de famille et maîtres d'esclaves, deviennent par trop flagrants et engendrent des désordres qui affaiblissent visiblement l'État, que le gouvernement collectif intervient pour le restreindre, et étendre ainsi, aux dépens des morales particulières, la juridiction de la morale de l'État.

Ce régime sous lequel les sociétés en voie de civilisation ont vécu pendant des milliers d'années, était-il un produit de l'ignorance et de la barbarie, et peut-on, comme on le faisait jusqu'à une époque récente, qualifier d'immorales les institutions et les lois qui le caractérisaient? Avons-nous besoin de dire que cette appréciation erronée était bien plutôt un produit de l'ignorance. Elle supposait qu'aucun changement ne s'était opéré dans les conditions d'existence des sociétés et dans la mentalité générale de leurs membres ; et que le régime qui est adapté à leur situation présente l'eût été également à leur situation passée. Les lois et les institutions des anciennes sociétés étaient déterminées par les nécessités de conservation auxquelles elles avaient à pourvoir. Quand elles s'ajustaient à ces nécessités elles étaient aussi morales qu'elles pouvaient l'être.

Nous condamnons aujourd'hui l'esclavage comme immoral parce qu'il a cessé d'être nécessaire ; mais dans les sociétés de l'antiquité il s'imposait comme une condition vitale d'existence, et sa nécessité déterminait sa moralité.

Remarquons encore que les lois morales de chaque société, quoiqu'elles ne dépassassent point les limites de son domaine, étaient cependant conformes à l'intérêt général et permanent de l'espèce, en tant du moins qu'elles s'ajustaient à l'intérêt de la société. En effet, leur objectif était la conservation et l'accroissement de sa puissance. Les sociétés dont les lois répondaient le plus exactement à cet objectif et étaient le plus correctement observées, l'emportaient sur les autres, dans les luttes de la concurrence, sous sa forme destructive de guerre, et leur victoire était conforme à l'intérêt de l'espèce.

Cependant, dans ce second âge de l'existence de l'humanité comme dans le premier, des causes diverses agissaient pour vicier la production des lois morales. C'était d'abord l'insuffisance de l'esprit d'observation et la courte vue des législateurs qui les empêchaient d'apercevoir toutes les conséquences lointaines de ces lois. Mais peut-être cette cause de l'imperfection de la législation exerçait-elle moins d'influence que les intérêts privés et immédiats des législateurs, de leur famille ou de leur caste. Ces intérêts égoïstes n'étaient pas moins actifs dans le passé qu'ils ne le sont de nos jours. D'autres causes agissaient encore pour empêcher l'observation exacte

des lois morales. Dans les sociétés où le sentiment religieux s'était affaibli, où l'amour et la crainte des Divinités n'opposaient plus qu'une faible barrière à l'assaut des appétits et des passions. où l'on mettait en doute la juste adaptation des lois émanées d'elles à l'intérêt de la société. où ce doute était confirmé par les privilèges accordés aux intérêts les plus forts aux dépens des plus faibles, l'obéissance à la loi pouvait bien encore être obtenue matériellement. mais le sentiment d'amour et de respect puisé dans la foi en la justice de ses auteurs, sentiment qui en était l'appui le plus solide, disparaissait des âmes. Enfin, plus que tout le reste, le défaut de pression de la concurrence laissait libre carrière à l'intervention perturbatrice des intérêts privés dans la production des lois et au relâchement dans leur observation. Alors, quand à la suite d'une longue paix, par exemple, la société venait à être menacée de destruction par une invasion de barbares, comme il arriva à la société romaine, les déperditions de forces causées par les vices et le relâchement des règles nécessaires à leur conservation rendaient cette société démoralisée incapable de soutenir la lutte et précipitaient sa ruine.

VII

Des progrès réalisés dans l'ensemble des branches de l'activité humaine ont agi, dans le cours de ce second âge de l'humanité, plus encore que dans le

premier, pour changer les conditions d'existence des sociétés en voie de civilisation, et nécessiter une nouvelle adaptation des lois morales à la loi naturelle de l'économie des forces. Tels ont été, en premier lieu, les progrès qui ont accru la puissance destructive de l'homme. Ces progrès qui ont transformé l'art et l'outillage de la guerre ont eu pour résultat

1° De mettre d'une manière définitive les sociétés civilisées à l'abri des invasions des peuples barbares, et d'assurer ainsi la civilisation contre les risques de destruction qui n'ont pas cessé de la menacer aussi longtemps que la force et le courage physiques sont demeurés les facteurs principaux de la victoire dans les luttes de la concurrence sous sa forme destructive de guerre. Ce résultat est devenu manifeste depuis que les peuples civilisés ont pu s'emparer avec une facilité croissante, des régions occupées par les races moins progressives et les assujettir à leur domination.

2° Aussi longtemps que la guerre a été nécessaire pour assurer la sécurité de la civilisation, elle a procuré, en sus du profit particulier qu'elle rapportait au vainqueur, un profit général à l'ensemble de la communauté civilisée, par l'accroissement de sécurité que lui valaient les progrès que toute guerre déterminait dans l'art et l'outillage de la destruction. Dans l'état actuel des choses, ce profit a complètement disparu, et il a fait place à une perte croissante, causée par la perturbation économique et financière que la guerre déchaîne désormais dans

toute l'étendue du marché unifié et solidarisé des échanges. En même temps, l'augmentation de la puissance destructive combinée avec celle de la puissance productive, en élevant dans d'énormes proportions le prix de revient de la guerre, a abaissé le profit particulier du vainqueur et l'a remplacé par une perte. Cette double perte, que ne compense plus aucun profit, se traduit par une diminution des forces vitales nécessaires à la conservation et au progrès de l'espèce. D'utile, la guerre est devenue nuisible; de morale, immorale, sauf dans le cas exceptionnel où la force est indispensable, dans les rapports de nation à nation, pour sauvegarder le droit. Or, cette sauvegarde peut maintenant être obtenue autrement que par la guerre[1].

3° Au service que la guerre a rendu à l'humanité en assurant la sécurité de la civilisation s'est joint un service non moins considérable, qu'elle lui a rendu comme propulseur du progrès. Par la pression qu'elle a exercée sur les sociétés en concurrence pour l'acquisition des moyens de subsistance, elle a suscité, en les nécessitant sous peine de destruction ou de dépossession, tous les progrès qui rendent plus fort, progrès de l'art et de l'outillage de la destruction et de la production, progrès de l'organisme du gouvernement collectif et individuel, à une époque où la concurrence, sous sa forme productive, n'avait pu se développer encore suffisamment pour

1. Voir *Grandeur et décadence de la guerre*. Chapitre X. *Position du problème de la paix. Comment ce problème peut être résolu.*

remplir cet office. C'est en suscitant ces progrès, qu'elle a rendu possible le développement de cette forme supérieure de la concurrence dont l'action propulsive, à la fois plus efficace et plus économique, est destinée à remplacer la sienne.

L'augmentation de la puissance productive n'a pas moins contribué que celle de la puissance destructive à changer les conditions d'existence des sociétés.

1° La condition des sociétés, clans, tribus et États politiques dans le premier et le second âge de l'humanité était celle de l'isolement et de l'hostilité mutuelle. Chacune avait ses lois particulières et la protection que ces lois conféraient à la vie et aux moyens d'existence de l'individu ne s'appliquait qu'aux membres et aux sujets de la société. L'étranger était hors la loi et considéré comme un ennemi naturel. Les rapports entre les sociétés étaient caractérisés par cet aphorisme : *homo homini lupus*. Les progrès qui ont remplacé les industries destructives du premier âge, la chasse aux animaux et aux hommes, par les industries productives de l'élève du bétail et de la culture du sol, ont changé cet état de choses originaire. La division du travail et l'échange ont pris naissance et se sont développés à mesure que l'augmentation de la productivité des industries les plus nécessaires faisait croître de nouvelles branches sur l'arbre de la production. D'abord concentrés dans le domaine particulier de chaque société, les échanges en ont franchi les frontières et établi des rapports d'intérêt mutuel entre les

échangistes au lieu et place des rapports d'hostilité qu'impliquait le mode primitif d'acquisition des subsistances.

Ce mode consistait, en effet, pour l'homme aussi bien que pour les espèces inférieures, dans le vol, communément précédé du meurtre. C'était un mode d'acquisition naturellement coûteux et aléatoire, car il comportait toujours une dépense de forces et des risques. L'échange était grevé sans doute des frais de production du produit ou du service que l'échangiste était obligé d'offrir pour acquérir celui dont il avait besoin et qu'il demandait. Mais à mesure que la productivité de l'industrie humaine s'est accrue, l'acquisition par voie d'échange est devenue plus économique, elle a exigé une moindre dépense de forces et moins de risques que le meurtre et le vol, et on y a eu recours de préférence. Alors le mode d'acquisition par le meurtre et le vol a été interdit comme nuisible et immoral dans l'intérieur du domaine des sociétés, tant parce qu'il engendrait des conflits qui les affaiblissaient que parce qu'il entravait le développement de la production et de la richesse. Mais il a continué pendant longtemps encore d'être considéré comme utile et moral quand il était pratiqué à l'égard des étrangers, et il n'a pas cessé de l'être, sous la dénomination euphémique de conquête dans les relations des États entre eux.

Le mode d'acquisition par voie d'échange a eu, disons-nous, pour résultat d'établir un lien d'intérêt mutuel entre les échangistes. De naturellement

ennemis lorsqu'ils demandaient leurs moyens de subsistance au vol et au meurtre, ils sont devenus naturellement amis, car ils ont été intéressés aux progrès et à la prospérité les uns des autres. Plus l'industrie de chacun est féconde, plus grande est la quantité des produits qu'il peut offrir à l'échange, plus ample est la satisfaction du besoin auquel répondent ces produits et la somme de bien-être qu'ils procurent. De là encore la création d'un lien de solidarité dans le bien comme dans le mal, entre les membres de la société économique, issue de l'échange. Tous les progrès réalisés par les uns profitent aux autres, en diminuant la somme de travail et de peine qui constitue les frais de production et d'acquisition des produits, et, de même, toutes les calamités qui frappent des échangistes se répercutent de proche en proche, dans toutes les parties du réseau de l'échange. En rendant ainsi les hommes solidaires les uns des autres, l'échange les intéresse à s'assister mutuellement : avec la solidarité, il crée la fraternité.

2°. Tandis que le mode d'acquisition des moyens de subsistance par voie d'échange devenait plus économique sous l'influence des progrès de l'industrie, le procédé du meurtre et du vol, demeuré en vigueur entre les sociétés propriétaires des États politiques, devenait, au contraire, plus coûteux à mesure que s'augmentaient les forces et les ressources dont elles disposaient pour la lutte que suscitait ce mode d'acquisition.

3. Les progrès qui ont accru la productivité de l'industrie, ont eu pour resultat de modifier la nature du travail humain, en diminuant l'effort physique, auquel ils substituaient un travail mécanique plus économique, et en augmentant la part de l'effort intellectuel et moral [1]. Et ce résultat a une importance bien supérieure à celle de l'augmentation du bien-être matériel qui a été considérée à tort comme le fruit principal sinon unique des progrès de l'industrie.

A l'origine, l'homme à l'état sauvage obéissait comme les autres animaux à l'impulsion de ses instincts, et il satisfaisait ceux qui le sollicitaient avec le plus d'énergie sans entreprendre de leur résister. Il a fallu l'intervention des Divinités, dont le sentiment religieux l'excitait à concevoir l'existence, pour l'assujettir aux règles de conduite nécessaires à sa conservation et à ses progrès. Ces règles, découvertes par l'élite intellectuelle des troupeaux primitifs, et attribuées à l'inspiration divine, étaient, grâce à leur origine surhumaine, acceptées par la foule sous la pression de la crainte des pénalités dont les sanctionnaient les Divinités, et les chefs élus par elles. Elle prit l'habitude de les observer, mais cette habitude ne persistait qu'autant que subsistait la crainte d'une répression divine et humaine. Il en a été ainsi aussi longtemps que l'industrie dans l'enfance a demandé seulement l'emploi

1. Voir notre Cours d'économie politique. *La part du travail*, t 1er, p. 218.

de la force physique de l'ouvrier. Ses facultés intellectuelles et morales n'étant point mises en œuvre, demeuraient à l'état de germe. L'homme assujetti au travail de la bête de somme ne s'élevait pas intellectuellement et moralement beaucoup au-dessus de la bête de somme. Comme elle, il serait retourné à l'état sauvage, s'il avait cessé d'être soumis au joug de la servitude, c'est-à-dire d'une tutelle sanctionnée par la crainte matérielle de châtiments inévitables. C'est le changement dans la nature du travail humain, déterminé par la substitution du travail mécanique à l'effort physique, qui a développé successivement le germe des facultés intelleetuelles et morales de la multitude appliquée aux œuvres inférieures de la production, et rendu son affranchissement possible. Car ces facultés seules peuvent produire une force morale suffisante pour suppléer à la crainte matérielle des châtiments. Pour que l'homme devînt capable de se gouverner librement lui-même, il fallait qu'il possédât l'intelligence qui conçoit l'utilité de la loi et la force morale qui fait exécuter ce que l'intelligence a conçu. Or, l'intelligence et la force morale ne pouvaient se développer par l'exercice qu'autant qu'elles étaient nécessaires à l'œuvre de la production des moyens de subsistance. Les progrès de l'industrie n'ont donc pas eu seulement pour résultat d'augmenter le bien-être matériel de l'espèce : en élevant, en spiritualisant la nature du travail humain, ils ont rendu le travailleur apte au gouvernement de soi-même.

4°. Enfin, l'accroissement successif de la puissance productive a eu pour effet de susciter et de développer la concurrence économique.

Le procédé primitif d'acquisition des subsistances a été le meurtre et le vol, pratiqué d'abord aux dépens des espèces inférieures, ensuite des individualités, associées ou non, les plus faibles de l'espèce humaine. Les tribus auxquelles leurs ressources alimentaires cessaient de suffire, entraient en lutte avec les tribus avoisinantes : les plus fortes s'emparaient des terrains de chasse des plus faibles, après les avoir massacrées et, fréquemment aussi, de s'être nourries de leur chair. Tel a été le premier objectif de la concurrence sous sa forme destructive de guerre. Lorsque l'élève du bétail et la mise en culture des plantes alimentaires eurent rendu l'assujettissement des vaincus et l'exploitation de leur travail plus profitables que le massacre et l'anthropophagie, l'objectif de la concurrence guerrière devint la conquête ou l'agrandissement d'un domaine apte à la production des moyens de subsistance, et de sa population, que les vainqueurs contraignaient à travailler pour eux et à laquelle ils ne laissaient que le minimum indispensable pour subsister, en s'emparant du produit net de son industrie. Ces domaines acquis par la conquête constituèrent les établissements ou les États dits politiques, et ce fut, dès lors, une lutte incessante entre les associations propriétaires et exploitantes de ces établissements, pour les agrandir aux dépens les uns des autres, et augmenter

ainsi les revenus qu'ils en tiraient au moyen de l'impôt en travail, en nature ou en argent. Cette concurrence politique et guerrière des propriétaires d'États procédait, comme auparavant celle des tribus, par le meurtre pour aboutir au vol. Cependant, sous l'influence des progrès que nous avons analysés plus haut, ce mode d'acquisition des subsistances est devenu de plus en plus coûteux, il a exigé une dépense de forces plus considérable et donné un profit moindre, enfin ce profit a été remplacé par une perte. Alors, la guerre est tombée en décadence et, comme toute industrie qui ne fait plus ses frais, elle est destinée à disparaître. Elle ne subsiste plus aujourd'hui que d'une manière artificielle, grâce à l'influence demeurée propondérante de la classe politique et guerrière qui demande ses moyens de subsistance aux impôts qu'elle prélève sur la généralité de la population.

Cela ne veut pas dire que cette forme de la concurrence qui procédait par le meurtre pour aboutir au vol n'ait pas été utile, partant morale. Elle a rendu à l'espèce humaine un double service ; d'abord en suscitant directement les progrès de la puissance destructive qui ont fini par assurer la sécurité de la civilisation; ensuite, en provoquant indirectement les progrès qui l'ont remplacée par une forme plus économique et efficace de la lutte pour l'acquisition des subsistances : la concurrence productive.

La concurrence sous sa forme productive est plus

économique que la concurrence destructive, en ce que celle-ci implique toujours une déperdition de forces. Si le vainqueur est rétribué de la dépense de forces qu'il a faite dans la lutte, par les fruits qu'il a retirés de sa victoire, le vaincu subit une perte sans compensation. Il faut remarquer même que les fruits de la victoire ont cessé de nos jours de couvrir la dépense du vainqueur, et d'une autre part, que la compensation d'un accroissement général de la sécurité, dont profitait le vaincu lui-même, a disparu depuis que les progrès combinés de la puissance destructive et productive ont garanti d'une manière définitive la communauté des peuples civilisés contre le péril des invasions des barbares.

La concurrence productive peut, au contraire, remplir son rôle de propulseur du progrès, sans causer aucune déperdition de forces. A mesure que l'accroissement de la puissance productive détermine l'extension du marché des échanges, ce marché absorbe une quantité plus considérable de produits, et des concurrents de plus en plus nombreux peuvent y trouver place, et réaliser des profits rémunérateurs. S'ils y affluent en trop grand nombre, le taux de ces profits s'abaisse et cesse bientôt de couvrir les frais de production des moins capables. Ceux-ci sont alors expulsés du marché et le taux se relève, mais non sans que l'excès de la concurrence ait causé une destruction de capital, une perte de forces productives. Cependant cette perte n'est nullement inévitable, car dans un marché libre,

le taux des profits est le régulateur naturel de la concurrence. S'il s'élève dans une des branches multiples de la production au-dessus du niveau des autres branches, les concurrents s'y portent jusqu'à ce qu'il soit descendu au niveau commun ; s'il s'abaisse au-dessous, l'apport des capitaux, dans cette direction. se ralentit et cesse jusqu'à ce que l'offre des produits se soit remise en équilibre avec la demande au niveau des frais de production augmentés du profit rémunérateur. La concurrence peut ainsi se régler elle-même sans aucune déperdition de forces vitales.

Mais la concurrence productive n'est pas seulement plus économique que la concurrence destructive, elle est encore un instrument de progrès plus efficace, car elle exerce directement son action propulsive sur l'ensemble des branches de l'activité humaine, tandis que l'action directe de sa devancière était restreinte à l'industrie de la destruction et ne se faisait sentir que par répercussion sur tout le reste.

Cependant, si la concurrence productive est à la fois plus économique et plus efficace que la concurrence destructive, si elle donne la victoire aux plus capables, elle oblige ceux-ci à s'élever au niveau de ceux-là et à réaliser par conséquent des progrès qui exigent toujours des sacrifices coûteux et des efforts pénibles. C'est pourquoi, depuis que l'agrandissement de l'aire de la sécurité et le développement des moyens de communication, en abaissant

les obstacles naturels qui empêchaient l'extension et l'unification des marchés, ont mis en concurrence les industries des différents pays, les producteurs les moins capables ont employé partout leur influence à remplacer ces obstacles naturels par des obstacles artificiels. Ils sont parvenus ainsi à retarder l'essor général du progrès de la production, et à altérer la distribution utile des produits en affaiblissement l'opération propulsive de la concurrence et en troublant son opération régulatrice, mais sans réussir à supprimer cette « loi naturelle ».

Tels sont les progrès qui ont changé les conditions d'existence des sociétés civilisées par le développement successif de leur puissance destructive et productive. Mais en regard de ces progrès et en déduction de leurs résultats viennent se placer les nuisances et les pertes de forces vitales causées par l'imperfection et les vices du gouvernement collectif et du gouvernement individuel, auxquels s'ajoutent, mais dans de bien moindres proportions, les destructions et les perturbations causées par les forces naturelles que l'homme n'a pas encore réussi à asservir, à discipliner et à utiliser.

VIII

La puissance productive de l'homme s'est accrue d'une manière continue dans le cours des siècles, sauf aux époques des invasions qui détruisaient une por-

tion plus ou moins considérable des fruits de la civilisation ; mais c'est surtout depuis un siècle qu'elle a pris un essor prodigieux. Au point de développement où elle est arrivée, elle est telle qu'en la supposant mise en œuvre tout entière, utilement distribuée et consommée, c'est-à-dire sans aucune déperdition de forces, elle suffirait déjà à pourvoir amplement aux besoins vitaux de tous les membres de la communauté civilisée, en leur procurant, en échange d'une somme de plus en plus réduite de travail et de peine, une quantité toujours croissante de matériaux de vitalité et de jouissance. Or, il est manifeste que la condition de la multitude ne s'est pas améliorée et élevée depuis un siècle dans la proportion de l'accroissement de la puissance productive. On peut affirmer qu'au moins la moitié de cet accroissement est gaspillé et perdu.

Que l'écart entre les forces produites et les forces utilisées, qui a existé de tout temps et dans toutes les sociétés, se soit élargi au lieu de se rétrécir, nous nous en convaincrons en étudiant les problèmes du gouvernement individuel et du gouvernement collectif. Cette étude nous montrera que la cause déterminante de ce phénomène réside toute entière dans le retard du progrès moral sur le progrès matériel.

La nécessité d'un progrès moral ressort, en effet, des changements que les progrès de la puissance destructive et productive de l'homme ont opérés dans les conditions d'existence des individus et des sociétés.

L'individu a été affranchi de la tutelle d'une corporation, d'un maître ou d'un seigneur. Il est devenu libre de se gouverner lui-même, mais sa responsabilité s'est accrue avec sa liberté. Il a dû pourvoir désormais, sans aucune autre assistance que celle de la charité, à son entretien et à celui des êtres dont il est naturellement responsable, et s'acquitter des charges qui lui sont imposées par le gouvernement de la collectivité, tout en subissant des tentations que l'accroissement des matériaux de jouissance rendait chaque jour plus nombreuses et plus vives. Ne lui fallait-il pas une force morale supérieure à celle qui lui suffisait auparavant, pour résister à des appétits plus violemment sollicités et couvrir une responsabilité devenue plus complète, en un mot pour remplir tous ses devoirs envers lui-même et envers autrui?

En viciant le gouvernement individuel, l'insuffisance de la capacité morale, dans les conditions actuelles d'existence des individus et des sociétés, a vicié plus encore le gouvernement collectif. Des réformes et des révolutions politiques ont enlevé la direction des sociétés et la production des lois aux aristocraties guerrières qui trouvaient leurs moyens d'existence dans la conquête et l'exploitation des multitudes asservies à leur domination, mais, sous le nouveau régime comme sous l'ancien, c'est, dans toutes les sociétés civilisées ou non, la classe la plus forte qui est en possession de l'organisme de la puissance collective. Or, cette classe gouvernante

se compose d'individus dont le niveau moral ne diffère point de celui du reste de la nation. Si ce niveau n'est pas assez élevé pour donner à l'individu la force nécessaire pour remplir ses devoirs et résister aux impulsions qui le poussent à augmenter aux dépens d'autrui la somme de ses jouissances, quel usage fera-t-il de sa participation à la puissance collective? Il l'emploiera à satisfaire ses intérêts particuliers ou ceux de la classe à laquelle il appartient en les dissimulant sous le masque de l'intérêt général, et l'on verra apparaître et s'aggraver les maladies qui affaiblissent et menacent de destruction les sociétés modernes : le militarisme, le protectionnisme, l'étatisme et le socialisme.

C'est dans l'insuffisance de la capacité morale de l'individu que réside la cause de ces maladies. Il s'agit donc d'élever la puissance de l'homme sur lui-même au niveau de sa puissance sur les choses. Et la solution de ce problème moral dépend, avant tout, de celle du problème religieux[1].

1. Voir la *Morale économique* Livre VII. L'ordre nouveau.

III

LE PROBLÈME ÉCONOMIQUE

LE PROBLÈME ÉCONOMIQUE

I

La morale est une discipline. Les règles qui établissent cette discipline, lois, coutumes, usages, et leurs sanctions morales ou matérielles ont pour objectif la conservation et le progrès de la puissance des sociétés, par conséquent la conservation et le progrès de l'espèce qui se compose de l'ensemble des sociétés. Cet objectif, les lois, coutumes, usages établis par les hommes ne l'atteignent qu'autant qu'ils sont conformes à la loi naturelle de l'économie des forces.

Cependant, ces forces individuelles que les règles morales ont pour objet de discipliner doivent être appliquées à des emplois déterminés par les besoins auxquels l'homme, comme toutes les autres créatures, est obligé de pourvoir, sous peine de périr.

besoin de se défendre contre les agents de destruction du milieu où il vit, besoin d'acquérir les matériaux de la vie. Ces besoins nécessitent et provoquent la construction et la mise en œuvre de trois sortes d'appareils : un organisme de gouvernement, un organisme de destruction et un organisme de production, les deux premiers répondant à des besoins naturellement collectifs, le troisième à des besoins naturellement individuels. Ces appareils, comme la discipline morale elle-même, ont pour objectif la conservation et le progrès des sociétés et de l'espèce; comme elle encore, ils ne l'atteignent qu'autant qu'ils se conforment dans leur construction et leur fonctionnement à la loi naturelle de l'économie des forces.

Si les lois, coutumes et usages qui règlent la conduite des individus étaient toujours adaptés à leur objet, si tous les hommes possédaient la capacité intellectuelle et morale nécessaire pour se les imposer et les observer d'eux-mêmes sans y être contraints, les sociétés n'auraient pas besoin d'un appareil de gouvernement, et elles pourraient réduire leur appareil de destruction dans la mesure des nécessités de la défense de leurs membres contre les espèces inférieures. Mais il n'en est pas ainsi : les règles morales que les hommes établissent dans l'intérêt de leur conservation sont toujours imparfaites; trop souvent elles empêchent la production des actes utiles, tolèrent et facilitent même celle des actes nuisibles. Quant à la capacité morale néces-

saire pour les observer, en surmontant les appétits ou les passions qui excitent à les enfreindre, elle est toujours inégale et insuffisante. De là la nécessité des appareils de gouvernement et de destruction pour assurer la conservation des sociétés et la sécurité de leurs membres.

Ces appareils diffèrent d'une époque et d'un pays à un autre, et ils se modifient avec les besoins auxquels ils pourvoient. Aux époques où les sociétés en voie de civilisation étaient continuellement menacées de destruction et d'asservissement par les peuples qui continuaient à demander leurs moyens de subsistance au vol et au meurtre, l'appareil de destruction, destiné à assurer la sécurité extérieure, l'armée, exigeait l'application d'un maximum de forces et de ressources. Mais, à mesure que les sociétés civilisées sont devenues plus fortes et que le risque d'invasion et de subversion qui les menaçait s'est abaissé en conséquence, les frais de l'assurance de la sécurité extérieure ont pu être réduits dans la proportion de la diminution de ce risque. De même, l'appareil de répression et de tutelle qui répond au besoin de la sécurité intérieure a dû être développé plus ou moins selon le degré d'intensité de ce besoin. C'est ainsi que dans les pays et aux époques où le grand nombre est dépourvu de la capacité nécessaire à l'observation des devoirs commandés par la conservation de la société, la répression peut être insuffisante, et la tutelle doit y suppléer, soit en rendant obligatoires des actes utiles,

soit en interdisant des emplois de l'activité individuelle, qui produisent une somme de nuisances supérieure à celle des utilités. Est-il nécessaire d'ajouter que la capacité morale peut s'accroître ou diminuer d'une époque à une autre, et que la tutelle doit être en conséquence diminuée ou accrue pour conserver son utilité?

Les organismes du gouvernement et de l'assurance de la sécurité de la société ont pour objet d'empêcher la destruction ou la déperdition des forces vitales des sociétés, et par là même de l'espèce, tandis que l'organisme de la production des matériaux de la vie pourvoit à l'alimentation et au développement de ces mêmes forces.

Cet organisme se compose d'entreprises individuelles ou collectives adaptées aux différents besoins matériels, intellectuels et moraux de l'espèce. Les socialistes prétendent, comme on sait, que ces entreprises devraient être placées sous la direction du gouvernement, qu'ils supposent investi, en toutes choses, de la capacité surhumaine que l'humanité du premier âge attribuait à ses Divinités. Telle est leur solution du problème économique.

II

Nous allons essayer de démontrer que ce problème se résout de lui-même de la manière la plus conforme à l'intérêt général et permanent de l'espèce, par

l'opération des lois de la concurrence et de la valeur, mais à la condition que ces lois naturelles cessent d'être empêchées ou troublées dans leur action, en un mot qu'elles agissent dans un milieu libre. Or, ce milieu libre commence seulement à se constituer. Il n'existait point sous l'ancien régime de l'industrie. Jusqu'à une époque relativement récente, toutes les branches de la production, sauf de rares exceptions, étaient soustraites, par des obstacles de toute sorte, à l'opération régulatrice des lois de la concurrence et de la valeur combinées ; elles n'avaient que des marchés plus ou moins étroitement limités et formaient autant de monopoles naturels ou artificiels.

Les causes du resserrement général des marchés étaient nombreuses. Les principales consistaient dans le défaut de sécurité provenant de la guerre et du brigandage, dans le manque ou l'insuffisance des moyens de communication. L'échange des produits et des services ne pouvait en conséquence s'opérer que dans un rayon peu étendu, ordinairement, dans les limites de la seigneurie. Les villes s'approvisionnaient de denrées agricoles dans les campagnes avoisinantes, et leur fournissaient en échange les produits de leurs industries ou de leurs métiers. Les articles de luxe presque seuls étaient l'objet d'un commerce plus étendu. Dans ces marchés limités, la concurrence rencontrait des obstacles qui la rendaient impuissante ou précaire. Si les paysans qui apportaient leurs denrées au marché pouvaient

rarement s'entendre pour élever les prix au-dessus du taux naturel de la concurrence, il en était autrement des intermédiaires qui achetaient les blés pour les revendre, et les emmagasinaient en attendant. Grâce à leur petit nombre, ils pouvaient faire la loi aux producteurs aussi bien qu'aux consommateurs. De là, la haine à laquelle étaient en butte les marchands de grains et les accapareurs, haine qui a passé à l'état de préjugé, lorsque les circonstances eurent changé. Les autorités urbaines essayaient, à la vérité, de régler les prix, en établissant un maximum, mais comme il était impossible de régler les quantités, la production des denrées alimentaires étant soumise à l'influence capricieuse des saisons, le remède était inefficace, quand il n'aggravait pas le mal.

Dans les villes, les gens de métier et les artisans, auxquels le seigneur avait concédé, moyennant redevance ou rachat, le droit d'exercer leur industrie et d'en échanger les produits, constituèrent des corporations auxquelles cette concession assurait, avec la propriété de la branche d'industrie exercée par leurs membres, celle du marché du domaine seigneurial. Sous ce régime de monopole elles auraient pu, en restreignant leur production, élever leurs prix au-dessus du taux nécessaire, si les consommateurs les avaient acceptés sans résistance. Une coutume s'établissait comme un compromis entre ces deux intérêts opposés. A défaut de la concurrence, la coutume fixait le juste prix des produits et des

services. Ce juste prix n'était autre que le taux nécessaire pour couvrir les frais de la production en y comprenant la rémunération des propriétaires de maîtrises et il impliquait l'ajustement de l'offre des produits ou des services à la demande, au niveau de ce juste prix ou de ce taux nécessaire [1]. La coutume suppléait à la concurrence comme régulateur des prix, mais elle ne pouvait y suppléer comme propulseur du progrès. Le régime des corporations excluait au contraire tout progrès qui aurait permis à un de leurs membres d'abaisser ses prix au-dessous de ceux de ses associés. Cependant la sécurité s'accroissait sous l'influence des progrès de l'art et du matériel de l'industrie de la destruction, mise incessamment en œuvre par la guerre, les moyens de communication se multipliaient, et ces progrès avaient pour conséquence naturelle l'extension des marchés de consommation. Des industries se créaient pour approvisionner les marchés situés en dehors des domaines appropriés aux corporations, et elles réalisaient, sous l'impulsion de la concurrence, les progrès qui ont donné naissance à la grande industrie.

De nos jours, le régime des corporations a disparu, le travail est devenu libre, la sphère de l'échange s'est successivement étendue, et la concurrence associée à la loi de la valeur a remplacé la coutume comme régulateur du prix des choses.

Des centaines, parfois même des milliers d'entre-

1. APPENDICE Note E *Le juste prix*.

prises, pourvoient à la production de chacun des innombrables articles de consommation. Qu'est-ce qui détermine les entrepreneurs à confectionner tout ou partie d'un produit qu'ils ne consomment pas eux-mêmes, sous le régime aujourd'hui prépondérant de la division du travail et de la spécialisation des industries ? C'est l'appât du profit qu'ils peuvent réaliser par l'échange. Or, ce profit dépend du prix qu'ils peuvent obtenir, et ce prix dépend à son tour du rapport des quantités offertes et demandées. Quand les quantités offertes augmentent, le prix baisse ; quand elles diminuent, le prix s'élève. Mais telle est la loi naturelle qui régit la valeur de toutes choses, que la hausse ou la baisse du prix n'est pas seulement proportionnelle à la diminution ou à l'augmentation des quantités, mais qu'elle se développe d'une manière progressive. Ce que nous avons formulé ainsi :

Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes à l'échange varie en progression arithmétique, le rapport des valeurs de ces denrées varie en progression géométrique[1].

Comment agit cette loi ? Elle agit pour faire graviter incessamment le prix auquel les choses s'échangent, le *prix courant* ou *prix du marché*, autour du *prix naturel*, comme le nommait Adam Smith, c'est-à-dire des frais de la production dans lesquels est compris le profit nécessaire de l'entrepreneur. En effet, toute augmentation des quantités

1 *Cours d'économie politique*, 3e leçon. *La valeur et le prix*.

offertes déterminant une baisse progressive du prix, il tombe avec une rapidité croissante au-dessous des frais de la production et du profit nécessaire. Toute diminution des quantités offertes ou, ce qui revient au même, toute augmentation des quantités demandées, fait, au contraire, hausser progressivement le prix et élever le profit.

Dans le premier cas, les frais cessant d'être couverts, les producteurs sont obligés de réduire la production sous peine de se ruiner; dans le second cas, ils sont excités à l'accroître et d'autant plus que la demande dépasse davantage l'offre.

Ainsi la production tend continuellement à se mettre en équilibre avec la consommation au niveau du prix nécessaire pour que la production puisse subsister, ni plus ni moins, en d'autres termes, du *juste prix* des choses.

Cependant la loi de la valeur ne peut remplir cet office de régulateur des prix qu'avec la coopération de la concurrence. Or, s'il ne dépend ni des lois de l'homme, ni des accidents du milieu d'empêcher ou de troubler l'opération de la loi de la valeur, il n'en est pas de même de la concurrence. La concurrence peut être limitée, empêchée, ou bien encore portée à l'excès par la volonté de l'homme, et troublée par les accidents du milieu.

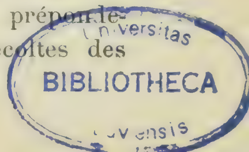
Quoique les marchés d'échange se soient successivement étendus, grâce aux progrès de la sécurité et des moyens de communication, ils n'ont pas cessé d'être limités par des obstacles naturels et plus

encore par des obstacles artificiels. Des obstacles naturels qui paraissaient infranchissables ont été aplanis. Le télégraphe et le téléphone ont supprimé la distance pour l'écriture et la parole ; les chemins de fer et la navigation à vapeur l'ont réduite pour les hommes et les produits dans de telles proportions que les matières les plus lourdes et encombrantes peuvent être transportées sur les marchés les plus éloignés des lieux de production. Si des barrières douanières n'avaient pas été dressées le long des frontières des nations le globe serait aujourd'hui un immense marché librement accessible, dans toutes ses parties, aux produits, au capital et au travail. Mais partout les gouvernements ont contrarié et autant que possible compensé l'œuvre du progrès en remplaçant les obstacles naturels par des obstacles artificiels. Cependant les barrières douanières, si élevées qu'elles soient, n'isolent point complètement les marchés. Elles n'ont pas empêché le commerce international de décupler dans le cours du XIXe siècle. Mais elles ont créé un état d'instabilité qui a causé des perturbations continues et désastreuses dans les mouvements de la concurrence. Quand un gouvernement établit ou exhausse un tarif de douane, que se passe-t-il ? Dans l'intérieur du pays, la concurrence diminue par l'exclusion totale ou partielle des concurrents étrangers, les prix s'élèvent et procurent aux producteurs nationaux des profits extraordinaires. A l'étranger, au contraire, la fermeture et le rétrécissement de ce mar-

ché accroît, au moins d'une manière momentanée, la concurrence des producteurs, abaisse les prix et diminue les profits. A ces premiers effets perturbateurs en succèdent d'autres, en sens inverse. Les profits extraordinaires des industries protégées contre la concurrence extérieure y provoquent l'apport exubérant des capitaux et des bras, les entreprises s'y multiplient à l'excès, les prix baissent et tombent au-dessous des frais de production, jusqu'à ce que la faillite des entreprises les plus faibles rétablisse l'équilibre. Au dehors, l'équilibre se rétablit de même par la ruine et la disparition des entreprises auxquelles la fermeture du marché qu'elles approvisionnaient a été le plus dommageable.

Si l'on songe que tous les États civilisés sont entourés de barrières douanières, et que les tarifs sont continuellement modifiés, on s'expliquera que les prix et les profits soient essentiellement instables, et que cette instabilité soit la source des mouvements de hausse et de baisse dont souffrent tantôt les producteurs, tantôt les consommateurs, et que la critique superficielle des socialistes attribue à la concurrence. Que l'on n'oublie pas, non plus, qu'à la mobilité des tarifs s'ajoute celle de l'assiette et du montant des autres impôts, et en particulier de la dépréciation du papier-monnaie, lequel n'est autre chose que le plus coûteux et le plus dommageable des impôts.

En comparaison, les causes naturelles de perturbation des prix et des profits, autrefois prépondérantes, telles que les inégalités des récoltes des



produits de l'agriculture, n'ont plus aujourd'hui qu'une importance secondaire. Il faut remarquer, d'ailleurs, que les progrès des sciences appliquées à l'industrie affaiblissent chaque jour la puissance de ces causes perturbatrices, et que d'autres progrès, ceux du crédit et de la spéculation, qui facilitent le transport des produits dans le temps, permettent d'en neutraliser les effets en échelonnant les apports au marché sur une période de plus en plus étendue.

L'extension des marchés, en dépit des obstacles qui les limitent, a exigé un développement correspondant de la machinerie des échanges ; ce développement s'est opéré par la multiplication et la spécialisation des intermédiaires nécessaires pour mettre à travers l'espace et le temps les produits et les services de toute sorte à la portée et à la disposition des consommateurs. Elle a exigé aussi la création et le développement d'un nouveau rouage de cette machinerie, — celui des informations et de la publicité destinées à éclairer les marchés. Sous l'ancien régime de la petite industrie et des marchés locaux, le producteur pouvait le plus souvent s'aboucher directement avec le consommateur : — les cultivateurs apportaient eux-mêmes leurs denrées au marché voisin ; les gens de métier, les artisans, vendaient sans intermédiaire leurs produits à ceux qui en avaient besoin. Alors aussi, la publicité commerciale était réduite à son expression la plus simple. Il suffisait d'une enseigne pour guider l'acheteur à la recherche d'un produit quelconque. L'extension successive des

marchés a suscité à la fois, en les rendant nécessaires, le développement et le perfectionnement des rouages des intermédiaires et de la publicité commerciale. Le commerce d'abord uni à l'industrie s'en est séparé et en est devenu l'auxiliaire indispensable. L'enseigne s'est mobilisée et multipliée en innombrables exemplaires qui attirent les regards des acheteurs épars sur tous les points du globe. Des bourses et des entreprises spéciales de publicité se sont créées, qui renseignent de jour en jour et même d'heure en heure les intéressés, sur l'état des marchés, le montant des approvisionnements et les prix. Quel est le résultat de ces progrès? C'est de rendre possible, dans un délai qui va se racourcissant tous les jours, l'apport des produits et des services dans les marchés où ils sont le plus demandés et le moins offerts, et d'établir ainsi sur tous les points du globe, accessibles au commerce, l'équilibre de l'offre et de la demande, au niveau des frais de production ou du prix nécessaire. En effet, lorsque le prix du marché, le prix courant, dépasse ce niveau, le commerce, informé par une publicité à laquelle l'électricité sert d'instrument, emploie la vapeur pour faire apporter une quantité supplémentaire de l'article en déficit : or, ce déficit ne peut jamais être considérable, tout écart entre les quantités offertes et demandées engendrant un écart progressif dans le prix. Il suffit donc d'un faible apport pour rétablir l'équilibre à l'avantage des consommateurs. De même, lorsque le prix courant descend au-dessous du prix nécessaire,

il suffit du retrait d'une faible quantité pour rétablir l'équilibre à l'avantage des producteurs.

Ainsi la concurrence se régularise d'elle-même sous l'impulsion irrésistible de la loi de la valeur, et elle agit avec cette loi naturelle pour établir l'équilibre de la production et de la consommation, au niveau du prix nécessaire, ou du juste prix de toutes choses. Mais c'est à la condition qu'aucun obstacle ne vienne entraver ses mouvements, qu'elle opère dans un milieu libre.

De même, sous un régime de concurrence où toutes les industries sont librement ouvertes à tous, s'établit l'équivalence des profits. Les agents productifs, capital et travail, se portent naturellement vers les branches de la production qui donnent les profits les plus élevés. La concurrence y afflue jusqu'à ce que les profits soient descendus au niveau commun. S'ils descendent plus bas, les agents productifs cessent de s'y porter ou s'en retirent. Cependant, ce mouvement vers l'équilibre rencontre des obstacles de diverse sorte : en première ligne, l'interdiction ou la limitation de la concurrence par des privilèges et des coalitions de producteurs, trusts ou syndicats, en seconde ligne, l'ignorance de la situation des entreprises et du montant de leurs profits. La première de ces causes perturbatrices a pour remède l'extension de la concurrence. La transformation progressive des entreprises personnelles, sous forme de « maisons » en entreprises impersonnelles, sous forme de sociétés remédie à la seconde.

Tandis que les maisons dissimulent d'habitude le montant de leurs profits ou de leurs pertes, les sociétés sont obligées de révéler les leurs à leurs actionnaires. A mesure que ces causes perturbatrices disparaîtront sous l'influence du progrès, la concurrence libre et informée agira d'une manière plus efficace pour déterminer l'équivalence générale des profits.

Supposons maintenant qu'au régime actuel de la concurrence, ici limitée, là interdite, succède un régime de concurrence pleinement libre, quel sera le résultat de ce progrès?

En premier lieu, les différentes branches de la production devront sous ce régime s'établir toujours dans les régions et les localités où elles peuvent créer la plus grande quantité de produits en échange de la moindre somme de frais. En second lieu, elles devront appliquer sans retard toutes les inventions qui augmentent leur productivité, en accroissant la puissance de leur machinerie, en étendant la division du travail, en élevant le rendement de la culture du sol, etc., etc. Or, les prix de toutes choses, tendant sous l'impulsion des lois de la valeur et de la concurrence à se mettre au niveau des frais de production les plus bas, le résultat final de cet ensemble de progrès sera de procurer à l'humanité une masse croissante de matériaux de subsistance en échange d'une somme décroissante de travail et de peine.

Cet aperçu des lois naturelles qui gouvernent la

production et l'échange nous amène à une conclusion diamétralement opposée à celle des socialistes, savoir : qu'il n'y a pas lieu de faire intervenir un pouvoir quelconque, — pouvoir du gouvernement ou de la communauté — pour équilibrer la production et la consommation au niveau des frais de la production, autrement dit du prix nécessaire ou du « juste prix ». En même temps, nous pouvons nous rendre compte de la cause de cette erreur fondamentale du socialisme. Cette cause réside dans la méconnaissance des effets de l'ensemble des progrès qui ont transformé l'industrie et agrandi les marchés. Car les conceptions socialistes ont un caractère essentiellement rétrograde, en ce qu'elles sont adaptées à l'ancien régime de la petite industrie et des marchés limités.

Quelle était, en effet, sous ce régime, la situation respective des producteurs et des consommateurs? La loi naturelle de la valeur agissant alors comme aujourd'hui, comme toujours — car elle est indépendante de la volonté de l'homme, — pour élever ou abaisser les prix dans une proportion plus forte que la diminution ou l'augmentation des quantités offertes, les producteurs, en petit nombre sur un marché limité, pouvaient aisément s'entendre pour diminuer leur offre et porter ainsi leurs prix de vente au-dessus des frais de la production, y compris le profit. A la vérité, l'exhaussement du prix déterminait une réduction de la demande, mais, surtout quand il s'agissait d'articles indispensables,

l'élévation du prix ne provoquait point une diminution proportionnelle de la demande. Le prix de vente pouvait en conséquence monter fort au-dessus des frais de la production, et procurer aux producteurs coalisés des profits supérieurs au taux nécessaire. Alors intervenait la loi ou la coutume qui obligeait les producteurs à augmenter leur offre et à l'ajuster à la demande au niveau du prix au-dessus duquel elle interdisait de vendre, c'est-à dire du prix que l'opinion plus ou moins exactement fondée sur l'expérience faisait reconnaître comme nécessaire, partant *juste*. C'était un procédé arbitraire et qui ne tenait pas toujours compte des causes accidentelles qui tantôt élevaient et tantôt abaissaient les frais de la production.

Les lois naturelles de la valeur et de la concurrence, opérant dans un milieu libre, où aucun obstacle ne vient entraver l'action de la concurrence résolvent, au contraire, avec une puissance irrésistible et une exactitude entière, le problème de la mise en équilibre de la production et de la consommation au niveau des frais de production.

Cependant, nous avons remarqué que ce milieu libre n'existe encore que d'une manière incomplète ; qu'à mesure que les obstacles naturels qui limitaient les marchés ont été aplanis, ils ont été remplacés, du moins en partie, par des obstacles artificiels ; qu'à la différence des obstacles naturels, ceux-ci sont essentiellement mobiles, car ils s'élèvent ou s'abaissent selon les impulsions des intérêts privés, qu'il

en résulte un état d'anarchie dont souffrent les producteurs aussi bien que les consommateurs. Que proposent les socialistes pour remédier à cet état d'anarchie? Ils proposent d'en revenir au régime adapté à la petite industrie et aux marchés limités. A cette solution rétrograde, qui ne tient aucun compte des progrès qui ont transformé l'industrie et agrandi les marchés, l'économie politique en oppose une autre, la seule utile et, de plus, la seule possible : l'établissement, de plus en plus complet, du « milieu libre».

III

Rappelons que toute entreprise de production ne peut subsister qu'à la condition de reconstituer et de rémunérer les agents productifs, — matériel et personnel, — qui y sont engagés. Ces agents productifs consistent : 1° dans les capitaux fixes, comprenant les terres, les bâtiments, les machines, les outils qui sont simplement usés en partie dans l'opération de la production; 2° dans les capitaux circulants, comprenant les matériaux qui disparaissent complètement dans cette opération; enfin 3° dans le travail ou, pour nous servir d'une expression plus précise, dans le capital personnel, comprenant l'ensemble des travailleurs depuis les directeurs de l'entreprise et leur état-major d'employés jusqu'aux simples ouvriers. Rappelons encore que les entreprises ont des

dimensions et des formes diverses, et que les agents productifs qui y sont engagés présentent une diversité analogue de provenanance et de rétribution. Tantôt la production est entreprise par un individu qui en constitue à lui seul le personnel et en possède le matériel, tantôt et plus souvent elle est possédée et dirigée souverainement par un entrepreneur, auquel appartient la totalité des capitaux fixes et circulants, ou qui n'en possède qu'une partie et en emprunte le reste, avec un personnel plus ou moins nombreux d'employés et d'ouvriers. — l'entreprise s'appelle alors une « maison » ; tantôt l'entreprise est constituée et possédée par une association de capitalistes qui en confient la gestion à des mandataires responsables, etc., etc. Mais sous ces formes et dans ces conditions diverses, toutes les entreprises ont le même objectif : le profit. Qu'est-ce que le profit? C'est le surplus que donne l'opération de la production après avoir reconstitué et rémunéré les agents productifs qui y sont engagés, et ce surplus est la rémunération des agents responsables de l'entreprise.

Comment les lois naturelles de la valeur et de la concurrence agissent, dans un milieu libre, pour établir l'équivalence des rétributions des agents productifs, sous les différentes formes de ces rétributions, profits, dividendes, intérêts et salaires, nous nous en rendrons compte en analysant l'entreprise dans laquelle les agents productifs sont le plus complètement séparés, la société anonyme.

Dans cette forme, la plus récente et la plus économique des entreprises, quoique le mécanisme en demeure encore imparfait, les agents productifs, qui constituent le matériel indispensable de la production, sont fournis, en partie, par des actionnaires, c'est le capital-actions ; en partie par des obligataires, c'est le capital-obligations. Le premier reçoit sa rétribution sous la forme d'un dividende mobile et aléatoire, le second sous la forme d'un intérêt fixe. Les agents productifs qui constituent le personnel, administrateurs, directeurs, employés et ouvriers sont rétribués par un salaire fixe, auquel s'ajoute parfois une prime, et ceux qui sont en même temps actionnaires, — ce qui est le cas des administrateurs, — recoivent, comme tels, une part de dividende.

En quoi ces rétributions diffèrent-elles et quelle est la raison de leurs différences ? Les propriétaires du capital-actions gouvernent l'entreprise par leurs mandataires, et en sont responsables, communément dans la mesure de leur apport. En conséquence, c'est à eux qu'en reviennent les profits, car c'est sur eux que tombent les risques. Si l'opération productive se solde par une perte, c'est le capital-actions qui subit cette perte. De là aussi il résulte que sa rétribution est essentiellement aléatoire. Il en est autrement de celle du capital-obligations. Quel que soit le résultat de l'opération productive, il reçoit toujours la même rétribution. C'est une part fixe, et plus ou moins assurée. Elle est assurée par le capital-actions. Quand même la production ne cou-

vre pas ses frais, les obligataires reçoivent leur rétribution accoutumée. Si les pertes se succèdent, si l'entreprise est mise en faillite, le capital-obligations est atteint seulement dans le cas où le capital-actions ne suffit point à combler le déficit. L'assurance n'est complète qu'à la condition que le capital assureur suffise à couvrir entièrement les risques de l'entreprise.

Que l'équivalence tende continuellement à s'établir entre la rétribution des capitaux engagés dans les entreprises, sous forme d'actions et celle des capitaux qui leur sont prêtés sous forme d'obligations, cela se conçoit aisément.

En effet, les capitalistes ont le choix entre ces deux sortes de rétributions. Si le taux des dividendes vient à dépasser, en tenant compte de la différence des risques, le taux de l'intérêt des obligations, les capitaux se porteront de préférence sur le marché des actions, et, dans le cas contraire, sur le marché des obligations.

Mais à quel taux s'établit la rétribution du capital et, par conséquent, quelle part prend-il dans les résultats de la production, voilà ce qu'il importe, avant tout, d'examiner. Les socialistes prétendent, comme on sait, qu'aucune rétribution n'est due au capital, et le plus célèbre d'entre eux, Proudhon, a soutenu contre Bastiat la thèse de la gratuité du crédit. L'analyse des éléments de cette rétribution nous montrera : 1° qu'elle est nécessaire ; 2° que le taux courant auquel elle s'établit sur le marché tend

continuellement, sous l'impulsion des lois de la valeur et de la concurrence agissant dans un milieu libre, à se fixer au taux nécessaire pour assurer la conservation du capital et sa mise au service de la production.

IV

Le capital est le produit du travail et de l'épargne. L'homme est non seulement obligé de travailler pour subvenir à sa subsistance quotidienne, mais encore d'épargner une partie du produit de son travail, s'il veut pourvoir aux accidents et aux maladies qui menacent son existence, et, en particulier, à l'accident inévitable de la vieillesse. Il est obligé encore d'épargner pour pourvoir à l'entretien de ses enfants jusqu'à ce qu'ils soient en état d'y pourvoir eux-mêmes. S'il ne remplit point ces obligations envers lui-même et envers les siens, il s'expose à endurer une somme de peine supérieure à celle que lui coûte la privation qu'implique l'épargne. Il a donc intérêt à épargner dans la proportion de la différence des deux peines. Cette différence constitue le profit de l'épargne. Mais le capital constitué par l'épargne, en vue des besoins de la consommation à venir, peut être employé à la production : il peut servir à l'acquisition de matériaux, d'outils et d'autres agents productifs. Seulement, en ce cas, il cesse d'être disponible pour la consommation, et il est exposé aux

risques inhérents à toute entreprise de production. L'épargneur ne l'affectera, en conséquence, à un emploi productif qu'à la condition de recevoir une compensation pour la privation et une prime pour le risque, avec un appoint suffisant pour le déterminer à l'affecter à cet emploi plutôt qu'à en conserver la disponibilité. Tels sont les éléments de la rétribution nécessaire du capital. A défaut de cette rétribution, ou bien l'épargneur conservera son capital disponible pour sa consommation, ou, si on l'oblige à s'en dessaisir sans une compensation proportionnée à la privation et au risque, ou bien encore s'il est exposé à ce qu'on l'en dépouille, il n'épargnera point. Cette même rétribution est nécessaire soit que l'épargneur emploie lui-même son capital, autrement dit, soit qu'il se le prête à lui-même, soit qu'il le prête à autrui. La gratuité obligatoire du crédit n'aurait donc, n'en déplaise aux socialistes, d'autre résultat que d'empêcher la création du capital et de ramener l'homme civilisé à la condition misérable et précaire du sauvage.

Mais si la gratuité du crédit est une chimère, la rétribution nécessaire du capital peut être abaissée par la diminution de la privation et des risques qui en sont les éléments constitutifs. Les risques qui pèsent sur les entreprises de production sont de deux sortes : naturels et artificiels. Les progrès suscités par les sciences physiques ont déjà sensiblement entamé les premiers, les progrès issus des sciences morales et politiques, quoique plus lents,

finiront, de même, par atteindre les seconds. Quant à la privation, le progrès de la constitution des entreprises, qui remplace aujourd'hui la « maison » à capital immobilisé par la société à capital mobilisable, agit pour la réduire à une quantité infinitésimale sinon pour la supprimer, et ce progrès a pour conséquence l'abaissement du taux nécessaire de la rétribution du capital, vers lequel gravite incessamment le taux courant du marché, sous la même impulsion des lois de la valeur et de la concurrence qui détermine le prix courant des produits.

La rétribution du capital tend ainsi à s'établir au taux nécessaire, ni plus ni moins, mais toujours à la condition que le milieu soit libre. Or il faut remarquer que le milieu dans lequel se meuvent actuellement les capitaux, sans être entièrement libre, l'est cependant beaucoup plus que celui dans lequel se meuvent les produits. Cela tient à ce que les barrières douanières qui entravent et troublent l'échange international des produits ne font pas autant obstacle au placement des capitaux. Tantôt ceux-ci s'exportent sous la forme de métaux précieux, dont, sauf de rares exceptions, l'entrée et la sortie ne sont grevées d'aucun droit, tantôt sous la forme d'autres produits qui sont capitalisés, dans les pays importateurs, au moyen d'un simple transfert de créance. Dans les deux cas, le transport des capitaux des pays où la production en est abondante dans ceux où elle est rare se fait aisément et à peu de frais. Aussi le marché des capitaux s'est-il, plus encore que

celui des produits, internationalisé et unifié. C'est par milliards que se chiffre notamment l'exportation des capitaux des vieux pays dans les pays neufs, où les ressources naturelles abondent, mais où l'outillage et les avances nécessaires pour les mettre en valeur font défaut. Les institutions de crédit qui servent d'intermédiaires aux producteurs et aux employeurs de capitaux, et les Bourses qui les renseignent ont constitué pour le capital un marché universel, dont toutes les parties sont en communication rapide et pour ainsi dire instantanée. Il résulte de là que la rétribution des capitaux, sous leurs formes mobilisables, tend à s'égaliser dans toute l'étendue de ce marché. Seule, la différence des risques détermine la différence des taux. Aussitôt, en effet, qu'une sorte de placement devient plus profitable que les autres, les capitaux s'y portent, même des régions les plus éloignées jusqu'à ce que le niveau soit rétabli.

En résumé, sur ce marché de plus en plus universalisé, les lois naturelles de la valeur et de la concurrence agissent avec une puissance analogue à celle qui détermine la chute des corps, pour faire graviter le taux courant de la rétribution des capitaux vers le taux nécessaire à leur conservation et à leur mise au service de la production. Et comme nous l'avons constaté plus haut, ce taux va s'abaissant sous l'influence de la mobilisabilité qui supprime l'un de ses éléments constitutifs : la privation. Il s'abaissera davantage encore lorsque l'étatisme,

le militarisme et le protectionnisme auront cessé de rendre instable et précaire la situation de la généralité des branches de l'industrie humaine. Alors, le second et le plus important élément du taux nécessaire, la prime du risque, s'abaissera avec le risque, et le taux nécessaire ne comprendra plus que cette prime successivement réduite avec un appoint suffisant pour déterminer le détenteur du capital à l'engager dans la production plutôt qu'à le conserver inactif. Or, si l'on songe qu'un capital inactif exige des frais de conservation, on arrivera à cette conclusion que la rétribution du capital est destinée à descendre au faible minimum que comportera l'état progressif de sécurité de l'industrie.

V

Si la part du capital dans les résultats de la production est destinée à s'abaisser, il en est autrement de celle du travail, soit qu'il s'agisse du travail de direction des entreprises ou du travail d'exécution. Tandis que le progrès a pour effet de réduire les frais de production et le taux nécessaire du service des capitaux, en supprimant presque entièrement la compensation pour la privation et en abaissant la prime du risque, il élève, au contraire, le taux nécessaire de la rétribution du travail en substituant, dans une proportion croissante, le travail mental au travail physique. Or, le travail mental nécessite des

frais d'entretien et de reconstitution des forces productives supérieurs à ceux qu'exige le travail physique. Cet accroissement des frais d'entretien et de reconstitution s'est manifesté dans toutes les branches de la production, dont la machinerie s'est perfectionnée, et malgré les obstacles qui empêchent trop souvent le prix courant du travail de s'établir au niveau du prix nécessaire, elle a déterminé entre le taux des salaires de ces industries progressives et celui des industries arriérées une différenciation croissante. Ce qu'on a appelé le *Standard of life* s'y est élevé graduellement à mesure que le travail mécanique remplaçait le travail physique, et cette élévation des besoins de la consommation a été non un effet de l'augmentation des salaires, comme l'ont prétendu des observateurs superficiels, mais une cause de cette augmentation nécessitée par le changement de la nature du travail [1].

1. Que le progrès ait invariablement pour effet de remplacer la force physique de l'homme soit par une force de même nature, empruntée aux animaux, soit par une force mécanique, l'une et l'autre plus puissantes et moins coûteuses, c'est un fait d'observation. A l'époque où la filature se faisait au rouet et le tissage au métier à la main, la fabrication des cotonnades ou des lainages exigeait l'emploi d'un plus grand nombre de fileuses et de tisserands que n'en exigent aujourd'hui la filature et le tissage à la mécanique. Il en est de même dans l'industrie des transports maritimes et terrestres. Un bateau à vapeur du même tonnage qu'un navire à voiles est desservi par un équipage moins nombreux. Un train de chemin de fer transporte, avec un personnel d'une dizaine de machinistes, chauffeurs, conducteurs, une foule de voyageurs et une quantité de marchandises auxquelles il aurait fallu cent mille portefaix dans un espace de temps centuple.

En revanche, si le progrès a diminué la quantité du travail humain nécessaire à la production, il en a élevé la qualité en substituant l'emploi des facultés intellectuelles et morales à celui de la force physique. Un conducteur de locomotive déploie moins de

Mais avant d'examiner les obstacles qui n'ont pas cessé de troubler l'action régulatrice des lois naturelles de la valeur et de la concurrence sur la rétribution du travail, il est indispensable de signaler la différence essentielle qui existe dans le mode de répartition des résultats de la production entre le capital et le travail. Dans toutes les industries, la reconstitution du capital s'opère par l'entreprise elle-même. Le profit, le dividende ou l'intérêt que reçoit le capitaliste n'est autre chose que le surplus qui s'ajoute au capital reconstitué. Il n'en est pas de même pour la rétribution du travail. Le capital des forces productives de l'ouvrier n'est reconstitué par l'entreprise que dans le cas où l'ouvrier, réduit en esclavage, fait, comme la bête de somme à laquelle il est assimilé, partie intégrante du capital de l'entrepreneur, où celui-ci se charge de pourvoir à l'entretien et à la reconstitution de son personnel d'esclaves, en s'attribuant la totalité, ou, s'il leur

force physique qu'un portefaix, mais sa fonction exige une application continue de son intelligence, et elle implique une responsabilité morale autrement grande, car le moindre relâchement d'attention dans l'accomplissement de sa tâche peut causer la destruction d'un matériel d'une valeur de plusieurs centaines de mille francs, et la perte de plusieurs centaines de vies; tandis que le faux pas d'un portefaix ne peut causer que la perte ou l'avarie de sa charge. Or, à mesure que s'élève la qualité du travail, son prix nécessaire s'élève aussi, comme celui de toute autre marchandise. Un ouvrier dont les facultés intellectuelles et morales sont mises en œuvre ne peut supporter une tâche aussi longue que celui qui met simplement en œuvre sa force physique, car le cerveau se fatigue plus vite que les muscles, et il a besoin d'une rétribution plus élevée pour couvrir les frais de production d'un travail supérieur en qualité, impliquant en même temps une supériorité de productivité. *Notions fondamentales de l'économie publique*, 2e partie, chap. V, p. 300.

accorde un pécule, la plus grande partie du produit net de leur travail. Depuis que l'ouvrier est devenu libre, il se charge lui-même de l'entretien et de la reconstitution de ses forces productives, en sorte que le salaire, à la différence du profit, du dividende ou de l'intérêt, doit comprendre ces frais d'entretien et de reconstitution. C'est donc le surplus seulement, quand surplus il y a, qui correspond au profit, au dividende ou à l'intérêt. Notons, en passant, que les statisticiens conservateurs oublient, habituellement, de faire cette distinction lorsqu'ils comparent le montant des salaires avec celui des profits, ce qui leur permet de conclure que la part du travail dépasse sensiblement celle du capital dans les résultats de la production.

En tenant compte de cette différence essentielle, on peut assimiler le salaire à l'intérêt fixe que reçoit l'obligataire, quels que soient les résultats de l'entreprise dans laquelle il a engagé son capital. Comme l'obligataire, le salarié est assuré contre les risques de l'entreprise par le capital-actions. Sa situation est même plus avantageuse que celle de l'obligataire, en ce qu'en cas de faillite, il jouit du privilège d'être remboursé avant les autres créanciers. Cela n'a pas empêché les socialistes de prétendre que le salariat n'est qu'une transformation de la servitude, et les conservateurs mâtinés de socialisme de leur faire écho, en préconisant, comme une panacée, la participation aux bénéfices. Or cette panacée, loin d'améliorer la situation de l'ouvrier, ne manquerait pas de

l'aggraver. En effet, l'ouvrier ne peut participer aux bénéfices qu'à la condition de participer aux pertes. Et tandis que le plus grand nombre des capitalistes préfèrent recevoir leur rétribution sous une forme fixe et assurée, serait-il plus avantageux à l'ouvrier de recevoir la sienne sous une forme aléatoire, laquelle ne dépasserait d'ailleurs le salaire que du montant de la prime du risque? L'ouvrier est-il mieux que l'obligataire en état de supporter lui-même ce risque?

Mais si, n'en déplaise aux socialistes et aux participationnistes, la forme de la rétribution du travail n'influe en aucune façon sur le montant de la rétribution, nous allons voir qu'il n'en est pas de même des conditions dans lesquelles l'ouvrier échange son travail contre une rétribution, assurée ou non.

VI

Jusqu'à une époque encore récente, la servitude a été la condition générale des travailleurs, à la seule exception de la minorité qui constituait la hiérarchie dirigeante des entreprises. Or la servitude, tout en réduisant le travailleur à l'état de bête de somme, contenait une assurance, le propriétaire d'un troupeau d'esclaves étant intéressé à pourvoir à leur entretien et à leur reproduction comme à ceux de ses autres animaux domestiques. Sous le régime du servage, le seigneur était intéressé de même à protéger

et assister au besoin la population de son domaine, car elle lui fournissait, par la corvée et les redevenances en nature ou en argent, ses moyens de subsistance. Dans les foyers d'industrie dont la population s'était affranchie par rachat ou autrement, les ouvriers comme les maîtres formaient des corporations ou des compagnonnages, auxquels le marché local était approprié, qui proportionnaient leur nombre aux besoins du marché et constituaient de véritables sociétés d'assurance mutuelle. C'était, malgré ses imperfections, le régime adapté à l'état de l'industrie et des marchés. La situation a changé lorsque l'extension de la sphère des échanges et les progrès extraordinaires de l'industrie qui en ont été la conséquence, ont déterminé la chute de ce régime.

Mais on peut se demander si l'émancipation des masses ouvrières n'a pas été prématurée, si elles étaient capables de supporter la responsabilité attachée à la liberté, et si les conditions du milieu étaient telles qu'elles pussent, en fait, échanger librement leur travail comme elles le pouvaient en droit. Quelle a été, en effet, leur situation dans la période qui a suivi l'avènement de la liberté du travail? Si le marché des produits et des capitaux s'était agrandi et internationalisé, le marché du travail était demeuré local. Les ouvriers, sauf de rares exceptions, étaient confinés par le défaut de moyens de communication, l'insuffisance de ressources et l'absence d'informations, au lieu même de leur naissance et dans les localités avoisinantes. Leur déplacement

était, de plus, entravé par les lois sur le domicile de secours, le vagabondage et, fréquemment, par la défense d'émigrer. Dans ces marchés étroits, ils se trouvaient en présence d'un petit nombre d'entrepreneurs, parfois même d'un seul. Comme le remarquait Adam Smith, il n'y avait point égalité de situation entre l'entrepreneur qui demandait le travail et l'ouvrier qui l'offrait, car le premier pouvait attendre et par conséquent ralentir sa demande, tandis que le second, dépourvu d'avances, était obligé de précipiter son offre. A cette inégalité, il aurait pu être remédié dans quelque mesure par l'association. Mais les coalitions étaient interdites sous des pénalités draconiennes. Le plus souvent, presque toujours, le vendeur de travail était obligé de subir les conditions de l'acheteur. Celui-ci s'efforçait naturellement d'obtenir la plus grande quantité de travail en échange du moindre salaire, comme il faisait pour les autres agents et matériaux nécessaires à son industrie, la concurrence l'obligeant d'ailleurs à réduire ses frais de production au minimum. Le prix du travail put descendre ainsi au taux strictement nécessaire à l'alimentation quotidienne des forces du travailleur, sans lui laisser suffisamment de quoi pourvoir à l'élève de ses enfants, aux frais de ses maladies, de ses chômages et à l'entretien de sa vieillesse. C'était le travail de la femme et des enfants, avec l'assistance de la charité publique et privée, qui pourvoyait à l'insuffisance du salaire du père de famille. Et quand l'accroissement de la de-

mande de travail venait porter le salaire à un taux plus rémunérateur. l'imprévoyance de l'ouvrier, son incapacité à gouverner utilement son revenu, en restreignant la satisfaction de ses besoins actuels au profit de ses besoins à venir. le laissait dans la même situation misérable.

Cependant des progrès de différentes sortes ont agi, surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle, pour améliorer la condition des masses ouvrières : les chemins de fer et la navigation à vapeur, en aplanissant l'obstacle des distances, ont élargi les marchés du travail ; grâce à ce progrès, l'émigration a pris un essor extraordinaire. Et tandis que les ouvriers acquéraient ainsi le pouvoir d'étendre leur offre dans l'espace, l'abrogation des lois sur les coalitions, en facilitant la constitution des Unions et des caisses de chômage, leur permettait de disposer davantage du temps. D'un autre côté, la dure expérience des maux que leur causait l'imprévoyance a agi pour leur enseigner la prévoyance. Quoique les progrès à cet égard aient été lents, les ouvriers ont appris à mieux gouverner leur consommation et ils apportent de jour en jour un contingent plus considérable à l'épargne. D'autres progrès encore, en Angleterre par exemple, la suppression des droits sur les nécessités de la vie, ont contribué à diminuer les maux qui avaient provoqué, dans la première moitié du siècle, la réaction contre la liberté du travail et la concurrence. Cette réaction ne s'est pas moins poursuivie sous l'excitation du socialisme. La lutte

entre le capital et le travail s'est même généralisée et aggravée.

VII

Depuis que les lois sur les coalitions ont été abrogées, les grèves se sont multipliées et elles ont pris des proportions formidables. Cette guerre intestine entre les deux facteurs indispensables de la production est aujourd'hui plus violente que jamais.

Comme toutes les guerres, celle-ci est excessivement coûteuse et dommageable. Elle cause d'abord des pertes directes aux deux parties en lutte, ensuite des dommages indirects à l'industrie. Les ouvriers en grève perdent, avec le montant de leurs salaires, la somme qu'exige leur subsistance et celle de leur famille pendant la durée de l'interruption du travail. Les entrepreneurs d'industrie perdent, de leur côté, une partie de la somme nécessaire à la rétribution annuelle de leur travail et de leurs capitaux (si l'entreprise est constituée sous la forme d'une société, cette perte est supportée exclusivement par le capital-actions). A cette perte s'ajoute celle de la désertion de leur clientèle qui porte ailleurs ses commandes. Viennent enfin les dommages indirects causés tant aux industries qui approvisionnent les ouvriers et fournissent des matières premières aux entrepreneurs qu'à celles auxquelles les produits ou les services des

entreprises en grève sont indispensables. En regard de ce passif parfois énorme, quel est l'actif des grèves ? Que rapportent-elles aux grévistes ? Quand la grève échoue, non seulement l'actif est nul, mais la défaite des grévistes affaiblit naturellement leur situation vis-à-vis des entrepreneurs et les rend moins capables de faire prévaloir leurs prétentions, fondées ou non. Quand la grève réussit, elle leur vaut soit une agmentation de salaire, soit une amélioration des conditions du travail, mais cet actif ne dépasse pas toujours le passif, et même quand il le dépasse il demeure précaire, car les concessions ainsi arrachées par la force manquent rarement d'être retirées lorsque la situation du marché vient à changer à l'avantage des entrepreneurs. On peut donc se demander si les grèves ont contribué, dans une mesure quelconque, à améliorer le sort des classes ouvrières ; en d'autres termes, si leur passif général n'est pas demeuré supérieur à l'actif.

Dans l'examen de cette question, il faut séparer le droit d'association et de libre disposition du travail de l'exercice plus ou moins intelligent et utile de ce droit. La prohibition des coalitions portait atteinte au droit d'association, en défendant aux ouvriers de s'entendre, de s'unir pour débattre avec l'entrepreneur les conditions du salaire, et si l'accord ne se faisait point sur ces conditions en leur interdisant de refuser collectivement le travail. Ils ne pouvaient donc contracter qu'individuellement avec l'entrepreneur et, en cas de désaccord, refuser qu'individuellement

leur travail, Or, dans les marchés limités de la petite industrie, cette prohibition de l'association livrait les ouvriers à la merci des entrepreneurs, ceux-ci pouvant se passer du travail plus longtemps que ceux-là ne pouvaient se passer du salaire. L'entrepreneur était le plus fort et comment n'aurait-il pas abusé de sa force? La protection de la loi ne légitimait-elle pas même, en quelque sorte, à ses yeux, cet abus ? Il importait donc de supprimer une protection qui avait pour effet de renforcer l'inégalité de situation entre l'entrepreneur et l'ouvrier, en empêchant l'ouvrier de remédier à cette inégalité par l'association. La suppression de cette protection, en restituant à l'ouvrier le droit de s'associer pour débattre les conditions de l'échange de son travail contre un salaire et, au besoin, de le refuser, ne relevait-elle pas sa situation vis-à-vis de l'entrepreneur, quand même il n'aurait pas usé de ce droit? Mais il restait à savoir comment il devait en user. L'expérience a prouvé malheureusement, une fois de plus, qu'il ne suffit pas de posséder un droit pour en faire un usage utile. Qu'ont fait les ouvriers maintenant en possession du droit d'association? Ils ont constitué des Unions ou des syndicats qu'ils ont transformés à leur tour en instruments de protection non seulement contre les entrepreneurs mais encore contre les ouvriers non associés. Au lieu d'élargir le marché du travail, ils ont entrepris de le rétrécir pour s'en réserver le monopole. Dans chaque foyer et chaque branche d'industrie, leurs Unions ou leurs syndicats

ont émis la prétention d'obliger les entrepreneurs à n'employer que des ouvriers syndiqués, dont ils se sont appliqués en même temps à réduire le contingent, en limitant le nombre des apprentis. Ils ont été plus loin encore dans cette tentative d'accaparement du travail. Aux États-Unis, ils boycottent les entrepreneurs qui emploient des ouvriers non syndiqués et ils imposent à leurs membres l'obligation de n'acheter que les produits de ceux qui consentent à subir leur monopole [1]. Quand les entrepreneurs s'y refusent, l'Union ou le syndicat déclare la grève et l'impose à ses membres. Les grévistes ne se bornent pas alors à refuser leur travail, ce qui est leur droit, ils interdisent, par la violence ou le boycottage, aux dissidents et aux ouvriers non affiliés, de travailler. Telle est leur manière d'appliquer la liberté d'association et de comprendre la liberté du travail.

C'est que l'esprit des ouvriers, comme celui des entrepreneurs d'industrie eux-mêmes, est resté ce qu'il était à l'époque où tous les marchés, les marchés du travail comme ceux des produits et des capitaux, constituaient autant de monopoles. Leur objectif a continué d'être la possession et l'exploitation exclusive de leur marché. Cet objectif, les entrepreneurs d'industrie s'efforcent de l'atteindre par l'exclusion des produits étrangers et la constitution de trusts ou de syndicats qui leur permettent de fixer

1. Voir l'intéressant ouvrage de M. Louis Vigouroux : *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord* et *la Guerre civile du capital et du travail* dans le *Journal des Economistes*, nº de septembre 1899.

à leur gré les prix de leurs produits. Les ouvriers le poursuivent par les mêmes procédés. Quand ils possèdent une part d'influence politique, ils l'emploient à se faire protéger contre l'importation du travail étranger, et, comme les entrepreneurs, ils constituent, sous forme d'unions ou de syndicats, des trusts qu'ils protègent eux-mêmes par la force à défaut de la loi. Ce monopole du marché, entrepreneurs et ouvriers le poursuivent même avec d'autant plus d'ardeur qu'il a cessé d'être, comme autrefois, modéré par la coutume.

Cependant, malgré les obstacles que l'esprit de monopole n'a pas cessé d'opposer à l'extension des marchés des produits, ces marchés s'étendent et s'unifient. Et quoique la concurrence y soit limitée par les barrières douanières et troublée par l'instabilité du régime fiscal et protectionniste, elle exerce une action régulatrice plus efficace et plus juste que celle de la coutume ou de la loi.

Il en sera de même pour les marchés du travail.

VII

Les facteurs de l'extension des marchés des produits et des capitaux ont été les progrès de la sécurité et des moyens de communication, la multiplication des intermédiaires et l'accroissement de leur puissance, le développement de la publicité commerciale et financière par l'institution des bourses des

marchandises et des valeurs, dont la presse met, chaque jour, sous les yeux des intéressés, les mouvements et les cours. Les deux premiers de ces facteurs ont contribué aussi à agrandir les marchés du travail, mais dans une mesure infiniment moindre : même dans l'intérieur de chaque pays, le placement du travail ne s'effectue, pour la plus grande part, que dans un rayon peu étendu ; à plus forte raison, l'exportation et l'importation du travail demeurent-elles fort en arrière de celles des produits et des capitaux. Sans doute, la mobilisation du travail rencontre des difficultés particulières qui tiennent à la nature de cette marchandise. Suivant l'expression d'Adam Smith, l'homme est, de toutes les espèces de bagages, la plus difficile à transporter. Quoique les progrès de la sécurité et des moyens de communication aient sensiblement diminué cette difficulté, elle continue de subsister, au moins pour la masse des travailleurs. Si les directeurs et le personnel technique des entreprises, les ingénieurs, les mécaniciens, etc., se déplacent aisément, il n'en est pas de même des simples ouvriers. Toutefois, malgré les obstacles de l'insuffisance des ressources, de la connaissance des langues et de l'hostilité des nationaux auxquels ils viennent faire concurrence, les ouvriers italiens, belges, suisses, vont porter leur travail en France, et tous les pays de l'Europe exportent du travail dans le Nouveau-Monde. Le même mouvement d'exportation de cet agent productif indispensable se développe en Chine, malgré les taxes et les

prohibitions que lui oppose le protectionisme des pays importateurs. Ce sont des ouvriers chinois qui ont construit le chemin de fer de Panama et la section occidentale du Pacifique canadien. On ne peut donc plus considérer la distance comme un obstacle insurmontable à la circulation du travail et à l'extension de son marché. Mais un obstacle beaucoup plus sérieux et même le seul obstacle véritablement sérieux au placement utile du travail réside dans l'absence presque complète d'intermédiaires et dans le manque des instruments d'information et de publicité. On se rendra compte de l'importance capitale de cet obstacle en essayant de se faire idée de ce que seraient les marchés d'échange des produits et des valeurs mobilières, s'il n'y avait point d'intermédiaires entre le producteur-vendeur et le consommateur-acheteur, s'il n'existait ni commerçants ni banquiers.

A quoi tient cette absence d'intermédiaires pour un commerce qui, à le bien considérer, est le plus important de tous? Tient-elle à la nature particulière de la marchandise-travail? Aucunement. Car, dans toute l'antiquité, le travail-esclave a été l'objet d'un commerce qui avait ses marchés dans toutes les parties du monde connu. Malgré l'insuffisance des moyens de communication, les marchands d'esclaves allaient les acheter dans les régions lointaines où ils pouvaient se les procurer à bon marché, en Afrique, en Asie, dans la Scythie et la Dacie, pour les transporter et les revendre où ils étaient chers,

en Italie et en Grèce. Jusqu'à une époque encore récente, le commerce du travail-esclave a continué de se faire entre la côte d'Afrique, le Brésil et Cuba, en dépit de la prohibition de la traite des nègres. Nous n'admettons plus aujourd'hui, du moins en théorie, qu'un homme puisse être approprié à un autre homme et obligé de lui fournir son travail, en totalité ou même en partie. Mais en devenant libre, le travail n'a pas changé de nature, il a seulement changé de propriétaire. Et de même que le propriétaire d'esclaves, l'ouvrier est intéressé à tirer le parti le plus avantageux possible des forces productives dont il a recouvré la propriété. Sous le régime de l'esclavage, il était un producteur de travail, il est maintenant, à la fois, un producteur et un vendeur de travail. Comme producteur, il est intéressé à développer et à cultiver ses facultés productives, de manière à les adapter aux emplois les plus profitables. (Notons que les propriétaires d'esclaves avaient parfaitement aperçu le bénéfice qu'ils pouvaient tirer de leur éducation professionnelle, en augmentant leur valeur marchande et qu'ils en faisaient fréquemment l'avance). Comme vendeur, l'ouvrier est intéressé à porter son travail sur le marché où cette sorte de marchandise est la moins offerte et la plus demandée. Sa situation à cet égard ne diffère pas de celle de l'industriel ou de l'agriculteur et du capitaliste. Non moins qu'eux il a besoin d'intermédiaires d'échange et d'instruments de publicité pour le placement de sa marchandise.

Mais, s'il en est ainsi, comment se fait-il que ce rouage nécessaire à la mobilisation du travail, aussi bien qu'à celle des produits et des capitaux, ne se soit pas également développé dans ces trois catégories de l'échange? Comment se fait-il que les industriels, les agriculteurs et les capitalistes aient aujourd'hui à leur service l'immense machinerie du commerce de gros, de demi-gros et de détail, des institutions de crédit de tout ordre, des bourses du commerce et des valeurs, des agences de publicité et des journaux, tandis que les ouvriers, producteurs-vendeurs de travail, ne sont desservis, pour l'échange de cette marchandise, que par des bureaux de placement locaux et des « marchandeurs » décriés et impopulaires. A quoi faut-il attribuer ce retard de développement d'un rouage dont la nécessité est manifeste? C'est à la même cause qui a longtemps empêché le développement d'un rouage non moins nécessaire, le commerce des grains, savoir l'hostilité des producteurs et plus encore des consommateurs, hostilité causée à son tour par le danger de la monopolisation d'une denrée indispensable à la vie, dans des marchés étroitement limités, et qui a passé à l'état de préjugé quand ce danger a disparu. Sous l'influence du même préjugé, les bureaux de placement ont été généralement assujettis à l'autorisation et à la surveillance particulière de la police, et ce régime a eu pour effet naturel d'en détourner l'esprit d'entreprise et les capitaux ; enfin, en France, le marchandage a été interdit par la loi, dans l'inté-

rêt prétendu des ouvriers. Ajoutons que les entrepreneurs d'industrie, consommateurs de travail, n'étaient pas moins hostiles aux intermédiaires que les ouvriers eux-mêmes, mais par un autre motif. Conscients de la supériorité de leur pouvoir dans la conclusion du contrat d'échange du travail contre un salaire, ils se croyaient intéressés à traiter avec chaque ouvrier, pris isolement, afin de lui imposer leurs conditions. Ce système d'engagement individuel a pu leur être avantageux aussi longtemps que les marchés du travail ont conservé un caractère local et que les lois sur les coalitions ont empêché les ouvriers de s'associer pour se défendre contre leurs exigenees; mais, depuis que les entreprises, en se multipliant, se sont fait une concurrence plus active pour l'achat du travail et que les unions ou les syndicats d'ouvriers ont pu se constituer, cet avantage a disparu; ils ont de plus en plus fréquemment affaire à des ouvriers syndiqués qui usent et même abusent de la puissance que leur donne l'association pour imposer leurs conditions, en employant, à leur tour, des procédés inspirés par l'esprit de monopole. Les unions et les syndicats s'appliquent à restreindre l'offre, en empêchant, autant que possible, l'apport du travail sur leur marché, et les bourses du travail, qui ont été mises exclusivement à leur service, se gardent en conséquence de remplir la fonction essentielle des bourses, savoir de renseigner par la publication régulière des cours les producteurs et les consommateurs sur l'état du marché.

Le moment n'est certainement pas éloigné où les conflits et les dommages que cause aux producteurs et aux consommateurs de travail, l'absence d'un rouage intermédiaire, aussi nécessaire à l'échange du travail qu'à celui des produits et des valeurs, en détermineront la création. Nous avons signalé ailleurs les avantages que les uns et les autres en retireront. Nous avons cherché aussi sous quelle forme il pourra s'établir utilement, soit sous la forme de sociétés commerciales ordinaires, de sociétés coopératives ou d'associations ouvrières, nous nous bornerons à faire remarquer que sous un régime de liberté du travail et de l'échange, c'est la forme la plus économique qui finira par prévaloir[1].

Ainsi s'élargiront successivement les marchés du travail comme se sont élargis ceux des produits et des capitaux et se constituera, à leur exemple, un marché général dont le cours résultant de l'état général de l'offre et de la demande s'imposera comme régulateur à toutes les transactions particulières, en mettant fin aux luttes intestines du capital et du travail, causées par l'absence de ce régulateur.

Enfin, de même que le prix courant des produits et des services des capitaux tend perpétuellement, sous l'impulsion des lois de la valeur et de la concurrence, à se confondre avec leur prix nécessaire, le prix du travail, sous la forme assurée du salaire

1. Voir *Bourses du Travail* chap. XX. *Le marchandage. Comment on peut le perfectionner,* et à l'appendice : *Projet d'une société de placement et de marchandage à bénéfices limités,* et *la Commercialisation du travail*, par Yves Guyot.

ou sous une forme aléatoire quelconque, tendra à se mettre au niveau des frais de production et de reconstitution des forces productives du travailleur, en y comprenant un profit analogue à celui qui est compris dans le prix des produits et du service des capitaux.

Il n'est donc pas nécessaire, comme le prétendent les socialistes, qu'un pouvoir souverain, pouvoir du gouvernement ou de la communauté, intervienne pour régler, d'une manière conforme à l'utilité générale et à la justice, le prix des produits et la rétribution des agents productifs[1]. Ce règlement utile et juste s'opère de lui-même sous l'impulsion des lois naturelles de la valeur et de la concurrence agissant dans un milieu libre.

D'où cette conclusion que l'œuvre du progrès consiste simplement, aujourd'hui, à établir la « liberté du milieu ».

IX

Le prix courant des produits et des services des agents productifs, capital et travail, tend incessam-

1. Comme nous l'avons remarqué, les socialistes, en attribuant au gouvernement ou à la communauté le pouvoir de régler le prix des choses et la rétribution des agents productifs, reviennent simplement au vieux régime de la coutume. Seulement ce régime qui était adapté aux anciennes conditions d'existence de l'industrie a cessé de l'être aux nouvelles. Les socialistes ont édifié leurs systèmes sans tenir aucun compte des progrès qui ont changé ces conditions et rendu nuisibles des institutions qui étaient jadis utiles. Sous ce rapport, leurs conceptions rejoignent celles des conservateurs réactionnaires qui rêvent le rétablissement de l'ancien régime politique et économique. Les unes et les autres ne sont autre chose que des utopies rétrogrades.

ment, par le jeu des lois naturelles de la valeur et de la concurrence, à se mettre au niveau de leurs frais de production. Mais, dans la même industrie, les frais de production varient d'une entreprise à une autre. Il s'agit donc de savoir vers lesquels le prix courant gravite.

Dans un milieu libre, la concurrence agit à la fois pour abaisser les frais de production et pour faire descendre le prix courant au niveau des plus bas. En effet, la concurrence est un propulseur en même temps qu'un régulateur. Dans la lutte industrielle, le plus fort est celui qui peut produire et mettre au marché la plus grande quantité de produits en échange de la moindre dépense. En réalisant un progrès qui le rend plus fort, un producteur obtient par conséquent un profit supérieur à celui de ses concurrents, soit qu'il maintienne son prix au-dessus de ses frais diminués, soit qu'il l'abaisse en proportion de la diminution, afin d'augmenter sa vente. Mais il ne peut conserver longtemps le monopole du progrès qu'il a réalisé. Ses concurrents ne tardent pas à suivre son exemple. Alors, si l'un d'entre eux abaisse son prix, les autres sont obligés de l'imiter sous peine de perdre leur clientèle. Enfin, si tous s'entendent pour maintenir leurs prix, les profits généraux de leur industrie dépassant ceux des autres branches de la production, l'esprit d'entreprise et les capitaux y affluent de préférence, la production augmente et le prix baisse jusqu'à ce que les profits de cette industrie en progrès aient

cessé de dépasser le niveau commun. Et c'est ainsi que la concurrence, après avoir agi pour abaisser le niveau des frais de production, agit encore pour faire descendre le prix courant à ce niveau.

Les frais de production peuvent être diminués par des progrès de différentes sortes : par une localisation plus avantageuse des industries, par une meilleure organisation des entreprises, et surtout par l'invention d'un outillage qui substitue de plus en plus le travail mécanique au travail physique de l'homme. Les machines produisant une force incomparablement plus grande que celle de l'homme à un prix incomparablement plus bas, cette substitution s'est faite dans toutes les opérations où l'une pouvait remplacer l'autre. Cependant, la machine ne peut être abandonnée à elle-même. Ses mouvements doivent être dirigés ou, tout au moins, réglés et surveillés. Le travail mécanique a besoin de la coopération du travail mental. Or, si le travail mécanique est moins coûteux que le travail physique, il en est autrement du travail mental. Un ouvrier qui dirige et surveille les mouvements d'une machine a besoin d'une rétribution supérieure à celle du manœuvre qui fait l'office d'une machine. A défaut de cette rétribution adaptée à leur nature, les facultés mentales qu'il met en œuvre s'usent et dépérissent. C'est pourquoi, à mesure qu'une industrie perfectionne sa machinerie, on voit, à la fois, diminuer le nombre des ouvriers nécessaires à la fabrication d'une quantité donnée de ses produits et s'élever le

taux de leur rétribution. Mais l'économie résultant de la substitution du travail mécanique au travail physique est telle que, partout, dans toutes les branches de la production, le vieil outillage n'a pu soutenir la concurrence du nouveau, la petite industrie a fait place à la grande.

Pour le dire en passant, l'observation exacte des effets du progrès de l'outillage de la production réduit à néant les craintes ridicules qu'inspire la propagation de la machinerie de la grande industrie dans l'Extrême-Orient, en Chine et au Japon. La construction et la nourriture des machines n'y reviennent pas moins cher qu'en Europe, et les capitaux, pour la plus grande part importés d'Europe, y exigent une rétribution plus élevée. Quant au travail mental, qui est le coopérateur nécessaire du travail mécanique, soit qu'il s'agisse du travail des directeurs, des contremaîtres ou des simples ouvriers, ses frais de production, à qualité égale, tendent partout à se niveler. C'est ainsi qu'on voit s'élever graduellement la rétribution du personnel des manufactures dans l'Inde et au Japon. D'un autre côté, l'industrie américaine, qui paie à ses ouvriers des salaires fort supérieurs à ceux de l'industrie européenne, lui fait cependant une concurrence de plus en plus serrée. C'est que la proportion du travail mécanique est plus forte aux États-Unis qu'en Europe, et que la différence entre le coût de la nourriture des machines, compense et au delà celle des salaires.

Est-ce à dire que les progrès de l'industrie aient pour conséquence la diminution du débouché ouvert au travail ?

En réduisant dans une proportion plus ou moins élevée la quantité du travail nécessaire à la création d'un produit, et en jetant sur le marché la quantité ainsi remplacée, le progrès provoque une crise partielle, mais qui n'en est pas moins douloureuse. En effet, les ouvriers congédiés ne trouvent pas immédiatement de l'emploi, et un bon nombre d'entre eux ont atteint un âge où il est difficile, sinon impossible, de s'adapter à un nouveau métier. Il y aurait certainement lieu de couvrir par une assurance ce risque inhérent au progrès. Cependant, la crise n'est que temporaire. L'adoption de machines ou de procédés qui réduisent les frais de production ne tarde pas à abaisser le prix courant des produits, et par conséquent de rendre disponible, entre les mains des consommateurs, une somme égale au montant de l'économie réalisée. Cette somme, ils peuvent l'employer, soit à augmenter leur consommation du produit devenu moins cher, soit à d'autres consommations. Dans les deux cas, il y a, pour le travail, un accroissement de débouché qui compense la diminution causée par la substitution d'une force mécanique à la force physique de l'ouvrier. D'où cette conclusion que tout progrès bénéficie, d'une part, à la classe ouvrière en élevant la qualité de son travail, partant le niveau naturel de son salaire, d'une autre part, à la généralité des consom-

mateurs, en augmentant leur pouvoir d'achat de toutes sortes de produits et services.

Si maintenant on songe que toutes les branches de l'industrie ont réalisé, surtout dans la seconde moitié du dernier siècle, des progrès qui ont accru, dans d'énormes proportions, leur productivité, on s'expliquera que la richesse des peuples civilisés se soit considérablement accrue, malgré les prélèvements qu'opèrent sur elle les vices du gouvernement individuel, auxquels s'ajoutent ceux du gouvernement collectif des sociétés.

IV

LE PROBLÈME
DU GOUVERNEMENT INDIVIDUEL

LE PROBLÈME DU GOUVERNEMENT INDIVIDUEL

I

Plus loin on remonte dans le passé, moindre apparaît la part du gouvernement de l'individu par lui-même. Dans les tribus du premier âge de l'humanité, dont le régime politique et social s'est perpétué parmi les races inférieures de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, l'individu est assujetti à un ensemble de coutumes qui enserrent dans un réseau étroit toutes les manifestations de son activité. Comme le remarquait Sir John Lubbock, le sauvage est le moins libre des hommes. Les coutumes auxquelles il est tenu d'obéir sont inspirées par les esprits protecteurs de la tribu et il ne peut les enfreindre sans s'exposer aux châtiments les plus redoutables. Ces coutumes répondent généralement à des nécessités, quoiqu'elles soient fré-

quemment viciées par l'intérêt particulier des sorciers, mandataires ou interprètes des esprits. C'est seulement lorsqu'elles subsistent après la disparition des nécessités auxquelles elles ont pourvu, qu'on peut les qualifier d'absurdes comme le fait un peu légèrement l'auteur de l'*Homme avant l'histoire*.

Dans un état politique et social plus avancé, lorsque l'agriculture et les autres industries productives, en remplaçant les industries destructives du premier âge, eurent rendu possible l'accroissement de la population et fait succéder les nations aux tribus, la part du gouvernement individuel s'augmente, mais en demeurant encore très étroite. Soit au sein d'une caste comme dans l'Inde, d'un patriciat comme à Rome, d'une aristocratie comme dans les États qui ont succédé à l'empire romain, la liberté individuelle est réduite presque au minimum. Les mariages sont interdits, en dehors de la caste, et dans les monarchies, ils sont soumis à l'autorisation du souverain. Les règlements relatifs au mariage des officiers dans la plupart des armées modernes sont un reste de ce régime de tutelle, auquel étaient assujettis les membres de la classe gouvernante. Le souverain lui-même, dans les États despotiques, est obligé de se conformer aux prescriptions d'une étiquette qui règle tous ses mouvements comme ceux d'une machine. Dans les couches inférieures de la population, la part de la liberté individuelle était naturellement encore moindre. L'esclave n'avait que la part

de liberté qu'il plaisait à son maître de lui accorder. La liberté du serf attaché à la glèbe était plus étendue, et elle se trouvait plus ou moins efficacement garantie par la coutume; mais la coutume elle-même la restreignait parfois plus encore que le despotisme du seigneur. Enfin, dans toutes les industries et les professions incorporées, la liberté de l'ouvrier aussi bien que celle du maître était limitée par une multitude de règlements dictés par l'intérêt de la corporation.

Que ce régime de servitude universelle ait eu sa raison d'être, qu'il ait été nécessaire à la conservation des sociétés et la condition des progrès qui ont élevé l'espèce humaine au-dessus de l'animalité, on commence aujourd'hui à le comprendre. Une société ne peut subsister qu'à la condition d'imposer à ses membres ou d'exiger qu'ils s'imposent à eux-mêmes l'accomplissement d'une série d'obligations ou de devoirs : devoir de pourvoir à leur subsistance et à celle des êtres dont ils sont naturellement responsables, devoir de respecter la vie et les biens d'autrui, devoir de contribuer à la défense de la société, etc., etc. Ces obligations, ces devoirs, l'individu possédait-il l'intelligence nécessaire pour en comprendre la raison d'être et la force morale non moins nécessaire pour les remplir? L'une et l'autre sont encore visiblement insuffisantes de nos jours; ne l'étaient-elles pas davantage dans les périodes antérieures de l'existence de l'humanité? En présence de l'incapacité de la multitude à remplir des devoirs indispensables

au salut commun, et même de les connaître, le problème de la conservation des sociétés était certainement difficile à résoudre. Il a été résolu par l'intelligence du petit nombre, avec l'auxiliaire du sentiment religieux. L'intelligence a découvert les règles nécessaires du gouvernement individuel, et le sentiment religieux en a imposé l'observation aux plus forts. Ceux-ci y ont assujetti les plus faibles. Sans doute, ces règles étaient toujours imparfaites ; elles ne répondaient qu'incomplètement à leur objet, mais telles quelles, malgré leur imperfection et leurs vices, elles établissaient une discipline que le plus grand nombre des membres de la société eussent été incapables de s'imposer d'eux-mêmes. La crainte des châtiments par lesquels les Divinités sanctionnaient les lois qu'elles imposaient aux plus forts et ceux-ci aux plus faibles, sans oublier l'espoir des récompenses, assurait l'accomplissement des devoirs, et, en créant l'habitude de les accomplir, rendait possible l'avènement d'un état de choses, dans lequel l'individu les accomplirait de lui-même. Cependant l'habitude seule eût été impuissante à résister à l'impulsion des appétits qui excitaient incessamment l'individu à enfreindre les lois nécessaires à la conservation de la société et à la sienne, et plus encore à lui commander les sacrifices qu'impliquait leur observation. Il fallait que ses facultés intellectuelles se développassent assez pour lui faire comprendre que les lois auxquelles il était tenu d'obéir lui étaient utiles à lui-même, et que ses

facultés morales devinssent assez fortes pour contenir et régler ses appétits.

Que les facultés intellectuelles et morales de la grande majorité de l'espèce humaine se soient développées, qu'un nombre croissant d'individus, même parmi les moins doués, aient participé à ce développement depuis les premiers âges de la civilisation, il suffit, pour s'en assurer, de comparer la moyenne d'intelligence et de moralité d'un nombre donné d'individus demeurés à l'état primitif de sauvagerie à celle du même nombre d'individus appartenant aux nations en voie de civilisation. Comme les forces physiques, les forces intellectuelles et morales se développent par la culture et l'exercice. De siècle en siècle, sauf dans les périodes de décadence ou d'invasion des barbares et de recul qui les ont suivies, la culture de l'intelligence s'est perfectionnée et propagée. Elle s'est perfectionnée par l'acquisition successive et la capitalisation de notions plus exactes et plus complètes sur les êtres et les choses; elle s'est propagée par la diffusion de l'instruction dans les couches inférieures de la population. Enfin, plus encore que par la culture, l'intelligence s'est développée par l'exercice des professions et des industries qui demandent sa coopération. Si l'on peut contester que les professions dites libérales exigent aujourd'hui l'emploi d'une somme d'intelligence supérieure à celle qui leur suffisait jadis, il n'en est pas de même des industries dans lesquelles l'introduction d'une machinerie plus parfaite comporte la

mise en œuvre des facultés intellectuelles de l'ouvrier plutôt que celle de sa force physique.

De même que les facultés intellectuelles, les facultés morales se sont développées, quoique dans une mesure moindre, par la culture et l'exercice. La morale du christianisme, du bouddhisme, du brahmanisme ou du mahométisme est incontestablement plus pure que celle du fétichisme, et ses enseignements constituent une culture supérieure. D'une autre part, les industries qui fournissent leurs moyens d'existence aux membres des sociétés civilisées exigent beaucoup plus que celles des sauvages l'intervention des facultés morales. Tandis que la chasse aux animaux et aux hommes ne demande guère que de la force, de l'adresse et du courage physique, la production et l'échange dans l'espace et le temps impliquant le respect de la propriété et des contrats, nécessitent la mise en œuvre des facultés morales non moins que celle des facultés intellectuelles. La culture et l'exercice ont donc concouru à susciter chez les peuples en voie de civilisation des progrès qui ont accru la somme d'intelligence et de moralité nécessaire à l'accomplissement des devoirs qu'impose à l'individu la conservation de la société.

Les vieilles formes de la tutelle, l'esclavage, le servage, la sujétion corporative ont cessé d'exister chez les peuples civilisés, mais les progrès de sa mentalité ont-ils été suffisants pour rendre l'individu capable de se gouverner utilement lui-même,

utilement, c'est-à-dire d'une manière conforme à l'intérêt général et permanent de la société et de l'espèce? Telle est la question qu'il s'agit de résoudre

II

Quelle est actuellement la situation de l'individu, chez les nations qui ont supprimé les anciennes formes de la tutelle? Il est libre, il s'appartient à lui-même, il peut employer son capital de forces productives de la manière qui lui paraît la plus profitable, et disposer à son gré des produits de leur mise en œuvre, les échanger, les épargner, les léguer, les consommer, sauf certaines charges et restrictions qui lui sont imposées dans l'intérêt réel ou supposé de la nation. Mais la liberté dont il jouit et qui n'a, du moins en théorie, d'autre limite que la liberté d'autrui, implique la responsabilité de son existence et de celle des êtres placés sous sa tutelle. Il doit pourvoir à sa subsistance et à la leur, se gouverner et les gouverner. C'est une tâche difficile et laborieuse, mais dont l'accomplissement exact importe, à la fois, à l'individu lui-même et à la société toute entière. S'il n'y suffit point, s'il ne met pas en œuvre, activement, les facultés dont il est doué pour couvrir sa responsabilité, s'il se montre incapable de gouverner utilement sa production et sa consommation et celles des êtres dont il est responsable, son gouvernement se solde par une perte

de forces, qui appauvrit et affaiblit d'autant la société. S'il dépasse les limites de sa liberté, s'il porte atteinte à la liberté d'autrui, les dommages que cause ce gouvernement individuel vicieux sont plus graves encore : en se multipliant, ils déterminent la décadence et la destruction finale de la société.

A la pratique vicieuse ou insuffisante du gouvernement individuel, la société oppose un triple code de lois : 1° un code de lois civiles et pénales, qui définissent les droits et les devoirs de chacun en sanctionnant l'observation des uns et des autres par des pénalités matérielles proportionnées à la gravité des atteintes portées au droit et des manquements au devoir; 2° un code de lois religieuses concernant la généralité des devoirs, avec la sanction de pénalités ultra-terrestres, proportionnées de même à l'importance des manquements ; 3° un code de coutumes et d'usages édictés par l'opinion et imposés par elle. A ces trois codes, s'ajoute un quatrième, le plus important, sinon toujours le plus efficace, celui de la conscience de l'individu, avec la sanction morale qui lui est propre : la satisfaction que procure le sentiment du devoir accompli et le remords que cause le manquement au devoir.

Ces différents codes s'accordent sur les points essentiels, mais les plus conformes à l'intérêt général et permanent de la société et de l'espèce, les plus « justes », présentent encore des imperfections et des lacunes.

Les gouvernements établissent une multitude de lois de toutes sortes : politiques, économiques, financières, civiles, etc., etc. Ces lois concernent les fonctions diverses qui leur sont dévolues et principalement les services de la sécurité extérieure et intérieure, avec les charges et servitudes imposées aux individus pour en couvrir les frais. Elles doivent répondre à l'intérêt général et permanent de la nation. Y répondent-elles toujours ? De tout temps et partout elles ont été plus ou moins viciées par l'insuffisance de moralité et d'intelligence des gouvernements qui les établissent.

L'insuffisance de moralité des classes gouvernantes joue, en cette matière, le premier rôle. Ces classes, en possession de la machine à confectionner les lois, en ont usé pour augmenter leurs revenus particuliers aux dépens de ceux des autres classes et réduire de même leur part dans la répartition des charges publiques. De nos jours, le politicianisme, l'étatisme, le militarisme et le protectionnisme se joignent, d'une part, pour élever, au-dessus du taux nécessaire, le prix des services que les gouvernements s'attribuent et qui, pour le plus grand nombre, pourraient être remplis d'une manière plus économique et plus efficace par l'industrie privée, d'une autre part, pour en faire supporter le fardeau par les classes les moins influentes. L'insuffisance d'intelligence, l'ignorance de ce qui est véritablement conforme à l'intérêt de la nation, vient en aide au défaut de moralité pour vicier les lois auxquelles l'individu

est tenu d'obéir. Quels sont les effets de cette aggravation constante des frais du gouvernement individuel? Ces effets sont de deux sortes : matériels et moraux. Les impôts en disproportion avec les services qu'ils servent à rétribuer, sans parler de ceux qui ne rétribuent aucun service — et tels sont les impôts protectionnistes, — les servitudes que nécessite leur recouvrement, en diminuant les moyens de subsistance du grand nombre, rendent plus difficile l'accomplissement de l'ensemble des devoirs de l'individu et l'excitent par là même à empiéter sur la propriété d'autrui. Ajoutons que cette excitation est d'autant plus vive que les gouvernements qui se montrent les plus actifs à augmenter le prix de leurs services sont ceux qui se préoccupent le moins de les améliorer et, en particulier, de sauvegarder la vie et la propriété individuelles. Les conséquences morales de l'imperfection des lois sont peut-être plus nuisibles encore. Lorsqu'une loi a visiblement pour objet d'enrichir une catégorie d'individus aux dépens des autres, ou bien encore d'empêcher l'exercice d'un droit reconnu par la conscience universelle, elle affaiblit l'autorité de toutes les lois, et jette le doute sur la légitimité des plus nécessaires.

Le code du gouvernement religieux s'accorde, avons-nous dit, sur les points essentiels, avec celui du gouvernement civil. Cela tient surtout à ce qu'à l'origine les deux gouvernements se confondaient et n'avaient, par conséquent, qu'un seul et même code. Lorsqu'ils se sont séparés, le gouvernement civil n'a

compris dans son code que les actes qui intéressaient l'existence temporelle de la société et plus encore la sienne; le gouvernement religieux a continué, au contraire, à s'occuper de l'ensemble des manifestations de l'activité des individus, toutes ces manifestations, même les moindres, devant influer, en bien ou en mal, sur leur destinée future. A la différence du gouvernement civil, le gouvernement religieux est devenu moins onéreux pour l'individu. Les lourdes charges que la dîme et les autres redevances imposaient jadis aux populations ont été sensiblement réduites. Mais les lois religieuses n'ont pas cessé d'être viciées sous l'influence de l'intérêt temporel du clergé. Elles contribuent à fausser la conscience individuelle en attribuant aux prescriptions relatives au culte, une valeur égale, sinon supérieure, à celle des devoirs qui intéressent la société, et en autorisant le rachat des atteintes à la la loi morale, par des offrandes ou des donations, au profit de l'Église.

Les lois du gouvernement religieux ont, de plus, perdu de leur efficacité morale, non seulement sous l'influence du vice que nous venons de signaler, mais encore parce que les dogmes immobiles des anciennes religions ont cessé d'être en harmonie avec les données progressives de la science. La foi s'est affaiblie dans les âmes et, avec elle, l'efficacité de la sanction religieuse de la morale.

Enfin, le gouvernement de l'individu par lui-même est soumis au contrôle de l'opinion. Comment se

forme l'opinion? De quelles sanctions dispose-t-elle, et quelle est leur valeur? L'opinion est née de la solidarité qu'implique l'état de société. Dans une association quelconque, tous les actes des individus qui en font partie sont conformes ou contraires à l'intérêt collectif, utiles ou nuisibles, dans quelque mesure. Chacun est donc intéressé à les connaître et à les juger, en prenant pour critérium l'intérêt de la société. Une enquête et un jugement, telle est l'opération utile de l'opinion. Le jugement qu'elle prononce est sanctionné par l'approbation ou le blâme, lesquels ont des conséquences avantageuses ou désavantageuses à l'individu qui est l'objet de ce jugement. Malheureusement, l'opinion est faillible. Elle est rarement capable de procéder à une enquête approfondie et impartiale, et ses jugements sont influencés par des intérêts ou des passions, qui n'ont rien de commun avec l'utilité sociale. Quant aux sanctions dont elle dispose, leur efficacité a naturellement diminué, depuis que l'accroissement de la facilité des déplacements a permis de se dérober plus aisément aux condamnations qu'elle prononce. L'opinion n'en est pas moins un frein aux passions et aux intérêts qui excitent l'individu à manquer à ses devoirs, mais c'est un frein qui porte trop souvent à faux, et dont l'influence sur la vie privée a diminué plutôt qu'elle ne s'est accrue.

A ces freins extérieurs des lois civiles et religieuses, et des jugements de l'opinion, se joint le frein intérieur de la conscience individuelle. Qu'est-ce

que la conscience et quelle est sa fonction? La conscience est un régulateur. Elle a pour fonction nécessaire de régler les impulsions des appétits et des passions de l'individu, de manière à les empêcher de produire des actes nuisibles à autrui et à lui-même. Elle examine les actes qu'il se propose de commettre, ou, si elle est trop lente, ceux qu'il a commis et les juge. Comment s'opère ce jugement et quelle est sa sanction? C'est l'intelligence qui instruit le procès et prononce le jugement, sous l'excitation du sentiment de la justice, inné mais inégalement fort dans l'espèce humaine. L'intelligence juge que l'acte est juste ou injuste, utile ou nuisible, selon qu'il est ou non conforme à la loi civile ou religieuse, à l'appréciation de l'opinion ou à sa propre appréciation du caractère d'utilité ou de nocivété sociale des actes de cette sorte. Si elle le juge juste, utile, le sentiment de la justice en éprouve une satisfaction; si elle le juge injuste, nuisible, le sentiment de la justice en ressent une peine. Cette satisfaction ou cette peine est proportionnée au caractère plus ou moins juste ou injuste, utile ou nuisible, de l'acte et elle agit pour en autoriser ou en interdire la production ou la reproduction.

Nous avons remarqué que ces différents codes s'accordent généralement sur les points essentiels. Cependant, il n'en est pas toujours ainsi. Le code de la société civile est sur plus d'un point en désaccord avec le code de la société religieuse, et ni les jugements de l'opinion ni ceux de la conscience indi-

viduelle ne sont toujours d'accord avec l'un ou avec l'autre. Auquel de ces codes ou de ces jugements l'individu doit-il obéir? Sans aucun doute, au code que la société a établi dans l'intérêt de sa conservation, car il est le produit d'observations et d'expériences accumulées de génération en génération. Il y a toutefois des lois, visiblement dictées par des intérêts et des passions de caste ou de parti qui peuvent faire hésiter la conscience. Il y en a même, telles sont les lois de proscription, politiques ou religieuses, auxquelles la conscience doit refuser d'obéir, si redoutables que soient les pénalités qui les sanctionnent.

III

Les deux gouvernements, civil et religieux, qui établissement les lois auxquelles ils obligent l'individu d'obéir, ne se font d'habitude aucun scrupule de déroger à ces lois, quand leur intérêt est en cause. La morale qu'ils pratiquent est trop souvent en opposition avec celle qu'ils imposent. Ils la justifient en invoquant la « raison d'État », c'est-à-dire l'intérêt de conservation de leur existence, soit qu'ils aient à lutter contre des ennemis du dehors ou des concurrents du dedans, soit encore qu'ils veuillent augmenter leurs revenus ou obtenir un appui qui leur est nécessaire. Ils se plaisent à croire que l'existence de la société est liée à la leur, par conséquent que

tous leurs actes sont conformes à l'intérêt de la société et à ce titre « moraux », quand même ces actes sont condamnés par les lois dont ils prescrivent l'observation aux individus. Cette morale de la raison d'État n'a pas cessé d'être celle de tous les gouvernements civils ou ecclésiastiques. Il convient de remarquer, toutefois, à la décharge des personnalités dirigeantes des gouvernements des nations ou des églises, qu'elles obéissent généralement aux lois de la morale individuelle dans le gouvernement de leurs affaires et de leur vie, tout en pratiquant la morale de la raison d'État dans le gouvernement de la nation ou de l'Église. Elles ne sont donc qu'à demi immorales et malhonnêtes.

Elle n'en donnent pas moins un exemple démoralisateur. L'individu, assujetti à l'observation des lois de la morale ordinaire, en présence de la violation de ces lois par le gouvernement, qui a pour mission de les faire observer, ne peut manquer d'être troublé dans sa conscience. Car il s'aperçoit qu'il y a deux justices, deux morales, et il se demande pourquoi il ne suivrait pas celle que pratique le gouvernement plutôt que celle qu'il impose. Si on lui objecte que le gouvernement a sa raison d'État, déterminée par les nécessités de sa conservation, ne peut-il pas répondre qu'il a la sienne, et qu'il obéit, lui aussi, aux nécessités de sa conservation en faisant main basse sur le bien d'autrui?

De là, une diminution de la capacité morale nécessaire à l'accomplissement de l'ensemble des devoirs

qu'implique le gouvernement individuel. Or, le gouvernement de l'individu par lui-même est devenu plus difficile sous le régime de la liberté, qu'il ne l'était sous le régime de la servitude, et il exige, par conséquent, une capacité morale plus grande.

IV

La responsabilité de l'individu s'est naturellement accrue avec sa liberté et dans la même proportion. Elle n'existait point chez l'esclave, qui était entretenu par son maître et n'avait point de famille. Elle commence à apparaître lorsque le servage et la sujétion corporative succèdent à l'esclavage. Le serf, attaché à la glèbe, et l'ouvrier, attaché à la corporation, sont obligés de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance et à celle de leur famille; mais le serf est pourvu d'un morceau de terre dont l'étendue est communément proportionnée au nombre de bras que chaque foyer peut fournir à la corvée, et l'ouvrier des corporations, le compagnon aussi bien que le maître, possède un emploi qui lui est assuré de génération en génération. La limitation des marchés et même l'état stationnaire de l'industrie contribuent à procurer aux coopérateurs de la production une sécurité qui allège le poids de leur responsabilité. Dans des marchés étroitement limités par des obstacles de toutes sortes, défaut de moyens de communication, morcellement des États politiques, guer-

res, etc., la production pouvait être aisément mise en équilibre avec la consommation, au niveau du prix nécessaire, imposé par la coutume. Seuls, les accidents de la température troublaient temporairement cet équilibre qu'aucune des crises que suscite le progrès ne venait rompre. De là, une certaine stabilité économique qui se répercutait sur les moyens de subsistance de l'individu. En revanche, il n'avait guère la possibilité de les accroître. Mais il n'y était que faiblement sollicité par suite de la distance qui séparait les prix des articles de luxe et même de simple confort de ceux des nécessités de la vie. Les consommations de luxe n'étaient généralement accessibles qu'à l'aristocratie gouvernante. D'ailleurs, des coutumes ou des lois somptuaires les interdisaient fréquemment aux classes moyenne et inférieure. Dans ces classes, de beaucoup les plus nombreuses, l'individu était donc peu intéressé à augmenter ses moyens de subsistance, car les jouissances qu'il aurait pu se procurer en les augmentant, lui étaient défendues. Si cet état de choses enrayait le développement de son activité et faisait obstacle aux progrès de l'industrie, il modérait l'excitation à s'enrichir, fût-ce aux dépens d'autrui.

Il n'en est plus ainsi depuis que l'agrandissement des marchés et les progrès de l'industrie ont accru pour l'individu la possibilité d'augmenter ses moyens de subsistance, tout en les rendant moins stables. Or il ne faut pas oublier qu'en même temps que s'accomplissait cette évolution économique, l'abolition

de l'esclavage, du servage et du régime corporatif imposait à l'individu l'obligation de pourvoir lui-même à sa subsistance, sans qu'il pût compter désormais sur aucun secours extérieur. Il acquérait, à la vérité, la liberté d'employer à sa convenance son capital de forces productives, la liberté de travailler et de disposer des fruits de son travail, mais sa production et sa consommation demeuraient grevées d'impôts et de servitudes, hors de proportion avec les services qu'ils avaient pour objet de rétribuer, et aggravaient ainsi les difficultés du problème du gouvernement de soi-même. Aux risques qui avaient leur source dans la transformation progressive de l'industrie s'ajoutaient ceux de l'instabilité des lois fiscales et protectionnistes. Et tandis que ses ressources étaient rendues précaires, sinon diminuées, l'individu, libre maintenant d'en user à sa guise, voyait s'accroître le nombre des articles de consommation et, parmi eux, les excitants qui lui apportaient les jouissances les plus vives en lui faisant oublier les embarras et les misères de sa situation.

De cette augmentation de l'instabilité et des risques qui ont rendu de plus en plus difficile l'acquisition des moyens de subsistance, tandis que les matériaux de jouissance, en se multipliant, aiguillonnaient des tentations qui ne pouvaient être apaisées que par cette acquisition, est née la préoccupation constante et exclusive de la recherche de la richesse. Sans doute, le désir de la richesse est légitime en soi. Il faut que l'individu se crée les ressources néces-

saires à l'accomplissement de l'ensemble de ses devoirs envers lui-même et envers autrui. De plus, en s'enrichissant, au moins par les voies légitimes, il augmente ce qu'on pourrait appeler son pouvoir d'utilité. Mais il est rare que l'appétit immodéré de la richesse ne pousse pas l'individu à sortir de ces voies légitimes.

Bref, l'exercice du gouvernement individuel est devenu plus difficile depuis que l'individu est devenu plus libre et que les progrès de l'industrie ont augmenté à la fois les risques de la production et les tentations de la consommation, sans que la capacité du gouvernement de soi-même se soit développée dans la même proportion. Et si l'on songe que l'insuffisance et les vices du gouvernement individuel aussi bien que ceux du gouvernement collectif se répercutent sur la condition générale des sociétés, on s'explique que la somme du bien-être de la multitude ne se soit pas accrue, à beaucoup près, dans la mesure du progrès des moyens d'acquisition de la richesse.

V

Comme nous l'avons vu plus haut, les causes de l'imperfection du gouvernement individuel sont les unes extérieures, les autres intérieures. Les premières consistent dans la diversité et l'imperfection des codes qui prescrivent à l'individu les règles qu'il doit suivre dans le gouvernement de sa vie.

Le code de la société civile énumère et définit les actes contraires à la justice, qu'il qualifie, selon la gravité qu'il leur attribue, de crimes ou de délits, et qu'il sanctionne par des pénalités matérielles, proportionnées à leur gravité : le code de la société religieuse comprend, avec les mêmes actes, un grand nombre d'autres, sous la domination générique de péchés, et les sanctionne par des pénalités exclusivement spirituelles, depuis que l'Église a cessé d'avoir à son service le bras séculier ; enfin, l'opinion contrôle plus attentivement encore que le gouvernement religieux les actes individuels, et sanctionne ceux qu'elle condamne par des pénalités morales, — rupture des relations sociales, etc., — qui ont des effets matériels. Quand ces différents codes ne s'accordent point, leur autorité se trouve naturellement affaiblie par leur désaccord : elle l'est plus encore lorsque les gouvernements civils ou religieux n'observent pas eux-mêmes les lois dont ils imposent l'observation, ou lorsqu'ils établissent une inégalité monstrueuse entre les pénalités répressives des actes qu'ils jugent contraires à leur intérêt particulier et ceux qui portent dommage à la société. Comment l'individu peut-il démêler ce qui est juste, ce qui est moral, ce qui doit être la règle immuable de sa conduite dans ce fatras de lois et de jugements qui se contredisent ou qui sont visiblement adultérés par les intérêts ou les passions de ceux qui les imposent ?

On peut soutenir toutefois qu'en dépit des contra-

dictions et des imperfections des codes des gouvernements civils et religieux, sans oublier le code changeant de l'opinion, la morale, dont ils ont imposé les règles et assuré l'obéissance de génération en génération, suffit à guider la conscience de l'individu dans le gouvernement de soi-même. Il en est ainsi peut-être quand la conscience est éclairée et forte, mais combien sont peu nombreux les hommes capables de discerner, en toute occasion, ce qui est juste et d'y conformer leurs actes!

Aux incertitudes résultant des contradictions, des imperfections des codes, se joignent, pour augmenter les difficultés du gouvernement de soi-même, les circonstances du milieu, l'état moral et matériel de la société, et, en particulier, de la catégorie sociale à laquelle appartient l'individu et dans laquelle il est, pour ainsi dire, immergé. Si la classe de la population au sein de laquelle s'écoule son existence lui donne l'exemple de la moralité, il sera naturellement porté à suivre cet exemple. Et de même l'observation de la loi morale lui sera rendue facile s'il trouve dans cette classe une situation qui lui procure la sécurité de l'existence. Mais les circonstances morales et matérielles du milieu sont inégales et variables, et elles aggravent les difficultés naturelles du gouvernement de soi-même plus souvent qu'elles ne les allègent. S'il n'y a, dans la plupart des sociétés, qu'un petit nombre d'individus qui ne se font aucun scrupule de manquer aux prescriptions de la loi morale, le nombre est plus petit encore de ceux

qui s'appliquent à n'y jamais manquer. La masse se compose d'individus d'une moralité moyenne et rarement capables de résister aux impulsions des intérêts qui constituent leur « raison d'état ». De même les circonstances matérielles du milieu ne favorisent guère que le petit nombre, et les statistiques de la criminalité attestent que les infractions à la loi morale se multiplient en raison des difficultés de la vie.

Mais tout manquement à la loi morale a pour conséquence invariable, certaine, une déperdition de forces vitales, partant un affaiblissement de la société dont l'individu est membre, et, par répercussion, de l'espèce humaine toute entière, dont la société fait partie. Cela étant, la société a le droit incontestable de se défendre contre les atteintes que les vices et même la simple insuffisance du gouvernement individuel portent à son existence. Jusqu'où s'étend ce droit? Voilà ce qu'il importe de savoir.

VI

Si tous les individus qui constituent la multitude des sociétés entre lesquelles se partage l'espèce humaine étaient également capables de supporter la responsabilité attachée à la liberté, s'ils remplissaient pleinement les obligations qu'elle implique, ils useraient de leur liberté de la manière la plus utile à eux-mêmes et à leurs semblables. Dans ce

cas, la société n'aurait aucun motif et aucun droit d'intervenir dans leur gouvernement individuel. Mais la capacité de se gouverner soi-même n'existe qu'à des degrés fort inégaux, et elle est loin d'être complète chez les individus qui la possèdent au degré le plus élevé. Même dans les sociétés les plus avancées en civilisation, combien sont nombreux les individus incapables de régler et de contenir les appétits qui les poussent à porter atteinte au bien ou à la liberté d'autrui ! Or, — et ceci est une observation essentielle, — chaque atteinte au bien ou à la liberté d'autrui cause non seulement un dommage aux individus lésés, mais encore à la société entière dont elle diminue la sécurité et compromet par là même l'existence.

Mais l'insuffisance de la capacité de se gouverner soi-même n'a pas pour résultat unique et fatal de pousser l'individu à empiéter sur le domaine d'autrui. Il peut respecter le Code, ne pas dépasser les limites de sa liberté, et cependant se gouverner d'une manière nuisible à lui-même et à la société, en ne remplissant qu'imparfaitement les obligations qu'implique la responsabilité attachée à la liberté. S'il détériore ses facultés productives par des consommations déréglées et des habitudes vicieuses, s'il n'élève pas ses enfants de manière à en faire des membres utiles de la société, s'il gouverne mal son domaine, s'il ne remplit pas correctement les devoirs de sa profession, il ne nuit pas seulement à lui-même, il nuit encore à la société dont il est membre.

Tous les manquements au devoir, même quand ils ne portent aucune atteinte au bien et à la liberté d'autrui, ont pour conséquence une déperdition de forces. Or, si les forces de la société diminuent par le fait des appétits vicieux des individus, des unions imprévoyantes, de la mauvaise éducation des enfants, si le sol mal cultivé et réparé s'épuise, la société tombera en décadence. Et si elle se trouve en concurrence avec d'autres sociétés mieux gouvernées, elle succombera inévitablement dans la lutte. N'a-t-elle pas le droit de se défendre, et, au besoin, d'enlever aux individus les libertés dont ils sont incapables de faire un usage utile? En les leur enlevant, ne sert-elle pas leur intérêt même? Sa décadence et sa ruine n'entraînent-elles pas la leur?

N'oublions pas que dans toutes les anciennes sociétés, la multitude, incapable du self government, était assujettie à la tutelle des plus capables, tutelle imposée sous les formes de l'esclavage, du servage ou de la sujétion, et que les plus capables eux-mêmes étaient soumis à des lois ou à des coutumes qui réglaient l'emploi de leur liberté, d'après un concept d'utilité, attribué à l'inspiration divine. Ce régime de tutelle imposée avait sa raison d'être à une époque où la capacité individuelle du gouvernement de soi-même était, pour ainsi dire, encore à l'état embryonnaire. Peut-on affirmer qu'il l'ait complètement perdue, et que les sociétés dans lesquelles l'individu se gouverne lui-même, quelle que

soit sa capacité gouvernante, ne se trouvent pas exposées à la décadence et à la ruine?

Mais s'il en était ainsi quel serait le remède? Consisterait-il à dépouiller l'individu du gouvernement de lui-même pour le remettre à la société? C'est la solution socialiste du problème. La société, agissant au moyen d'un pouvoir émané d'elle, assumerait la responsabilité de l'existence de chacun de ses membres, en leur assurant à tous des moyens de subsistance. Selon l'école communiste, toutes les parts devraient être égales; selon les autres écoles, elles pourraient être plus ou moins inégales, mais cette dissidence, en matière de distribution, n'a qu'une importance secondaire. Le trait essentiel du système, c'est la suppression de la responsabilité individuelle et, par conséquent, de la liberté. Si la société est responsable de l'existence de l'individu, si elle se charge de toutes les responsabilités individuelles, elle doit s'emparer aussi de toutes les libertés qui étaient employées à pourvoir à ces responsabilités. Dans ce concept, l'individu appartient à la société qui en dispose à son gré, il est sa chose, et, en fait, celle du gouvernement investi du pouvoir social. En admettant qu'un tel régime fût possible, ne réduirait-il pas l'individu, débarrassé de toute responsabilité, mais privé de toute liberté, à la condition d'animal domestique?

Cependant, si la tutelle universalisée et imposée du socialisme n'est autre chose qu'une utopie rétrograde, l'expérience du régime actuel de liberté et de

responsabilité individuelle n'atteste-t-elle pas que ce régime est une source abondante de maux, et n'est-ce pas une autre utopie que de vouloir le perpétuer? En cela, les socialistes auraient raison si les maux dont souffrent les sociétés étaient causés uniquement par l'imperfection et les vices du gouvernement individuel; mais la responsabilité n'en doit-elle pas être attribuée au moins, pour une grosse part, au gouvernement collectif de l'État, et est-ce bien en universalisant les attributions de ce gouvernement, dont ils dénoncent tous les jours l'incapacité, qu'on le rendra plus capable de les remplir?

VII

Sans doute, tous les individus dont se compose une société ne sont pas capables de faire un usage utile à la société et à eux-mêmes des droits constitutifs de la liberté; il en est aussi dont la capacité est limitée à l'exercice d'un certain nombre de droits, et qui se montrent incapables d'user utilement des autres. Tel est, parmi ceux-ci, le droit de participer par son vote au gouvernement collectif de la société. Partout, — quoiqu'il y ait à cet égard des différences sensibles d'un pays à un autre, entre les nations de race anglo-saxonne et les nations dites de race latine, par exemple, — partout, disons-nous, la grande majorité des électeurs sont incapables d'user de leur droit d'une manière conforme

à l'intérêt général et permanent de la société. La plupart d'entre eux mettent leur vote au service d'intérêts particuliers, — intérêts de leur industrie, de leur profession ou de leur localité, — sans s'inquiéter de savoir si ces intérêts particuliers s'accordent ou non avec l'intérêt général. La société n'est-elle pas, en conséquence, autorisée dans l'intérêt supérieur de sa conservation à limiter le droit électoral aux individus capables de l'exercer utilement? Mais comment reconnaître cette limite et où la placer? On l'a établie, tantôt en exigeant le paiement d'une contribution plus ou moins élevée, d'un « cens électoral », tantôt certaines conditions d'instruction. Quel a été le résultat? Comme ni la contribution, ni l'instruction n'apportaient avec elles des garanties de moralité, la classe pourvue du monopole électoral se servait, sans scrupule, de ce monopole pour favoriser ses intérêts particuliers aux dépens de l'intérêt général de la nation. On a cru remédier à ce vice du suffrage restreint par l'établissement du suffrage universel. Mais l'expérience a démontré encore que l'étalon moral ne s'élève pas à mesure que l'on descend dans les couches inférieures des sociétés, et que l'étalon intellectuel s'abaisse. L'extension du droit électoral a simplement grossi le nombre des électeurs incapables et peuplé les Parlements des individus les plus aptes à exploiter l'ignorance de la multitude et à flatter ses passions. C'est ainsi que le niveau de la représentation s'est abaissé à mesure que s'étendait

le droit électoral, et que le régime parlementaire est devenu moins intelligent sans devenir plus moral. Le remède à l'insuffisance de la capacité électorale n'est donc ni dans la restriction, ni dans l'extension de l'électorat. Nous avons vu ailleurs [1] que ce remède réside dans la limitation des attributions des gouvernements et des parlements, partant de leur pouvoir, demeuré illimité, de protéger certains intérêts aux dépens des autres.

Dans tous les pays civilisés, les gouvernements restreignent plus ou moins, ou même suppriment des libertés individuelles, en invoquant l'intérêt de la société.

Mais en supprimant, par exemple, la liberté d'association ou la liberté de la presse, c'est avant tout l'intérêt de leur domination qu'ils ont en vue, et en restreignant la liberté des échanges, ils obéissent à des intérêts dont l'appui leur est ou leur paraît nécessaire. D'ailleurs, même quand ces restrictions ou ces suppressions sont inspirées *bonâ fide* par l'intérêt de la société, elles ont un vice radical, en ce qu'elles atteignent les individus qui sont capables d'user de la liberté d'une manière utile à la société et à eux-mêmes, aussi bien que ceux qui en font un usage nuisible. D'où il résulte que la somme d'utilités dont elles empêchent la production, d'un côté, dépasse le plus souvent la déperdition qu'elles préviennent de l'autre. Ajoutons que l'assistance

1. Voir *l'Evolution politique et la Révolution*, et *La Morale economique*.

que les gouvernements, en leur qualité de mandataires de la société, accordent aux individus les moins capables, c'est-à-dire à ceux qui ont besoin de recourir à l'aide d'autrui pour subsister, loin de remédier à ce mal, a pour résultat ordinaire de l'aggraver.

N'en déplaise aux socialistes et aux philanthropes, l'assistance de la société ne leur est point due, et ils n'ont aucun droit de la lui réclamer. Si un individu en tutelle a le droit d'être assisté par son tuteur, — et tel est le droit de l'enfant à l'égard de ceux qui l'ont appelé à la vie, — il en est autrement de l'individu libre et responsable de sa destinée, à l'égard de la société. Elle lui doit le service naturellement collectif de sécurité, pour lequel il lui fournit une contribution, de même que, de son côté, il lui doit cette contribution, rien de plus. En aidant un individu à vivre, quand il ne parvient pas lui-même à pourvoir à sa subsistance, soit par sa faute, soit par suite de calamités imprévues, ses semblables remplissent un devoir auquel ne correspond aucun droit, et on peut se demander si le gouvernement n'abuse pas de son mandat en imposant à tous les membres de la société l'exercice de ce devoir. En tout cas, si la charité, soit publique, soit privée, peut bien remédier à des maux actuels et urgents, elle est incapable d'apprendre à l'individu à se mieux gouverner; elle a, au contraire, pour effet accoutumé de diminuer l'aptitude au gouvernement de soi-même ou d'empêcher de l'acquérir, en affai-

blissant le sentiment de la responsabilité individuelle.

VIII

Est-ce à dire qu'il n'y ait aucun remède à l'insuffisance flagrante, même dans les sociétés les plus avancées en civilisation, de la capacité de se gouverner soi-même ?

Si les charges et servitudes du gouvernement collectif étaient réduites à la somme nécessaire à la garantie de la sécurité publique, si les lois dont il impose l'observation étaient uniquement inspirées par l'intérêt général et permanent de la nation, si elles n'étaient point employées à favoriser un petit nombre d'intérêts prépondérants aux dépens de la multitude, en un mot, si elles étaient justes ; si la morale religieuse n'était point viciée par la raison d'état du clergé, si l'opinion publique était assez éclairée et morale pour ne rendre que des jugements équitables, si ces freins extérieurs prêtaient, en conséquence, un concours plus efficace au frein intérieur de la conscience individuelle, le gouvernement de soi-même deviendrait, sans aucun doute, à la fois plus facile et meilleur. Mais ces progrès sont lents et ils demeureront toujours incomplets. Or, si l'on songe que toute loi injuste, comme toute action ou toute pratique immorale du gouvernement individuel, aussi bien que du gouvernement collectif,

détermine une déperdition de forces vitales ; que cette déperdition, soit qu'elle diminue la vigueur physique ou morale de l'homme, soit qu'elle atteigne les forces et les ressources du milieu où il vit, affaiblit la société et l'achemine à la décadence, que toutes les sociétés entre lesquelles se partage l'espèce humaine se trouvant en concurrence pour l'acquisition des subsistances, — concurrence manifestée tantôt par la guerre, tantôt par la lutte industrielle, — les moins fortes, celles qui sont le plus affaiblies par les vices de leur gouvernement collectif et individuel sont fatalement condamnées à périr, on sera amené à conclure que l'intérêt supérieur de la conservation des sociétés pourra exiger dans l'avenir, comme il a exigé dans le passé, la mise en tutelle des individus incapables de se gouverner utilement eux-mêmes, utilement, c'est-à-dire d'une manière conforme à l'intérêt général et permanent de la société et de l'espèce.

Mais il ne s'ensuit pas que les sociétés n'aient d'autre alternative que de revenir aux anciennes formes de la tutelle, ou de laisser se perpétuer ces formes anti-économiques de la tutelle gouvernementale, qui ont pour vice commun de restreindre la liberté des individus capables de se gouverner avec celle des incapables. On peut demander à la liberté elle-même une solution plus utile du problème de la tutelle.

A la fin du XVIII[e] siècle, la décadence des formes vieillies de la tutelle avait provoqué une réaction

universelle contre ce régime. Les théoriciens du temps n'admettaient point que l'individu eût le droit d'aliéner sa liberté, en totalité ou même en partie, quand même il se sentirait incapable de supporter la responsabilité, inséparable de la liberté, autrement dit qu'il fût libre de n'être pas libre. De nos jours, l'expérience des maux causés par l'insuffisance de la capacité gouvernante a ébranlé la foi en cette théorie, qui ne tenait aucun compte de la responsabilité. D'ailleurs, elle a subi dans la pratique des atteintes multipliées. Quoique les vœux religieux aient cessé d'être reconnus et sanctionnés par la loi, les Congrégations monastiques se sont rétablies et elles recrutent un nombre croissant d'individus qui consentent de leur plein gré à se soumettre à des règles restrictives de leur liberté. De même, les armées attirent des volontaires qui acceptent la plus dure des servitudes pour se décharger du soin de leur subsistance. C'est, du moins en partie, au même besoin de sécurité, qu'il faut attribuer l'affluence des candidats aux fonctions de l'État, malgré les restrictions qu'elles apportent à l'indépendance individuelle. D'autres applications, à coup sûr plus fécondes, de la tutelle libre sont possibles; mais nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'elles ne seront utiles qu'à la condition de développer le sentiment de la responsabilité et de rendre ainsi l'individu plus capable de se gouverner lui-même. Car tel est le but auquel il faut tendre. Comme le disait Charles Dunoyer dans son beau livre, un peu trop

oublié, de *La Liberté du travail*, « c'est quand les hommes peuvent se servir avec le plus de liberté des facultés naturelles qui leur ont été données pour satisfaire leurs besoins de toutes sortes qu'ils acquièrent le plus de puissance. »

V

LE PROBLÈME DU GOUVERNEMENT COLLECTIF

LE PROBLÈME DU GOUVERNEMENT COLLECTIF

I

La connaissance des règles de conduite collective ou individuelle nécessaires à la conservation et au progrès des sociétés entre lesquelles se partage l'espèce humaine et par conséquent de l'espèce entière, tel est l'objectif de la morale considérée comme science. L'application de ces règles au gouvernement des sociétés, tel est ou devrait être l'objectif de la politique. La politique est donc un art dont la morale est la science,

L'application de la morale au gouvernement des sociétés est déterminée par le mode d'acquisition des subsistances. Dans la première phase de l'existence de l'humanité, c'est le mode destructeur du vol et du meurtre. Comme l'animalité inférieure, l'homme consomme les produits spontanés du sol et ne restitue

rien au sol. Il s'empare du gibier et ne restitue rien à l'espèce dont il se nourrit. Il est un simple destructeur.

Mais ce mode d'acquisition des subsistances est peu productif. et. trop souvent même, stérile. La quantité des fruits spontanés du sol est étroitement limitée et ne peut s'accroître. le gibier se raréfie à mesure que s'augmente le nombre des chasseurs; la conquête des domaines des autres tribus nécessite une lutte dont le résultat est incertain. Alors. sous la pression du besoin, les variétés de l'espèce les mieux douées du génie de l'observation et de l'invention réalisent un progrès décisif: elles mettent en culture les végétaux les plus propres à l'alimentation, et transforment en bétail les espèces de gibier les plus avantageuses à élever. Au lieu de se contenter. comme les espèces inférieures, des subsistances que lui fournit la nature, l'homme les multiplie. Il n'est plus seulement un destructeur, il est un producteur, et il peut se multiplier lui-même, en raison de l'accroissement de ses subsistances. Le même domaine qui suffisait à peine à la nourriture d'une tribu de quelques centaines d'individus. peut subvenir aux besoins alimentaires et autres de plusieurs millions. Aux tribus primitives succèdent des « États politiques ». Ces progrès ouvrent la seconde phase ou le second âge de l'existence de l'humanité.

II

Au mode destructif d'acquisition des subsistances par le vol et le meurtre, se joint, dans le second âge, le mode productif de l'échange. Après avoir épuisé les germes de fécondité que la nature a déposés dans le sol, l'agriculteur est obligé de les rétablir au moyen des engrais. S'il arrive encore à des agriculteurs ignorants et imprévoyants de transformer des régions fécondes en déserts stériles, les plus intelligents entretiennent et développent même les facultés productives du sol. C'est un échange avantageux à la terre aussi bien qu'à l'homme. De même l'élève du bétail constitue un échange de services entre l'homme et l'animal domestique. De même encore, l'échange prend une part croissante dans les rapports des hommes entre eux. Déjà, il avait commencé à apparaître dans le premier âge. S'il n'existait que des rapports d'hostilité entre les tribus, un échange continuel de services s'opérait dans l'intérieur de chacune, notamment entre l'homme et la femme. L'homme pourvoyait à la recherche du gibier ainsi qu'à la défense de la tribu; la femme préparait la nourriture, portait les fardeaux, façonnait les vêtements, entretenait l'habitation. Mais dans le second âge, l'échange prend, dans la vie des sociétés, une importance de plus en plus grande; il se généralise dans l'intérieur des États sous forme d'échange imposé, et il s'étend au dehors, sous forme d'échange libre. Trois modes d'acquisition des subsistances,

existent alors, quoique dans des proportions inégales et variables : 1° le mode primitif du vol et du meurtre ; 2° l'échange imposé ; 3° l'échange libre.

Lorsque les industries productives de l'élève du bétail et de la culture du sol eurent rendu possible la fondation des États politiques, l'organisation des sociétés s'adapta aux nouvelles conditions d'existence que ce progrès leur avait faites. Elle procéda du mode primitif d'acquisition des subsistances. Les individus les plus forts de la tribu, ceux qui participaient de la nature des animaux carnassiers, le lion, l'aigle, la panthère, et qui l'emportaient sur les autres dans la pratique du vol et du meurtre, s'associèrent aux plus intelligents pour asservir les moins forts et les moins intelligents ; ou bien encore, ce qui était le cas ordinaire, les tribus appartenant aux variétés qui se nourrissaient de la chair des animaux et des hommes, trouvèrent profit à assujettir les variétés végétariennes, plus faibles et moins courageuses, et à les appliquer à la production des subsistances, plutôt qu'à les exterminer et à les dévorer. La tribu conquérante s'appropria le sol avec ses habitants, et le partagea entre ses membres, en proportion de la part qu'ils avaient prise à l'œuvre de la conquête. Assistée d'une élite intelligente issue des sorciers de la tribu, elle constitua la classe gouvernante et exploitante de l'État.

Cette constitution des entreprises d'exploitation du sol et de ses habitants, que l'on a désignées sous le nom d'États politiques, marque un progrès sensi-

ble dans le mode d'acquisition des subsistances. Au procédé primitif du vol et du meurtre, commun à l'homme et aux espèces inférieures, se substitue le procédé à la fois plus économique et plus approchant de la justice, de l'échange imposé. Le maître impose à l'esclave l'obligation de travailler et de lui livrer le produit de son travail; en échange, il pourvoit à sa subsistance et assure sa vie contre les risques imminents de destruction qui menacent partout le plus faible. Seulement, le maître fixe à son gré le taux de l'échange, et ne laisse communément à l'esclave que le minimum strictement indispensable à la conservation de ses forces productives. Il convient néanmoins de remarquer que la valeur du service que le maître fournissait à l'esclave dépassait, communément aussi, le prix qu'il en exigeait, car ce service l'esclave était incapable de se le fournir à lui-même. Son asservissement n'attestait-il point son incapacité à se protéger contre les risques de destruction qui le menaçaient, de même que l'infanticide et l'abandon des vieillards dans les tribus dont il était issu, démontraient son incapacité à se gouverner? Ce système de constitution des États apparaît donc comme le plus utile et même comme le seul adapté à une époque où les tribus guerrières, qui continuaient à demander leur subsistance au meurtre et au vol, auraient détruit les sociétés adonnées aux industries productives si elles n'avaient été intéressées à les protéger en se les appropriant.

Cependant, si la classe propriétaire et gouver-

nante demandait, dans l'intérieur de l'État, ses moyens de subsistance à l'échange imposé, elle s'efforçait de les augmenter au dehors par la conquête, c'est-à-dire par le procédé primitif du meurtre et du vol. Elle s'appropriait, par ce procédé, un supplément de territoire, d'esclaves, de serfs ou de sujets, dont elle tirait ensuite un supplément de subsistances au moyen de l'échange imposé. Et, sauf dans le cas où ces acquisitions ont été faites par héritage ou par achat, c'est ainsi qu'elles se sont opérées jusqu'à nos jours.

Le procédé du meurtre et du vol a nécessité et déterminé la création d'une industrie spéciale ayant la destruction pour objet, l'industrie ou l'art de la guerre. Comme toutes les autres industries, celle-ci exige la coopération du travail et du capital, et elle se perfectionne par l'exercice. Mais à mesure qu'elle s'est perfectionnée, la proportion des deux sortes d'agents productifs qui y sont engagés a subi une modification profonde : le capital y a pris une importance de plus en plus considérable. En même temps, le perfectionnement du matériel, comme dans toutes les autres industries encore, a déterminé un changement dans la nature du travail ; la science et la force morale qui sont, comme le capital, des produits de la civilisation, l'ont emporté sur la vigueur et le courage purement physiques[1].

Sous l'influence de ces progrès, les États les plus avancés à la fois dans les arts de la production et de

1. APPENDICE. Note F.

la destruction ont fini par acquérir une prépondérance décisive. Ils sont devenus propriétaires de la plus grande partie du globe, et ils ont cessé d'avoir à redouter les invasions des peuples arriérés qui continuent à demander leurs moyens de subsistance au meurtre et au vol. Ces invasions ont pris fin parce qu'elles se sont heurtées à la puissance croissante et maintenant irrésistible des peuples civilisés, et qu'après avoir été une source de profits, elles se sont soldées par des pertes. La sécurité de la civilisation s'est trouvée ainsi assurée contre les atteintes de la barbarie extérieure. Mais l'accroissement de la puissance destructive et productive des peuples civilisés a eu un autre résultat non moins utile, c'est de frapper d'improductivité chez eux-mêmes le procédé d'acquisition des moyens de subsistance par le meurtre et le vol. Des expériences de plus en plus probantes ont démontré que l'emploi de ce procédé coûte invariablement aux vainqueurs plus qu'il ne leur rapporte, et qu'il inflige de plus à l'ensemble de la communauté civilisée des dommages croissants et désormais sans compensation.

Les progrès de la puissance destructive et productive ont changé ainsi successivement les conditions d'existence des sociétés; d'une part, en rendant de moins en moins utile et productif le procédé du meurtre et du vol; d'une autre part, en faisant surgir un nouveau mode d'acquisition des subsistances plus économique que l'échange imposé : l'échange libre.

D'autres progrès encore ont déterminé la substitution graduelle de l'échange libre à l'échange imposé. L'échange imposé impliquait un double asservissement et une double charge : le maître était obligé non seulement de contraindre son esclave au travail et de pourvoir aux frais de la contrainte et de la surveillance, mais encore de lui fournir régulièrement une quantité de subsistances qui suffît à l'entretien et à la reproduction de ses forces productives: l'esclave, de son côté, était condamné à supporter les charges et les servitudes qu'il plaisait au maître de lui imposer. C'était un procédé d'acquisition des subsistances onéreux pour l'un comme pour l'autre et qu'ils étaient presque également intéressés à remplacer par un procédé plus économique, autrement dit plus conforme à la loi naturelle de l'économie des forces. Mais ce progrès ne pouvait être utilement réalisé qu'à la condition que l'esclave devînt capable de supporter la responsabilité attachée à la liberté ; qu'au lieu de rétrograder au mode antérieur du vol et du meurtre, il continuât de coopérer à une industrie productive, d'offrir son travail à l'échange et d'en appliquer utilement le produit à l'accomplissement de ses obligations envers lui-même et envers autrui. Cette capacité, les esclaves qui n'avaient à déployer que de la force physique dans les fonctions inférieures de la production, ne pouvaient pas plus l'acquérir que les bêtes de somme dont ils remplissaient l'office; mais il en était autrement de ceux qui étaient employés à des travaux

exigeant dans quelque mesure l'intervention de l'intelligence et des facultés morales. Or, à mesure que l'industrie, en se perfectionnant, substituait une force mécanique à la force physique du travailleur, cette intervention était réclamée davantage, et les facultés ainsi mises en œuvre se développaient par l'exercice. La capacité de se gouverner soi-même croissait avec elles. Alors l'échange libre devenait profitable à la fois pour le maître exonéré des frais d'entretien et de surveillance de l'esclave et assuré de pouvoir se procurer le travail dont il avait besoin, et pour l'esclave débarrassé des entraves de la servitude et encouragé à rendre plus productif un travail dont il pouvait débattre le prix. L'affranchissement des esclaves s'est successivement accompli dans ces conditions utiles quand il n'a pas été retardé par la routine aveugle des maîtres ou hâté par une philanthropie non moins aveugle, et peut-être encore plus malfaisante. L'échange libre du travail a remplacé l'échange imposé, et ce progrès, en imprimant un vif essor au développement de la puissance productive, a contribué non moins que l'accroissement de la puissance destructive, à changer les conditions d'existence des sociétés civilisées.

III

Fondés par les tribus guerrières auxquelles l'exploitation permanente des populations vouées à

l'agriculture et aux autres industries procurait désormais plus de profits et surtout des profits plus réguliers que le pillage, autrement dit que le procédé primitif d'acquisition des subsistances par le vol et le meurtre, les États politiques n'étaient autre chose que de vastes fermes appropriées à la société conquérante et partagées entre ses membres, à charge par eux de fournir les services nécessaires à la conservation, et autant que possible à l'agrandissement de ce domaine, d'où ils tiraient leurs moyens de subsistance.

Ces sociétés propriétaires d'États avaient à pourvoir à deux sortes de risques qui menaçaient incessamment leur existence, — extérieurs et intérieurs.

Les risques extérieurs provenaient d'abord de la concurrence des tribus guerrières qui continuaient à vivre de chasse et de pillage, et que l'exercice habituel de leurs facultés de combat rendait particulièrement redoutables. Pendant une longue suite de siècles, les sociétés propriétaires d'États furent continuellement exposées à leurs invasions. Parmi ces tribus, les plus arriérées se contentaient de piller les richesses accumulées dans les régions qu'elles envahissaient et dont elles se retiraient après les avoir ruinées ; les moins barbares et les plus intelligentes s'y établissaient, au contraire, après en avoir dépossédé en totalité ou en partie les propriétaires. A ces luttes contre les tribus barbares se joignaient les luttes entre les sociétés propriétaires d'États elles-mêmes. Comme tous les propriétaires, elles

s'efforçaient d'agrandir leurs domaines afin d'augmenter leurs moyens de subsistance, et ce but, elles ne pouvaient l'atteindre qu'aux dépens les unes des autres, c'est-à-dire par la guerre et la conquête. Tous les établissements politiques étaient donc exposés à un risque extérieur d'invasion et de destruction provenant de la persistance du mode primitif d'acquisition des subsistances par le vol et le meurtre.

D'une autre part, le régime de l'échange imposé en plaçant la multitude vouée aux travaux de la production, sous la domination de la société propriétaire de l'État, exposait, de même, cette société à un risque de destruction et de dépossession, provenant des révoltes de ses esclaves ou de ses sujets. A la vérité, ce risque intérieur n'avait ni la gravité, ni la continuité du risque extérieur, car les populations vaincues et assujetties étaient inférieures à leurs vainqueurs sous le rapport des aptitudes de combat, et le sentiment de leur infériorité, en présence du danger auquel les exposaient les invasions des barbares, exterminateurs et pillards, leur faisait reconnaître toute la valeur du service d'assurance qui leur était rendu, en échange de la corvée de l'esclave ou du serf, et de l'impôt du sujet. Il en alla toutefois autrement lorsque la disparition du péril des invasions barbares eut diminué la valeur de ce service d'assurance, sans que le prix dont il était payé en fût réduit en proportion. Alors, les populations assujetties supportèrent moins patiemment les char-

ges de la corvée ou de l'impôt, et l'on vit s'élever le risque intérieur tandis que s'abaissait le risque extérieur.

Pour subvenir à ce double risque, auquel s'ajoutait le danger de la discorde entre ses membres, la société propriétaire de l'État avait besoin d'un pouvoir dirigeant établi en permanence et disposant d'un appareil de destruction assez fort pour surmonter toutes les résistances, en un mot d'un gouvernement. La conservation et la prospérité de la société dépendaient de la capacité de ce pouvoir et de la puissance de cet appareil. Si l'on observe comment les gouvernements ont été constitués dans les nombreux États politiques qui ont succédé aux tribus primitives, on s'apercevra que sous des formes différentes ils répondaient aux mêmes nécessités.

IV

Comme tous les organismes, le gouvernement des sociétés a sa constitution naturelle déterminée par son objet. Cet objet, c'est la conservation de la société, impliquant celle du domaine qui lui fournit ses moyens de subsistance. Or, les sociétés propriétaires et exploitantes des États politiques ont été, comme nous venons de le voir, exposées dès l'origine à des risques de deux sortes, extérieurs et intérieurs, auxquels il a été nécessaire de pourvoir sous peine de destruction de l'État et de la société.

C'est par l'institution d'un gouvernement qu'il y a été pourvu. Un gouvernement n'est donc autre chose qu'une entreprise d'assurance *sui generis*.

Si l'on analyse la machinerie de cette sorte d'assurance on la trouvera partout et de tout temps composée des mêmes organes, quoique sous des formes et à des degrés d'avancement différents : c'est d'abord un organe de direction qui imprime le mouvement à toutes les pièces du mécanisme. Cet organe de direction doit être unique et permanent. Il comprend trois pouvoirs qui commencent par être réunis, et qui sont ensuite séparés, car ils exigent chez ceux qui les exercent des facultés particulières : pouvoir d'agir, de légiférer et de juger. Le pouvoir d'agir s'exerce par la mise en œuvre de la machinerie du gouvernement pour engager toutes les entreprises et prendre toutes les mesures qu'exige la conservation, et, d'une manière générale, l'intérêt de l'État. Le pouvoir de légiférer s'exerce par l'établissement des règles ou lois reconnues de même nécessaires à la conservation de l'État, et des pénalités destinées à empêcher la production des actes nuisibles; le pouvoir judiciaire a pour objet la poursuite des actes nuisibles et l'application des pénalités établies par les lois. Telles sont les trois pièces constitutives de l'organe de direction d'un gouvernement. Cet organe commande et met en œuvre trois rouages d'exécution : l'armée, la police et l'administration. L'armée, c'est la force organisée pour la défense de l'État, et, s'il y a lieu, pour l'ex-

tension de son domaine. Comme les autres rouages de la machinerie d'un gouvernement, elle a sa constitution naturelle fondée sur la loi de l'économie des forces, savoir la production d'un maximum de puissance destructive en échange de la moindre dépense. La police est une autre force organisée pour prévenir ou réprimer les atteintes à la sécurité intérieure de l'État, poursuivre les auteurs des actes nuisibles et les contraindre à subir les pénalités auxquelles les a condamnés le pouvoir judiciaire. Enfin l'administration perçoit, gère et distribue le montant des ressources prélevées, d'une manière ou d'une autre, sur les consommateurs des services nécessaires à la conservation de l'État. Telles sont les pièces indispensables de la machinerie d'un gouvernement.

Plus qu'aucune autre entreprise, cette sorte d'assurance exige la coopération d une somme considérable de capital fixe et circulant, de travail intellectuel et matériel. Le capital fixe est immobilisé sous la forme du matériel et de l'outillage adaptés aux différents services, forteresses, casernes, magasins, armes pour les forces organisées de l'armée et de la police, bâtiments pour les cours et tribunaux, les prisons, bureaux, etc. Le capital circulant consiste dans les sommes nécessaires à la solde ou aux appointements du personnel, et dans les approvisionnements. Le personnel comprend les fonctionnaires de tout ordre, civils et militaires. Dans les grands États modernes, c'est par milliards que se comptent les capitaux

investis dans un gouvernement, et par millions les individus qui constituent son personnel, surtout depuis que les gouvernements ont joint à leurs fonctions primitives d'assureurs de la sécurité de l'État une foule d'autres fonctions et attributions.

Mais dans les anciens États, le gouvernement n'avait d'autre objet que l'assurance de la sécurité de l'association propriétaire de l'État et l'extension de son domaine. Lorsque cette association avait conquis et s'était approprié un domaine pour en tirer ses moyens de subsistance par l'échange imposé aux populations assujetties, elle était organisée comme une armée. Cette organisation s'était immobilisée et perpétuée pour parer aux risques extérieurs et intérieurs de dépossession. Les membres de la hiérarchie militaire s'étaient partagé le domaine en portions correspondant à leurs grades et aux services qu'ils avaient rendus dans la conquête. Le chef avait reçu la portion la plus forte, tandis que les simples soldats n'avaient eu qu'un petit lot et le plus souvent même étaient de préférence demeurés à la solde d'un chef passé à l'état de seigneur d'un domaine plus ou moins vaste. Chaque seigneur gouvernait, suivant son bon plaisir, ou en se conformant à la coutume, lorsqu'il avait affaire à une population résistante, les esclaves, les serfs ou les sujets de son domaine. Comme les autres membres de la hiérarchie, le che vivait du produit du domaine qui lui avait été attribué dans le partage. Son pouvoir ne s'étendait pas au delà. Seulement, lorsqu'une guerre survenait

soit qu'il s'agît de repousser une agression, ou d'étendre le domaine dans l'intérêt commun, il usait de son pouvoir de chef militaire, héréditaire comme tous les autres grades, pour convoquer ses subordonnés et rassembler l'armée. Chacun participait aux frais de la campagne, et, en cas de victoire, entrait en partage des fruits, en proportion de son apport en personnel et en matériel. En fait, le domaine était divisé entre autant de gouvernements qu'il y avait de lots, partant de seigneuries, et ces gouvernements étaient, au début, indépendants les uns des autres. Mais chaque propriétaire seigneurial s'efforçait, comme tout autre propriétaire, d'agrandir son domaine, afin d'accroître ses revenus, et il recourait dans ce but au procédé ordinaire de la conquête, c'est-à-dire au meurtre et au vol. Les plus forts s'emparaient des domaines des plus faibles. Alors ceux-ci eurent recours à l'assurance pour se préserver de ce risque. Ils se placèrent sous la protection des plus forts, en payant cette protection par l'abandon d'une partie de leurs droits seigneuriaux. Ce système d'assurance connu sous le nom de féodalité devait naturellement aboutir et à la domination du plus fort, et à l'unification du gouvernement du domaine, sous la réserve des droits et privilèges qui étaient restés attachés à la possession de chaque seigneurie, et qui subsistèrent en France jusqu'à la révolution. Dans ce travail naturel d'unification, les populations assujetties, ou du moins celles que l'échange imposé grevait des charges les plus lourdes,

accueillirent, comme une délivrance, la domination du plus fort, jusqu'à ce que l'expérience leur eût appris que sa supériorité de forces ne lui servait guère qu'à ajouter de nouvelles charges aux anciennes. Or, les progrès de la puissance destructive réalisés dans le cours des siècles sous l'influence de concurrence politique et guerrière, allaient nécessiter l'augmentation successive de ces charges tandis que, d'un autre côté, ceux de la puissance productive augmentaient le pouvoir de résistance des classes qui en supportaient le fardeau.

V

Aussi longtemps qme les États civilisés furent en butte aux invasions des barbares qui demandaient leurs moyens de subsistance au procédé primitif du meurtre et du vol, la guerre s'imposait comme une nécessité inéluctable. Car il ne dépendait pas d'eux de l'éviter. Les invasions des barbares avaient le caractère des phénomènes destructeurs de la nature ; elles survenaient à l'improviste, et le seul moyen d'empêcher leurs ravages consistait à leur opposer une puissance destructive supérieure. Cette puissance, les sociétés propriétaires des États en voie de civilisation ne pouvaient l'acquérir que par les progrès combinés des arts de la destruction et de la production, et ces progrès ne pouvaient naître que de l'exercice de l'industrie destructive aussi bien

que des industries productives. Mais un jour arriva où, grâce surtout aux inventions qui, en transformant le matériel de guerre, firent prédominer la science, le capital et la force morale dans l'industrie de la destruction, la puissance destructive des États civilisés dépassa celle des barbares. Alors les invasions, après avoir été profitables, se soldèrent par des pertes, et, comme toutes les entreprises qui ne couvrent plus leurs frais, elles disparurent. A dater de ce moment, la guerre cessa de s'imposer comme un agent nécessaire de sécurité. La civilisation étant désormais assurée, non seulement la guerre perdait sa raison d'être, elle cessait d'être utile, autrement dit conforme à l'intérêt général et permanent de l'espèce, mais il dépendait des peuples civilisés, devenus les plus forts, de renoncer à ce mode primitif d'acquisition des subsistances. Cependant elle s'est poursuivie, quoique avec des interruptions de plus en plus longues entre les États civilisés, aussi bien qu'entre les barbares, et entre les barbares et les États civilisés. L'explication de ce phénomène se trouve dans la prépondérance des intérêts belliqueux dans le gouvernement des États.

Jusqu'à une époque récente, les gouvernements n'ont eu d'autre objectif que l'intérêt des sociétés propriétaires des États. Mais aussi longtemps que les États civilisés avaient été menacés de destruction par les invasions barbares cet intérêt s'était étendu aux populations assujetties. Il en alla autrement lorsque, le péril des invasions ayant disparu, la

guerre, quel qu'en fût le résultat, ne procura plus aucune utilité appréciable à ces populations vouées aux industries productives, ou tout au moins aucune utilité comparable aux charges qu'elle leur imposait.

Si la guerre était heureuse, si elle procurait un agrandissement de territoire à la société propriétaire de l'État, le bénéfice que celle ci pouvait en retirer ne s'étendait pas à la population assujettie, dont les charges n'en étaient pas diminuées. Peut-être y trouvait-elle une extension de débouchés pour son industrie, mais le bénéfice qu'elle recueillait de ce chef équivalait rarement à la contribution de sang et d'argent que la guerre lui avait coûtée. Même dans ce cas, la guerre se soldait pour elle par une perte. Si la guerre était malheureuse, si le territoire de l'État était envahi, la population souffrait des déprédations et des destructions qui marquaient le passage et les opérations des armées ; si la conquête les faisait passer d'une domination à une autre, elles pouvaient craindre que leurs nouveaux maîtres ne fussent pires que les anciens, car il leur arrivait rarement de gagner au change.

Mais si la guerre était toujours onéreuse pour les populations assujetties, si elle le devint même de plus en plus à mesure que ses frais s'accrurent, et que son action perturbatrice alla s'étendant avec la sphère des échanges, elle demeurait une source de profits pour les membres de la société propriétaire de l'État.

Ces descendants des fondateurs de l'État tiraient

en effet leurs moyens de subsistance de deux sources : de l'exploitation de leur domaine foncier et des droits qui y restaient attachés, et des services militaires et civils du gouvernement. Les revenus de leurs domaines étaient limités par la coutume, et ils appartenaient d'ailleurs pour la plus grosse part à l'aîné. Les emplois de l'État suppléaient à leur insuffisance et étaient presque l'unique débouché des cadets, les emplois de l'industrie et du commerce étant interdits à la noblesse. Elle avait en revanche le monopole des fonctions de la hiérarchie militaire et des emplois supérieurs de la hiérarchie civile. Elle était, par conséquent, intéressée à l'extension de ce débouché. A cet égard, elle ne différait point des classes inférieures vouées à l'industrie et au commerce, qui demandaient à l'extension de leurs débouchés, l'augmentation de leurs profits. Mais le mode d'acquisition des débouchés de l'industrie et du commerce était l'échange, tandis que celui de la classe gouvernante des États était la conquête, c'est-à-dire le procédé primitif du meurtre et du vol. Or, toutes les classes gouvernantes ayant la même visée, le risque de guerre demeurait permanent dans toute l'étendue du monde civilisé aussi bien que du monde barbare. Il fallait donc que tous les États maintinssent sur pied une armée destinée tant à se préserver de ce risque qu'à le faire échoir. Mais à mesure que les États les plus forts avaient absorbé les plus faibles, la puissance de résistance de chacun s'était accrue; en

conséquence, les guerres étaient devenues plus longues et les progrès de l'outillage de la destruction avaient contribué encore à les rendre plus coûteuses. Quelle que fut leur issue, heureuse ou malheureuse, elles n'en demeuraient pas moins une source de profits extraordinaires pour la hiérarchie militaire : les campagnes comptaient double et les avancements dans la hiérarchie étaient rapides. A la vérité, les frais de la guerre allant croissant, nécessitaient de continuelles aggravations d'impôts. Mais les classes gouvernantes ne s'en ressentaient que dans une faible mesure, le fardeau des impôts pesant principalement sur les classes assujetties.

Cependant, la puissance productive s'était développée avec la puissance destructive ; et quels que fussent les profits que la classe propriétaire et gouvernante de l'État tirât des procédés du meurtre, du vol et de l'échange imposé, ils n'égalaient point ceux que procurait aux classes vouées à la production le procédé d'échange libre. Devenues plus fortes, celles-ci entrèrent en lutte avec la société gouvernante et cette lutte eut pour résultat final leur entrée en partage du gouvernement de l'État.

A mesure que l'outillage des industries productives s'était perfectionné, que les facultés intellectuelles et morales avaient été davantage requises dans l'œuvre de la production, l'esclavage avait fait place au servage puis à la simple sujétion, et l'échange libre à l'échange imposé. Le paysan qui cultivait le sol était soumis à des redevances et à des impôts payés,

les uns au propriétaire du sol, les autres au gouvernement de l'État, et dont il ne pouvait débattre les conditions et le taux; c'était la part de l'échange imposé. (Nous avons remarqué, toutefois, que dans les pays où la population assujettie avait assez d'énergie pour résister aux exigences abusives de ses maîtres, la coutume limitait dans quelque mesure le taux des redevances.) Mais, ses redevances et ses impôts payés, le cultivateur était libre de disposer du restant des produits de son travail; il pouvait, selon sa convenance, les consommer ou les échanger, en demeurant seulement assujetti à des règlements plus ou moins restrictifs de la liberté de l'échange. Dans la production industrielle et commerciale, dans les professions dites libérales, la part de l'échange libre était généralement plus forte que dans la production agricole; en outre, la sphère dans laquelle se mouvait l'échange était plus étendue. A mesure que la sécurité et les moyens de communication se développaient, que les débouchés de l'industrie et du commerce s'élargissaient, les classes vouées à ces branches de la production croissaient en nombre et en richesse, et leur puissance s'augmentait en proportion. D'abord, elles se bornèrent à en user pour acquérir, ici en totalité, là en partie, la gestion des gouvernements locaux des communes; ensuite, elles demandèrent à débattre et à consentir l'impôt qu'elles fournissaient en échange des services du gouvernement de l'État; enfin, leur ambition croissant avec leur puissance, elles voulu-

rent avoir leur part dans la direction et la gestion de ce gouvernement. Alors s'ouvrit l'ère des réformes et des révolutions politiques qui ont dépossédé du monopole du gouvernement des États, les sociétés qui les avaient fondés par le procédé du meurtre et du vol et qui les exploitaient au moyen de l'échange imposé. Mais la suppression de ce monopole ou, pour mieux dire, son extension successive aux classes qui lui étaient auparavant assujetties, n'a pas amélioré autant qu'on se plaisait à l'espérer, la situation des gouvernés. La puissance des gouvernements s'est accrue sans que les gouvernés aient réussi jusqu'à présent à découvrir le moyen d'en empêcher l'abus.

VI

Il y a un phénomène politique dont on n'apprécie pas assez la portée : c'est l'énorme supériorité de la puissance des gouvernements des États modernes, comparée à celle des gouvernements de l'ancien régime. Cette supériorité, ils en sont principalement redevables au développement du crédit, à la multiplication et au perfectionnement des moyens de communication. Tandis que les gouvernements des plus grands États de l'ancien régime ne pouvaient disposer que du produit de l'impôt et du revenu de leurs domaines, les gouvernements des plus petits États peuvent demander au crédit des ressources extraordinaires, et contracter des dettes qui s'élèvent

parfois au décuple de leurs revenus annuels. A la vérité, le crédit des gouvernements a été plus lent à s'établir que celui des entreprises particulières, parce qu'ils ne se croyaient pas obligés de servir exactement les intérêts de leurs emprunts, et que leurs prêteurs ne possédaient aucun moyen matériel de les y contraindre, mais l'expérience ayant fini par leur faire reconnaître la nécessité de remplir leurs engagements, ils ont trouvé dans le crédit des ressources extraordinaires qui ont singulièrement accru leur capacité défensive et offensive. En même temps, les progrès des moyens de communication en leur permettant d'être informés d'une manière presque instantanée d'un péril extérieur ou intérieur et d'y pourvoir sans retard, ont pour ainsi dire accru leurs forces dans la mesure de l'augmentation de leur mobilité. Il faut remarquer, toutefois, que les gouvernements des peuples civilisés, profitant presque également aujourd'hui de ces progrès, leur situation respective ne s'en trouve que peu modifiée, mais il en est autrement de leur situation vis-à-vis de leurs sujets. Grâce à l'accroissement de leur puissance, ils peuvent réprimer beaucoup plus facilement et plus vite toute tentative de résistance à leur autorité. Ce qu'on pourrait appeler la capacité d'oppression d'un gouvernement s'est accrue dans la proportion de l'augmentation de ses ressources et de la mobilisabilité de ses forces.

En revanche, les théoriciens politiques se sont ingéniés à inventer des appareils destinés à protéger

les individus contre cette puissance d'oppression croissante des gouvernements. Dans la plupart des pays civilisés, des constitutions, des lois dites organiques, et un mécanisme représentatif plus ou moius ingénieusement combiné ont été établis pour garantir la vie, la propriété et la liberté des gouvernés contre les abus de pouvoir des gouvernements. Presque partout, la liberté de la presse et de l'association leur fournit les moyens de dénoncer ces abus et d'en réclamer le redressement. Presque partout aussi, le gouvernement, ayant cessé d'être la propriété d'une caste ou d'une maison, appartient à la nation elle-même et celle-ci possède le pouvoir souverain, inhérent à son droit de propriété, de nommer des mandataires, investis à leur tour du pouvoir de désigner ou de choisir le personnel dirigeant de la machinerie du gouvernement. Que peut-on demander de plus ? D'ailleurs, pour quelle raison le gouvernement abuserait-il de son pouvoir ? Son intérêt n'est-il pas indissolublement lié à celui de la nation ? Et n'est-ce pas en faisant respecter et en respectant lui-même les droits individuels, en préservant de toute atteinte la vie, la propriété et la liberté des individus qu'il peut assurer l'existence de la nation et par conséquent la sienne ?

Il n'y a pas bien longtemps encore que l'opinion générale des peuples civilisés attribuait une importance extraordinaire à la forme et à l'agencement de la machinerie du gouvernement. On faisait une révolution sans regarder au prix qu'elle pouvait

coûter pour substituer une république à une monarchie, un régime représentatif et parlementaire à un régime plus ou moins aristocratique, ou simplement pour étendre l'exercice du droit électoral ; on croyait, pour tout dire, que l'existence et la prospérité d'une nation dépendaient du plus ou moins de perfection de ses institutions politiques : et l'on s'évertuait à confectionner des constitutions suivant toutes les règles de l'art. L'expérience a fait justice de ces illusions en démontrant que les mêmes institutions sont loin de donner partout les mêmes résultats ; que la monarchie constitutionnelle réussit mieux en Angleterre que sur le continent, et la république dans l'Amérique du nord que dans l'Amérique du sud, enfin qu'aux États-Unis même le régime républicain et démocratique n'a pas été un préservatif plus efficace de la corruption du personnel politique et administratif que le régime autocratique en Russie. Sans refuser toute importance à la forme et à la nature des institutions politiques on peut constater qu'elles n'exercent sur le gouvernement des nations qu'une influence bien inférieure à celle que les réformateurs et les révolutionnaires leur ont trop longtemps attribuée.

Si l'on veut connaître les influences qui déterminent la politique intérieure et extérieure d'un gouvernement, quelle que soit sa forme, monarchique ou républicaine, aristocratique ou démocratique, il faut se rendre compte de la composition et de la force des différentes classes, constituant au-

tant des catégories d'intérêts, qui composent une nation, et du degré d'intelligence et de moralité de chacune. On s'expliquera ainsi que les institutions politiques les plus vantées n'aient pas atteint le but que se proposaient leurs inventeurs et leurs propagateurs, savoir d'améliorer les services des gouvernements et d'en abaisser le prix.

VII

Les révolutions et les réformes politiques ont pu changer la forme des gouvernements, elles sont demeurées sans influence sur la composition des sociétés. Dans les États modernes comme dans ceux auxquels ils ont succédé, on constate l'existence, à la vérité dans des proportions diverses et variables, de trois classes superposées.

La première se compose, en Europe, des descendants de l'aristocratie gouvernante de l'ancien régime. Quoique le monopole du gouvernement lui ait été enlevé, elle possède encore, partout, une influence hors de toute proportion avec le nombre de ses membres. Cette influence est due à la situation prépondérante qu'elle a occupée et à la portion considérable de la propriété foncière qu'elle n'a pas cessé de détenir. En Angleterre, le sol lui appartient presque tout entier, et dans la plupart des pays du continent elle en conserve une grande part. En France, cette part s'élève encore, en dépit d'un code égali-

taire. à plus d'un quart. Aux revenus que les membres de cette classe aristocratique tirent de leur domaine foncier s'ajoutent, dans des proportions diverses, ceux de leur participation à la propriété du sous-sol et des entreprises industrielles. Ils trouvent une autre source, plus ou moins abondante, de revenus et d'influence dans les fonctions politiques, militaires et civiles, pour lesquelles ils jouissent, sous tous les régimes, d'une situation privilégiée. En Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Russie, ils occupent la plupart des hautes fonctions de la hiérarchie politique, militaire et civile, et presque exclusivement celles de la hiérarchie politique. En France, ils n'ont pas cessé de posséder le plus grand nombre des hauts grades de la hiérarchie militaire.

A cette classe aristocratique qui occupait seule la région supérieure des anciennes sociétés s'est annexée dans les nouvelles, mais sans réussir toujours à s'élever socialement à son niveau, la classe enrichie par la pratique de la finance, de l'industrie et du commerce. Partout, celle-ci met son ambition à se confondre avec la noblesse ; elle achète au besoin des titres, ou elle donne aux noms qui s'y prêtent une tournure nobiliaire : elle aspire particulièrement aux fonctions qui appartenaient d'une manière exclusive à l'aristocratie, notamment à celles de la diplomatie. Cependant, aussi longtemps qu'a duré, entre ces deux classes, la lutte pour la possession du gouvernement, la seconde s'est montrée violemment hostile à la première et elle a soulevé, pour arriver à

ses fins, les éléments démocratiques de la population Aux États-Unis, la lutte s'est engagée entre l'aristocratie foncière des États à esclaves et la bourgeoisie industrielle et commerciale des États du nord. Celle-ci a fini par l'emporter, grâce à la supériorité de ses capitaux et de son crédit; elle a ruiné sa rivale par l'abolition de l'esclavage et l'a dépossédée du gouvernement de l'Union. En Allemagne, l'aristocratie foncière et militaire a conservé son ancienne prépondérance politique, tandis qu'en Angleterre elle l'a perdue depuis l'abolition des lois-céréales. En France, les deux classes, tout en demeurant politiquement hostiles, se sont unies sur le terrain économique en vue de se partager les profits de la protection douanière. Mais partout, ces deux classes font trêve à leurs luttes ou à leurs dissensions intestines, lorsqu'elles se sentent menacées par la poussée des éléments démocratiques de la population.

Ces éléments démocratiques, petite bourgeoisie urbaine et ouvriers de l'industrie, constituent une troisième classe, plus nombreuse que les deux premières réunies et qui a commencé à leur disputer la prépondérance politique. Mais elle ne possède pas encore au même degré les deux facteurs principaux de l'influence, savoir les capitaux et la culture intellectuelle, que la supériorité du nombre ne suffit point à compenser. D'ailleurs, cette supériorité même est loin de lui être acquise, car les petits propriétaires et les ouvriers agricoles obéissent généra-

lement à l'influence de l'aristocratie agrarienne. Selon toute apparence donc, — et quelles que soient leurs institutions politiques, — les nations appartenant à notre civilisation échapperont longtemps encore à la domination de la démocratie, non toutefois sans être exposées fréquemment à ses assauts. Mais aussi longtemps que la balance des forces penchera du côté des deux classes supérieures unies, elles l'emporteront, et conserveront la prééminence dans le gouvernement des sociétés.

Car c'est de la puissance respective des intérêts, et, par conséquent, des influences des différentes classes entre lesquelles se partage une société, beaucoup plus que de ses institutions politiques, que dépend la politique intérieure et extérieure de son gouvernement. Et cette politique est plus ou moins conforme à l'intérêt général et permanent de la société, c'est-à-dire plus ou moins morale, selon le degré de moralité de la société elle-même.

VIII

La politique, avons-nous dit, est ou devrait être l'application de la morale au gouvernement des sociétés. Or, l'objet des règles qui constituent la morale, c'est l'intérêt général et permanent de l'espèce, et, par conséquent, des sociétés entre lesquelles elle se partage. C'est seulement quand les lois qu'un gouvernement établit répondent à cet objet qu'elles sont morales. La première et la plus nécessaire de

ces lois consiste dans l'obligation imposée aux membres de la société de respecter la vie, la propriété et la liberté de leurs associés, et l'on aperçoit aisément la raison d'être de cette obligation. La puissance d'une société se composant de l'ensemble des forces individuelles, toute atteinte portée à ces forces affaiblit la société. C'est pourquoi l'acquisition des moyens de subsistance par le procédé du meurtre et du vol a été, de tout temps et chez tous les peuples, interdit entre ses membres. Cependant, à ne considérer que l'intérêt actuel de l'individu, ce procédé d'acquisition peut lui être avantageux. S'il a pour effet d'affaiblir la société et d'entraîner sa dissolution ou sa destruction, il peut procurer aux individus les plus forts ou les plus adroits plus de matériaux de jouissance qu'aucun autre. Que fait, en conséquence, la société pour préserver les individus les plus faibles et se préserver elle-même de ce péril? Elle charge son gouvernement de définir les atteintes de toute sorte qui peuvent être portées à la vie, à la propriété et à la liberté des individus, et de sanctionner leur interdiction par des peines dépassant les satisfactions qu'elles peuvent procurer à ceux qui les commettent. Ces définitions et ces peines sont la matière des lois pénales. Mais ces lois protectrices de la vie, de la propriété et de la liberté des individus sont toujours plus ou moins insuffisantes et imparfaites, et leur application est toujours incertaine. Aussi, le procédé d'acquisition des subsistances par le meurtre et le vol n'a-t-il pas cessé

d'être pratiqué dans toutes les sociétés. Quoique les appareils de législation et de répression se soient perfectionnés, — à la vérité avec une extrême lenteur et beaucoup moins que la plupart des autres machines, — ce procédé est devenu plus productif et son emploi s'est multiplié sous des formes adaptées à son objet, à mesure que la richesse s'est accrue.

Cependant, ce procédé n'est plus pratiqué, d'une manière exclusive, que par la classe relativement peu nombreuse qui occupe les bas-fonds des sociétés. Mais, nulle part, cette classe professionnelle du vol et du meurtre n'a complètement disparu. Elle diminue ou s'accroît, selon que ce mode d'acquisition est plus ou moins productif. Elle diminue lorsqu'une répression plus exacte et plus sûre des atteintes à la vie et à la propriété élève le taux des risques de son industrie et en abaisse ainsi les profits, ou bien encore lorsque l'acquisition des moyens de subsistance par la voie du travail et de l'échange devient plus facile et plus profitable; elle diminue enfin lorsque le développement des facultés morales des individus qui la constituent, leur fait préférer d'obéir aux lois plutôt que de les enfreindre, si élevé que soit le profit que leur infraction puisse leur procurer. Elle s'accroît, au contraire, dans des circonstances matérielles et morales opposées à celles-là.

Mais si la classe qui demande ses moyens de subsistance au vol et au meurtre ne constitue qu'une minorité relativement assez faible au sein des so-

ciétés civilisées, l'emploi de ce procédé d'acquisition n'a pas cessé d'être répandu dans les autres. Il l'est sous des formes multiples ; les unes, interdites par les lois ; les autres, au contraire, nées de la corruption des lois.

Les premières sont intimement mêlées au mode d'acquisition par l'échange libre. Elles ont pour objet l'attribution à l'une des parties au de là de la part utile et juste qui lui reviendrait dans le profit de l'échange, et pour moyen, la tromperie ou le mensonge. Telles sont les fraudes sur le poids et la qualité de la marchandise vendue. Ces fraudes sont à bon droit considérées comme immorales par ceux qui en sont victimes, tandis qu'elles ne sont nullement réprouvées par la conscience de ceux qui les pratiquent et en bénéficient. Mais cette aberration de la conscience ne porte communément que sur ce seul point : les mêmes individus qui pratiquent le vol en fraudant sur le poids ou la qualité des marchandises, qui aggravent même ce vol en mêlant à leurs produits des ingrédients meurtriers, se feraient scrupule de dérober le bien d'autrui sous forme de monnaie. Cette singularité morale s'observe encore dans la pratique du vol domestique. Tandis que la conscience des domestiques chargés des approvisionnements du ménage les autorise à prélever une dîme sur leurs achats, elle leur interdit, d'ordinaire, le vol sous toute autre forme. Ce vol, qu'on pourrait appeler professionnel, n'est, du reste, point particulier au commerce et à la domesticité :

les fonctionnaires, les employés et les ouvriers le pratiquent dans le travail payé à l'année, au mois ou à la journée, en ne fournissant pas toute la somme d'efforts utiles qu'ils doivent en échange de leurs appointements ou de leur salaire. Enfin, la contrefaçon des marques de fabrique, les combinaisons pour élever le prix d'une marchandise au-dessus du taux de la concurrence, etc., etc., sont journellement pratiquées par des industriels, des négociants et des financiers à qui leur conscience interdit absolument les autres formes du vol, et qui se montrent même particulièrement sévères pour ceux qui les pratiquent. Telle est, d'ailleurs, l'infirmité de la nature humaine, qu'il est bien peu d'hommes qui, dans un litige quelconque, sachent reconnaître d'eux-mêmes le droit d'autrui et consentent à le faire prévaloir sur leur intérêt particulier.

IX

Quand on considère l'infirmité morale de l'immense majorité de l'espèce humaine, quand on observe la propension naturelle des hommes à se procurer un maximum de matériaux de jouissance en échange d'un minimum de peine, peut-on s'étonner si ceux qui possèdent le pouvoir de faire les lois ou d'influer sur la confection des lois emploient ce pouvoir ou cette influence à mettre les lois au service de leur intérêt individuel ou collectif, au détri-

ment de l'intérêt général et permanent de la société? A cet égard, il y a toutefois entre les sociétés des différences qui tiennent à celles du niveau de leur moralité, et c'est avec raison qu'on a pu dire qu'un peuple n'a que le gouvernement qu'il mérite.

Or, les révolutions n'ont pas la vertu d'élever le niveau de la moralité d'un peuple. Le plus souvent, presque toujours même, elles l'abaissent en faisant surgir une classe de parvenus aussi peu scrupuleux que possible sur les moyens d'arriver au pouvoir, et de l'exploiter à leur profit. La révolution a eu beau changer la forme du gouvernement, et faire table rase des vieilles institutions, le fond demeure, et les pratiques d'exploitation, qui avaient provoqué la révolution, ne tardent pas à reparaître. Les mêmes impôts sont rétablis sous d'autres noms et ne soulèvent plus aucune réprobation, car ils succèdent à des expédients révolutionnaires bien autrement onéreux. Ces pratiques de l'ancien régime qui renaissent dans le nouveau, étaient adaptées à l'intérêt particulier de la caste gouvernante de l'État, et c'est dans le même intérêt et le même esprit qu'est employée la machinerie du gouvernement issu de la révolution.

On sait comment fonctionnait cette machinerie dans la période de décadence de l'ancien régime. Le gouvernement fixait à sa convenance, suivant son bon plaisir, le prix de ses services, sans permettre aux consommateurs, serfs ou sujets, de le débattre, en leur interdisant, en outre, d'examiner ces services.

et en frappant de pénalités rigoureuses ceux qui s'avisaient de les trouver insuffisants ou trop chers. Il était rare et presque sans exemple que les gouvernants n'abusassent point de ce pouvoir discrétionnaire. Sans doute, lorsqu'ils en abusaient sans mesure, ils appauvrissaient et affaiblissaient leurs consommateurs, et devenaient, à la longue, victimes de leur cupidité. Mais cette considération d'avenir n'était pas assez puissante pour refréner leurs appétits d'exploitation. Cependant les bénéfices de tous genres qu'ils tiraient d'une industrie demeurée lontemps la plus productive de toutes, les exposait à deux sortes de périls intérieurs, sans parler du péril extérieur que leur faisait courir la concurrence sous sa forme destructive de guerre : le péril des conspirations aristocratiques et celui des révoltes populaires. Le premier provenait d'ordinaire de la portion de la caste propriétaire de l'État qui ne participait point, à son gré, d'une manière suffisante aux fonctions et aux profits du gouvernement, le second, de l'explosion du mécontentement des classes assujetties que l'excès des charges et des vexations poussait au désespoir. Les conspirateurs excitaient le peuple à la révolte, en lui promettant une amélioration des services du gouvernement, lorsqu'il serait entre leurs mains, et surtout, une diminution du prix dont il les payait, mais ils oubliaient volontiers leurs promesses après qu'ils avaient réussi à s'emparer de la machine à légiférer et à taxer. De là, tout un appareil de restrictions et de pénalités destinées à assurer la sécurité

des détenteurs de cette machine, restriction et réglementation de la liberté de s'associer, d'écrire, de parler, de circuler, autorisation préalable, imposée aux associations et même aux simples réunions, censure, passeports, institution d'une police politique et d'un « cabinet noir », lois et pénalités draconiennes, comminées en vue de prévenir ou de réprimer les crimes contre la sûreté de l'État, en y comprenant la critique des tactes du gouvernement et jusqu'au simple défaut d'approbation. De là, encore, l'imperfection grossière des services destinés à assurer la sécurité des gouvernés, le gouvernement se préoccupant avant tout d'assurer la sienne.

A mesure que la puissance des gouvernements s'est accrue, tant par l'extension des États, — les plus forts absorbant successivement les plus faibles — que par l'absorption des pouvoirs seigneuriaux ou communaux et leur concentration entre les mains du seigneur le plus fort, roi ou empereur, tant encore par le développement des ressources nécessaires à l'entretien de la force organisée et des moyens de la mobiliser, les abus du monopole gouvernemental se sont multipliés et ses charges alourdies.

Telle était la situation lorsqu'une série de progrès de la science et de l'industrie ont fait surgir, dans la région moyenne des sociétés les plus avancées, une classe, dont la puissance a fini par dépasser celle de l'aristocratie gouvernante, affaiblie par l'abus de son monopole. Elle s'est emparée de ce monopole pour le remettre nominalement du moins à la nation. No-

minalement, disons-nous, car le gouvernement est une industrie que les consommateurs de ses services ne peuvent exercer eux-mêmes. Ils en sont les propriétaires, soit! mais ils sont obligés de remettre la gestion de cette propriété et l'exploitation de cette industrie à des professionnels, qui ont pour devoir de s'acquitter de leur mandat dans l'intérêt non plus d'une classe, mais de la nation tout entière. Telle est la théorie du gouvernement, dit représentatif. Seulement l'application de cette théorie se heurte à un état moral et à une tradition d'exploitation politique, que la Révolution n'a pas eu la vertu de changer.

X

Que les révolutions et les réformes politiques aient changé peu de chose dans le gouvernement des sociétés, cela s'explique donc quand on observe la situation respective des différentes classes, représentant autant de catégories d'intérêts et d'influences, entre lesquelles elles se partagent, l'insuffisance de leur moralité, et la conception traditionnelle de la pratique gouvernementale. Le seul changement qu'elles aient opéré, et ce changement n'était pas de nature à améliorer cette pratique et à la rendre moins onéreuse pour la multitude gouvernée, a été d'adjoindre à l'ancienne classe gouvernante, une nouvelle classe, plus nombreuse, dont les progrès de

l'industrie avaient augmenté la richesse et l'influence attachée à la richesse. Avec les qualités d'énergie et d'intelligence auxquelles elle devait son ascension dans l'échelle sociale, cette classe avait les défauts des parvenus, et ces défauts, l'ambition et la vanité, la poussaient à envahir les fonctions supérieures de la hiérarchie politique, militaire et civile, qu'elle avait si longtemps enviées, sans qu'elle possédât encore les aptitudes professionnelles nécessaires à l'exercice des plus difficiles et des plus délicates, celles qui concernaient les relations extérieures. Dans ces relations, ses représentants apportaient une inexpérience et un défaut de mesure qui devaient rendre plus que jamais précaire la paix du monde. Son ambition l'excitait d'ailleurs à se signaler dans la carrière des armes, considérée comme bien supérieure aux professions dans lesquelles elle avait été auparavant reléguée, et a y dépasser sa devancière. Elle se montra donc, à ses débuts politiques, plus belliqueuse encore que ne l'était l'aristocratie militaire. Mais comme elle était aussi plus nombreuse, le débouché qui suffisait à la hiérarchie professionnelle des armées de l'ancien régime devint trop étroit, et il fallut bien l'agrandir. La conscription et, plus tard, le service universel y pourvurent. De même que les fonctions de la hiérarchie militaire, celles de la hiérarchie civile, estimées, à la vérité, moins haut que les précédentes, mais plus haut que les emplois du commerce et de l'industrie, attirèrent la nouvelle classe gouvernante que les révolutions avaient mise

d'abord à la place de l'ancienne, pour l'y associer ensuite. Il fallut bien aussi agrandir ce débouché pour satisfaire l'affluence des candidats aux fonctions publiques, et il n'y avait qu'un moyen de l'agrandir : c'était d'étendre les attributions de l'État, en empiétant sur le domaine de l'industrie privée. Enfin, tandis que l'ancienne classe gouvernante n'avait que des intérêts limités au petit nombre de professions qui lui étaient réservées à l'exclusion de toutes les autres, la nouvelle classe joignait aux intérêts de ces professions qui lui étaient maintenant largement ouvertes, ceux de son industrie et de son commerce, et elle ne pouvait manquer d'user de son influence pour les protéger, sinon contre la concurrence intérieure, au moins contre la concurrence étrangère. C'est ainsi que les révolutions et les réformes politiques qui ont augmenté le volume de la classe gouvernante, en la rendant accessible à la classe dirigeante des industries et des professions subalternes ou considérées comme telles, au lieu d'opposer un frein au militarisme, à l'étatisme et au protectionnisme, ont eu au contraire pour effet de les développer, et d'augmenter d'autant les charges de la nation. A la vérité, ces charges pesaient aussi sur la classe qui accaparait la plus grande partie, sinon la totalité des fonctions de la hiérarchie militaire et civile, et employait la machine législative à protéger ses rentes et ses profits, mais cet accaparement des fonctions de l'État et cette protection de ses revenus lui procuraient une somme de bénéfices fort supérieure à la part des

charges qui lui incombaient, à quoi il faut ajouter qu'elle a généralement perpétué sous d'autres dénominations et d'autres formes, le système inégal des impôts de l'ancien régime.

Cette aggravation des charges publiques, attestée depuis un siècle par l'énorme accroissement des budgets des gouvernements nationaux et locaux, eût été insupportable si, dans le même temps, l'augmentation de la productivité et de l'industrie n'avait accru progressivement ce que les financiers ont appelé la matière imposable, c'est-à-dire la richesse générale de la nation. En même temps que s'accroissaient les charges, s'accroissait aussi la capacité de les supporter. Il est résulté de là, que le militarisme, l'étatisme et le protectionnisme ont pu absorber une part croissante des fruits du progrès de la productivité de l'industrie, sans arrêter le développement de la richesse ; mais non sans en troubler la répartition, au détriment des plus faibles, et sans créer une situation singulièrement menaçante pour l'avenir.

Pour les spécialistes en matière de finances, il ne s'agit pas de savoir si les impôts prélevés sur la nation servent à couvrir des dépenses utiles ou nuisible, ou bien encore si le prix des services qu'ils servent à rétribuer est ou non supérieur à leur valeur, si ces services ne pourraient pas être obtenus à meilleur marché, mais seulement s'ils dépassent ou non les facultés des contribuables. Cette manière d'envisager l'impôt a son origine dans le régime de

la servitude. Le seigneur ou le maître s'attribuait, en vertu de son droit de propriété, un droit sur la totalité du produit du travail de ses esclaves, de ses serfs ou de ses sujets. Mais, sous peine de détruire cette propriété, l'expérience lui démontrait la nécessité de laisser à ses esclaves, serfs ou sujets, la portion du produit brut répondant à leurs frais d'entretien. Il ne prélevait donc sur eux que le produit net, sachant bien qu'en exigeant davantage il diminuerait son revenu futur dans une proportion plus forte qu'il n'augmenterait son revenu actuel. Les financiers ne raisonnent pas autrement, et la seule barrière qu'ils opposent à l'avidité des gouvernements, consiste dans le dépassement de revenu net. En général, les gouvernements ne s'emparent que d'une portion du revenu net, mais on ne saurait dire que cette portion soit proportionnellement moindre de nos jours qu'elle ne l'était sous l'ancien régime.

On se rendra compte des dangers de cette situation en analysant les effets matériels et moraux du militarisme, de l'étatisme et du protectionnisme.

XI

Le militarisme. En dépit des appareils de répression destinés à assurer la sécurité de la vie et de la propriété, il existe encore, dans toutes les sociétés, une catégorie d'individus qui demandent leurs moyens de subsistance au vol, sans reculer même

devant le meurtre. Comme toutes les autres industries, celle du vol procure à cette catégorie sociale ou anti-sociale, une somme de profits qu'il est difficile d'évaluer, mais qui va s'élevant à mesure que l'accroissement de la richesse, augmente ce qu'on pourrait appeler le débouché du vol. Seulement, ces profits sont achetés par une perte infiniment supérieure, infligée aux victimes de ce mode primitif d'acquisition des subsistances et à la société tout entière. Cette perte est telle qu'en admettant qu'aucune entrave ne vînt arrêter le développement de l'industrie du vol et du meurtre, elle finirait par ruiner toutes les autres et transformer en déserts les contrées les plus florissantes.

Il n'en est pas autrement de la guerre. Toute guerre est une entreprise productive de profits pour la classe qui demande ses moyens de subsistance à l'industrie de la destruction, militaires professionnels, constructeurs du matériel de guerre, fournisseurs des approvisionnements des armées, etc. Cependant cette industrie destructive n'a plus aujourd'hui qu'une importance secondaire en comparaison des industries productives. Même dans les pays les plus militarisés, tels que la France et l'Allemagne, elle ne procure point des moyens de subsistance à un personnel aussi nombreux que celui des industries textiles, par exemple. A la vérité, qu'une guerre entre les grandes puissance vienne à succéder à la paix armée, elle prendra tout à coup un développement extraordinaire. Elle appellera sous les

drapeaux des millions d'hommes et dépensera des milliards. Cette dépense procurera un surcroît de profits non seulement à la hiérarchie professionnelle des armées, mais encore à toutes les entreprises de transport, de fourniture de matériel et d'approvisionnements de toute sorte. Il se peut même que cette dépense et les profits dont elle est la source dans un pays fortement militarisé soit *actuellement* profitable. Mais les profits qu'elle procure sont achetés d'abord par les pertes qu'elle inflige aux industries dont elle restreint les débouchés accoutumés, ensuite par le fardeau de dettes qu'elle lègue aux générations futures. Et si l'on songe que la guerre a cessé d'être productive de sécurité depuis que l'accroissement de la puissance destructive et productive des peuples civilisés les a mis à l'abri des invasions des Barbares, et, par conséquent, que les dettes léguées à l'avenir par la guerre, — dettes qui dépassent aujourd'hui 100 milliards, ne sont la rétribution d'aucun service, on sera amené à cette conclusion, qu'il n'y a aucune différence substantielle entre l'industrie « légale » de la guerre, et l'industrie du vol et du meurtre, prohibée par le code; qu'il y a même cette circonstance aggravante à la charge de la guerre, que la société peut se défendre contre l'industrie illégale du vol et du meurtre, en mettant en branle sa justice et sa police, tandis que les générations futures sont impuissantes à se préserver des charges que leur impose et du dommage que leur inflige l'industrie légale de la guerre, — à moins de se refuser à

acquitter des dettes contractées sans leur consentement et à leur détriment.

Or, si les gouvernements n'avaient point le ressource des emprunts, s'ils étaient obligés de demander exclusivement à l'impôt les capitaux nécessaires à la mise en œuvre de leur appareil de destruction, il leur serait, le plus souvent, sinon toujours, impossible d'entreprendre une guerre. S'il s'agissait de l'appropriation d'une province ou d'une colonie par ce procédé primitif, la nation refuserait certainement de se laisser engager dans une entreprise coûteuse et aléatoire dont elle devrait supporter immédiatement tous les frais, et qu'elle n'hésiterait pas à qualifier d'immorale. S'il s'agissait d'un simple différend ou d'un litige si important qu'il pût être, on aurait beau faire appel à ses vieilles haines ou mettre en cause l'honneur national, elle exigerait que ce différend ou ce litige fût pacifiquement et économiquement vidé par un tribunal. Mais ce qui serait impossible avec l'impôt devient facile avec l'emprunt. Les gouvernements modernes peuvent entreprendre les guerres les moins justifiables sans rencontrer aucune résistance sérieuse du moment où ils ne débutent point par une augmentation des impôts, où ils se bornent à faire appel au crédit; ils peuvent, de même poursuivre une guerre jusqu'à ce que leur crédit soit épuisé, c'est-à-dire, jusqu'à ce que l'intérêt, si élevé qu'il soit, ne suffise plus, dans l'opinion des capitalistes, à couvrir les risques du prêt. Est-il nécessaire de dire que la considération du

risque est la seule qui influe sur la généralité des capitalistes, que tel est leur état moral qu'ils ne s'avisent point de s'enquérir si une guerre est juste ou injuste avant de la commanditer?

Toutefois le crédit ne pourvoit qu'à une partie des nécessités de la guerre. L'industrie de la destruction exige de nos jours, non seulement des capitaux considérables, mais encore un personnel exercé et pourvu d'aptitudes spéciales. Comme dans toutes les autres industries, le progrès aurait permis d'en réduire le nombre, si la classe qui fournit la hiérarchie du commandement des armées n'avait pas été intéressée à élargir autant que possible le débouché de cette profession réputée supérieure et honorée entre toutes. Or ce débouché était naturellement proportionné au nombre d'hommes à commander. S'il avait fallu payer au prix du travail industriel le travail de ces ouvriers de la guerre, il aurait fallu en réduire la quantité au strict nécessaire, et diminuer ainsi un débouché que la classe gouvernante était au contraire intéressée à étendre, sous peine d'imposer à la nation un fardeau qui n'aurait pas tardé à dépasser ses facultés contributives. Qu'ont fait les gouvernements, à une seule exception près en Europe et à une autre en Amérique? Ils ont rétabli dans l'industrie destructive de la guerre, en invoquant les nécessités du salut public, le régime de la corvée, aboli dans les industries productives et ils ont pu recruter ainsi, avec un maximum d'économie, leurs ateliers de destruction.

Par un procédé analogue à celui qui met du jour au lendemain à leur disposition une quantité presque illimitée de travail destructif, les gouvernements se procurent les sommes indispensables pour la mettre en œuvre sans avoir besoin de recourir immédiatement au crédit. En temps de paix, ils obligent les banques d'émission, placées sous leur dépendance, à accumuler une encaisse de métaux précieux supérieure à la somme nécessaire à la garantie de leurs billets. Vienne une guerre, ils puisent à volonté dans cette encaisse jusqu'à ce qu'elle soit vide. Ils émettent alors un emprunt, et si les capitaux ne répondent pas à leur appel, ils ont recours au papier monnaie.

Ces procédés de compulsion permettent aux gouvernements de se procurer, d'une manière instantanée, les contingents d'hommes et de capitaux dont ils ont besoin pour engager une guerre, sans avoir à compter avec le bon vouloir et les exigences des uns et des autres ; mais si ces procédés sont avantageux à la classe intéressée à la persistance de la guerre, ils en aggravent singulièrement les charges pour la masse de la nation soit qu'il s'agisse de la conscription des capitaux ou de celle des hommes.

Transformées en trésors de guerre, les banques dites nationales auxquelles les gouvernements confèrent le monopole de l'émission de la monnaie fiduciaire, subissent, comme une condition tacite de ce monopole, l'obligation de conserver en tous temps un approvisionnement surabondant de métaux pré-

cieux. De là un enchérissement artificiel du loyer du véhicule qui sert à voiturer les capitaux, suivant l'expression pittoresque d'Adam Smith. C'est une charge qui pèse, d'une manière permanente, en temps de paix sur toutes les branches de la production, et qui s'aggrave singulièrement en temps de guerre. Le gouvernement autorise alors la Banque à suspendre l'échange des billets contre de la monnaie métallique, afin de pouvoir mettre en réquisition le montant de l'encaisse. Ce trésor métallique épuisé, il fait, par l'intermédiaire de la Banque ou directement, des émissions successives de papier-monnaie jusqu'à ce que la valeur de ce papier n'en couvre plus les frais de fabrication. Cette ressource venant à lui manquer, il est bien obligé de se résoudre à négocier la paix. Mais, aux frais visibles de la guerre, cette conscription monétaire a ajouté les dommages invisibles souvent plus considérable du renchérissement artificiel du loyer de la monnaie pendant la paix et de la transformation de la monnaie de papier en papier-monnaie pendant la guerre.

Les pertes et dommages matériels et moraux que cause la conscription des hommes pour assurer le recrutement à la fois abondant et économique du personnel de l'atelier de destruction et sa disponibibilité immédiate en cas de guerre, ces pertes et dommages sont encore incomparablement plus graves.

A l'époque où la conscription avec tirage au sort et faculté de remplacement assujettissait les victimes du tirage à un service de cinq ans ou même de sept

ans, cet impôt justement qualifié d'impôt du sang pesait presque exclusivement sur la classe ouvrière. Il enlevait à la famille qu'il frappait, son rejeton le plus robuste au moment où il pouvait lui fournir une compensation pour ses frais d'élève et d'apprentissage. Quand arrivait l'époque de sa libération, il avait perdu l'habitude du travail professionnel et contracté les vices de la caserne. Il avait pu être un bon soldat, il était un mauvais ouvrier. Plus tard, quand sous la pression inconsciente des intérêts de la classe en possession de la presque totalité des emplois de la hiérarchie militaire, les gouvernements ont élargi le débouché de ces emplois rétribués, en remplaçant la conscription par le service universel et obligatoire, l'impôt du sang a cessé de peser entièrement sur la classe ouvrière. Les classes supérieure et moyenne ont dû lui fournir un contingent, toutefois avec un allègement sensible. Une partie de la jeunesse aristocratique ou bourgeoise s'exempte de l'impôt en entrant volontairement dans la hiérarchie directrice de l'atelier de la destruction. Une autre partie bénéficie de la réduction du service à un an, par le motif ou sous le prétexte de la valeur supérieure des fonctions civiles qu'un diplôme la rend apte à remplir. Ainsi réduit, mais étendu à la totalité de la jeunesse valide, l'impôt du sang n'est pas devenu moins onéreux. Au contraire! s'il n'atteint que faiblement la classe dirigeante de la production, il enlève à la masse ouvrière un plus grand nombre de ses travailleurs

les plus productifs. Cependant, le dommage moral qu'il cause est peut-être supérieur encore au dommage matériel. A la différence des ateliers de la production dans lesquels toutes les fonctions, depuis les plus hautes jusqu'aux plus basses, sont remplies par des hommes libres, l'atelier de la destruction est dirigé par des hommes libres et desservi par des corvéables. Et si l'on compare les codes militaires des peuples civilisés au code noir mis jadis en vigueur dans les plantations des Antilles, on sera frappé de leur ressemblance. Entre l'officier et le soldat, dans les armées modernes, la distance n'est d'ailleurs pas moindre qu'elle ne l'était entre le maître et l'esclave. De là, chez les membres de la hiérarchie militaire, un sentiment orgueilleux de supériorité sur l'élément civil, — sentiment qui s'est encore développé et fortifié depuis que l'élément civil tout entier, y compris les « intellectuels », est assujetti à la corvée du service obligatoire et a passé sous le joug de l'obéissance passive.

Ce sentiment se fonde, d'une autre part, sur la conscience intime que la corporation professionnelle des armées possède de sa puissance. Partout, en effet, sauf en Angleterre et aux États-Unis, elle commande une force organisée, à laquelle l'élément civil de la population serait incapable d'opposer une résistance sérieuse. Aussi, en allant au fond des choses sans s'arrêter au décor des institutions politiques, trouve-t-on que l'intérêt particulier de cette corporation ou de ce trust dirigeant de la force or-

ganisée n'est guère moins influent dans les monarchies modernes et même dans les républiques qu'il ne l'était sous l'ancien régime. Les souverains les plus absolus sont obligés d'obéir à cet intérêt le plus fort. Napoléon lui-même en sentait la nécessité, et Napoléon III, après avoir prononcé cette parole célèbre : « l'Empire, c'est la paix », entreprenait une guerre pour donner satisfaction aux intérêts militaires qui lui servaient de soutien. Même dans les monarchies constitutionnelles, le roi porte de préférence l'uniforme, et partout, en Allemagne, en Italie et même jusque dans les États neutres auxquels la guerre est interdite, il est le promoteur de l'augmentation des dépenses militaires. Enfin, en Espagne et dans les républiques de l'Amérique du Sud, la corporation militaire est la maîtresse réelle du gouvernement et fait prévaloir en toute occasion l'intérêt particulier de son industrie sur l'intérêt général de la nation.

En résumé, le militarisme est aujourd'hui le plus coûteux des anachronismes, car il répond à des nécessités de conservation qui ont cessé d'exister. Aussi longtemps que les peuples en voie de civilisation ont été exposés aux invasions des peuples barbares, l'industrie de la destruction a eu sa raison d'être ; elle était même la plus nécessaire des industries en ce qu'elle produisait un article à défaut duquel l'homme serait resté à l'état sauvage : la sécurité. Mais, à la longue, et grâce surtout aux progrès réalisés dans cette industrie, la sécurité a été

acquise, la civilisation s'est trouvée pleinement sauvegardée contre les invasions des barbares qui demandaient leurs moyens de subsistance au procédé primitif du vol et du meurtre. En même temps qu'elle cessait d'être productive de sécurité, l'industrie de la destruction devenait de plus en plus onéreuse pour la multitude qui demande ses moyens de subsistance à la production des matériaux de la vie. Elle aurait dû, en conséquence, sinon être mise complètement en liquidation, du moins être réduite à l'appareil nécessaire pour protéger les frontières de la civilisation, et au besoin pour les étendre. Mais, tout en devenant de moins en moins utile pour les multitudes vouées aux travaux de la production, elle est devenue de plus en plus profitable pour la classe dirigeante et exploitante des ateliers de destruction.

Ce phénomène s'explique, comme nous l'avons vu, en premier lieu, par la situation prépondérante que la corporation militaire occupe dans le plus grand nombre des pays civilisés, situation que les révolutions ont renforcée en rendant la hiérarchie professionnelle des armées accessible à une classe nombreuse qui en était auparavant exclue; en second lieu, par l'accroissement général de la richesse qui a permis aux populations de supporter l'augmentation croissante des frais des ateliers de destruction; en troisième lieu par le développement du crédit qui a permis encore de rejeter la plus grosse part de ces frais sur les générations futures. C'est ainsi que le

militarisme a pu dévorer à la fois, dans le présent et par anticipation dans l'avenir les fruits du progrès. Mais, en abusant de sa prépondérance dans l'État pour imposer à un prix de plus en plus élevé des services de moins en moins utiles, la classe dirigeante et exploitante des ateliers de destruction ne commet-elle pas, au détriment des consommateurs de sécurité, un acte de spoliation? Le militarisme n'est-il pas une forme et non la moins dommageable du vol?

XIII

L'*Étatisme*. — L'étatisme ne s'est pas moins développé que le militarisme, et sous l'influence de la même cause, savoir : l'augmentation du volume de la classe gouvernante. Sous l'ancien régime, cette classe était peu nombreuse. Elle se composait d'une aristocratie guerrière qui dédaignait les fonctions civiles, offices judiciaires ou administratifs, qu'elle était d'ailleurs incapable de remplir, et, à plus forte raison, les industries exercées par ses esclaves, ses serfs ou ses sujets. Cependant, les seigneurs, et plus tard, lorsqu'ils eurent été dépouillés de la plupart de leurs droits, le seigneur des seigneurs, le roi, vendaient les offices aussi bien que les maîtrises, et cette obligation de les acheter en resserrait naturellement le débouché. Lorsque les uns et les autres devinrent librement accessibles à la

concurrence, la foule s'y précipita, mais en donnant la préférence aux emplois de l'État, qui participaient à son autorité et jouissaient par là même d'un prestige que n'avaient point les entreprises particulières. Ils ne suffirent bientôt plus à la demande. Alors, sous la pression d'une classe dont l'influence était maintenant prépondérante, et à mesure qu'elle croissait en nombre, les gouvernements ont élargi un débouché devenu trop étroit. Ils ont mis en régie des industries qui étaient auparavant affermées, telles que la monnaie, les postes, le tabac, se sont emparé de l'enseignement et des moyens nouveaux de communication, chemins de fer, télégraphes, téléphones. Sous la pression des mêmes influences, les administrations provinciales et municipales ont suivi l'exemple des gouvernements. Cette invasion dans le domaine de l'activité privée s'est accomplie et se poursuit sous des prétextes divers, mais le motif réel, quoique soigneusement dissimulé qui y pousse, n'est autre que la nécessité de satisfaire à la demande constamment croissante des fonctions publiques. Le résultat a été l'exhaussement général des frais de production des industries exercées soit par le gouvernement, soit par les administrations qui lui sont subordonnées, provinciales ou municipales. Les causes de ce recul économique sont de plusieurs sortes : elles résident d'abord dans l'irresponsabilité effective du gouvernement entrepreneur d'industrie, sa mauvaise gestion ne lui causant à lui-même aucun dommage et

ne l'exposant en aucun cas à la faillite; ensuite dans la qualité inférieure de son personnel, recruté non en raison de ses aptitudes professionnelles, insuffisamment garanties par des diplômes, mais en raison des influences dont disposent les candidats aux places; enfin, dans la somme généralement moindre de travail fournie par ce personnel, en comparaison de celle qu'exigent les entreprises particulières. L'exhaussement des frais de production des industries gouvernementales se répercute dans le prix de leurs produits ou de leurs services. Mais, à la différence des industries particulières dont la concurrence règle les prix, le gouvernement fixe les siens à sa convenance. Tantôt, comme dans le cas du monopole du tabac ou des allumettes, il les élève dans l'intérêt de sa fiscalité, fort au-dessus des frais de production; tantôt, au contraire, comme dans le cas de l'enseignement, il les abaisse au-dessous et descend même jusqu'à la gratuité. Seulement, cette gratuité n'est qu'apparente : elle augmente même le coût du service, car le déficit du budget de l'instruction publique est comblé avec adjonction des frais de perception de l'impôt qui sert à y pourvoir. En outre, cette possibilité que possède le gouvernement de travailler indéfininiment à perte fausse les conditions normales de la concurrence et cause par là même un surcroît de dommages et de pertes aux consommateurs et à la communauté tout entière.

Que l'Étatisme procure aux fonctionnaires, employés et ouvriers des industries d'État, une rémuné-

ration qui dépasse, pour la même quantité et qualité de travail, celle que ces industries payeraient si elles étaient demeurées dans le domaine de l'activité privée, c'est un fait qu'atteste suffisamment l'affluence extraordinaire de la demande des fonctions publique, inférieures aussi bien que supérieures. La différence constitue un profit ou pour mieux dire une « rente » qui est fournie à une catégorie d'individus aux dépens de la généralité. Cette rente qui ne représente aucune utilité n'est pas seulement anti-économique, elle est encore immorale, et l'Étatisme, de même que le militarisme, apparaît comme une des formes du vol.

XIII

Le protectionnisme. La protection que les gouvernements accordent à certaines catégories d'intérêts politiquement influents, aux dépens de la généralité des contribuables ou des consommateurs, peut être directe ou indirecte. Elle est directe lorsqu'elle revêt la forme de subventions ou de primes. Telles sont en France les subventions allouées aux cultes reconnus, aux théâtres, aux beaux-arts, les primes à la marine marchande, aux sucres, aux soies, etc., etc. Cette protection directe a un avantage sur la protection indirecte, en ce que les contribuables qui la paient peuvent en connaître le montant. A la vérité, cet avantage est singulièrement amoindri

par l'impossibilité où ils se trouvent de connaître la somme qu'ils fournissent à chacune des industries subventionnées ou primées. Car cette somme est noyée dans la masse noire des impôts, dont nul ne connaît le montant et encore moins l'incidence.

Considérée au point de vue économique, une subvention ou une prime est un instrument de production qui n'a rien coûté et qui travaille gratis. Les producteurs privilégiés auxquels un gouvernement-providence en fait cadeau aux frais des contribuables peuvent, en conséquence, s'épargner les efforts et les peines qu'il leur aurait coûtés, s'ils avaient été obligés de le façonner eux-mêmes ou de l'emprnnter. Ils manquent rarement de réaliser cette épargne. Ainsi s'expliquent le ralentissement d'activité et la routine qui caractérisent les professions et les industries subventionnées ou primées.

La protection indirecte allouée à la classe dirigeante de la production au moyen des tarifs de douane a de même pour effet d'encourager la routine, mais elle y ajoute d'autres nuisances qui lui sont propres, et dont nous nous bornerons à donner un aperçu sommaire.

1° La protection douanière, désignée particulièrement sous le nom de protectionnisme, fait supporter aux consommateurs un impôt égal à la différence du prix qu'ils paient aux producteurs protégés et du prix qu'ils paieraient, s'ils étaient libres de s'approvisionner dans les pays où les produits dont ils ont besoin sont à meilleur marché. Cet impôt prélevé

sur la plupart des articles de la nourriture, du vêtement, etc., s'ajoute aux impôts destinés à couvrir les frais des services publics. Mais il ne profite pas entièrement aux producteurs protégés, car les bénéfices extraordinaires qu'il procure ne manquent pas de provoquer la création d'industries mal adaptées aux circonstances locales et aux aptitudes de la population. Le surcroît de frais de production qui résulte de ce défaut d'adaptation diminue le bénéfice du producteur d'une partie du montant payé par le consommateur. La différence n'est autre chose qu'une dépense de travail inutile, une force perdue. 2° Les barrières douanières, en partageant le vaste marché du monde en uue série de compartiments plus ou moins étendus, rétrécissent artificiellement les débouchés de la production. Or, l'extension de la division du travail et l'augmentation de la puissance de la machinerie dépendant de l'étendue des débouchés, ce morcellement des marchés fait obstacle à l'accroissement du pouvoir de produire et par conséquent du pouvoir de consommer. 3° Les barrières douanières ne sont pas fixes : selon le degré de pression des intérêts protectionnistes ou libre-échangistes, elles s'élèvent ou s'abaissent, et leur instabilité crée un risque particulier qui doit être couvert par une prime. Cette prime s'ajoutant aux frais de la production élève d'autant le prix des produits et diminue ainsi la capacité de consommation.

Sans qu'il soit nécessaire de la pousser plus loin, cette analyse montre que les effets du protection-

nisme sont les mêmes que ceux du militarisme et de l'étatisme. Il procure à la classe qui dispose du pouvoir législatif une subvention directe ou indirecte qui est payée par la généralité des consommateurs et à laquelle ne correspond aucun service. Ce n'est donc, en dernière analyse, qu'un surcroît de moyens de subsistance acquis par le procédé primitif du vol.

XIV

Si l'on essaie de se rendre compte de la déperdition de forces vitales causée par le militarisme, l'étatisme et le protectionnisme, on arrivera certainement à un total formidable, et l'on se demandera même si le passif de ces pratiques vicieuses du gouvernement collectif, ajouté à celui des vices du gouverment individuel n'égale ou ne dépasse point l'actif des progrès que l'industrie humaine a réalisés depuis un siècle. Ne peut-on pas affirmer, sans exagération, que ces progrès auraient pu doubler la somme des matériaux de la vie des peuples civilisés, tout en diminuant de moitié la somme de travail et de peine nécessaire pour les acquérir? Et ne s'explique-t-on pas que les maux dont les classes les plus faibles ont continué à souffrir et qui parfois même se sont aggravés, malgré l'accroissement extraordinaire de la puissance productive aient provoqué une demande de remèdes immédiats?

Ces remèdes, le socialisme, à défaut d'une science trop circonspecte et trop lente, s'est empressé de les offrir aux victimes du militarisme, de l'étatisme et du protectionnisme. Comment ne serait-il pas devenu populaire? Il apportait une panacée sociale. Il en apportait même plusieurs. Quelques-unes, à la vérité, sont déjà démodées et ont fait place à d'autres : au fouriérisme, au saint-simonisme, à l'owenisme aujourd'hui presque oubliés, ont succédé le collectivisme et l'anarchisme, l'un et l'autre promettant à l'humanité une sorte de paradis terrestre, mais l'y conduisant par des chemins différents, en apparence même opposés.

En apparence seulement. Car ce qui caractérise le collectivisme et l'anarchisme, aussi bien que toutes les autres variétés du socialisme, c'est le retour aux procédés primitifs d'acquisition des matériaux de la vie par le vol et l'échange imposé, à l'exclusion de l'échange libre. En cela, l'avènement du socialisme constituerait une regression sur l'état actuel des sociétés civilisées, où l'échange libre occupe encore, malgré tout, la plus grande place.

Le collectivisme, qui possède actuellement la clientèle la plus nombreuse, procède par la reprise de tous les agents, instruments et matériaux de la production, terres, bâtiments, machines, outils, matières premières, et leur attribution à la nation. Si cette reprise s'opère par la voie révolutionnaire de la confiscation, c'est le mode d'acquisition par le vol, auquel vient, selon toute apparence, se joindre

le meurtre, en cas de résistance des victimes de la confiscation. Si la reprise s'opère moyennant une indemnité de rachat, c'est le procédé de l'échange imposé, impliquant de même, quoique avec une certaine atténuation, le vol, — l'indemnité étant arbitrairement fixée par le plus fort.

La reprise faite, comment procède encore le collectivisme ? Il organise le production dans une multitude d'établissements ou d'ateliers appartenant à la nation, ainsi que les machines et les matériaux de toute sorte qui y sont mis en œuvre. La totalité des produits est distribuée aux travailleurs, déduction faite de la somme nécessaire pour reconstituer les agents et matériaux de la production : chacun est rétribué en raison du nombre d'heures qu'il a employées au travail, mais sans qu'il soit tenu aucun compte de la nature de ce travail, partant de l'inégalité des réparations qu'il exige, selon qu'il est plus ou moins matériel ou intellectuel. C'est le procédé de l'échange imposé du travail contre des moyens de subsistance, aux conditions fixées d'autorité par la nation collectiviste.

L'anarchisme, comme le collectivisme, procède par la reprise des agents et matériaux de la production à leurs propriétaires. Mais, en cela plus radical que le collectivisme, il a recours exclusivement au procédé révolutionnaire de la confiscation, c'est-à-dire au vol. Seulement, ce procédé, il l'individualise. Chacun confisque ce qu'il peut confisquer des biens des classes propriétaires. Les anarchistes ont com-

pris toutefois que cette opération préliminaire et nécessaire peut exiger l'association des forces individuelles. Mais c'est une association libre. Les compagnons s'associent d'abord librement pour s'emparer des agents productifs ; ils demeurent ensuite non moins librement associés pour produire. Ce qu'ils ont produit forme un « tas » dans lequel chacun puise, toujours librement, selon ses besoins. Tel est l'anarchisme ou le communisme anarchique.

Est-il nécessaire de dire que cette conception suppose une ignorance enfantine de la nature humaine ? Dans la société actuelle, l'individu est obligé de fournir en échange des produits ou des services dont il a besoin une somme équivalente de produits ou de services, et c'est la concurrence sous le régime de l'échange libre, qui détermine cette équivalence. Dans la société anarchique, c'est l'individu lui-même qui fixera librement la somme de travail qu'il jugera équivalente à celle des produits qu'il prendra au tas. Mais n'est-il pas trop évident qu'il cédera à son penchant naturel de diminuer la première et d'augmenter la seconde ? A défaut du régulateur de la concurrence, la société anarchique ne devra-t-elle pas fixer d'autorité le taux de l'échange, sous peine de voir promptement disparaître le tas ?

Le retour aux procédés primitifs d'acquisition des subsistances par le vol et l'échange imposé, voilà donc quel serait le résultat des systèmes socialistes, en admettant que ce recul économique fût possible. Si, comme nous avons essayé de le démontrer, les

maux dont souffrent actuellement les sociétés proviennent, pour la plus grande part, de la persistance de ces procédés d'acquisition, le progrès consiste, au contraire, à les faire disparaître, pour les remplacer dans toutes les branches de l'activité humaine par l'échange libre.

XV

Après avoir appartenu presque exclusivement à des aristocraties guerrières, les gouvernements du XIX[e] siècle sont tombés entre les mains d'une classe composée dans des proportions diverses de l'ancienne aristocratie guerrière et de la bourgeoisie possédante et dirigeante des entreprises industrielles. Entre ces deux rivales une lutte s'est engagée et n'a pas cessé de se poursuivre pour la prépondérance, jusqu'à ce que les progrès de l'industrie aient suscité un troisième larron, l'ouvrier des manufactures, dont le travail, en changeant de nature, avait développé les facultés intellectuelles. Alors, les deux fractions concurrentes de la classe gouvernante ont senti la nécessité de s'unir contre ce troisième concurrent, en suspendant jusqu'à nouvel ordre la lutte entamée entre elles, sous les dénominations de cléricalisme et de libéralisme, — quoique les cléricaux n'eussent pas plus de souci des intérêts religieux que les libéraux des intérêts de la liberté, et que les uns et les autres visassent simple-

ment la possession et l'exploitation du gouvernement. Il n'est pas douteux que la démocratie ouvrière finira par l'emporter, car la transformation industrielle qui l'a fait naître continue à s'opérer et finira par substituer, dans toutes les branches de l'activité humaine, la grande industrie à la petite. Mais au moment où nous sommes, la classe mi-partie militaire, mi-partie industrielle, en possession du gouvernement n'a pas cessé d'être la plus forte, et aussi longtemps qu'elle le sera, ni l'extension pacifique des droits politiques ni les révolutions violentes ne réussiront à lui enlever le pouvoir. Sans doute, une révolution pourrait le faire tomber accidentellement comme en 1848, entre les mains de la classe la plus faible mais une réaction et un coup d'État ne tarderaient pas à le restituer à la plus forte.

L'avénement politique de la démocratie ouvrière n'en est pas moins une simple question de temps, et, à moins qu'un changement radical ne survienne dans la mentalité de cette catégorie sociale, on peut prévoir l'usage qu'elle fera de la puissance investie dans la machinerie gouvernementale. De même que la bourgeoisie révolutionnaire de 1789 a commencé par confisquer les biens de la noblesse et du clergé, elle confisquera ceux de cette bourgeoisie capitaliste et s'emparera de la direction de l'industrie, en la remettant entre les mains de l'État socialiste. Cette exploitation du gouvernement au profit de la démocratie industrielle sera évidemment plus lourde encore qu'elle ne l'a été au profit de classes, non

moins avides peut-être mais moins nombreuses, et elle entraînera la ruine des nations socialisées.

L'imminence de cette ruine provoquera-t-elle une réaction qui mette fin à l'exploitation du gouvernement au profit d'une classe, au détriment de la nation, en faisant passer la production des services du gouvernement du régime de l'échange imposé à celui de l'échange libre [1] ? C'est le secret de l'avenir.

Mais ce progrès politique et économique ne pourra être réalisé qu'à la condition d'un progrès moral qui fasse assimiler l'exploitation de la force organisée du gouvernement aux procédés d'acquisition par la force et la ruse, condamnés par la conscience individuelle, interdits et punis par le Code.

Jusque-là le militarisme, l'étatisme et le protectionnisme, en attendant le socialisme, continueront à fleurir.

1. Ce que serait ce régime appliqué aux services essentiels du gouvernement, nous l'avons montré dans nos précédents ouvrages. Voir notamment les *Lois naturelles*.

VI

LE PROBLÈME COLONIAL

LE PROBLÈME COLONIAL

I

Si nous nous reportons à l'état du monde, avant l'établissement de la domination romaine, nous constaterons comme de nos jours l'existence d'une multitude de sociétés, inégalement avancées en civilisation. Seulement ces sociétés se différencient des nôtres d'abord en ce qu'elles n'ont entre elles que des relations peu nombreuses et intermittentes, ensuite, en ce que les plus industrieuses et les plus riches sont continuellement menacées de destruction ou d'asservissement par celles qui sont moins avancée dans les arts de la production mais qui possèdent à un haut degré les aptitudes guerrières. Comme les nôtres, elles se font concurrence pour l'acquisition des subsistances. Mais le mode d'acquisition n'a pas cessé d'être le meurtre et le vol; il met en œuvre l'industrie de la destruction et donne la victoire aux sociétés les

mieux pourvues des facultés de combat, partant les plus aptes à la pratique de cette industrie : elles s'emparent des moyens de subsistance qui sont l'objet et le prix de la lutte, soit qu'elles se bornent au pillage des articles de consommation alimentaire et des autres biens mobiliers, soit qu'elles confisquent les terres et les immeubles et réduisent les vaincus en servitude pour exploiter d'une manière permanente leurs forces productives. A la longue, le peuple romain, mieux pourvu que ses concurrents des facultés de combat, réussit à les vaincre et à les asservir. L'empire romain engloba l'ensemble des Etats que la supériorité de son industrie destructive lui avait acquis ; il ne laissa en dehors de sa domination que des contrées dont la conquête n'aurait pas couvert ses frais ou que leur éloignement rendait inaccessibles à une époque où les moyens de communication étaient encore à l'état rudimentaire. La concurrence, sous sa forme destructive de guerre, disparut pendant plusieurs siècles de l'intérieur du monde civilisé. Mais quel fut le résultat de cette disparition prématurée ? C'est que les facultés de combat des populations pacifiées trop tôt s'affaiblirent faute d'exercice, tandis qu'en dehors du monde romain, dans le nord de l'Europe et de l'Asie, les tribus de pasteurs et de guerriers, constamment en lutte, conservaient et développaient les leurs. Elles conquièrent l'empire romain et le morcèlent. La concurrence renaît aussitôt, à la fois entre les barbares qui se sont partagé les domaines politiques de

Rome et ceux qui se pressent derrière eux, Huns, Tartares, Arabes, Turcs, Normands, attirés par l'appât du butin recueilli par leurs devanciers. La lutte se poursuit pendant des siècles, et elle finit, après de nombreuses alternatives de succès et de revers, par la victoire des peuples qui, à leurs qualités guerrières, entretenues et développées par une active concurrence, joignaient une discipline morale ravivée par le christianisme, des notions politiques et juridiques de gouvernement, des méthodes et un outillage de production, dont ils étaient redevables à des vaincus plus civilisés que leurs vainqueurs. Après avoir repoussé les invasions, ils voulurent, à leur tour, agrandir les domaines qu'ils avaient conquis, et ils débutèrent dans cette œuvre d'expansion par les croisades. Mais ils rencontrèrent chez les peuples guerriers, réunis sous la bannière du Croissant, une résistance qui les obligea à renoncer à des entreprises qui avaient fini par ne plus couvrir leurs frais.

Cependant, à partir des croisades et sous l'influence de cette extension de l'aire de la concurrence, des progrès s'étaient réalisés, qui allaient donner la prépondérance aux peuples appartenant à notre civilisation. L'invention de la poudre et des armes à feu a exercé sous ce rapport une influence décisive, en modifiant, à l'avantage des peuples civilisés, non seulement l'outillage de la destruction mais encore les conditions de sa création et de son emploi. Jusqu'à l'apparition des armes

à feu, l'armement des peuples civilisés n'avait point différé sensiblement de celui des barbares : l'un et l'autre n'exigeaient ni une avance considérable de capital ni la coopération des facultés morales, et, moins encore, celle de la science et de l'industrie. La quantité de capital fixe, investi dans le matériel d'une armée moderne, et la quantité de capital circulant nécessaire à la mise en œuvre de ce matériel, pourraient être évalués pour le moins au décuple de celui qu'exigeait l'outillage des armées de l'antiquité et du moyen-âge. Or, ces énormes quantités de capital, la production et l'épargne des peuples civilisés seules peuvent les créer et les accumuler. D'un autre côté, la mise en œuvre de cet outillage perfectionné ne demande pas seulement de la vigueur et du courage purement physiques, il exige des qualités intellectuelles et morales qui sont, exclusivement, les produits de la civilisation. De là, la supériorité écrasante que les peuples civilisés ont acquise dans l'industrie de la destruction comme dans les autres, et qui, après les avoir mis, d'une manière définitive, à l'abri des invasions des barbares, leur a permis d'envahir, à leur tour, les régions du globe occupées par les barbares ou par les peuples arriérés. Encore fallait-il cependant qu'ils pussent surmonter l'obstacle des distances, et, notamment s'ouvrir les grandes routes des océans et s'y diriger. L'invention de la boussole et les progrès des sciences nautiques leur en fournirent les moyens. Munis de ces instruments et des connaissances indispensables, ils com-

mencèrent, au XIV[e] siècle, l'exploration et la conquête des régions du globe qui leur étaient demeurées jusqu'alors inaccessibles.

A quel mobile obéissaient les aventuriers qui entamaient cette œuvre d'expansion de la civilisation? Le mobile dominant était le même que celui qui poussait naguère les Barbares à envahir les domaines des peuples civilisés, c'était le besoin d'acquisition des subsistances, et ce besoin ils le satisfaisaient comme avaient fait les Barbares, par le procédé qui leur paraissait le plus avantageux, c'est-à-dire, sauf de rares exceptions, par le procédé primitif du meurtre et du vol. Le besoin religieux de convertir les idolâtres à la foi chrétienne n'avait point l'influence qu'on lui a prêtée plus tard. Peut-être faut-il attribuer une certaine part à la curiosité, mais à une curiosité matériellement stimulée par l'appât du gain et nullement par l'amour de la science. Quant au besoin philanthropique d'élever la condition morale et matérielle de la portion de l'espèce humaine demeurée en dehors de la civilisation, il n'existait à aucun degré, et s'il est né plus tard il est demeuré stérile, trop souvent même nuisible.

Si l'on fait le compte de cette invasion des peuples civilisés et de leur établissement dans les autres régions du globe, on trouvera, en regard de l'actif de ce compte, un passif énorme, provenant du procédé barbare qui a été mis en œuvre par les envahisseurs. Étant donné l'état moral des peuples civilisés du XV[e] au XVIII[e] siècle, on comprend, sans

doute, que l'occupation et l'exploitation des régions nouvellement découvertes, n'aient pu être opérées autrement, mais on peut se demander si cette occupation accomplie par le procédé primitif du meurtre et du vol, et cette exploitation mise en œuvre par l'asservissement des indigènes et l'échange imposé, ont été utiles ou nuisibles à l'espèce, si elles ont fait avancer ou reculer la civilisation générale.

En Amérique, la conquête européenne a incontestablement fait rétrograder les populations autochtones. Les Indiens du Pérou et du Mexique qui ont survécu aux massacres des premiers temps de l'invasion, ont été réduits à une condition morale et matérielle inférieure à celle qui leur était acquise auparavant, et il en a été de même des tribus de chasseurs et de guerriers qui occupaient la plus grande partie des deux Amériques. En Afrique, les découvertes et les conquêtes des Européens ont été, moins encore qu'en Amérique, avantageuses aux indigènes. Pendant trois siècles, les esclaves ont été le principal, sinon l'unique article que les Européens aient demandé à l'Afrique, et on ne saurait dire que ce commerce ait contribué à élever le niveau moral et à augmenter le bien-être matériel des populations du continent noir. En Asie, les gouvernements établis par les Européens étaient plus lourds encore que ceux auxquels ils se substituaient. Aux anciens impôts, ils ajoutaient les taxes du système colonial, perçues au profit des industriels et des commerçants privilégiés de la métropole.

Il n'est donc que trop évident que l'invasion et l'occupation européenne des autres régions du globe par les procédés du vol et de l'échange imposé ont été une cause de destruction ou de recul des races conquises et assujetties.

En revanche, cette invasion et cette occupation ont ouvert un immense débouché au travail, au capital et aux produits des populations de l'Europe ; elles leur ont procuré de nouveaux articles de consommation, tels que le tabac, le thé, la pomme de terre, ou des articles auparavant moins abondants, tels que l'or et l'argent, les pierres précieuses, le sucre, le café. Si l'on songe à l'immensité des ressources naturelles des régions qu'ont ouvertes aux peuples appartenant à notre civilisation les Vasco de Gama et les Christophe Colomb, à l'étendue du débouché qu'ils ont procuré à la production, aux produits abondants qu'ils ont mis à la disposition de la consommation, on portera fort haut le service que ces hardis aventuriers ont rendu à la variété, sans contredit, la plus active et la plus capable de l'espèce. Mais cet actif de leurs découvertes a été singulièrement amoindri par les procédés de la conquête et de l'exploitation des pays conquis. En Amérique, la mise au pillage des richesses du Mexique et du Pérou a valu, d'abord, aux conquistadores espagnols, des bénéfices amplement rémunérateurs, mais ces bénéfices du meurtre et du vol ne pouvaient être qu'accidentels et temporaires. Ils ont enrichi les pillards, mais sans élever le ni-

veau de leur moralité. Ceux qui sont revenus dans la métropole y ont importé, avec les fruits du pillage, les habitudes de déprédation et de gaspillage qu'engendre ce mode d'acquisition de la richesse. Ceux qui se sont établis en Amérique et qui se sont partagé le sol après avoir fait main basse sur la richesse mobilière, ont conservé et légué à leurs descendants les mœurs de la conquête. Ils ont été la souche d'une aristocratie oisive, qui faisait exploiter ses domaines par des intendants, des péons ou des esclaves africains. Ces descendants des conquistadores ont constitué, dans les colonies émancipées du joug de la métropole, une classe de politiciens belliqueux qui se disputent à main armée l'exploitation des fonctions gouvernantes.

Cependant le gouvernement et la classe dominante de la métropole voulaient avoir leur part dans les bénéfices de l'exploitation de l'immense empire que des aventuriers audacieux leur avaient acquis. Toutes les fonctions du gouvernement des colonies furent, en conséquence, réservées aux natifs d'Espagne, et le commerce colonial fut concédé moyennant finances à un nombre limité de marchands, avec défense aux colons d'acheter et de vendre autrement que par leur intermédiaire. La couronne établissait, en outre, sur les produits du sol et du sous-sol, des impôts dont elle fixait elle-même l'assiette et le taux. Tel a été le système colonial de l'Espagne, et, sauf quelques atténuations, celui des autres nations qui ont étendu, à sa suite,

leur domination sur le nouveau monde. Quels bénéfices ont-elles tiré de ce système? Aussi longtemps que les colonies d'Amérique sont restées en leur possession, elles ont fourni un riche débouché à la classe des fonctionnaires militaires et civils, et à celle des marchands investis du privilège du commerce colonial, sauf à en partager les bénéfices avec les personnalités influentes qui les leur procuraient. En revanche, la possession des colonies a été ruineuse pour la multitude qui supportait les frais des guerres incessantes dont elles étaient l'objet. Est-il nécessaire d'ajouter que les exactions et la corruption des fonctionnaires qui allaient chercher dans les colonies une fortune rapide, et les bénéfices exorbitants, maculés de pots de vin, des négociants privilégiés étaient des sources abondantes de démoralisation, qui se répandaient des sommets de la société jusque dans ses régions les plus basses?

Les bénéfices des établissements des Européens en Afrique provenaient presque uniquement de la traite des nègres. Ils enrichissaient les armateurs de Nantes, de Liverpool et de Boston, et procuraient un débouché aux articles d'échange, spiritueux, armes dites de traite, étoffes communes, verroteries, tout en fournissant un appoint de frêt à la marine marchande, mais ces bénéfices, d'ailleurs limités, suffisaient-ils à compenser les effets démoralisateurs de la traite?

En Asie, le but que poursuivaient les Européens était le même qu'en Amérique et en Afrique, sa-

voir l'acquisition de la richesse, soit par le pillage, soit par l'asservissement et l'exploitation des indigènes. Mais ils y rencontraient des États mieux organisés et plus capables de se défendre. Ils durent respecter les plus puissants ou les moins accessibles, le Japon, la Chine et ses dépendances. Ils s'emparèrent facilement de quelques-unes des îles de l'Océan Indien, et se disputèrent la conquête de l'Inde. Des compagnies s'organisèrent pour exploiter à la fois le gouvernement et le commerce des pays conquis, mais les conflits dans lesquels elles étaient engagées et la protection onéreuse de leurs gouvernements entraînèrent la ruine de la plupart d'entre elles. La Compagnie anglaise des Indes seule continua de subsister et à donner des dividendes à ses actionnaires jusqu'à ce que le gouvernement crut trouver profit à l'exproprier en 1838.

En définitive, toutes ces entreprises de conquête, d'exploitation politique et de commerce privilégié coûtèrent aux nations qui s'y engagèrent plus qu'elles ne pouvaient leur rapporter. Si elles enrichirent un petit nombre de fonctionnaires militaires et civils, d'industriels et de commerçants privilégiés, elles imposèrent à la multitude des contribuables le lourd fardeau des guerres coloniales et aux consommateurs le tribut du monopole. Aussi la passion des explorations et des conquêtes coloniales qui s'était emparée des âmes à la fin du XVe siècle, alla-t-elle se refroidissant graduellement pour faire place, au XVIIIe siècle, à un mouvement de réaction. L'échec

désastreux du système de Law, fondé sur un véritable *trust* colonial, ne manqua pas d'accélérer ce mouvement. L'indifférence succéda à l'enthousiasme et le dédain de Voltaire pour les quelques arpents de neige du Canada était l'expression du sentiment général. Le gouvernement français refusa à Dupleix les ressources nécessaires pour enlever aux Anglais la possession de l'Inde, et l'Angleterre elle-même se résigna à la perte de ses colonies de l'Amérique du Nord, sans avoir fait aucun effort sérieux pour les conserver. La réaction provoquée par les résultats insuffisants ou négatifs des entreprises de conquête et d'exploitation des régions occupées par les races de couleur fut ensuite secondée par le mouvement libéral et pacifique qui entraîna les esprits à la fin du XVIIIe siècle, et que les excès de la Révolution française devaient faire avorter. Le régime de servitude et d'arbitraire qui était devenu insupportable dans la métropole, se retrouvait, encore aggravé, dans les colonies. On en poursuivit donc la réforme jusque dans les régions les plus reculées du globe, et les réformateurs réclamèrent, avec l'émancipation des blancs, celle des nègres. Enfin, les guerres de la Révolution et de l'Empire allaient bientôt détourner les esprits des entreprises lointaines, aussi bien que des réformes humanitaires, et le mouvement d'expansion par les procédés du meurtre, du vol et de l'asservissement qui s'était arrêté au commencement du XVIIIe siècle, ne devait prendre un nouvel essor qu'à la fin du XIXe siècle.

II

Les mêmes influences qui ont encouragé chez les nations appartenant à notre civilisation, le développement du militarisme, de l'étatisme et du protectionnisme, ont agi pendant la seconde moitié du XIXe siècle pour déterminer la reprise du mouvement d'expansion, abandonné dans le siècle précédent. Les révolutions et les réformes politiques, en annexant à l'oligarchie affaiblie de l'ancien régime une classe nombreuse, riche et en possession de la puissance attachée à la richesse, ont rendu les gouvernements modernes, incomparablement plus forts que leurs devanciers. En même temps l'augmentation de la richesse et le développement du crédit, résultant des progrès extraordinaires des industries productives, ont accru les ressources que leur fournissent, non seulement les contribuables actuels, mais encore les contribuables futurs. Ils ont pu donner une satisfaction plus ample aux intérêts de la classe gouvernante dont ils sont les mandataires. Comme sa devancière, cette classe a pour débouché préféré les fonctions militaires et civiles. Ses intérêts sont militaristes et étatistes non moins que protectionnistes. Sous la pression de ces intérêts les plus forts, les gouvernements ont développé leurs appareils de destruction, tandis que les risques auxquels ces appareils étaient destinés à pourvoir allaient diminuant, et ils ont étendu, de même, leur intervention dans le domaine de l'activité privée

à mesure que celle-ci devenait plus capable de s'en passer.

Au lieu donc de hâter la fin d'un état de guerre auquel la prépondérance décisive des nations qui demandent leurs moyens de subsistance à l'échange libre a enlevé sa raison d'être, l'accession d'une nouvelle couche sociale aux fonctions gouvernantes a amené une recrudescence d'activité à l'industrie de la destruction. Une part croissante des produits des impôts et des emprunts a été employée au développement de ses appareils et à leur mise en œuvre, et tandis que le régime du travail forcé était aboli dans l'ensemble des industries productives, il était étendu et aggravé pour assurer le recrutement à bon marché, sinon gratuit, de l'industrie destructive. La faculté du rachat de cette sorte de corvée, la plus dure de toutes, d'abord, et plus tard, la diminution des deux tiers de sa durée, ont toutefois allégé cette charge pour la classe gouvernante, à laquelle appartiennent, presque en totalité, les emplois de la hiérarchie professionnelle de cette industrie. Et cette hiérarchie professionnelle constitue aujourd'hui, comme elle constituait autrefois, une corporation dont la guerre augmente la puissance et les profits. C'est un intérêt influent auquel les gouvernements doivent donner satisfaction et ils y sont d'autant plus portés que, dans toutes les monarchies du vieux monde et dans la plupart des républiques du nouveau, le chef du gouvernement est issu de l'ancienne caste militaire. L'état de guerre s'est ainsi prolongé artificiel-

lement après avoir perdu sa raison d'être, et sa consommation d'hommes et de capitaux a été même dix fois plus considérable au XIXe siècle qu'elle ne l'avait été au XVIIIe. Cependant la guerre entre les peuples civilisés est devenu tellement coûteuse et dommageable, tant par les énormes capitaux qu'elle dévore que par la perturbation qu'elle apporte dans l'immense machinerie de la production divisée et de l'échange internationnalisé que les gouvernements les plus militaristes eux-mêmes commencent à la redouter. Ils ont cherché, en conséquence, à satisfaire à moindres frais les intérêts engagés dans l'industrie destructive, et ils ont entrepris à nouveau la conquête des régions du globe occupées par les peuples demeurés en dehors de notre civilisation. La France avait débuté déjà, dans cette œuvre d'expansion, par la conquète de l'Algérie, mais c'est après que la guerre de 1870 eût montré dans toute son étendue, le péril politique et financier des guerres entre les grandes puissances, qu'il y a été suppléé par les entreprises de conquète des domaines des races dites inférieures. La Chine a été envahie et mise à rançon, l'Indo-Chine a été conquise et assujettie, le continent noir a été partagé avant même d'avoir été entièrement exploré, et cette remise en vigueur du mode primitif d'acquisition des subsistances par le vol et le meurtre a procuré un débouché incontestablement avantageux à la hiérarchie professionnelle de l'industrie de la destruction. Les guerres entreprises contre les peuples arriérés dans cette industrie ne

présentent que de faibles risques, tout en procurant aux appétits de meurtre et de rapine une satisfaction supérieure à celle que leur fournissent les guerres entre les peuples civilisés. Les lois de la guerre et le contrôle de l'opinion qui protègent dans quelque mesure la vie et les biens des populations inoffensives, ces lois sont sans effet en dehors du domaine de la civilisation, et le contrôle de l'opinion publique est nul. Dans la dernière guerre de Chine, les armées alliées ont pu lâcher bride impunément à tous les appétits de la bête humaine[1].

C'est que le mode d'acquisition des subsistances par le vol et le meurtre comporte toujours les mêmes procédés. Il est pratiqué aujourd'hui par les armées civilisées dans les invasions des régions occupées par les peuples moins forts, comme il l'était par les hordes barbares qui envahissaient les domaines des peuples civilisés avant que ceux-ci fussent devenus les plus forts. L'objectif est le même : c'est le profit. Dans le cas d'une invasion qui n'est pas suivie d'une exploitation permanente, le profit consiste dans le pillage et dans l'imposition d'une rançon sous la forme d'une indemnité de guerre ; dans le cas d'une conquête et d'une prise de possession, le profit réside dans la confiscation d'une partie du sol et dans les impôts établis sur la population assujettie[2].

A ne considérer que les intérêts de la hiérarchie professionnelle des armées, les entreprises de cette

1. Appendice. Note I.
2. Appendice. Note K.

sorte sont visiblement avantageuses. La solde de campagne est doublée et augmentée des parts de prise, sans parler des menus profits du pillage. Si la guerre est suivie d'une prise de possession permanente, le pays conquis demeure sous le régime militaire jusqu'à ce que la population soit complètement soumise, et ce régime confère à ceux qui l'exercent un pouvoir discrétionnaire sur les personnes et sur les choses. Aux fonctionnaires militaires succèdent les fonctionnaires civils, et à ceux-ci encore, les conquêtes coloniales procurent des avantages exceptionnels. En premier lieu, dans un pays occupé par une race dite inférieure, les fonctions dirigeantes de l'administration sont exercées en totalité par les conquérants ; ils ne sont pas obligés de les partager avec la classe des fonctionnaires indigènes : c'est un débouché dont ils ont le monopole. En second lieu, les fonctions administratives d'une colonie ne fournissent pas seulement des appointements plus élevés que celles de la métropole, elles laissent une marge plus ample à l'esprit de domination et à tous les appétits auxquels il donne carrière. Enfin, les établissements coloniaux procurent un débouché à l'abri de la concurrence aux intérêt protectionnistes, aussi bien qu'aux intérêts militaristes et étatistes. On sait que l'Angleterre seule a renoncé à y protéger ses produits contre la concurrence étrangère.

Mais quels sont les résultats de ce système au point de vue de l'intérêt général des nations conquérantes d'abord, des peuples conquis ensuite ?

Si l'on dresse le bilan des entreprises de guerre et de conquête des peuples civilisés et de leurs établissements dans les autres parties du globe, on trouvera que ce bilan s'est soldé en perte au XIXe siècle, plus encore que dans les siècles précédents. Plus encore, disons-nous, car, sous l'ancien régime, la faiblesse des gouvernements et l'insuffisance de leurs ressources opposaient encore quelque obstacle à leurs entreprises coloniales; ils abandonnaient même, le plus souvent, la fondation et la gestion politique aussi bien que l'exploitation commerciale des colonies à des compagnies particulières, tandis qu'ils se réservent généralement de nos jours le monopole de ce genre d'entreprises.

Malgré les charges dont les gouvernements colonisateurs accablent les populations assujetties à leur domination, les budgets des colonies et des protectorats se soldent en déficit. Le gouvernement de l'Algérie, par exemple, coûte chaque année une trentaine de millions aux contribuables de la métropole, et celui des autres colonies une centaine de millions, sans compter la somme que les frais de défense et d'agrandissement de ce domaine colonial ajoutent aux budgets de la guerre et de la marine. En apparence, l'empire colonial de l'Angleterre coûte moins cher aux contribuables : le budget du département des colonies de l'Angleterre est insignifiant en comparaison de celui de la France ; mais il en est tout autrement des budgets de la guerre et de la marine. Ceux-ci pourraient être réduits au moins de

moitié si l'Angleterre n'avait pas à pourvoir à la protection d'un domaine épars dans toutes les parties du globe. En revanche, les possessions coloniales fournissent un débouché aux produits de l'industrie et aux travailleurs surabondants de la métropole. Mais, même en Angleterre, l'augmentation des frais de la production, causée par le coût de la conquête et de la conservation des colonies, élève les prix, de manière à enlever à l'industrie sur les marchés étrangers, et même sur le marché intérieur, une clientèle plus nombreuse que celle qu'elle trouve dans les colonies. Quant aux émigrants, à l'exception de ceux qui y sont attirés par des subventions dont les contribuables font les frais, ils se portent de préférence dans les pays indépendants de leur métropole : les Irlandais vont aux États-Unis, les Allemands, les Français et les Italiens dans les différents États de l'Amérique du Nord et du Sud. Si donc les intérêts militaristes, étatistes et protectionnistes de la classe gouvernante trouvent un profit dans le débouché que les colonies ouvrent aux fonctionnaires militaires et civils et dans le marché qu'elles réservent à un petit nombre d'industries privilégiées, ce profit est compensé et au-delà par les charges que la conquête et la conservation d'un domaine colonial infligent à la masse de la nation. Au point de vue moral, le dommage que cause l'emploi renouvelé des procédés d'acquisition des subsistances par le meurtre, le vol et l'échange imposé aux dépens des populations conquises et asservies, ce dommage

moral est peut-être supérieur encore au dommage matériel. Officiers, soldats et fonctionnaires contractent dans les colonies les vices inhérents à la pratique de la conquête et de la domination, et ces vices qu'ils rapportent dans la métropole, y affaiblissent d'autant la moralité générale.

Ces procédés d'acquisition des subsistances aux dépens des races trop faibles pour résister aux appétits de pillage et d'exploitation des peuples civilisés, devenus les plus forts ont pour résultat naturel d'engendrer dans l'âme des vaincus la haine des vainqueurs. En Chine, les massacres et les pillages qui ont marqué chaque fois l'invasion des barbares de l'Occident, leur mépris insolent pour les lois et les coutumes d'un peuple sur lequel ils ne l'emportent que dans l'art de la destruction, considéré par lui comme inférieur, ont fait succéder au sentiment de bienveillance avec lequel les Européens avaient été accueillis à l'origine, ceux de la plus violente antipathie. Et, nulle part, les conquérants n'ont su réconcilier avec leur domination les populations qu'ils y assujettissaient. Ils ont semé partout la haine de la race blanche, et l'horreur du joug qu'elle fait peser sur ses sujets. Sans doute, cette haine est actuellement impuissante, car la race blanche est la plus forte. Mais le sera-t-elle toujours? Elle n'es pas la plus nombreuse, et un moment peut venir où les races qu'elle exploite et qu'elle opprime tourneront contre cette aristocratie avide et insolente de l'espèce les armes qu'elle a employées à les asservir.

III

Que le mouvement d'expansion des peuples les plus avancés en civilisation dans les régions du globe occupées par les races inférieures ou arriérées soit conforme à l'intérêt général et permanent de l'espèce, cela ne saurait être contesté. Seulement, cette conformité ne peut exister qu'à la condition que les entreprises d'expansion créent plus de forces qu'elles n'en détruisent. Or, nous venons de voir que le mode d'expansion par la conquête et l'assujettissement, autrement dit par le meurtre et le vol, aboutit à un résultat contraire, que, s'il est avantageux à une minorité gouvernante qui demande ses moyens de subsistance à l'impôt, c'est aux dépens de la multitude gouvernée qui fournit l'impôt, et que le profit de l'une ne compense pas la perte de l'autre; enfin, que le procédé de la conquête et de l'assujettissement diminue, au détriment de l'espèce, la somme des forces vitales investies dans les races conquises et assujetties. En vain prétendra-t-on qu'il est utile que les races les plus faibles cèdent la place aux plus fortes : les races de couleur sont adaptées au climat, et, seules capables de fournir le contingent de forces nécessaires à la mise en valeur des richesses naturelles du sol. On peut les détruire, on ne peut pas les remplacer.

C'est au mode d'acquisition des subsistances par l'échange libre qu'il faut recourir si l'on veut résoudre utilement le problème de l'expansion de la

civilisation. Il s'agit donc de savoir si ce mode d'acquisition est praticable avec les peuples de race inférieure ou en retard et comment il doit être pratiqué. Qu'il soit praticable, l'expérience l'a de tout temps démontré. Dans n'importe quelle variété haute ou basse de l'espèce, l'individu a des besoins qu'il ne peut satisfaire que par le vol ou l'échange. Entre ces deux modes d'acquisition, il choisit celui qu'il juge le plus avantageux. Or, dans leurs rapports avec les peuples appartenant à notre civilisation, les autres peuples ont pu se convaincre qu'ils ne sont pas les plus forts, et, par conséquent, que le procédé de l'échange est plus productif et moins coûteux que celui du vol et du meurtre. Quand les Européens s'abstiennent eux-mêmes d'employer ce dernier procédé, quand ils donnent l'exemple du respect de la propriété et de la vie des individus auxquels ils ont affaire, ils les décident sans peine à pratiquer l'échange. Si, chose rare! ils se font scrupule de confisquer les terres des indigènes, ils trouvent aisément à en acheter à vil prix plus qu'ils n'en peuvent exploiter; s'ils consentent à payer un salaire librement débattu au lieu de recourir à la corvée, il est rare qu'ils ne puissent se procurer toute la quantité de travail dont ils ont besoin; il en est de même, si au lieu de réquisitionner les subsistances qui leur sont nécessaires, ils se résignent à les acheter.

Mais la substitution du mode d'acquisition par l'échange libre aux procédés actuellement en vigueur

de la conquête et de l'assujettissement implique, avant tout, la suppression de l'intervention des gouvernements en matière d'expansion commerciale ou coloniale. Examinons comment, en l'absence de cette intervention, les choses pourront se passer.

Les entreprises d'acquisition des subsistances par l'échange libre, dans les contrées demeurées en dehors de notre civilisation, peuvent avoir pour objet, d'une part, le commerce, d'une autre part, l'exploitation régulière des richesses naturelles. Le commerce ne comporte que l'établissement de simples comptoirs d'échange, auxquels suffit une faible étendue de terres qui peuvent être généralement acquises à bon marché. La police et la défense d'un comptoir uniquement commercial ne demandent pas un grand déploiement de forces. Les commerçants peuvent y pourvoir eux-mêmes ou confier ce service accessoire à une société particulière d'assurance de la vie et de la propriété individuelles.

Des entreprises individuelles ou de petites associations peuvent suffire à la fondation et à l'exploitation de ces comptoirs d'échange libre. Il en est autrement de la colonisation proprement dite. L'exploitation des richesses agricoles ou minières d'une contrée occupée par des races inférieures ou arriérées nécessite la constitution de sociétés disposant d'un capital considérable. Mais l'acquisition des terres nécessaires à ce genre d'entreprises peut être faite à moins de frais par l'échange libre que par la confiscation et les luttes qu'elle engendre avec

les indigènes. Cependant, il ne suffit pas d'acquérir un domaine de colonisation plus ou moins vaste ; il faut créer des voies de communication et assurer la sécurité des colons contre les atteintes à leur propriété et à leur vie. S'il existe dans la contrée où la société a fondé son établissement des races guerrières accoutumées à demander leur subsistance au vol et au meurtre, la sécurité de l'entreprise et de son personnel exige l'emploi d'une force destructive bien supérieure à celle qui peut suffire à la protection d'un simple comptoir de commerce. Il faut remarquer toutefois que telle est aujourd'hui la puissance de la machinerie de destruction des peuples civilisés qu'un petit nombre de professionnels exercés à sa mise en œuvre peuvent avoir raison d'une nuée de barbares. D'ailleurs, les agressions auxquelles les entreprises de colonisation sont en butte en Afrique, par exemple, ont presque toujours pour cause l'emploi du procédé du meurtre et du vol que font d'habitude ceux qui les possèdent et les dirigent pour agrandir leur domaine ou augmenter leurs profits, en prélevant sur les populations indigènes des impôts en échange desquels ils ne leur rendent aucun service. Ils créent eux-mêmes par leur avidité les risques qu'ils subissent. S'ils se montraient plus respectueux du bien d'autrui, le soin de la sécurité de leur domaine ne leur imposerait qu'une charge légère, soit qu'ils y pourvussent eux-mêmes ou qu'ils contractassent avec une société d'assurance pour la fourniture de ce service. Avons-nous besoin de dire

qu'il leur en coûterait d'autant moins qu'ils se montreraient plus équitables dans leurs rapports avec les indigènes et qu'ils s'appliqueraient davantage à vivre en paix avec eux? Et il en serait ainsi si la métropole ne mettait point gratuitement à leur service son écrasante puissance destructive, dans les conflits qu'ils provoquent le plus souvent eux-mêmes, ou si ils ne pouvaient disposer, comme au Congo belge, du crédit d'une nation industrieuse et riche pour subvenir aux frais d'entretien de leur administration et de leur armée.

Des entreprises de commerce et de colonisation, sous un régime d'échange libre, n'ouvriraient, à la vérité, qu'un débouché étroit aux fonctionnaires civils et militaires, et elles ne procureraient aucun débouché privilégié aux industries incapables de progrès, mais elles résoudraient le problème de l'expansion de la civilisation, sans imposer aucune charge aux peuples soi-disant civilisateurs et sans exciter contre eux la haine légitime des victimes de la supériorité de leur capacité destructive. Ce serait, pour tout dire, à l'époque où nous sommes, la seule solution de ce problème, qui soit conforme à l'intérêt général et permanent de l'espèce, la seule solution utile et morale.

VII

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

LE PROBLÈME DU PROGRÈS ET DE LA DÉCADENCE

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

LE PROBLÈME DU PROGRÈS ET DE LA DÉCADENCE

I

Sous l'excitation du sentiment religieux, l'homme a conçu l'existence d'êtres plus puissants que lui, auxquels il attribuait la production des phénomènes qui frappaient ses sens. Ces êtres surnaturels, qui commandaient à la nature, il les concevait sur son modèle, avec ses appétits et ses passions, et aurait-il pu les concevoir autrement? Investis d'une puissance supérieure à la sienne, ils se comportaient à son égard comme il se comportait lui-même à l'égard des plus faibles. Ils usaient du droit du plus fort. Leurs relations avec lui étaient celles du maître et de l'esclave, du serf ou du sujet. Chaque tribu et plus tard chaque nation était appropriée à ses Divinités. Elles constituaient une caste propriétaire et gouvernante, à laquelle il fallait payer un tribut.

Dans les tribus anthropophages, on leur immolait des victimes humaines; dans les autres, on leur offrait du bétail, des fruits, des parfums; on leur bâtissait des logements en rapport avec l'idée qu'on se faisait de leur puissance, car elles ne pouvaient se contenter des demeures qui suffisaient à leurs sujets. Mais, avant tout, il fallait obéir aux lois qu'elles révélaient et aux commandements qu'elles transmettaient aux individualités que leur supériorité d'intelligence rendait aptes à cet office. Ces lois et ces commandements avaient pour objet la conservation de leur domaine, et par conséquent celle du peuple qui en tirait ses moyens de subsistance. Et de même qu'ils étaient émanés d'une intelligence surhumaine, ils étaient sanctionnés par des pénalités auxquelles nul ne pouvait échapper. Il ne fallait certainement rien moins que cette conception d'une puissance supérieure à celle des plus forts pour plier ceux-ci à l'obvation des règles nécessaires à la conservation des sociétés, aux charges et aux sacrifices qu'elles leur imposaient. C'est le sentiment religieux qui a été l'auxiliaire indispensable de l'intelligence dans ses luttes avec les appétits de la brute humaine. Il a été le générateur de la morale en apportant aux règles, dont l'observation et l'expérience avaient fait reconnaître la nécessité aux individualités les plus intelligentes des associations primitives, une autorité souveraine et une sanction irrésistible.

Partagé en nombreuses sociétés sous forme de troupeaux, de clans ou de tribus, probablement

issus d'autant de souches différentes et naturellement hostiles, en raison de leur mode primitif d'acquisition des subsistances, — le vol et le meurtre, — l'espèce humaine a possédé d'abord une véritable poussière de religions. Chaque troupeau, clan ou tribu avait la sienne. Mais lorsque le progrès du mode d'acquisition des subsistances eut permis à l'espèce de se multiplier, en substituant, au moins pour une grande part, l'échange au vol et au meurtre; lorsque les nations eurent succédé aux tribus, les religions subirent un double mouvement d'unification et d'expansion. Les religions des nations les plus fortes absorbèrent les autres et s'étendirent non seulement aux populations placées sous la même domination politique, mais encore à celles que rapprochaient les affinités morales et les liens économiques de l'échange. Chez les peuples en voie de civilisation, les religions générales succédèrent aux religions locales. En même temps, les concepts religieux s'élevèrent à mesure que la nature spirituelle de l'homme se dégagea de la servitude de ses appétits matériels. L'homme civilisa et moralisa ses dieux en se civilisant et en se moralisant lui-même. Le christianisme réalisa, sous ce rapport, un progrès décisif en remplaçant les divinités du paganisme, chez lesquelles prédominaient les instincts physiques, par une divinité sentimentale d'amour et de charité. Mais, dans le christianisme comme dans le paganisme et les autres religions, le concept du monde divin, de la constitution de son gouvernement et de

ses attributions, continua de se conformer aux notions existantes de la constitution des sociétés humaines et de leur gouvernement, ainsi que des phénomènes de la nature. Or. jusqu'à une époque récente, ces notions ont peu changé. Il y avait donc un accord à peu près complet entre les conceptions politiques et scientifiques et le concept religieux.

Après s'être successivement affaibli, cet accord a fini par se rompre. L'esclavage et la sujétion qui étaient les fondements de la constitution des sociétés et des gouvernements sont aujourd'hui en voie de disparaître, et avec eux s'effondrent les conceptions religieuses modelées sur les institutions sociales et politiques du passé. Plus encore que les progrès économiques et politiques qui ont modifié la constitution des sociétés et des gouvernements humains, les sciences physiques et naturelles ont discrédité les vieux concepts du monde divin en entamant le domaine du surnaturel. Toutes les fonctions matérielles qui étaient attribuées aux Divinités leur ont été enlevées et acquises au domaine rapidement croissant des lois naturelles. Mais si les Divinités ne jouent plus le rôle nécessaire que leur attribuaient les religions, si, comme l'affirmait Laplace. la science peut se passer de l'hypothèse de l'existence de Dieu. cette hypothèse désormais dépourvue d'utilité ne doit-elle pas être abandonnée? Le sentiment de vénération. de crainte et d'amour, qui a fait concevoir l'existence d'êtres supérieurs à l'homme. façonnant et gouvernant le monde, n'est-il pas sans

objet? Ne faut-il pas le laisser périr en cessant de l'alimenter ou le détourner d'un objet mensonger et chimérique, en remplaçant le culte d'une Divinité qui n'existe pas, par la religion de l'humanité, de la patrie ou bien encore du moi individuel, c'est-à-dire par le culte d'une réalité existante et tangible?

Mais si les sciences physiques peuvent se passer de l'hypothèse de l'existence de Dieu, en est-il de même de la morale? Le sentiment religieux et les concepts auxquels il a donné naissance dans tous les temps et chez tous les peuples ont-ils cessé de remplir une fonction nécessaire dans le gouvernement de l'individu et des sociétés? Voilà ce que nous avons recherché en étudiant le problème moral.

II

Considéré isolément, l'homme ne peut prolonger son existence jusqu'au terme assigné par la nature et assurer sa reproduction qu'à la condition de s'imposer certaines règles de conduite. Il doit se livrer au travail et endurer la peine qu'implique la recherche de la subsistance pour satisfaire non seulement ses besoins actuels, mais encore ses besoins à venir et ceux de sa progéniture. Ces devoirs constituent la matière de la morale. Ils ont pour objectif la conservation de l'individu et de sa descendance. Les individus qui sont incapables de les

remplir périssent et leur race s'éteint; ceux qui les remplissent subsistent et se multiplient.

Mais, comme le plus grand nombre des autres espèces, l'homme ne pouvait se dérober à la destruction dont le menaçaient les espèces plus fortes et mieux pourvues d'armes naturelles auxquelles il venait faire concurrence qu'à la condition de s'associer à ses semblables. Or, ces associations, ces sociétés, constituées sous l'impulsion du besoin impérieux de sécurité, ne pouvaient subsister à leur tour qu'à la condition que les associés s'assujettissent ou fussent assujettis à remplir une série de devoirs qui s'ajoutaient à ceux de l'individu envers lui-même et envers sa progéniture : devoir de contribuer dans la mesure de leurs forces et de leurs ressources à la conservation de l'association; devoir de s'abstenir de tout acte nuisible à leurs associés; devoir d'assistance mutuelle. Les sociétés au sein desquelles ces devoirs étaient le mieux fixés et délimités par la loi ou la coutume et le plus exactement remplis, où, par conséquent, il y avait le moins de forces perdues, l'emportaient sur les autres dans la lutte pour l'acquisition des matériaux de la vie, quel que fût d'ailleurs le mode d'acquisition de ces matériaux.

Les lois et les coutumes révélées et sanctionnées par les divinités constituaient la morale de chaque société. Elles lui étaient particulières et ne régissaient que ses membres. Le trait essentiel qui leur était commun, c'était l'interdiction entre eux du mode primitif d'acquisition des subsistances par le

vol et le meurtre. Mais ce mode d'acquisition devait continuer de subsister entre les sociétés aussi longtemps qu'il demeurerait plus avantageux qu'aucun autre. Il y avait donc deux morales : celle qui interdisait le vol et le meurtre, et celle qui l'autorisait, comme un mode d'acquisition légitime.

Nous avons vu comment ce mode d'acquisition a engendré celui de l'échange imposé, lorsque les progrès qui ont substitué aux industries destructives du premier âge les industries productives, eurent rendu l'assujettissement et l'exploitation permanente des vaincus plus avantageux que le massacre et le pillage. Les esclaves, serfs ou sujets, ne jouissaient pas du bénéfice des lois et coutumes de la société de leurs maîtres. A leur égard, ceux-ci n'étaient tenus à remplir aucun devoir, mais nous avons vu aussi que les maîtres remplissaient, sous l'impulsion de leur intérêt, les plus nécessaires de ces devoirs, ceux de la conservation de la population asservie ; comment ensuite de nouveaux progrès ont déterminé la substitution de l'échange libre à l'échange imposé dans l'intérieur de chaque société en le rendant plus avantageux aussi bien pour le maître que pour l'esclave, le serf ou le sujet ; comment enfin cette substitution a eu pour résultat l'unification des devoirs constitutifs de la morale dans l'intérieur de chaque société.

De même, à mesure que l'échange libre a franchi les frontières des sociétés en remplaçant le mode d'acquisition des subsistances par le vol et le meurtre, on a

assisté à l'extériorisation progressive de la morale. Sans doute, ce mode primitif d'acquisition est demeuré longtemps prédominant entre les peuples, et il n'a pas encore disparu. Il ne disparaîtra même que lorsqu'il aura complètement cessé d'être avantageux. Mais il ne l'était pas toujours même pour les peuples qui excellaient à le pratiquer. Il y avait des articles de consommation qui ne pouvaient être produits dans l'intérieur de leur domaine, et qu'il leur fallait bien tirer du dehors. L'expérience démontra qu'il était fréquemment trop coûteux de se les procurer par le pillage, qu'ils revenaient moins cher par l'échange. En conséquence, les rapports d'échange, d'abord confinés dans le domaine de chaque société particulière, s'étendirent et se multiplièrent au dehors. Mais l'extension de l'échange nécessitait celle de la loi fondamentale de la morale : le respect de la propriété, et, à plus forte raison, de la vie des échangistes. En outre, l'échange, par sa nature, établissait un lien de solidarité entre les échangistes : ils étaient intéressés à la conservation et à la prospérité l'un de l'autre, en raison du débouché qu'ils s'offraient l'un à l'autre. De là l'extension du devoir de s'entr'aider et de s'assister dans les calamités qui les atteignaient, devoir qui avait été auparavant limité aux membres de chaque société particulière. C'est ainsi que l'extension de mode d'acquisition des subsistances, substitué au vol et au meurtre dans les rapports des peuples, a déterminé l'extension de la morale en la rendant nécessaire.

De même encore, à mesure que ce mode d'acquisition est devenu plus productif, il a déterminé un progrès de l'application de la morale en rendant inutiles des pratiques qui étaient auparavant nécessaires à la conservation des sociétés : tel était le sacrifice des vieillards et des moins valides lorsque les moyens de subsistance ne suffisaient pas à la nourriture de la tribu ; telle était encore l'anthropophagie avant que l'élève du bétail eût assuré la subsistance des races carnivores mieux et à moins de frais que ne pouvait le faire la chasse à l'homme.

On peut en dire autant de la guerre et de l'esclavage. C'est leur utilité qui a fait leur moralité. Aussi longtemps que les peuples en voie de civilisation ont été menacés de destruction par les peuples arriérés qui continuaient à demander leurs moyens de subsistance au vol et au meurtre, la guerre a été utile à l'espèce, partant morale. Mais depuis que les peuples civilisés ont acquis, grâce aux progrès de leur puissance destructive et productive, la maîtrise incontestée du globe, la guerre d'utile est devenue nuisible, partant immorale, en ce qu'elle cause une dépense de forces qui ne procure plus aucun gain de sécurité.

De même enfin, les différentes formes de la servitude, esclavage, servage ou sujétion, ont été utiles partant morales aussi longtemps que les esclaves, serfs ou sujets demeuraient incapables de remplir d'eux-mêmes les devoirs nécessaires à la conservation des sociétés et par conséquent à celle de l'espèce.

Elles sont devenues nuisibles, partant immorales, d'une part, grâce au progrès de la capacité de se gouverner utilement soi-même, d'une autre part, grâce à d'autres progrès qui ont permis de pourvoir à l'insuffisance de cette capacité par une forme plus utile de la tutelle [1].

Car c'est l'utilité, autrement dit l'intérêt général et permanent de l'espèce, qui est l'objectif de l'ensemble des devoirs constitutifs de la morale, des lois ou coutumes qui les définissent, en commandent et en sanctionnent l'observation. Ces lois ou coutumes à leur tour ne répondent à leur objet qu'autant qu'elles sont conformes à la loi naturelle de l'économie des forces, qu'elles provoquent ainsi la production de la plus grande somme de forces utiles en échange de la moindre dépense ou déperdition. Elles ne s'appliquent qu'à une société particulière aussi longtemps que le mode d'acquisition des subsistances par le vol et le meurtre demeure prédominant entre les sociétés qui se partagent l'espèce. Elles s'étendent pour finir par s'appliquer à l'espèce entière à mesure que le mode d'acquisition par la production et l'échange libres associe et solidarise les échangistes, de manière à constituer entre tous les membres de l'espèce une société universelle.

L'intérêt général et permanent de l'espèce apparaît donc comme l'objectif moral de la conduite individuelle. C'est à cet intérêt supérieur que l'individu

1. Voir les *Notions fondamentales d'Économie politique*. Appendice. L'abolition de l'esclavage africain.

doit conformer ses actes. Mais il ne peut remplir ce devoir qu'à une condition : c'est de posséder la maîtrise de ses appétits et de ses passions. Or, cette maîtrise qui le distingue des créatures inférieures, l'homme n'en a point été pourvu à l'origine. Il a dû l'acquérir lui-même. Il peut l'acquérir par deux procédés, en développant et en fortifiant son être moral ou en affaiblissant son être physique. Seulement, l'emploi de ce second procédé, que le christianisme recommandait, sinon pour tenir lieu du premier, au moins pour lui servir d'auxiliaire, a pour effet une diminution de l'activité et de la puissance de l'homme. Il est ainsi en opposition avec l'objectif même de la morale. C'est donc au développement de son être moral que l'homme doit demander la force nécessaire pour se gouverner lui-même conformément à l'intérêt supérieur de conservation et de progrès de son espèce. Mais cette force indispensable au gouvernement de soi-même ne peut s'accroître que par l'exercice, par la lutte contre les passions et les appétits qui veulent se satisfaire sans se laisser arrêter dans leur impulsion par le frein de la loi morale. Car ce frein impose l'accomplissement de devoirs qui impliquent des peines et des sacrifices tandis que la satisfaction des appétits implique des jouissances. Qu'est-ce donc qui pourra déterminer l'individu à subir ces peines et à s'imposer ces sacrifices, sinon la certitude de s'épargner des peines ou d'obtenir des jouissances supérieures? Sans doute, l'accomplissement du devoir

procure une jouissance mais seulement à ceux qui possèdent la force nécessaire pour l'accomplir. Ceux qui ne la possèdent pas ne peuvent l'acquérir que par une lutte pénible. Cette lutte, qu'est-ce qui les déterminera à l'engager, sinon l'espoir d'une rétribution qui compense et au delà la peine? Cette rétribution, la religion seule peut la leur assurer, et voilà pourquoi elle est l'auxiliaire nécessaire de la morale.

III

En étudiant le problème économique, nous avons essayé de démontrer que la production et la distribution des matériaux de la vie s'opèrent de la manière la plus utile sous l'impulsion des lois naturelles de l'économie des forces, de la concurrence et de la valeur, que les désordres de la production et les inégalités de la distribution proviennent des obstacles naturels ou artificiels qui troublent l'opération de ces lois, et, en particulier, celle de la concurrence, que le remède aux maux que dénoncent les socialistes, consiste en conséquence non à supprimer l'opération des lois naturelles, chose impossible, mais à éliminer les obstacles qu'elle rencontre. Parmi ces obstacles, les plus nuisibles et, en même temps, les plus résistants sont ceux qui proviennent de la survivance du mode d'acquisition des subsistances par le vol, quand ce mode d'acquisition primitif est,

ou semble plus avantageux que celui de la production et de l'échange.

Le risque d'être dépouillé des fruits de son travail a de tout temps et partout découragé l'individu de produire, en affaiblissant ou en supprimant le mobile même de son activité : le mobile de la peine et du plaisir, autrement dit de l'intérêt. Ce mobile ne possède et ne déploie toute son énergie qu'à la condition que la liberté et la propriété des producteurs soient pleinement garanties. Mais, d'une part, les institutions qui les assurent ne répondant jamais qu'imparfaitement à leur objet, les entreprises de production demeurent toujours de ce chef grévées d'un risque plus ou moins élevé, et la prime nécessaire pour couvrir ce risque s'ajoute au montant des frais de la production, vers lequel gravite le prix des produits ou des services ; d'une autre part, sous l'influence même de la tendance au vol, les gouvernements assureurs de la sécurité ont, de tous temps et partout, élevé au-dessus du taux nécessaire la prime d'assurance, laquelle s'ajoute encore aux frais de la production des matériaux de la vie, et oblige ceux qui les consomment à dépenser une somme plus considérable de travail et de peine pour les obtenir.

A ces obstacles, insuffisance de la sécurité et exagération du prix dont on la paie, — qui ralentissent le développement de la production, la rendent précaire et l'enchérissent, — s'ajoutent d'autres obstacles, provenant encore de la tendance atavique au vol. Telles sont les barrières artificielles qui ont été subs-

tituées, sous l'influence de cette tendance, aux obstacles naturels pour entraver l'opération régulatrice de la concurrence, en restreignant l'étendue des marchés d'échange. Une perturbation profonde a été jetée ainsi dans la distribution des matériaux de la vie, la richesse s'est accumulée dans les mains d'une minorité d'entrepreneurs et de commanditaires de la production, aux dépens de la multitude des consommateurs, et il en est résulté un débordement de maux qui ont accablé les plus faibles, et qu'une observation superficielle a fait attribuer à la concurrence même.

Si l'on remonte à la source la plus abondante de ces maux, on la trouve dans la persistance atavique du mode d'acquisition des subsistances par le vol. C'est donc à l'élimination de ce mode d'acquisition naturellement incompatible avec celui de la production et de l'échange qu'il faut demander avant tout l'amélioration des conditions d'existence de la classe la plus nombreuse et la plns pauvre. Et ce progrès économique est subordonné au progrès moral.

IV

Le régime de tutelle obligatoire nécessité par l'insuffisance de la capacité morale de l'individu dans la période d'enfance de l'humanité s'est successivement modifié, en laissant à l'individu une plus grande

part de liberté. Dans les pays appartenant à notre civilisation, il a été affranchi du joug de l'esclavage et du servage. Il s'appartient à lui-même, il est son propre maître, mais sa liberté n'a pas cessé d'être restreinte tandis que sa responsabilité est devenue entière. S'il n'est plus le sujet d'une caste propriétaire et gouvernante de l'établissement politique, il l'est encore de la nation représentée par ses mandataires. Le gouvernement institué ou accepté par eux a conservé tous les droits sur la liberté, la propriété et la vie de l'individu que s'attribuait son devancier. Il n'a changé que la forme et le nom de l'appareil législatif, administratif et fiscal dont il a hérité. Cet appareil, dont des progrès de toute sorte ont accru la puissance, appartient nominalement à la nation, mais, en fait, il est toujours entre les mains de la catégorie sociale la plus forte, laquelle en use pour augmenter ses moyens de subsistance aux dépens des catégories plus faibles.

La solution du problème du gouvernement de sa vie et de celle des êtres dont il est naturellement responsable a été ainsi rendue plus difficile à l'individu appartenant à ces dernières catégories. Car, à la différence de l'esclave qui était nourri et entretenu par son maître, et du serf qui était protégé et assisté par son seigneur, il ne peut compter désormais que sur lui-même. A la vérité, une assistance publique a été organisée pour venir en aide aux moins capables, mais elle n'apporte qu'une faible compensation aux charges et aux restrictions qui rendent plus difficile

l'accomplissement des devoirs qu'implique la responsabilité.

A la difficulté provenant de ce que l'individu n'est pas entièrement libre tout en étant entièrement responsable s'en joint une autre résultant des progrès de l'industrie, qui ont multiplié les articles de consommation, et, par là-même, les tentations de goûter les jouissances qu'ils procurent. Il faut tenir compte de ces difficultés quand on apprécie le gouvernement de l'individu par lui-même. Elles expliquent, du moins pour une part, les défectuosités de ce gouvernement et les déperditions de forces vitales qui en sont la conséquence au détriment de l'individu, de la société et de l'espèce.

Sans doute, la cause principale et essentielle de l'imperfection du gouvernement individuel réside dans l'insuffisance de la capacité morale. Si cette capacité était aussi développée que le supposaient les promoteurs des réformes et des révolutions qui ont mis fin au régime de la tutelle obligatoire sous les formes de l'esclavage et du servage, l'individu résoudrait utilement le problème de son existence, en dépit des charges croissantes du gouvernement collectif, des restrictions au libre emploi des forces individuelles, et des tentations que multiplie le développement de la production ; mais l'expérience n'a que trop démontré que la puissance de l'homme sur lui-même n'a pas progressé du même pas que sa puissance sur les choses.

Si nous considérons l'ensemble des devoirs com-

mandés par la loi morale, nous serons obligés de constater combien ces devoirs sont incomplètement remplis, tant par le fait de l'insuffisance de la capacité de l'individu à les remplir que par l'imperfection des lois et des sanctions destinées à en assurer l'observation : les devoirs de l'individu envers lui-même subissent les effets délétères de la prédominance des appétits qui, en cherchant leur satisfaction dans l'ivrognerie et les autres formes de la débauche, affaiblissent les forces vitales, abrègent la durée de la vie et se répercutent sur les générations à venir; les devoirs de l'individu envers les êtres auxquels il donne le jour sont surtout affectés dans les classes supérieures par les mobiles intéressés qui déterminent les unions; dans les classes inférieures par la brutale avidité des parents qui exploitent hâtivement les facultés productives de leurs enfants ; enfin, ses devoirs envers ses semblables ont à compter avec les appétits qui l'excitent à se procurer des jouissances en rejetant sur autrui la peine au prix de laquelle elles s'achètent.

L'accomplissement des devoirs est l'objet des lois édictées par le gouvernement collectif des sociétés, la religion, l'opinion et la conscience individuelle; mais ces lois, d'ailleurs fréquemment en désaccord, sont-elles toujours conformes à la loi naturelle de l'économie des forces? Le sont-elles plus de nos jours qu'elles ne l'étaient dans le passé? Pour ne parler que des lois inspirées par le militatisme, l'étatisme, le protectionnisme et le socialisme, ne

sont-elles pas en opposition flagrante avec cette loi conservatrice de l'énergie vitale de l'espèce? Quant aux sanctions, elles se sont visiblement viciées et affaiblies : l'activité des gouvernements est employée à sauvegarder les abus de leur domination plutôt qu'à réprimer les atteintes portées à la liberté, et à la propriété individuelles; le désaccord croissant entre la religion et la science, en affaiblissant la foi, a diminué l'efficacité de la sanction religieuse, l'accroissement de la facilité des déplacements a permis beaucoup plus qu'autrefois d'échapper à la sanction de l'opinion ; enfin, la conscience individuelle subit l'influence déprimante de la prédominance des appétits sur les devoirs, chez la masse des individus incapables de se gouverner utilement eux-mêmes. Et de même qu'elle se fortifie par ses victoires, elle s'affaiblit par ses défaites. Le résultat, c'est une déperdition croissante des forces vitales de l'individu, de la société et de l'espèce.

Cette conséquence désastreuse de l'insuffisance de la capacité morale a provoqué la réaction à laquelle nous assistons contre le gouvernement individuel et le mouvement en faveur de la mise en tutelle de l'individu par l'État substitué au maître et au seigneur. Seulement l'expérience démontre que l'État est le plus incapable des tuteurs. C'est donc au développement de la capacité morale, et, au besoin à la tutelle libre, qu'il faut demander la solution du problème du gouvernement individuel.

V

Aux déperditions de forces vitales causées par les vices du gouvernement individuel s'ajoutent celles qui proviennent des vices du gouvernement collectif, les unes et les autres ayant la même source : l'insuffisance de la capacité morale.

Nous avons vu sous l'influence de quels progrès le système du gouvernement collectif s'est successivement modifié. Mais, en dépit de ces progrès, la morale des gouvernements n'a pas cessé de différer de celle des individus. La morale telle qu'ils la pratiquent non seulement à l'égard des autres sociétés, mais encore de leur propres membres, procède du mode primitif d'acquisition des subsistances par le vol et le meurtre, tandis que la morale individuelle procède de l'échange libre. Toutes les nations, représentées par leur gouvernement, ont conservé le droit de conquête, c'est-à-dire le droit d'acquérir un territoire meublé de sa population, par le procédé du vol et du meurtre; toutes ont conservé de même un pouvoir souverain et illimité sur la liberté, la propriété et la vie de leurs membres. Ce pouvoir s'est même étendu en fait sinon en droit par la généralisation de l'impôt aux dépens de la contribution.

Nous avons signalé la différence essentielle qui existait dans les anciennes sociétés entre la contribution et l'impôt. La contribution était la part proportionnelle de produits et de services que devait

chacun des membres de la société propriétaire de l'État au gouvernement chargé d'assurer sa sécurité intérieure et extérieure, et en échange desquels celui-ci à son tour lui devait ses services. C'était un contrat d'échange dont les conditions étaient tantôt ouvertement spécifiées et débattues, tantôt tacitement entendues. Mais il en était autrement de l'impôt. Le contrat d'échange qui donnait naissance à la contribution n'existait point entre les membres de la société propriétaire de l'État et la population asservie. Le propriétaire du domaine qui lui était échu en partage ne devait rien à ses esclaves, serfs ou sujets. Il était le maître de leur personne et des biens dont il leur octroyait la jouissance et il pouvait en user à sa guise. Il n'y avait aucun rapport entre les corvées, les redevances et les impôts en nature ou en argent qu'il exigeait d'eux et les services d'entretien, de protection et de sécurité qu'il lui convenait de leur rendre. Ces services, il les leur rendait non dans leur intérêt mais dans le sien. La règle économique qu'il suivait dans ses rapports avec eux consistait, d'une part, à s'emparer de toute la portion des fruits de leur travail qui n'était pas indispensable à leur conservation et à leur reproduction, autrement dit de la totalité du produit net de l'emploi de leurs forces productives, et, d'une autre part, à ne dépenser, pour leur entretien, leur assistance et leur sécurité que le minimun nécessaire, comme il faisait pour son bétail. C'était bien toujours un échange, mais qui excluait toute convention, et tout

débat entre les échangistes, et en cela l'impôt différait essentiellement de la contribution. Il dérivait de la conquête, et il pouvait être considéré comme une rançon de la vie de l'esclave, du serf ou du sujet. Dans la plupart des sociétés, le chef de la hiérarchie gouvernante, propriétaire du domaine particulier le plus important, ayant fini par s'assujettir tous les autres, l'impôt s'est généralisé aux dépens de la contribution. Et dans l'esprit du maître de l'État et de la hiérarchie gouvernante, il a conservé son caractère discrétionnaire : en d'autres termes, le gouvernement possède un droit absolu sur la vie et les biens de ses sujets, sans rien leur devoir en échange. La seule règle utile à suivre dans ses rapports avec eux consiste à ne point leur imposer des charges qui, en dépassant leurs forces productives, diminuent le produit de l'impôt, et, à employer une part suffisante de ce produit pour assurer leur conservation et, par conséquent, celle de l'établissement politique qui fournit des moyens de subsistance à son propriétaire et à l'armée de ses fonctionnaires militaires et civils.

Cependant, tandis que les associations propriétaires des établissements politiques continuaient à demander l'accroissement de leurs moyens de subsistance à la conquête, c'est-à-dire au vol et au meurtre, tandis que leurs membres s'appropriaient le produit du travail des populations assujetties, en ne leur laissant que la part de ce produit indispensable à leur conservation, les progrès des indus-

tries productives faisaient surgir entre les individus le mode d'acquisition des subsistances par l'échange libre. Quoique les propriétaires de domaines tirassent des industries agricoles et des métiers auxquels ils employaient leurs esclaves, serfs ou sujets, la plupart des articles de leur consommation, il y en avait un certain nombre qui ne pouvaient être produits chez eux et qu'ils se procuraient à moins de frais par l'échange que par le pillage. Ce mode d'acquisition ne manqua pas de se développer lorsque les propriétaires d'esclaves trouvèrent profit à remplacer la corvée en travail par la redevance en nature ou l'impôt en argent. Mais l'échange libre impliquait l'obligation de fournir un produit ou un service pour obtenir un autre produit ou service, et de cette obligation que ne comportait point le mode d'acquisition par le vol naissait la nécessité d'évaluer contradictoirement les produits ou les services offerts à l'échange. La valeur se réglait d'après les quantités réciproquement offertes et sous l'impulsion de la loi naturelle de la concurrence, elle tendait incessamment à s'équilibrer avec les frais de la production. Ainsi se répartissait de la manière la plus utile le profit de ce nouveau mode d'acquisition des subsistances.

Or, lorsque la classe qui demandait ses moyens de subsistance à l'échange libre devint nombreuse et puissante, elle entreprit d'appliquer ce procédé aux services du gouvernement. Elle commença à évaluer ces services et à en comparer la valeur à

celle des produits ou des services qu'elle fournissait en échange, et elle prétendit débattre le taux et les conditions de cet échange. Cette prétention, les gouvernements de l'ancien régime étaient obligés de la subir, en fait, lorsqu'ils se trouvaient trop faibles pour y résister, mais ils se refusèrent toujours à l'admettre en principe. De là une lutte qui aboutit, chez les nations les plus progressives, à leur dépossession et au transfert de leur souveraineté à la nation.

Qu'avaient à faire les réformateurs? Ils avaient à appliquer pleinement, puisqu'ils en étaient les maîtres, le procédé de l'échange libre aux services du gouvernement. Et cette application ne se heurtait à aucune difficulté insurmontable. Il s'agissait simplement de limiter les attributions du gouvernement aux services naturellement collectifs de la sécurité intérieure et extérieure de la nation, et de contracter pour la fourniture de ces services avec une maison ou une société réunissant les aptitudes et les ressources nécessaires, en spécifiant les conditions d'un contrat librement débattu et accepté des deux parts, et en déléguant des mandataires chargés d'en surveiller l'exécution, après en avoir réglé les conditions. Par cette application du principe de l'échange libre, l'individu, consommateur de sécurité, aurait pu désormais obtenir cet article comme tous les autres, au meilleur marché possible.

Les choses se seraient passées ainsi sans doute si la nation avait été « une » ou si les différentes classes

qui la composaient avaient possédé un étalon moral assez élevé pour subordonner leurs intérêts particuliers et temporaires à l'intérêt général, enfin, si elles avaient su exactement ce que demandait cet intérêt supérieur. Mais, à la fin du XVIIIe siècle, on n'avait à cet égard que des idées confuses, incertaines et contradictoires. Qu'était-ce qu'un gouvernement? Une agrégation de forces qui avait été jusqu'alors à la disposition d'une caste, à laquelle elle procurait honneurs et richesse. Les services qu'elle lui rendait ne pourrait-elle désormais les rendre à la nation devenue souveraine et maintenant en possession de tous les droits afférents à la souveraineté?

Mais les théoriciens révolutionnaires avaient beau proclamer l'unité de la nation, et supposer que les lois émanées de la sagesse de ses mandataires seraient désormais l'expression de l'intérêt général. les faits étaient en contradiction avec la théorie. Quoiqu'ils eussent décrété l'abolition des classes, la suppression de toutes les distinctions et inégalités légales entre la classe gouvernante et les classes jusqu'alors assujetties, les classes subsistaient, et la conscience des individus qui les composaient n'établissait pas une distinction suffisamment claire entre le mode d'acquisition par le vol et le mode d'acquisition par l'échange. Si les honnêtes gens répugnaient à s'enrichir par des procédés interdits par la loi, cette répugnance ne devait-elle pas disparaître lorsque ces procédés étaient autorisés, commandés même

par des lois émanées de la conscience nationale?

On s'explique donc que l'ancien régime de gouvernement ait subsisté à travers les révolutions. Cet organisme qui conférait à ceux qui le possédaient un pouvoir illimité sur la vie, la propriété et la liberté individuelles, a été enlevé à la caste fondatrice et propriétaire de l'Etat le jour où elle est devenue trop faible pour s'en assurer la conservation. Des associations désignées sous le nom de partis se sont constituées alors pour s'emparer du gouvernement vacant. Leur concurrence eût pu être utile si elles avaient eu pour objectif l'intérêt général de la nation. Tel était en effet le but affiché dans leur programme. Mais à ce but utile et moral il aurait fallu qu'elles subordonnassent les intérêts particuliers et temporaires des classes dont elles étaient issues, et qui voulaient se satisfaire quand même fût-ce aux dépens d'autrui. Dans les luttes qu'elles engageaient pour la conquête du gouvernement celle qui représentait les intérêts les plus forts devait naturellement l'emporter. Jusqu'à présent, ces intérêts prépondérants ont été, en premier lieu, ceux de l'ancienne oligarchie gouvernante qui demandait ses moyens de subsistance à l'exploitation de la propriété foncière et à l'industrie destructive de la guerre, en second lieu, ceux des propriétaires, des entrepreneurs ou des commandataires des entreprises industrielles. Dans la première, s'est recruté généralement le parti conservateur, dans la seconde, le parti libéral. La lutte s'est concentrée entre eux, avec des chances diverses;

mais non sans les obliger à se faire des contusions mutuelles, car ni l'un ni l'autre n'étaient assez forts pour s'assurer complètement la possession du pouvoir. Ils s'unissent aujourd'hui contre un troisième concurrent qu'a fait surgir le développement de la grande industrie : le parti ouvrier. Le militarisme, l'étatisme et le protectionnisme ont été le produit de la domination du parti conservateur et du parti libéral ; le socialisme sera celui du parti ouvrier. A les bien analyser, les uns et les autres sont des atavismes du mode primitif d'acquisition des subsistances par le vol et le meurtre. Entre ces formes de la main-mise sur le bien d'autrui qui vicient le gouvernement collectif et celles qui vicient le gouvernement individuel, on ne peut signaler qu'une différence : c'est que celles-là sont autorisées et celles-ci interdites par la loi. Mais les unes et les autres occasionnent, quoique à des degrés divers, des déperditions de forces au détriment de l'intérêt général et permanent de l'espèce et elles ont la même source : le retard du progrès moral sur le progrès matériel.

VI

L'histoire de la civilisation peut être partagée en deux grandes périodes. Dans la première, les peuples qui s'élèvent au-dessus de l'animalité, en substituant le mode d'acquisition des subsistances par l'échange au mode d'acquisition par le vol et le meurtre ne

constituent qu'une faible minorité et leur existence est continuellement menacée par les variétés de l'espèce auxquelles leurs aptitudes destructives rendent le vol plus profitable que l'échange. C'est seulement lorsque les plus intelligentes d'entre celles-ci eurent compris qu'il leur était plus avantageux d'assujettir les plus faibles et de les protéger au lieu de les dépouiller et de les détruire que la production put se développer et qu'aux tribus faméliques du premier âge succédèrent des nations nombreuses et riches. Les industries productives auxquelles étaient appliquées les populations assujetties donnant un produit net qui dépassait les exigences des besoins matériels de leurs maîtres, la civilisation put se développer avec la richesse. Mais cette richesse des nations en voie de civilisation était, à mesure qu'elle s'accroissait davantage, un appât plus tentant pour les tribus guerrières qui continuaient à demander leur subsistance au vol et au meurtre. Aussi, pendant une longue suite de siècles, le domaine de la civilisation fut-il continuellement exposé aux invasions des Barbares. Tantôt ces invasions occasionnaient une destruction complète de la civilisation, tantôt un simple recul. Mais c'était un risque auquel il était nécessaire de pourvoir en développant avant tout la puissance destructive des sociétés civilisées. Il en alla ainsi jusqu'à ce que les progrès de l'art et du matériel de la destruction auxquels se joignaient, quoique dans une mesure moindre, ceux de la production (la concurrence productive étant moins libre dans ses mou-

vements que la concurrence destructive), la balance des forces s'inclina du côté de la civilisation. Alors les invasions des Barbares, se soldant désormais par une perte au lieu d'un profit, prirent fin, et les peuples civilisés, devenus les plus forts, envahirent à leur tour les domaines des Barbares, ou des peuples moins avancés dans l'art de la destruction. Dans ces entreprises d'agrandissement de leur domaine, ils employèrent les procédés ordinaires de la conquête, la destruction, le pillage et l'assujettissement. Mais ces procédés qui étaient rémunérateurs pour les Barbares à l'époque où ils envahissaient et s'appropriaient des pays riches, dont les ressources naturelles étaient mises en valeur par une population industrieuse, avaient maintenant cessé de l'être. D'une part, les frais de la conquête s'étaient accrus, l'industrie de la destruction exigeant une avance plus considérable de capital, de l'autre, le pillage et l'exploitation de contrées, les unes presque désertes, les autres occupées par des peuples pauvres, ne pouvaient donner que de minces profits. Les frais des entreprises de conquête et de colonisation n'auraient pas été couverts et ces entreprises auraient été discréditées, — comme elles le furent d'ailleurs au XVIIIe siècle, si ceux-là qui en recueillaient les profits avaient été obligés d'en supporter entièrement les frais. L'intervention des gouvernements les a rendues possibles, en mettant une part croissante de ces frais à la charge de l'impôt. Ce système d'intervention s'est particulièrement développé depuis que les classes gouvernantes

sont devenues plus nombreuses et plus puissantes. Comment ne pousserait-elle pas le gouvernement à entreprendre des guerres et des conquêtes qui leur rapportent des profits assurés, quand même elles se soldent en perte pour la nation?

Si l'on fait le compte de la dernière campagne de Chine, par exemple, que trouve-t-on? A l'actif, le produit du pillage et de l'indemnité destinée à couvrir les frais de la guerre. Au passif, la dépense en hommes et en capitaux que la guerre a coûtés. Mais le pillage n'a profité qu'aux pillards, et l'indemnité servira, au moins pour la plus grande part, à fournir un supplément d'appointements et de récompenses à la hiérarchie professionnelle de l'armée d'invasion, enfin à grossir les budgets de la guerre. Au moins, cette campagne contribuera-t-elle à agrandir les débouchés des classes industrieuses? elle les rétrécira, au contraire, en nécessitant une augmentation des droits d'importation, tant au détriment des producteurs européens que des consommateurs chinois.

Toutes les guerres et conquêtes coloniales entreprises par les gouvernements dans l'intérêt prétendu des nations aboutissent à un résultat analogue : si elles profitent à une minorité qui demande ses moyens d'existence aux fonctions militaires et civiles, c'est en imposant à la majorité qui demande les siens à la production et à l'échange, des dépenses supérieures aux recettes de la minorité. De là une déperdition finale des forces vitales de la société et de l'espèce. Le problème à résoudre consiste donc à substituer

dans les rapports des peuples civilisés avec les autres branches de la famille humaine, le mode d'acquisition des subsistances par l'échange libre au mode primitif d'acquisition par le meurtre et le vol.

VII

Dans le cours du siècle qui vient de finir, la puissance productive et destructive des peuples civilisés s'est accrue plus qu'elle ne l'avait fait auparavant pendant des milliers d'années [1]. D'une part, l'assujettissement de forces de la nature à la production des matériaux de la vie, leur a permis d'obtenir en échange de la même quantité de travail une somme décuple, parfois même centuple de produits ; d'une autre part, l'application de ces mêmes forces au développement de leur puissance destructive les a mis à l'abri des risques de destruction dont les menaçaient les variétés de l'espèce à peine sorties de l'animalité, et qui demandent, comme elle, leur subsistance au meurtre et au vol. Mais si ces risques extérieurs de destruction ont cessé d'exister, il en est d'autres plus redoutables qui subsistent à l'intérieur des sociétés civilisées. Ceux-ci ont leur source dans l'insuffisance de la capacité morale, nécessaire à l'homme pour se gouverner lui-même, d'autant plus nécessaire même qu'il possède une plus grande puissance sur les choses. Cette insuffisance de la ca-

1. Appendice. Note L.

pacité morale vicie le gouvernement individuel, se répercute dans le gouvernement collectif, et entraîne, comme une conséquence inéluctable, une déperdition des forces vitales des sociétés et de l'espèce.

L'homme ne peut conserver sa vitalité qu'à la condition de consommer une quantité plus ou moins grande de subsistances, autrement dit de matériaux de réparation et de développement de ses forces vitales. Ces subsistances, il peut les acquérir par deux procédés : celui du vol et du meurtre, et celui de la production et de l'échange. Le premier, qui est commun à l'homme et aux espèces inférieures, est naturellement incompatible avec le second. Il n'a pas seulement pour effet de procurer aux uns la subsistance ravie aux autres, il en tarit la source, en décourageant de produire.

Aux déperditions de forces vitales causées par les vices du gouverment individuel s'ajoutent celles qui proviennent des vices du gouvernement collectif. Celles-ci sont la conséquence de l'emploi du pouvoir de la collectivité à accroître aux dépens de la multitude gouvernée les moyens de subsistance de la classe gouvernante, que cet emploi nuisible prenne les formes du militarisme, de l'étatisme, du protectionnisme ou du socialisme. Mais les classes gouvernantes et les gouvernements étant composés d'individus, les vices du gouvernement collectif ont leur source originaire dans l'insuffisance de la moralité individuelle.

Lorsque la production des matériaux de la vita-

lité dépasse la déperdition causée par les vices du gouvernement individuel et du gouvernement collectif, la société réalise un profit qui se traduit par un accroissement de puissance. Elle progresse. Dans le cas contraire, elle s'affaiblit, tombe en décadence et finit par succomber sous la concurrence des autres sociétés, soit que cette concurrence agisse sous la forme destructive ou productive.

Le progrès ou la décadence dépend donc de l'usage que l'homme fait des forces constitutives de son être. Il est libre. Il peut céder à l'impulsion désordonnée de ses appétits ou leur résister et les plier à l'observation de la loi morale. Seulement, cette subordination de ses appétits à l'intérêt général et permanent de l'espèce nécessite une lutte. Cette lutte, qu'est-ce qui pourra la déterminer à l'engager si ce n'est l'espoir d'obtenir une jouissance ou une épargne de peine supérieure à celle que peut lui procurer la satisfaction de ses appétits? Si les facultés qui constituent la partie morale de son être sont les plus fortes, elles l'emporteront dans la lutte et lui vaudront la jouissance qui accompagne la victoire. Mais si ses facultés morales n'existent qu'à l'état embryonnaire ou si, comme chez le plus grand nombre, elles sont plus faibles que les instincts matériels, elles succomberont et subiront la peine qui suit la défaite. Cependant, comme toutes les forces, les forces morales ne peuvent se développer que par l'exercice. Si elles sont insuffisantes, quel motif pourra déterminer l'homme à engager des luttes qui

ne lui donneront que la peine inhérente à l'effort? Il s'abstiendra donc de lutter, il laissera libre carrière à des appétits qui lui procurent des jouissances actuelles et assurées. Si en leur donnant satisfaction il nuit à autrui, il s'exposera, sans doute, au risque de la répression, mais c'est un risque auquel il peut échapper. Combien d'actes nuisibles ne tombent point d'ailleurs sous le coup des lois ou des coutumes répressives et sont même encouragés par l'opinion! La foi religieuse seule peut déterminer l'homme à faire les efforts et à subir la peine que nécessite le développement de son être moral en lui donnant la certitude que ces efforts et cette peine ne seront pas perdus et en fournissant de même une sanction pénale certaine aux nuisances qu'il commet. La foi religieuse apparaît ainsi comme l'appui nécessaire de la loi morale. Seulement, les sanctions que les religions lui apportent diffèrent et sont adaptées aux sentiments ou aux instincts dominants de leur clientèle. Le mahométisme promet à ses fidèles des jouissances sensuelles, le boudhisme, le repos du nirvana, le christianisme, des jouissances morales, tout en les menaçant de pénalités à la fois physiques et morales. Une religion qui s'accorderait avec la connaissance des lois naturelles aurait pour sanction une augmentation ou une diminution de puissance, un avancement ou une rétrogradation dans l'échelle des êtres.

Ainsi, la destinée de l'espèce dépend, en définitive, de l'usage que les individus successifs qui la constituent auront fait de leur liberté.

Le dogme de la chute sur lequel se fonde le christianisme s'accorde en cela avec la science au point où elle est actuellement parvenue. C'est par la faute de son premier père que l'humanité a été condamnée à une vie d'épreuves et de souffrances, mais elle peut se relever de sa déchéance en obéissant à la loi morale que la Divinité elle-même lui a révélée. Or si, comme la science le démontre, la matière et les forces de toute nature, physiques et morales, existantes dans l'univers sont indestructibles, répugne-t-il à la raison d'accorder à la foi que dans une existence antérieure l'humanité est tombée à un stage inférieur à celui où elle était montée auparavant? Ce vers de Lamartine :

L'homme est un Dieu tombé qui se souvient des Cieux

ne serait-il pas l'expression d'une vérité religieuse appelée à devenir une vérité scientifique? Et ne dépend-il pas de l'homme de se relever de sa chute ou de tomber plus bas, selon l'usage utile ou nuisible qu'il peut faire de sa liberté?

Cela étant, si l'on considère l'usage qu'il en fait depuis que le vieux système de tutelle obligatoire sous laquelle il a vécu depuis la naissance de l'espèce a commencé à s'effondrer; si l'on se rend compte de la déperdition de forces constamment croissante, causée par les vices du gouvernement individuel et du gouvernement collectif, chez les peuples qui forment l'élite de l'espèce et en sont pour ainsi dire la classe dirigeante, on pourra craindre que

son existence ne se termine par une chute plus profonde encore que la précédente. Mais cette chute, il dépend de lui de l'éviter. Il est le maître de sa destinée. Nous connaissons aujourd'hui la source des déperditions de forces qui le menacent de décadence. C'est cette source qu'il faut tarir. On la rendra moins abondante si on ne la tarit point en assignant pour premier but à l'activité humaine l'observation des devoirs prescrits par la loi morale. Ce but n'exclut point la recherche de la richesse et du bien-être, il la surbordonne seulement à l'acquisition des forces nécessaires pour accomplir la loi.

Mais pour que l'homme se résolve à faire les efforts et à subir les privations et les peines qu'implique le progrès moral, il faut qu'il ait l'assurance que ces efforts, ces privations et ces peines ne seront pas vains : qu'ils lui seront utiles en contribuant à l'élever à une condition supérieure. Cette assurance, il ne peut la puiser que dans la foi, et c'est pourquoi la réforme morale ne peut sortir que d'un progrès qui accorde, dans l'élite dirigeante de l'espèce, la religion avec la science, la foi avec la raison.

APPENDICE

APPENDICE

A. P. 10. — **Le Darwinisme.** — Il importe de remarquer que l'auteur de la théorie transformiste n'exclut nullement l'intervention d'une puissance intelligente dans l'œuvre de la création :

« Je n'ignore pas, dit-il, que les conclusions auxquelles nous arrivons dans cet ouvrage (la *Descendance de l'homme*) seront dénoncées par quelques-uns comme hautement irreligieuses ; mais ceux qui soutiendront cette thèse devraient être tenus de démontrer pourquoi il est plus irréligieux d'expliquer l'origine de l'homme comme espèce, descendant d'une forme inférieure, en vertu des lois de la variation et de la sélection naturelles, que d'expliquer par les lois de la reproduction ordinaire la formation et la naissance de l'individu.

« La naissance de l'espèce comme celle de l'individu sont également des parties de cette vaste suite de phénomènes que notre esprit se refuse à considérer

comme le résultat d'un aveugle hasard. La raison se révolte contre une pareille conclusion, que nous pussions ou non croire que chaque légère variation de conformation, — l'appariage de chaque paire, la dispersion de chaque graine, — et autres phénomènes pareils, aient tous été décrétés dans quelque but spécial.

DARWIN. *La Descendance de l'homme.* Conclusions.

« Certains auteurs éminents, dit encore Darwin, paraissent être pleinement satisfaits de l'opinion que chaque espèce ait été créée d'une manière indépendante. A mon avis, il me semble que ce que nous savons des lois imposées par le créateur à la matière, et qui lui sont inhérentes, s'accorde mieux avec l'idée que la production et l'extinction des habitants passés et présents du globe, sont des résultats de causes secondaires, comme celles qui déterminent la naissance et la mort de l'individu.

« ... N'y a-t-il pas une véritable grandeur dans cette conception de la vie, ayant été avec ses puissances diverses insufflées primitivement par le créateur dans un petit nombre de formes, dans une seule peut-être, et dont, tandis que notre planète, obéissant à la loi fixe de la gravitation, continuait à tourner dans son orbite, une quantité infinie de formes admirables, parties d'un commencement des plus simples, n'ont pas cessé de se développer et se développent encore ? »

DARWIN. *De l'Origine des espèces.* Conclusions.

B. P. 13. — Le Fétichisme.

Le fétichisme naît de l'impression profonde produite par le spectacle de la nature sur l'esprit humain s'éveillant à la vie. C'est la solution provisoire des problèmes posés par l'enchaînement des phénomènes de l'univers. Cette solution consiste à supposer des facultés analogues aux nôtres aux divers éléments du monde extérieur.

Les Égyptiens ont fait au Nil les honneurs de leur premier culte; de même la rivière de Lahore est le génie tutélaire de la puissante tribu de Théakba, la lagune, celle des gens du Grand-Bassam. Les habitants d'Assinie, avant de remonter le Tanoé, lui offrent des libations, jettent de la poudre d'or dans ses eaux et prennent des vêtements blancs; les caïmans de ses bords sont sacrés. Ce petit fleuve alimente le lac, et les peuplades de ses rives voient en lui un bienfaiteur qui tient leur existence en son pouvoir.

Le village de Cadio tire son eau potable d'un vaste marais voisin. Je vis la sœur aînée du chef lui sacrifier une poule sur un autel de bambou. Cette femme faisait une offrande au génie de ces eaux pour le rendre favorable à la tribu et l'empêcher de tarir. D'après les idées de cette vieille, qui sont tout le système fétichique dans sa pureté primitive, le marais reconnaît par ses bienfaits les dons auxquels il est sensible.

La localisation des génies, leur identification avec un objet matériel, le peu d'étendue de leurs attributions, sont les caractères saillants du fétichisme. Tout phénomène, toute tribu, toute famille, tout homme enfin a son genre particulier.

... Les fétiches domestiques, tels furent les Dieux lares des Romains, se transmettent par héritage.

... La nature, pour l'homme primitif, est singulièrement animée. Tout, de la pierre à la plante, de la plante à l'animal, de l'animal à l'homme, est vivant et doué de volonté. Frappé du sentiment de sa faiblesse, des obstacles à la satisfaction de ses besoins, le sauvage s'incline devant des êtres moins sujets à la douleur et à la misère; sa dépendance le porte à les implorer et à capter leur bienveillance par des peines, des dons et des sacrifices.

La recherche des causes est une tendance innée, invincible de l'homme.

La vue d'un phénomène, surtout si ce phénomène intéresse sa vie matérielle, le sollicite à en déterminer la cause. S'il ne la découvre point, il y voit aussitôt l'effet d'une volonté surnaturelle.

Paul Brandat (contre-amiral Réveillère). *Récits et nouvelles*. P. 52.

L'homme est d'abord entouré d'esprits et de génies qui animent les objets, qui y habitent, mais qui n'en sont pas absolument inséparables; ils peuvent sortir momentanément de leur enveloppe habituelle ; quand le vieux culte ancestral aura été abandonné par les esprits cultivés, ces esprits, ces génies deviendront les fées et les korigans.

En fait, la religion de Lourdes est le réveil de ce culte des fontaines qui tenait une si grande place dans la vie religieuse de nos aïeux. Ne pouvant détruire les croyances aux merveilleux pouvoirs de guérison des sources, le christianisme remplaça par des saints les

bienfaisants démons qui opéraient ces miracles et les fontaines continuèrent à miraculer comme auparavant : sainte Anne et saint Jean firent, au nom de Dieu, ce que les génies des sources faisaient pour leur propre compte.

Contre-amiral Reveillère. *Mégalithisme.*

C. P. 23. — **La Propagation du christianisme.** — Les causes qui ont favorisé la propagation du christianisme, malgré les résistances des classes supérieures de la société romaine, ont été admirablement analysées par Bossuet dans son *Discours sur l'histoire universelle.*

« Dieu, qui avait résolu de rassembler dans le même temps le peuple nouveau de toutes les nations, a premièrement réuni les terres et les mers sous le même empire. Le commerce de tant de peuples divers, autrefois étrangers les uns aux autres, et depuis réunis sous la domination romaine, a été un des plus puissants moyens dont la Providence se soit servi pour donner cours à l'Évangile.

« ... Rome, qui avait vieilli dans le culte des idoles, avait une peine extrême à s'en défaire, même sous les empereurs chrétiens, et le Sénat se faisait un honneur de défendre les dieux de Romulus, auxquels il attribuait toutes les victoires de l'ancienne république. Les empereurs étaient fatigués des députations de ce grand corps qui demandait le rétablissement de ses idoles et qui croyait que corriger Rome de ses vieilles superstitions était faire une injure au nom romain. Ainsi cette com-

pagnie, composée de ce que l'empire avait de plus grand, et une immense multitude de peuples, où se trouvaient presque tous les plus puissants de Rome, ne pouvaient être retirés de leurs erreurs ni par la prédication de l'Évangile, ni par un si visible accomplissement des prophéties, ni par la conversion presque de tout le reste de l'empire, ni enfin par celle des princes dont tous les décrets autorisaient le christianisme. Au contraire, ils continuaient à charger d'opprobres l'Église de Jésus-Christ, qu'ils accusaient encore, à l'exemple de leurs pères, de tous les malheurs de l'empire : toujours prêts à renouveler les anciennes persécutions, s'ils n'eussent été réprimés par les empereurs. Les choses étaient encore en cet état au quatrième siècle de l'Église, et cent ans après Constantin, quand Dieu enfin se ressouvint de tant de sanglants décrets du Sénat contre les fidèles, et tout ensemble des cris furieux dont tout le peuple romain, avide du sang chrétien. avait si souvent fait retentir l'amphithéâtre. Il livra donc aux barbares cette ville *enivrée du sang des martyrs*, comme parle saint Jean... Le glaive des Barbares ne pardonne qu'aux chrétiens. Une autre Rome toute chrétienne sort des cendres de la première ; et c'est seulement après l'inondation des Barbares que s'achève entièrement la victoire de Jésus-Christ sur les dieux romains qu'on voit non seulement détruits, mais oubliés. »

BOSSUET. *Discours sur l'histoire universelle. Les empires.*

D. P. 38. — La vue du souverain interdite au peuple dans les monarchies orientales. — Cette interdiction n'a pas cessé d'exister en Chine.

« Quand l'empereur sort, dit M. Marcel Monnier, et cela arrive plus qu'on ne croit, son itinéraire a été fixé longtemps à l'avance, et les gens domiciliés sur son parcours sont prévenus d'avoir à rester chez eux, portes et devantures closes, tel jour, à telle heure. La rue doit être vide. On l'a, bien entendu, remise à neuf pour la circonstance; elle est nettoyée, nivelée et recouverte d'une fine couche de sable jaune, — la couleur impériale. Un système de barrières, de cordes, ainsi que des avis imprimés sur des banderoles déployées de distance en distance, interdisent au public l'accès de la chaussée. Il doit se contenter des bas-côtés. Quand le cortège approche, des hérauts d'armes accourent au triple galop, criant à la foule de faire place nette. Alors, c'est un sauve-qui-peut général. Les attelages embourbés font un suprême effort et s'esquivent. Les boutiques se ferment comme par enchantement. A l'entrée des rues latérales ainsi qu'aux angles des carrefours, des draperies noires sont tendues afin d'empêcher que la foule massée dans les coulisses ne voient l'empereur. »

Marcel Monnier. *Le Tour d'Asie*, chap. III.

E. P. 43. — Le malaise causé par le désaccord entre la religion et la science.

Nous trouvons l'expression éloquente de ce malaise, dans un article de M. Sabatier, publié par la *Contemporary review*.

« Le conflit qui compromet la sécurité de notre foi et le repos de notre vie a éclaté entre la nouvelle culture et la philosophie scientifique de notre temps, et les formes traditionnelles des croyances chrétiennes, lesquelles ont été imprudemment déclarées inchangeables et immuables. Nous vivons dans un monde très différent de celui de nos ancêtres. Leur représentation de l'univers nous fait sourire. Le monde que nous révèlent l'astronomie, la géologie, la chimie, la biologie modernes ne nous offre aucun point de ressemblance avec les notions cosmologiques des écrivains bibliques ou des pères de l'Église, sur lesquelles s'appuient leurs idées religieuses. C'est pourquoi celles-ci demeurent flottantes, sans aucun lien, sans aucun rapport avec les réalités qui nous entourent. Je ne veux pas dire que le changement de la vue de l'univers touche le fondement ou l'essence de la religion, mais il affecte certainement la forme de nos croyances. Le chrétien qui veut les conserver intactes est obligé de vivre une sorte de double vie. Comme un homme moderne, il vit dans le monde de Newton, de Laplace et de Darwin; comme un croyant traditionnel, qui ne doute pas de l'entière inspiration verbale de la Bible, il doit, quand il la lit, oublier ce qu'il a appris et vivre de nouveau inconsciemment dans le monde, tel qu'il était avant les découvertes de Copernic. Ou, s'il s'aperçoit de l'opposition,

il se sent divisé en lui-même et il est forcé de renoncer à sa foi en l'infaillibilité de l'écriture sainte, ou de sacrifier sa culture moderne à la cosmologie des anciens Hébreux. Les anciens chrétiens n'avaient, par exemple, aucune difficulté à se représenter l'ascension corporelle de Jésus au ciel, parce que le ciel était pour eux une véritable région géographique, absolument fixée et déterminée dans leur esprit. Pour les chrétiens de notre temps, le ciel est une idée spirituelle. Il résulte de là que ceux qui sont convaincus de l'ascension corporelle du Sauveur et s'y tiennent avec ténacité, se trouvent dans l'impossibilité de se la représenter en fait.

« Beaucoup d'autres exemples analogues se présentent à nous, dans le cas de certains miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament. Tels sont la création de l'arc-en-ciel après le Déluge, l'arrêt du soleil et de la lune, au commandement de Josué, la descente de Jésus en enfer, l'enlèvement de saint Paul au troisième ciel, la création du monde en six jours, la situation du jardin de l'Eden, etc., etc. Personne n'a étudié l'histoire des dogmes sans remarquer combien, dans les plus importants, les chrétiens les plus conservateurs, atténuent, complaisamment, négligent ou éliminent tacitement dans leur esprit, bien des particularités qui n'y peuvent plus trouver place. Mais les moins instruits et les plus tenaces d'entre eux, ont vaguement conscience que cet état de choses est difficile et dangereux. Incapables de renoncer à leur culture, résolus à conserver leur foi, ils sont en proie à une lutte perpétuelle qui les trouble et les empêche de jouir d'aucune liberté dans leur vie intérieure.

« ... Il n'y a point d'exception à ce fait universel. Si

l'on objecte l'unité apparente qu'une discipline puissante maintient dans l'Eglise catholique romaine, il faudra examiner avec soin ce qui gît sous ces apparences officielles, et quels troubles, quelles discordes internes cache ce silence. Combien d'âmes, quoique intérieurement révoltées, se taisent en France, en Allemagne, en Amérique! Combien d'aveux n'entend-on pas en confidence, quand quelques-unes de ces âmes permettent de lire ce qui se passe en elles! Qui pourra dire les déchirements, le désespoir, l'agonie morale qui se cachent sous le toit d'un presbytère! Je ne parle pas ici de l'unité de gouvernement, mais de l'unité et de la paix intérieure de la conscience. Et je ne crains pas d'affirmer que cette unité spirituelle est moindre dans l'Église romaine que dans aucune autre, ou, si vous le préférez, que sous ce système de compression, le trouble des âmes diminue seulement dans la proportion où la vie spirituelle elle-même diminue.

« C'est en étudiant ainsi le mal commun dont souffre le monde religieux moderne qu'on découvre la profondeur de ce mal. Il importe peu que les œuvres chrétiennes soient nombreuses, si la source d'où elles émanent est en voie de se dessécher. A quoi sert de convertir les nègres de l'Afrique, si dans notre civilisation européenne, le christianisme ne peut plus être confessé loyalement par l'élite des esprits!... Le mal profond, le mal moderne qui attaque le christianisme, c'est la menace du divorce entre la science et la conscience [1]. »

1. *A. Sabatier.* Christian dogma and the Christian life. *Contemporary review,* novembre 1899.

F. P. 50. — Les lois de conservation des espèces.

Les espèces végétales et animales sont douées d'un pouvoir de reproduction qui dépasse leur pouvoir alimentaire, et dont l'excès est proportionné aux risques de destruction auxquels elle sont exposées. Ces risques ont leur source principale dans une autre loi naturelle, en vertu de laquelle les espèces inférieures servent à alimenter les espèces supérieures.

Que résulte-t-il de là ? C'est que les individus de chaque espèce sont excités à acquérir la plus grande somme de forces vitales en échange de la moindre dépense, tant pour l'emporter dans la lutte pour l'acquisition des subsistances que pour échapper aux risques de destruction qui les menacent. Plus leur nombre est grand et la subsistance rare, plus, d'une autre part, les risques sont intenses, plus vive est leur excitation à réaliser les progrès qui rendent plus fort.

Dans cette double lutte pour acquérir des subsistances et se dérober aux risques de destruction, les plus faibles succombent. Ils servent de pâture aux espèces qu'ils sont destinés à alimenter. Deux cas peuvent ici se présenter. Si une espèce vient à se multiplier de manière à dépasser ses moyens de subsistance, son accroissement ayant pour effet d'augmenter la quantité des aliments de l'espèce ou des espèces auxquelles elle fournit la pâture, ces espèces se multiplient en raison du surcroît de leur approvisionnement. Mais quel est le résultat de leur multiplication ? C'est de ralentir celle de l'espèce alimentaire, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli entre la population de celle-ci et ses moyens de subsistance. Si l'accroissement des risques de destruc-

tion résultant de cette multiplication faisait décroître l'espèce alimentaire au-dessous de ses moyens de subsistance, l'équilibre se rétablirait encore : 1° par suite de la diminution des espèces auxquelles elle sert de pâture ; 2° par suite de l'augmentation de celles dont elle se nourrit. C'est ainsi que les lois naturelles agissent pour maintenir ou rétablir incessamment l'équilibre entre la population et la subsistance de la généralité des espèces végétales et animales.

Remarquons que dans cette opération des lois naturelles, il n'y a qu'un minimum de forces perdues, l'équilibre se rétablissant d'autant plus vite que l'écart entre la population et la subsistance est plus grand dans un sens ou dans un autre.

En résumé donc, la nature maintient, de la manière la plus économique, avec un minimum de dépenses, la multiplication utile des espèces végétales et animales, tout en assurant dans chacune la conservation des plus forts, c'est-à-dire des plus capables de perpétuer l'espèce, et en excitant les individus qui la constituent à réaliser les progrès qui rendent plus fort.

G. P. 95. — Le juste prix.

Les dernières années du XVe siècle furent marquées par l'apparition, pour la première fois en littérature, d'une doctrine économique à la fois complète et systématique, d'un corps de doctrine ayant ses différentes parties reliées entre elles et embrassant toute la vie économique de cette époque. Cette doctrine fut celle

du Droit canon... La théologie, ou plutôt cette branche de la théologie que nous pouvons appeler l'éthique chrétienne, enseigne les principes du juste et de l'injuste dans la sphère économique; et ce fut l'œuvre des canonistes d'appliquer ces principes à des transactions spéciales et de se prononcer au sujet de leur *permissibilité*.

... La doctrine canonique du xv[e] siècle n'était que le développement des principes auxquels l'Église avait déjà donné sa sanction dans les premiers siècles. C'était la continuation de ces mêmes principes agissant dans un milieu modifié. Mais on peut plus exactement dire qu'elle contient un *système* d'idées économiques, parce qu'elle n'était plus une collection d'opinions sans relation entre elles, mais un tout parfaitement lié. La tendance vers la formation d'un domaine d'étude séparé est indiquée par la place toujours croissante que l'on consacrait à la discussion des questions économiques dans les traités de théologie, et plus particulièrement encore dans les manuels de casuistique à l'usage des confesseurs, et dans les manuels de Droit canon à l'usage des ecclésiastiques.

... Les écrivains du moyen âge condamnèrent absolument la poursuite de la richesse comme fin en soi. L'*avarice* était un des sept péchés capitaux; et par avarice on entendait beaucoup plus que ce plaisir mesquin que l'avare trouve dans l'acquisition, ce qui est tout ce que nous entendons maintenant par ce mot. Il est très significatif, qu'un dictionnaire moderne de synonymes définit « avare » par *âpre au gain pour le plaisir de l'accumuler*. Pour les théologiens du moyen âge, une *âpreté au gain* au delà de ce qui était nécessaire pour

qu'un homme pût conserver son rang dans le monde était en soi de l'avarice et par conséquent un péché!... Mais si la poursuite de la richesse pour la richesse était coupable, comment peut-on justifier les activités ordinaires de la vie? La réponse à cette question était donnée par une autre idée dominante des penseurs du moyen âge, l'idée de *status* ou de classe. Les hommes, disaient-ils, ont été placés par Dieu à un certain rang, chacun ayant sa tâche à fournir, et chacun avec sa manière de vivre appropriée. Le seul gain qui fût justifié, c'était le gain que recherchait un homme dans le but de se maintenir à son rang. Ainsi le curé de Chaucer nous dit que : « Dieu a ordonné que quelques personnes seraient plus haut placées par les richesses et par le rang, et quelques autres, plus bas, et que chacun devrait rester dans sa situation et à son rang »; sans cela, « le pouvoir de la Sainte Église n'existerait pas, le bien public en souffrirait, et il n'y aurait sur la terre ni paix ni repos. »

... Avec les canonistes, cette idée des devoirs de classe et d'un certain type d'aisance pour chaque classe est devenue, implicitement ou explicitement, une règle décisive dans toute question de distribution ou d'échange. Ainsi Langenstein, qui, après avoir été vice-chancelier de l'Université de Paris, fut appelé à enseigner, à la nouvelle Université de Vienne, en 1384, enseigne que tout homme peut déterminer de lui-même le juste prix des marchandises qu'il peut avoir à vendre, en comptant simplement ce dont il a besoin pour se maintenir au rang qui lui est assigné! Et il dit aux lords terriens que leur droit d'exiger les rentes repose sur l'accomplissement des devoirs de leur classe et sur

l'obligation de protéger et de gouverner droitement ceux qui sont placés sous leur autorité. W. J. Ashley, *Histoire des doctrines économiques de l'Angleterre*, T. II, p. 434-451.

H. P. 182. — Influence du progrès du matériel de guerre sur la qualité de la valeur militaire.

De même que le personnel des chemins de fer doit mettre en œuvre des facultés et posséder des connaissances techniques supérieures à celles des portefaix et des conducteurs de bêtes de somme, le personnel des armées modernes doit déployer des facultés et être pourvu de connaissances que ne demandait point l'ancien matériel de guerre. Le progrès le plus important, quoique encore le moins aperçu, que l'emploi du nouveau matériel ait exigé du personnel, est celui de la qualité de la valeur militaire. Lorsque la lutte avait lieu corps à corps, ou à une distance qui pouvait être rapidement franchie, les qualités purement physiques, le courage instinctif de l'animal carnassier que l'homme possède comme le lion, le tigre, le coq de combat et qui n'en diffèrent point de nature, suffisaient pour donner la victoire. Il n'en est plus ainsi depuis que les armes à longue portée ont rendu à peu près impossible la lutte corps à corps ou même à une faible distance. La qualité nécessaire du courage a changé. Cet espace agrandi et porté parfois à plusieurs kilomètres que parcourent des projectiles meurtriers, il faut cependant le franchir pour faire reculer l'ennemi et remporter la victoire. Dans ce trajet, qui n'exigeait naguère encore qu'un élan

rapide, qui exige maintenant une longue marche, il faut opposer une force morale, énergique et persistante, aux assauts multipliés de l'instinct physique de la conservation, assauts qui deviennent de plus en plus vifs à mesure que la diminution de la distance accroît le péril.

Cette force morale a sa source dans le sentiment du devoir et elle se développe à mesure que les progrès de l'organisme social et de l'industrie en exigent davantage l'emploi. Des hommes libres et responsables de leur destinée, ont beaucoup plus souvent besoin d'y recourir que des esclaves dont l'existence est assurée, pour résister aux impulsions qui les poussent à sacrifier à la satisfaction de leurs besoins actuels, celle de leurs besoins futurs ou leurs obligations envers leur famille et les autres membres de la société. De même, dans un état avancé de l'industrie, lorsque le moindre manquement de soin ou d'attention dans la direction ou la surveillance d'une machine puissante, peut causer un dommage considérable et parfois compromettre de nombreuses existences, la force morale apparaît comme la qualité la plus nécessaire à l'ouvrier, car elle peut seule assurer l'accomplissement exact de sa tâche professionnelle. De même enfin, lorsque les perfectionnements apportés dans le matériel de guerre aggravent et prolongent le risque auquel est exposé le soldat, la force morale lui devient plus nécessaire pour affronter ce risque. Que conclure de là, sinon que dans l'industrie de la destruction comme dans celle de la production la victoire dépend non seulement de la puissance du matériel, mais encore des qualités du personnel, parmi lesquelles figurent en première ligne le sentiment du devoir et la

force morale dont il est la source? Or, sous ce rapport, les peuples civilisés, et en particulier ceux chez lesquels l'individu est le plus libre, partant le plus complètement responsable de sa destinée, possèdent une supériorité que les peuples arriérés ne pourront acquérir qu'à la condition de s'élever au même niveau de civilisation.

Comment se résoudra la question sociale. P. 121.

I. P. 259. — Les exploits des armées civilisées en Chine.

Dans un discours d'adieu, adressé aux troupes expédiées en Chine, l'empereur Guillaume II leur a fait cette recommandation, qui atteste que les mœurs de la guerre n'ont pas sensiblement changé depuis les invasions des Huns d'Attila ou des Tartares de Gengis-Khan :

« QUAND VOUS SEREZ DEVANT L'ENNEMI, SACHEZ QU'IL N'Y A PAS DE PARDON ET QU'ON NE FERA PAS DE PRISONNIERS. »

Or, au témoignage de M. du Chailliart, consul de France à Tientsin, c'est l'invasion brutale, en pleine paix, et la confiscation de Kiao-Tchéou par les Allemands qui a provoqué la guerre. Les soldats n'ont pas manqué d'obéir ponctuellement à leur empereur. Ils ont même mis du luxe dans leur obéissance. Ils ne sont pas bornés à fusiller les prisonniers et à achever consciencieusement les blessés; ils ont massacré en masse les populations inoffensives et brûlé les villes après les avoir pillées. Des lettres de soldats allemands dans

lesquelles ils racontaient naïvement ce genre d'exploits à leurs familles ayant ému l'opinion publique, le ministre de la guerre a menacé d'une punition sévère ceux qui trahissaient ainsi « le secret professionnel. »

D'après un journaliste belge, M. Charles Tytgat, les Russes ne se sont pas montrés moins zélés que les Allemands à convaincre les Chinois de la supériorité de la civilisation européenne. Voici de quelle façon ils l'ont propagée dans la capitale de la province de l'Amour :

Blagovestchensk, capitale de la Province de l'Amour, avait, avant les troubles de Chine, une population d'environ 35,000 habitants, sur lesquels 6,000 Chinois.

Lorsque les Russes eurent repris possession de la ville, une chasse à l'homme effroyable commença. Tout Chinois que l'on put trouver fut immédiatement arrêté. Les marchands et les commerçants furent sommés d'avoir à livrer tous leurs employés indigènes ; chaque coin et chaque recoin furent soigneusement fouillés et l'œuvre fut si consciencieusement accomplie qu'à l'heure actuelle Blagovestchensk ne renferme plus que 54 Chinois vivants.

Lorsque la chasse fut terminée, les prisonniers furent répartis par escouades et emmenés à six verstes de la ville. Les cosaques n'emportèrent même pas leurs fusils et prirent simplement leurs hachettes. Un à un, les Chinois furent dépouillés de leurs vêtements, et, par groupes de trois ou quatre, on les attacha avec leurs longues nattes. Puis on les précipita dans la rivière : hommes, femmes, enfants, vieillards subirent le même sort ; il n'y eut pas une vie d'épargnée.

La rivière Amour présenta bientôt un spectacle atroce et sinistre. La mort ne fut pas instantanée pour

toutes les victimes ; certaines parvinrent à regagner le bord, et les cosaques durent les repousser à coups de hachette.

Quatre jours après, la rivière vint à baisser et les cadavres, liés ensemble par paquets, se mirent à descendre lentement le courant comme des îles flottantes ; la puanteur devint tellement insupportable que les exécuteurs reçurent l'ordre d'assainir la rivière empoisonnée, ce qu'ils firent en poussant le long du courant, avec de grandes perches, les cadavres qui venaient s'échouer au bord.

« Dieu est trop haut et le tsar est trop loin », dit un vieux proverbe russe ; il est possible que plus d'un Chinois l'ait murmuré avant que son corps ne se choquât contre quelque cadavre, le long de la rivière Amour.

J'ai été obligé de rester à Blagovestchensk plus longtemps que je ne croyais, et cela m'a permis d'assister au dernier acte d'un drame qui était destiné à être joué portes closes. Marxo, à l'heure actuelle, a cessé d'exister ; Sakhalin est un monceau de cendres ; Rabe est détruite ; les mineurs de la quatrième vallée, au-dessous de Blagovestchensk, ont été assassinés ; Aïgoun fume encore, et il faudra, d'ailleurs, qu'on revise incessamment la monenclature géographique de la Mandchourie ; car Aïgoun, par exemple, ne s'appelle plus Aïgoun, mais bien le « Fort Sainte-Marie-Madeleine. »

Ce que j'ai pu voir depuis trois jours est encore plus horrible que ce que j'avais vu à Blagovestchensk. Deux mille individus ont été noyés à Marxo ; deux mille à Rabe ; trois mille dans la quatrième vallée et cinq mille à Blagovestchensk ; en tout, douze mille cadavres qui descendent le cours de la rivière, et parmi lesquels se

trouvent des milliers de femmes et de petits enfants.

La semaine dernière, la navigation est devenue presque impossible, les bateaux se heurtant à chaque minute contre des cadavres. Les deux rives étaient recouvertes de corps et, à la surface de l'eau, des paquets de cinq, six et sept cadavres flottaient ensemble.

De ce charnier humain s'exhalait une odeur pestilentielle. Pour échapper à la vue horrible qui frappait nos regards, le patron du bateau commandait à tout instant : « En avant, à toute vitesse ! » Et nous lui en étions tous reconnaissants.

Le troisième jour du voyage, l'horrible spectacle nous devint un peu plus familier ; mais il continue néanmoins à hanter notre sommeil.

Parmi tant d'autres récits des exploits des soldats de la civilisation en Chine, citons encore cette esquisse pittoresque des dévastations de la ville de Tong-Tchéou, par M. Pierre Loti :

Tong-Tchéou, occupant deux ou trois kilomètres de rivage, était une de ces immenses villes chinoises, plus peuplées que bien des capitales d'Europe, et dont on sait à peine le nom chez nous. Aujourd'hui, ville fantôme, il va sans dire ; si l'on s'approche, on ne tarde pas à s'apercevoir que tout n'est plus que ruines et décombres.

Et nous pénétrons dans une rue où des soldats de chez nous s'emploient à divers travaux d'arrangement, au milieu de débris amoncelés. Les maisons, aux portes et aux fenêtres brisées, laissent voir leur intérieur lamentable, où tout est en lambeaux, cassé, déchiré comme à plaisir. Et dans l'épaisse poussière que

soulèvent le vent du Nord et le piétinement de nos hommes, flotte une intolérable odeur de cadavre.

Pendant deux mois, les rages de destruction, les frénésies de meurtre se sont acharnées sur cette malheureuse « Ville de la pureté céleste », envahie par les troupes de huit ou dix nations diverses.

A mesure que l'on s'éloigne du quartier où la présence de nos soldats entretient un peu de vie, l'horreur augmente, avec la solitude et le silence...

D'abord, la rue des marchands de porcelaine, les grands entrepôts où s'emmagasinaient les produits des fabriques de Canton. Ce devait être une belle rue, à en juger par les débris de devantures sculptées et dorées qui subsistent encore. Aujourd'hui, les magasins béants, crevés de toutes parts, semblent vomir sur la chaussée leurs monceaux de cassons. On marche sur l'émail précieux, peint de fleurs éclatantes, qui forme couche par terre, et que l'on écrase en passant. Il n'y a pas à rechercher de qui ceci est l'œuvre, et c'était fait d'ailleurs quand nos troupes sont entrées. Mais vraiment il a fallu s'acharner des journées entières, à coups de botte, à coups de crosse, pour piler si menu toutes ces choses : les potiches, réunies ici par milliers, les plats, les assiettes, les tasses, tout cela est broyé, pulvérisé, — avec des restes humains et des chevelures.

Tout au fond de ces entrepôts, les porcelaines plus grossières occupaient des espèces de cours intérieures, — qui sont particulièrement lugubres ce soir, au jour baissant, entre leurs vieux murs. Dans une de ces cours, où nous venons d'entrer, un chien galeux travaille à tirer, tirer quelque chose de dessous des piles d'assiettes

cassées : le cadavre d'un enfant dont le crâne est ouvert. Et le chien commence de manger ce qui reste de chair pourrie aux jambes de ce petit mort.

Le soleil est déjà très bas, et comme chaque soir, le vent augmente ; on frissonne d'un froid soudain. Les maisons vides s'emplissent d'ombre.

Elles sont tout en profondeur, ces maisons d'ici, avec des recoins, des séries de cours, des petits bassins à rocailles, des jardinets mélancoliques. Quand on a franchi le seuil, que gardent les toujours pareils monstres en granit, usés par le frottement des mains, on s'engage dans des détours qui n'en finissent plus. Et les détails intimes de la vie chinoise se révèlent touchants et gentils, dans l'arrangement des pots de fleurs, des plates-bandes, des petites galeries où courent des liserons et des vignes.

Là, traînent des jouets, une pauvre poupée appartenant sans doute à quelque enfant dont on aura fracassé la tête. Là, une cage est restée suspendue ; même l'oiseau y est encore, pattes en l'air et desséché dans un coin.

Tout est saccagé, arraché, déchiré ; les meubles, éventrés ; le contenu des tiroirs, les papiers, épandus par terre, avec des vêtements marqués de larges taches rouges, avec des tout petits souliers de dame chinoise barbouillés de sang. Et çà et là, des jambes, des mains, des têtes coupées, des paquets de cheveux.

A fond d'une maison dans un recoin, dans une soupente noire, quelque chose remue !... Deux femmes, cachées là, pitoyablement tapies... De se voir découvertes, la terreur les affole, et nous les avons à nos pieds, tremblant, criant, joignant les mains pour

demander grâce. L'une jeune, l'autre un peu vieille, et se ressemblant toutes deux ; la mère et la fille. — « Pardon, monsieur, pardon! nous avons grand'peur... » traduit avec naïveté le petit Toum, qui comprend leurs mots entrecoupés. Évidemment, elles attendent de nous les pires choses et la mort... Et depuis combien de temps vivent-elles dans ce trou, ces deux pauvres Chinoises, pensant leur fin venue chaque fois que des pas résonnent sur les pavés de la cour déserte?... Nous laissons à portée de leurs mains quelques pièces de monnaie, qui les humilient peut-être et ne leur serviront guère; mais nous ne pouvons rien de plus, — que ça, et nous en aller.

Autre maison, maison de riches, celle-ci, avec un grand luxe de pots à fleurs en porcelaine émaillée, dans les jardinets tristes. Au fond d'un appartement déjà sombre (car décidément la nuit vient, l'imprécision crépusculaire est commencée) — déjà sombre, mais pas trop saccagé, avec de grands bahuts, de beaux fauteuils encore intacts. — Osman tout à coup recule avec effroi devant quelque chose qui sort d'un seau posé sur le plancher : deux cuisses décharnées, la moitié inférieure d'une femme, fourrée dans ce seau les jambes en l'air!... La maîtresse de cet élégant logis sans doute... Le corps?... Qui sait ce qu'on en a fait, du corps? Mais la tête, la voici : sous ce fauteuil, près d'un chat crevé, c'est sûrement ce paquet noir où l'on voit s'ouvrir une bouche et des dents, parmi de longs cheveux.

Nous étions allés loin dans la ville, dont l'horreur et le silence nous deviennent intolérables, à cette tombée de nuit. Et nous retournons vers le quartier des troupes, cinglés par le vent du Nord, transis par le froid et

l'obscurité; nous retournons bon pas, les cassons de porcelaine craquant sous nos pieds, avec mille débris qui ne se définissent plus.

PIERRE LOTI.

Terminons par cette appréciation des *expéditions coloniales* que M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, a publiée dans les *Pages Libres*, en l'adressant à « Jean Prolète ».

Si d'ailleurs, on cherche à quoi aboutissent pratiquement ces prétentions de supériorité de race ou de religion, on s'aperçoit de ceci, c'est qu'en Afrique, par exemple, là où les Européens n'occupent qu'une étroite lisière de terrain le long de la côte, la région la plus corrompue est précisément celle qu'ils habitent. C'est là que le droit du plus fort s'étale le plus honteusement ; c'est là que l'Européen abuse le plus du nègre et de la négresse. En s'avançant vers l'intérieur des terres, on trouve une zone où le blanc n'a pas encore pénétré, mais où le nègre est déjà pourri par la contagion des vices du blanc ou par ses liqueurs fortes. Ce n'est qu'en allant encore plus loin qu'on trouve les populations intactes, et les voyageurs qui les ont visitées les premiers sont d'accord pour les vanter. Il n'est pas de village en Europe où une troupe de voyageurs inconnus serait reçue comme l'ont été, sur certains points de l'Afrique, de courageux explorateurs, et s'il n'en est pas de même partout c'est qu'il y a eu des hommes de sang et de rapine qui avaient traversé le pays en semant les ruines sur leur passage, et répandant, au milieu de ces populations que nous appelons sauvages, la terreur

de voir apparaître à l'horizon des bandes formées d'hommes qui se disent civilisés.

Neuf fois sur dix, une expédition coloniale est un crime. Neuf fois sur dix, ceux qui s'y déterminent ou les provoquent, sont poussés par les plus mauvais instincts. Instinct de domination, c'est le fait du soldat ou de l'officier qui tire un coup d'un bon revolver, pour qu'on lui réponde par deux coups d'un mauvais fusil, qui ne blessent personne, mais dont il prend prétexte pour dire sa nation offensée, et la faire partir en guerre. Instinct de lucre : c'est le fait du marchand qui voudrait exploiter à son profit des richesses agricoles ou minérales d'un pays nouveau. Je mets volontiers un peu au-dessus du marchand et du soldat, lorsqu'il n'est pas un marchand déguisé lui-même, le missionnaire catholique, protestant ou bouddhiste, qui cherche à catéchiser des populations qu'il appelle idolâtres. Je le mets au-dessus quand il est désintéressé, et n'a rien à gagner lui-même au succès de ses efforts. Mais il n'en est pas moins dangereux, et sa mission pacifique ne fait pas moins de lui un agent de guerre, car lorsqu'il a réussi à se former un troupeau de fidèles, les prêtres idolâtres auxquels il a ravi leurs ouailles se fâchent comme s'ils étaient civilisés, et il en résulte des haines qui, comme toutes les haines religieuses, ne peuvent s'assouvir que dans le sang.

Et le beau de toute cette affaire, c'est que les querelles soulevées par l'officier, le marchand ou le missionnaire, finissent toujours par être réglées par le petit soldat, qui est tout à fait désintéressé dans la question. Et comme c'est toi, Jean Prolète ou Jacques Bonhomme, qui fournit le petit soldat sur mesure, c'est toi qui finis

par payer pour l'officier, le marchand, ou le missionnaire.

N'aimerais-tu pas mieux que ces honorables messieurs se tiennent tranquilles, ou que, lorsqu'ils se font des affaires, ils s'adressent à d'autres qu'à toi pour les régler ? Dis-leur un peu, pour voir, ou fais-le leur dire par ton député. Tu verras comme ils se calmeront. L'officier ne s'aventurera pas, lorsqu'il saura qu'il n'est pas suivi. Le marchand, privé du secours de sa force, cherchera davantage celui de la justice. Quant au missionnaire qui n'est que missionnaire, rien ne l'aidera mieux à être l'homme de paix qu'il doit être, que de savoir que personne ne fera plus la guerre pour lui. Tu verras, dans les récits qui suivent, ce que c'est que cette guerre et ce qu'elle te coûte. J'espère que tu concluras qu'il n'en faut plus de ces expéditions coloniales qui s'alimentent de ton argent et de tes fils. Tu te contenteras de digérer ce que tu as déjà imprudemment avalé sous forme de terres étrangères. Crois-moi, la digestion ne sera pas facile, et promet de durer.

E. DUCLAUX.

K. P. 259. — Les impôts en Indo-Chine.

Les partisans de l'expansion coloniale se félicitent de l'augmentation extraordinaire du produit des impôts en Indo-Chine. D'après les renseignements fournis par M. Doumer, les impôts qui ne rendaient en 1896 que 56 millions, produiront cette année 92 millions, soit 38 millions de plus. Si cette plus-value était due à un

accroissement de la richesse et du bien-être de la population, nous partagerions volontiers la joie de nos colonialistes. Malheureusement, un témoin bien informé et terriblement indiscret, le capitaine Bernard, nous a donné, dans la *Revue de Paris*, une explication beaucoup moins flatteuse de l'expansion des recettes du budget indo-chinois.

« En Annam, dit-il, le système fiscal tout entier a été adapté, non point à l'état réel du pays, mais à l'ignorance de ceux qui l'administrent.

« Les taxes ont été fixées arbitrairement. Quelques denrées, le sel et l'alcool, par exemple, ont formidablement augmenté de valeur : l'alcool acheté 7 cents aux distillateurs, est revendu 14 et au détail 18 ; le sel, acheté aux saulniers 7 cents le picul à Phan-Rang, est revendu à l'entrepôt de l'Etat, à côté de la saline, 78 ; il valait, en 1897, 12 cents à Thuan-An près de Haï ; un an plus tard, il était vendu 1 piastre 80, soit 15 fois plus. Non seulement les impôts sont devenus écrasants, ils varient encore constamment. Il n'y a pas d'année où on ne modifie soit le tarif, soit les bases mêmes de l'impôt, c'est-à-dire la superficie présumée des terres et leur classification, le nombre des inscrits. En 1897, en quelques semaines, c'est une véritable grêle qui s'abat : droits sur les allumettes, la cannelle, le papier timbré, le sel, l'alcool, les barques de rivières, les permis de coupe de bois, augmentation de l'impôt personnel et de l'impôt foncier, taxes de non-inscrits, enregistrement des brevets de mandarinat, unification des mesures linéaires et superficielles, et, plus tard, malgré les engagements pris, les droits sur le tabac, l'arec, le bois à brûler, les paillotes, le chaume même

dont l'indigène couvre les plus misérables cases. »

Cette grêle d'impôts, comme la nomme le trop naïf capitaine, a rempli les caisses du fisc, mais non sans produire les effets ordinaires de la grêle; elle a ravagé l'Annam au point de faire mourir de faim, pendant l'hiver 1897-98, plus de dix mille personnes dans les provinces de Quang-Tsi et de Quang-Bing.

Nous trouvons encore, dans les révélations du capitaine Bernard, quelques renseignements suggestifs sur le système perfectionné de gouvernement et les procédés de civilisation qui ont été introduits en Indo-Chine.

« Avant l'annexion, la Cochinchine était gouvernée par un Kinh Luoc et divisée en six provinces. Le personnel administratif et judiciaire se réduisait à une cinquantaine de mandarins de tout rang. Elle forme aujourd'hui vingt provinces, sous la direction d'un lieutenant gouverneur. Le nombre total des fonctionnaires des services civils, y compris le secrétariat du gouvernemeut de la Cochinchine, est de 290 pour une population de 2,300,000 habitants, soit 1 pour 7,900. Il est à Java de 365 pour 27,600.000 habitants, soit 1 pour 76.000. Le personnel judiciaire comprend 142 magistrats, soit environ 1 pour 16,000 habitants; il en comprend à Java 185, soit 1 pour 150.000. Le service du cadastre occupe 75 agents; à Java, pour une superficie cultivée huit fois plus grande, pour une population douze fois plus considérable, il n'en comporte que 62.

« A l'armée des fonctionnaires, il faut joindre une multitude d'interprètes et secrétaires, les magistrats ignorant la langue. Les charges sont formidables. En 1860, le budget de la Cochinchine était évalué à 3 mil-

lions de francs; il était de 14 millions en 1874 et de 31,670,000 en 1896. Le port de Saïgon n'a pas été amélioré; en revanche, on a construit un superbe théâtre et une cathédrale romaine. Quelques centaines d'Européens disposent d'un budget payé par 2 millions d'indigènes.

« Certaines séances du Conseil colonial de Cochinchine ressemblent à la scène fameuse que Ruy-Blas interrompt; elles sont consacrées au partage méthodique du budget; à la fin de 1886, le président du Conseil colonial avait à lui seul près de 2 millions de francs de travaux en adjudication; les fonctionnaires laissaient faire. N'était-ce pas cette assemblée qui décidait de l'augmentation des soldes, de l'allocation des indemnités? Le directeur de l'Intérieur lui-même, qui représente le gouvernement au sein du Conseil demanda et obtint, en 1885, que son traitement soit doublé.

« Ainsi, en Cochinchine, d'une part, un personnel administratif innombrable, des charges budgétaires énormes, d'autre part, un peuple abêti, une civilisation rudimentaire au point de vue intellectuel, industriel, agricole, voici les bienfaits de l'administration directe. C'est vers cet idéal pourtant que tendent les protectorats de l'Annam et du Tonkin. »

En moyenne, chaque Annamite paie 9 à 10 francs par tête. Les Indous paient 4 fr. 50, les indigènes des Indes néerlandaises, 5 fr. 65. Les Japonais, 7 fr. 40 en 1898. L'impôt est encore aggravé par les procédés de perception, sans oublier les confiscations.

« Lorsqu'une route en construction, dit notre capitaine, traversait des terrains particuliers, les propriétaires ne recevaient aucune indemnité. En janvier 1897,

à Hué, une avenue large de 20 mètres a été tracée, qui coupait le village de Phu-Cam et la plaine des Tombeaux ; on a renversé des cases, détruit des plantations, éventré six mille tombes, sans distribuer la moindre indemnité. Il a été procédé de la même manière dans certaines villes, à Hanoï par exemple, où les embellissements ont été faits à peu de frais au détriment des Annamites. »

On dira peut-être que ce mode d'exploitation coloniale n'est pas sans analogie avec le pillage, mais il s'agit de quasi-Chinois, et ne leur faisons-nous pas en pillant beaucoup d'honneur?

Journal des Économistes, nº du 15 avril 1901.

P. L. 300. — **Le XIXe siècle.**

I

Le trait caractéristique du siècle qui vient de finir, ce qui le distingue de tous ceux qui l'ont précédé, c'est le développement extraordinaire de la puissance productive de l'homme. Par la conquête et l'asservissement des forces mécaniques et chimiques ajoutées ou substituées à sa force physique dans l'œuvre de la production, il a pu augmenter, dans des proportions qui eussent semblé autrefois invraisemblables, les matériaux de la vie. On aura une idée de ce progrès, accompli surtout dans la seconde moitié du siècle, en consultant

les tableaux de l'accroissement de la richesse aux États-Unis, c'est-à-dire dans le pays où l'industrie est arrivée à son plus haut point de productivité. Tandis qu'en 1850 la richesse de l'Union américaine n'était évaluée qu'à 7 milliards 135 millions de dollars, soit à 308 dollars par tête, elle s'élevait, d'après le dernier recensement de 1900, à 90 milliards, soit à 1.180 dollars par tête. Dans la dernière décade seule, l'augmentation avait été de 35 milliards, — une somme de richesses plus considérable, au dire du Dr Powers, que celle que le continent américain tout entier avait pu accumuler depuis la découverte de Christophe Colomb jusqu'au commencement de la guerre de la Sécession. Il y a sans doute quelque chose à rabattre dans cette statistique américaine, et nous devons confesser, en toute humilité, que la richesse de l'Europe n'a pas fait, depuis un demi-siècle, une aussi prodigieuse enjambée, mais nous pouvons conjecturer, d'après les chiffres du rendement des impôts, sans parler d'autres indices, que dans tous les pays où le vieil outillage de la production industrielle et agricole a été transformé et renouvelé, la richesse s'est accrue dans une proportion au moins double de celle de l'augmentation de la population, malgré les charges et les obstacles de tous genres que les vices et l'ignorance des gouvernements aussi bien que ceux des gouvernés opposent à son développement naturel et régulier.

On s'expliquera ce phénomène si l'on songe à la somme énorme de travail à bon marché que nous ont procurée l'invention et les perfectionnements successifs de la machine à vapeur. On estime au plus bas mot que le travail d'un cheval-vapeur équivaut à celui de 10 hom-

mes[1]. Or, la statistique officielle nous apprend que le nombre des chevaux-vapeur s'est élevé en France de 60.000 en 1840 à 6.300.000 en 1897. C'est donc une somme de travail égale à celle de 63 millions d'hommes qui a été mise au service de l'industrie française. Et non seulement ce travail est plus économique de toute la différence du prix de la houille, nourriture de la machine, et de celui de l'alimentation végétale ou animale de l'homme, mais encore il développe une puissance et obtient des résultats qu'aucun déploiement de forces humaines ne pourrait atteindre. On aurait beau accumuler une masse de travail humain décuple de celle de la machine d'un train express, c'est à peine si l'on obtiendrait une vitesse dix fois moindre. Et en supposant que des milliers d'hommes échelonnés à portée de la voix fussent employés à transmettre un message, leur travail serait impuissant à rivaliser de vitesse avec celui du télégraphe, tout en coûtant des milliers de fois plus cher.

Mais l'accroissement de la quantité des produits et des services qui constituent la richesse n'a pas été le seul ni peut-être même le plus important résultat de la transformation de la machinerie de l'industrie ; elle en a eu deux autres d'une portée supérieure, en élevant la nature du travail réservé à l'homme dans l'œuvre de la production, et en étendant avec la sphère des échanges celle de la solidarité humaine.

1. L'homme ne peut, dans les meilleures conditions possibles, effectuer en dix heures qu'un travail de 220.000 kilogrammètres. En une heure, une machine de 1 cheval-vapeur fait 270.000 kilogrammètres, soit plus qu'un homme en dix heures. On peut donc avancer qu'il faut, en général, 10 hommes pour faire le travail d'une machine de 1 cheval-vapeur.

HENRI DE PARVILLE. (*Causeries scientifiques.*)

Les machines ne fournissent qu'un travail matériel dont les opérations doivent être dirigées ou tout au moins surveillées par l'intelligence de l'homme. Si elles le dispensent d'un effort physique, elles exigent une application constante de sa force intellectuelle et elles engagent souvent au plus haut degré sa responsabilité morale. Un conducteur de locomotive et un aiguilleur, par exemple, ne dépensent dans leur journée qu'une faible somme de force physique, mais leur attention doit être appliquée sans relâche à l'opération qui leur est confiée. Si leur intelligence n'y est pas suffisamment tendue, s'ils n'ont qu'à un faible degré le sentiment de leur responsabilité, ce défaut d'application à leur devoir peut causer la perte de centaines de vies, sans parler des dommages purement matériels. Mais l'exercice de l'intelligence et de la responsabilité ont pour effet naturel de développer les facultés mises en œuvre, et c'est ainsi que le niveau intellectuel et moral des ouvriers qui dirigent ou surveillent le travail des machines apparaît dans toutes les branches d'industrie que le progrès a touchées comme manifestement supérieur à celui des simples manœuvres qui font l'office de machines.

Le progrès industriel n'a donc pas eu seulement pour effet d'augmenter la quantité des produits, il a élevé, pour ainsi dire, la qualité des producteurs. Il y a encore un autre effet, non moins bienfaisant, c'est d'étendre et de multiplier les liens de solidarité entre les hommes. Dans les siècles qui ont précédé le nôtre, la sphère de la solidarité ne dépassait guère les frontières des États. Les membres de chaque nation formaient une société d'assurance mutuelle contre le risque d'invasion et de

pillage, quand ils n'étaient pas eux-mêmes envahisseurs et pillards. S'ils étaient intéressés à la prospérité les uns des autres, ils ne l'étaient point à celle des membres des autres nations. Ils avaient, au contraire, intérêt à la diminution des forces et des ressources des peuples avec lesquels ils étaient continuellement en guerre. Cet état de choses a changé, la solidarité a succédé à l'antagonisme, lorsque les échanges ont associé les intérêts des individus appartenant à des nations différentes. Or, c'est l'accroissement de la productivité de l'industrie qui a provoqué en la nécessitant l'extension de la sphère des échanges. Lorsque le travail, assisté par une machisie de plus en plus puissante, — et pour emprunter un exemple au rapport de Michel Chevalier sur l'Exposition de 1867, lorsque l'introduction du moteur circulaire a porté de 80 à 480,000 le nombre de mailles qui peuvent être confectionnées en une minute dans la fabrication des tricots, — le marché local a cessé de suffire à cette production exubérante, il a fallu agrandir son débouché, et il en a été ainsi dans toutes les industries où le travail à la machine se substituait au travail à la main. Alors, pour répondre à ce besoin d'extension des marchés, s'est produite une demande extraordinaire de progrès des moyens de communication. Les inventeurs, utilisant les découvertes de la science, se sont appliqués à satisfaire à cette demande ; la vapeur, puis l'électricité ont été employées à surmonter l'obstacle des distances. 780,000 kilomètres de chemins de fer, 1.800.000 kilomètres de lignes télégraphiques, construits presque en totalité dans la seconde moitié du siècle, des lignes de navigation à vapeur qui établissent des communications régulières entre les parties les plus éloignées du globe

ont commencé l'œuvre de l'unification des marchés des produits, des capitaux et du travail.

Malgré les obstacles que cette extension de la sphère des échanges a rencontrés dans les intérêts attachés à l'ancien état des choses, elle se poursuit avec une force d'impulsion irrésistible, et on peut déjà en apprécier la portée finale en comparant l'état de développement des rapports économiques des nations au début et à la fin du siècle.

Nous n'avons que des données partielles et incertaines sur le commerce extérieur des nations civilisées dans les siècles précédents ; nous savons seulement que le commerce de l'Angleterre en 1800 n'atteignait pas 2 milliards de francs [1] et que celui des autres nations réunies s'élevait à peine à ce chiffre ; en sorte que le commerce du monde civilisé tout entier ne depassait pas le commerce actuel de la Belgique. M. Levasseur l'évaluait dernièrement à 87 milliards pour la période 1894-95 [2], c'est-à-dire qu'il aurait au moins vingtuplé dans le cours du siècle. Le commerce international des capitaux ne s'est pas moins développé que celui des produits. La statistique ne nous fournit, à la vérité, aucune donnée sur la production du capital dans la période qui a précédé l'avènement de la grande industrie, et elle ne nous renseigne encore que d'une manière approximative sur son importance annuelle. M. Robert Giffen a évalué à 200 millions sterl. — 5 milliards de francs — le montant de l'épargne annuelle du Royaume-Uni, ce qui

1. 90.570 000 liv. st. à l'importation et 43 252.000 liv. st. à l'exportation.

2. *L'influence des voies de communication au* XIX[e] *siècle*, par E. Levasseur. *p. 13*.

est peut-être excessif. Mais on peut affirmer avec certitude que la productivité de l'épargne s'est accrue avec celle de l'industrie, et on sait que les pays où la production des capitaux s'est particulièrement développée, l'Angleterre, la France, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, en fournissent des quantités croissantes au reste du monde. La transformation de l'outillage de la production industrielle et agricole, sans oublier celle du matériel de guerre, maritime et terrestre, en a demandé des quantités énormes, surtout dans le dernier quart du siècle. Seule la construction des chemins de fer en a absorbé environ 200 milliards. Mais non moins que l'exportation des produits, celle des capitaux crée et multiplie les liens de solidarité entre les peuples. Les pays importateurs de capitaux sont intéressés à la prospérité de ceux qui les produisent, afin de les obtenir en abondance et à bon marché, les pays exportateurs le sont plus encore à celle de leurs débiteurs.

Le développement de la production, déterminé par la création d'une machinerie à la fois plus puissante et plus économique, a élargi aussi, quoique dans une proportion moindre, les débouchés du travail. La population s'est accrue dans la mesure de l'extension de son débouché ; elle a doublé en Europe dans le cours du XIXe siècle, et elle a fourni, en outre, à l'émigration un contingent qui a dépassé en une seule année celui qu'elle lui fournissait auparavant en un siècle. De 10.000 individus en 1820, l'émigration s'est élevée à 871.000 en 1887 et, en l'espace de quatre-vingts ans, elle n'a pas porté moins de 15 millions d'hommes de race blanche dans les autres parties du globe. Ces émi-

grants ont fécondé par leur travail et acquis au domaine de la civilisation d'immenses régions, dont les ressources naturelles demeuraient improductives; ils ont fait souche de peuples nouveaux, approvisionné l'Europe de matières premières et denrées alimentaires, agrandi les débouchés de son industrie et étendu, avec la sphère de l'échange, celle de la solidarité des intérêts.

Telle a été l'œuvre capitale du XIX[e] siècle, et la meilleure part de son actif. A des États isolés et politiquement hostiles, il a commencé à substituer des nations économiquement unies par les liens de plus en plus nombreux et serrés de l'échange. Et cette extension de la sphère de l'échange a eu, en même temps, pour résultat d'internationaliser le progrès lui-même. Toutes les nations se trouvant désormais en concurrence, leurs industries sont obligées de s'assimiler tous les progrès réalisés ailleurs, sous peine d'être exclues du marché général, et même de leur propre marché. Au commencement du siècle ces progrès qui multipliaient les produits en abaissant les frais de la production étaient, pour ainsi dire, le monopole de l'Angleterre. Après s'être efforcés de se protéger contre eux, par les barrières de la douane, les industriels du continent ont compris la nécessité de les imiter, et c'est ainsi que les produits manufacturés de la France, de la Suisse et, en dernier lieu, de l'Allemagne, ont réussi, grâce au stimulant de la concurrence britannique, à dépasser en quantités croissantes les frontières du marché national.

Aujourd'hui a surgi un nouveau concurrent : l'industrie américaine, armée de machines-outils qui abaissent encore les prix de revient ; demain surgira peut-être la concurrence chinoise, dont la bienfaisante influence

s'ajoutera à celle de la concurrence américaine pour provoquer en Europe un mouvement de réforme des *impedimenta* politiques, fiscaux, protectionnistes, qui élèvent artificiellement le prix des matériaux de la vie.

Avons-nous besoin d'ajouter que des siècles se passeront avant que l'humanité soit exposée à produire plus qu'elle ne peut consommer ? Malgré l'essor que la conquête d'un contingent colossal de forces naturelles est en train d'imprimer à sa capacité productive, l'humanité est encore pauvre, très pauvre, et il faudra que sa production annuelle soit au moins décuplée pour lui assurer une modeste aisance.

Mais c'est seulement par l'extension de l'organisme de la production et de l'échange que le travail, assisté des forces de la nature, pourra satisfaire avec une abondance de plus en plus grande les besoins, encore aujourd'hui incomplètement desservis, de la consommation. Or cet organisme est d'une sensibilité extrême, et à mesure qu'il s'étend et solidarise des intérêts plus nombreux dans les différentes parties du globe, les causes de perturbation, telles que les guerres et les autres calamités dues aux vices et à l'ignorance des gouvernements et des individus, qui se manifestent sur un point du marché agrandi des échanges, se répercutent sur tous les autres. Ces causes de désordre et de ruine n'ont pas cessé de se multiplier et même de s'aggraver dans le cours du siècle, et, en regard des progrès qui contituent son actif, elles ont produit un passif qui a absorbé, sinon la totalité, au moins une part trop considérable de cet actif de progrès.

II

Il semblerait que l'accroissement extraordinaire du commerce international, en développant entre les peuples la solidarité des intérêts et en augmentant, par là même, le besoin de la paix eût dû rendre les guerres plus rares. On pouvait d'autant plus se bercer de cette espérance que les progrès de l'industrie augmentaient chaque jour le nombre et la richesse de la classe dirigeante de la production et lui valaient une part d'influence plus considérable dans le gouvernement des États. Cependant, il n'en a pas été ainsi. Les guerres n'ont pas été moins nombreuses au XIXe siècle et elles ont été bien autrement destructives et coûteuses qu'elles ne l'avaient été au XVIIIe.

Nous ne possédons pas le compte des vies humaines que la guerre a consommées depuis les dernières années du règne de Louis XIV jusqu'à la Révolution française, mais c'est le porter fort haut que de l'évaluer à un million. Les armées étaient alors peu nombreuses et les difficultés du recrutement obligeaient les généraux à ménager la vie de leurs soldats. La Révolution a changé cet état de choses en mettant à la disposition des chefs des armées républicaines ou impériales un nombre illimité de réquisitionnaires ou de conscrits. Ils ont obtenu ainsi un avantage décisif sur leurs adversaires, accoutumés aux pratiques de l'ancien système, et l'on sait que Moreau qualifiait Napoléon de vainqueur à raison de 10.000 hommes par heure. Le peu de développement du crédit public obligeait de même les gouvernements à limiter leurs armements, et à conclure la paix

aussitôt que leur trésor était épuisé. La faible augmentation des dettes publiques dans le cours du XVIIIe siècle nous fournit à cet égard une indication positive. D'après une statistique dressée par Dudley Baxter elles ne se seraient accrues que de 5 milliards dans la période de 1715 à 1793[1], mais à dater de cette époque, on voit l'industrie destructive de la guerre prendre un essor plus prodigieux encore que celui des industries productives. Les guerres de la Révolution et de l'Empire consommèrent environ 5 millions d'hommes ; et ce compte s'est particulièrement accru dans la seconde moitié du siècle. En additionnant les victimes de la guerre depuis la Révolution, on est arrivé au monstrueux total de 19.840.000, près de 20 millions pour les pays appartenant à notre civilisation. La consommation des capitaux a progressé plus rapidement encore que celle des hommes. En sus des dépenses couvertes annuellement par l'impôt, la guerre et la paix armée, autrement dit la préparation à la guerre, ont participé pour cent milliards,

1 D'après les recherches de M. Dudley Baxter (dans son ouvrage *National-Debts*), recherches qui sont, il est vrai, en partie conjecturales pour les périodes un peu éloignées de nous, l'ensemble des dettes nationales des pays civilisés montait, en 1715, à 7 milliards 500 millions de francs. En 1793, l'ensemble des dettes publiques des contrées de notre groupe de civilisation, y compris les États-Unis et l'Inde anglaise, s'élevait à 12 milliards et demi de francs; l'Angleterre devait, à elle seule, plus de la moitié de cette somme. De 1793 à 1820, les dettes nationales s'accrurent infiniment plus que dans les quatre-vingts années précédentes : l'ensemble, à la dernière de ces dates, peut être évalué à 38 milliards de francs dont 23 milliards pour la seule dette anglaise. De 1820 à 1848, le monde jouit d'une paix profonde. Aussi les engagements des nations ne s'élevaient-ils, en 1848, qu'à 43 milliards environ. La Révolution de 1848, les guerres du second Empire, etc., ont porté cette somme à 97.774.000.000 de francs en 1870. On peut estimer enfin que l'ensemble des dettes des nations plus ou moins civilisées dépasse actuellement 130 milliards. (Paul Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des finances*, T, II, chap. XIV. Les dettes des grands États.)

au plus bas mot, à l'augmentation des dettes publiques dans le cours du siècle.

Cependant, ce qui était jadis la raison d'être de la guerre a cessé d'exister. Aussi longtemps que les peuples civilisés ont été menacés de destruction ou tout au moins de dépossession par les invasions des barbares, la guerre a été une nécessité. Car il fallait bien s'assurer contre un péril toujours imminent et inévitable.

Mais grâce aux progrès du matériel et de l'art de la destruction — et ces progrès n'ont pas été, pour le dire en passant, moins utiles que ceux du matériel et des arts de la production — ce péril a disparu. Les peuples civilisés envahissent au contraire et s'approprient les régions occupées par leurs anciens envahisseurs. La guerre ne s'impose plus à eux. Elle dépend de leur volonté.

Il s'agit donc de savoir s'ils ont encore intérêt à la vouloir. Cet intérêt existait sans aucun doute pour les aristocraties qui trouvaient dans la conquête d'un État ou d'une province un supplément de serfs ou de sujets qui leur fournissaient, par les corvées, les redevances ou les impôts, un supplément de revenus. Mais que peut bien rapporter la conquête de la province ou de l'État le plus riche à une nation qui demande ses moyens de subsistance non plus au pillage ou à l'exploitation du travail de ses esclaves, de ses serfs ou de ses sujets mais à la culture de son sol et à la pratique de son industrie? L'expérience de toutes les guerres qui ont ravagé le monde dans le cours de ce siècle n'a-t-elle pas attesté qu'elles ont coûté aux vainqueurs plus qu'elles ne leur ont rapporté? Comment donc s'expliquer que des êtres pourvus de raison et sachant compter continuent à pra-

tiquer une industrie qui travaille à perte? Ce serait là sans doute un phénomène inexplicable, et une aberration du ressort des médecins aliénistes si les producteurs — chefs d'industries, capitalistes et ouvriers qui paient les frais de toutes les guerres possédaient dans le gouvernement des nations une influence prépondérante. Mais en dépit des révolutions, des unifications et des constitutions politiques qui ont eu pour objet d'affranchir les nations de l'exploitation d'une caste nationale ou étrangère, la forme de leurs gouvernements seule a changé, le fond est demeuré le même. Les intérêts particuliers n'ont pas cessé de se coaliser pour faire la loi à l'intérêt général. Et dans toute l'Europe les intérêts engagés dans la conservation de l'état de guerre, intérêts militaires et politiques, sont demeurés prépondérants. Les armées et les fonctions publiques, qui étaient sous l'ancien régime l'unique débouché de la classe gouvernante, n'ont pas cessé d'être considérées comme supérieures aux autres emplois de l'activité humaine. Elles attirent encore de préférence les rejetons de l'ancienne classe dominante avec les parvenus de la nouvelle, et constituent un puissant faisceau d'intérêts, aussi bien dans la plupart des républiques que dans les monarchies. Or, la guerre étant aujourd'hui comme elle l'était jadis une source de profits et d'honneurs pour les militaires professionnels, il est naturel qu'ils y poussent. « Connaissez-vous bien mon armée? disait Napoléon. C'est un chancre qui me dévorerait si je ne lui donnais de la pâture [1]! »

1. Extrait d'une conversation de Napoléon avec le mathématicien Comeau :

« Napoléon considérait Comeau comme un amateur savant, fai-

Cette pâture, les détenteurs du pouvoir, chefs d'États et politiciens, sont d'autant plus disposés à la lui donner que la guerre fait taire les oppositions et ajourne, sauf à les aggraver plus tard, les difficultés intérieures. On s'explique donc que la guerre ait survécu aux périls qui menaçaient la civilisation, et il y a grande apparence qu'elle leur survivra aussi longtemps que cette industrie destructive disposera d'une influence politique supérieure à celle des industries productives qui en supportent les frais et les dommages. On s'explique aussi que l'accroissement extraordinaire de la productivité de l'industrie, en augmentant la richesse et la puissance des nations, ait déterminé un développement correspondant des appareils de guerre. Du moment où le risque de guerre subsiste et peut échoir du jour au

sant de l'algèbre avec ses données. Souvent il lui demandait pour savoir s'il avait deviné ses opérations : « Etes-vous content de vos x ? » Un jour, il lui dit : « Je crois me rappeler que vous êtes d'une certaine force et que vous concevez très bien que moins par moins donne plus. Je n'ai pas trop mal appliqué ce précepte. Moins l'Allemagne, moins l'Autriche, moins la Prusse, moins l'Italie, convenez (et en se montrant que je forme un beau *plus!*

— Oui, Sire, répondit Comeau, je vois dans tous ces moins un plus hors de tout calcul ; mais j'avoue que, si les équations m'avaient traité de même, je m'arrêterais pour contempler mon ouvrage.

Cela était hardi. Que réplique l'Empereur ? « Non, vous ne vous arrêteriez pas. On ne peut pas s'arrêter... Connaissez-vous bien mon armée ? C'est un chancre qui me dévorerait si je cessais de lui donner de la pâture ! » Cette réponse terrible explique tout le système de Napoléon. Son Empire était fondé sur la guerre et sur la conquête. A ses soldats insatiables de gloire et qu'il avait promenés victorieusement de capitales en capitales, il fallait de nouveaux triomphes. On a dit que l'Empereur aurait dû s'arrêter après Wagram. Il l'aurait voulu qu'il ne l'aurait pas pu. Qu'eût-il fait de ces masses énormes préparées avec tant de soin pour l'unique objet de la guerre ? Qu'eût-il fait de ces maréchaux, de ces généraux, de ces jeunes et vaillants officiers qui rêvaient de la conquête du monde ?

Henri WELSCHINGER. *Journal des Débats*, 14 juillet 1900.

lendemain, sous la pression d'intérêts qui demandent une pâture, il faut bien s'armer contre ce risque, opposer à l'ennemi une puissance destructive au moins égale à la sienne et, par conséquent, l'augmenter dans la proportion des forces et des ressources que créent et développent les progrès de l'industrie. Cette proportion, le régime de la paix armée l'a certainement atteinte aujourd'hui en Europe, s'il ne l'a point dépassée.

Ces énormes effectifs que nécessite le régime de la paix armée ne peuvent, d'ailleurs, sous peine de se rouiller, demeurer toujours inactifs. Un chômage trop prolongé détériore les ateliers de la destruction aussi bien que ceux de la production. La guerre est nécessaire à la santé des armées. Aussi enseigne-t-on dans les écoles militaires que chaque génération doit avoir la sienne. Mais les dettes publiques se sont tellement alourdies et le prix de revient d'une guerre entre des nations égales en puissance s'est tellement accru qu'il est devenu de plus en plus difficile de donner satisfaction aux professionnels de l'art. Qu'a-t-on fait ? On a remplacé, dans ce dernier quart de siècle, les guerres, désormais trop coûteuses entre les nations civilisées, par des guerres de conquête, d'exploitation ou de rapine, en dehors du domaine de la civilisation. Les gouvernements européens se sont partagé l'Afrique, et ils mettent aujourd'hui la Chine au pillage, sous prétexte d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie et de faire participer les nègres, sans oublier les Chinois, aux bienfaits de notre civilisation. Mais il suffit d'additionner et de comparer les frais de conquête et de conservation des colonies, des protectorats et des zones d'influence avec les profits qu'en tirent l'industrie et le

commerce, pour être édifié sur la valeur de ce prétexte. La conquête, l'assujettissement, l'exploitation fiscale et protectionniste n'ont pas la vertu d'étendre les débouchés de l'industrie et du commerce. Ils contribuent plutôt à les resserrer en augmentant les charges que les budgets de la guerre, de la marine et des colonies font peser sur toutes les branches de la production. Quant à la civilisation, est-ce bien par le massacre et le pillage qu'on peut en faire apprécier les bienfaits aux « Barbares? »

Aux frais d'armement hors de toute proportion avec les besoins réels de sécurité des peuples civilisés, aux guerres engagées pour donner satisfaction à des intérêts de caste, de parti ou de dynastie, il faut ajouter dans la colonne du passif du XIXe siècle une augmentation continue du prix des services sur lesquels les gouvernements font main basse aux dépens de l'activité privée, et les frais d'un système de prétendue protection de l'industrie qui ne rétribue aucun service.

Les révolutions et les réformes politiques qui ont eu pour objet d'enlever aux oligarchies nobiliaires et cléricales de l'ancien régime le monopole du gouvernement des nations n'ont eu, en fait, d'autres résultats que d'étendre successivement ce monopole et de conférer ainsi à une classe de plus en plus nombreuse le pouvoir et l'influence naturellement attachés à la possession de l'État. Les fonctions qui servaient de débouchés à l'ancienne classe gouvernante n'ont plus suffi à la nouvelle. Il a fallu les multiplier pour satisfaire à l'accroissement de la demande. L'extension des attributions de l'État est devenue par conséquent une nécessité politique. En vain, les économistes, gens naïfs et

incapables d'apprécier ce genre de nécessité, se sont évertués à démontrer que les produits et les services de l'État reviennent plus cher aux consommateurs que ceux de l'industrie privée, que les fonctionnaires de l'État sont plus mal recrutés, moins laborieux et moins serviables que ceux des entreprises particulières, rien n'y a fait. Sous la pression irrésistible des influences électorales et autres, l'État a étendu ses attributions et multiplié ses fonctionnaires, et les petits États municipaux, départementaux ou provinciaux, ont suivi partout l'exemple du grand. Pour ne citer que la France, le nombre des fonctionnaires publics de tout ordre s'y est élevé, dans le cours du siècle, de 60.000 à 400.000, et l'étatisme va, de même, se propageant dans les autres pays, sans excepter l'Angleterre, à mesure que l'extension de la classe gouvernante augmente la demande des places.

Aux bénéfices provenant du monopole des fonctions publiques se joignaient, sous l'ancien régime, ceux des privilèges en matière d'impôts et des redevances féodales. Ces privilèges et ces redevances, après avoir été abolis sous leurs anciennes formes, ont peu à peu reparu, sous d'autres formes adaptées aux intérêts dominants. Les impôts indirects et les monopoles qui pèsent principalement sur les couches politiquement les moins influentes de la population, et qui ne figuraient en France que pour un tiers dans le budget des recettes, ont atteint successivement la proportion des deux tiers. Les droits de douane que le traité de 1786 avait abaissés, sous l'influence des doctrines libérales, propagées en Angleterre par l'école d'Adam Smith, en France par celle de Quesnay et de Turgot,

ont été relevés, d'abord à titre d'instruments de guerre, ensuite d'instruments de protection et mis au service des intérêts politiquement influents. Ils ont remplacé, pour les grands propriétaires terriens, les redevances féodales et ont été étendus aux détenteurs de la propriété industrielle coalisés avec eux.

Cette coalition s'est rompue en Angleterre, et les intérêts agrariens réduits à leurs propres forces ont succombé sous l'effort de la Ligue contre les lois céréales. La multitude, exonérée du tribut qu'elle payait aux intérêts privilégiés, a pu augmenter sa consommation des articles de nécessité et de confort tout en accroissant son épargne, et l'industrie britannique encouragée par le développement de la consommation et stimulée par la concurrence, a pris un essor merveilleux [1].

L'exemple de l'Angleterre a été suivi d'abord par les autres nations et on put croire, un moment, qu'une nouvelle ère de liberté et de paix allait s'ouvrir pour le

1. Nous empruntons à l'*Individualiste*, le tableau suivant des résultats de la politique du libre-échange en Angleterre :

	ANNÉES				
	1859-60 Millions de l.s.	1869-70 Millions de l.s.	1879-80 Millions de l.s.	1889-90 Millions de l.s.	1899-1900 Millions de l.s.
	—	—	—	—	—
Revenu national	70	74	79	89	120
Dette nationale	828	800	777	691	639
Propriété imposée, impôt sur le revenu, valeur annuelle en gros	335	445	577	669	759*
Placem. à la caisse d'épargne	39	51	76	108	182
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
Consommation de thé par habitant	2.7	3.6	4.7	5.0	5.9
Consommation de sucre par habitant	35	53	66	77	91

monde. Mais l'illusion a été courte. Les intérêts militaristes et protectionnistes n'ont pas tardé à reprendre le dessus. La guerre de la Sécession américaine, en donnant la victoire aux États protectionnistes, leur a permis d'élever le tarif au gré de leurs appétits. La guerre franco-allemande, en provoquant, avec une recrudescence du militarisme, l'accroissement général des budgets de la guerre, a obligé les gouvernements à demander à leurs parlements un complément de ressources. La coalition protectionniste a trouvé cette occasion favorable pour se reformer et mettre à prix son concours.

Les tarifs de douane ont été relevés dans le double intérêt de la fiscalité et de la protection. En Allemagne, en Italie, en France, les droits sur les articles de pre-

	MOYENNES ANNUELLES				
	1854-59 Millions de l.s.	1860-69 Millions de l.s.	1870-79 Millions de l.s.	1880-89 Millions de l.s.	1890-99 Millions de l.s.
Importations nettes (importat. moins les réexportat..	144	216	305	331	375
Exportations (de produits anglais seulement	113	160	218	230	237
	Par millions de tonnes	Par millions de tonnes	Par millions de tonnes	Par millions de tonnes	Par millions de tonnes
Navigat. entrée dans les ports anglais (moins le cabotage).	10.000	14.300	23.700	31.600	41.000
Bateaux construits par des propriétaires anglais. . . .	230	314	398	500	605
Fonte produite.	3 460	2.520	6.390	7.900	7.950
Coton brut travaillé dans les manufactures.	385	358	556	657	696

Or accumulé : De 1858 à 1899 le total des importations nettes d'or s'est élevé à l.s. 148.000.000 ou 3.700.000.000 de francs.

1 livre sterling ou l.s. = 25 francs.

1 livre anglaise vaut 497 grammes.

(*) Ce dernier chiffre aurait même été plus fort : mais des changements fiscaux récents ont exempté d'impôts certains petits revenus.

mière nécessité, le pain et la viande, ont été exhaussés de manière à en élever les prix d'un tiers ou de moitié, dans l'intérêt des propriétaires fonciers, tandis que d'autres exhaussements de tarifs sur les matériaux des vêtements, de l'ameublement, des transports, fournissaient, avec l'adjonction d'un système de primes, la part de leurs alliés, les propriétaires d'industries, aux dépens de la généralité des consommateurs et des contribuables. Aux impôts que ceux-ci doivent à l'État s'ajoutent les impôts qu'ils ne doivent pas, et qui ne sont, en réalité, autre chose que les vieilles redevances féodales transformées et modernisées.

On s'explique donc que l'augmentation extraordinaire de la richesse, déterminée par une merveilleuse efflorescence de progrès n'ait pas accru d'une manière équivalente le bien-être des peuples civilisés. L'incapacité et les vices des gouvernements, le militarisme, l'étatisme, le protectionisme, ont dévoré une forte part de cette plus-value de l'industrie. L'ignorance et l'insuffisance morale des individus émancipés de l'onéreuse tutelle de la servitude, mais encore incapables de supporter tout le poids de la responsabilité attachée à la liberté, en ont détruit ou stérilisé une autre part. Il faut bien le dire : La multitude qui vivait au jour le jour du produit de son travail ne possédait ni la capacité ni les ressources nécessaires pour mettre en pleine valeur son capital de forces productives. Comme le constatait Adam Smith, l'ouvrier dépourvu d'avances se trouvait vis-à-vis de l'employeur dans une situation inégale, qu'aggravait la défense de remédier à cette inégalité par l'association. D'un autre côté, il avait à faire le difficile apprentissage de la liberté, il devait régler et contenir ses besoins ac-

tuels en prévision des nécessités futures, pourvoir aux accidents et aux chômages, remplir toutes ses obligations envers lui-même et envers les êtres dont il était responsable. Doit-on s'étonner s'il n'a point suffi à cette tâche, si, avec un salaire débattu dans des conditions inégales et diminué par les charges des impôts qu'il devait et celles des impôts qu'il ne devait pas, il ait trop souvent succombé sous le faix, et si, en même temps que croissait la richesse, se propageaient la misère et la dégradation morale?

Ces maux qui ont accompagné la transformation de l'industrie et l'émancipation des classes ouvrières, les économistes se sont appliqués à les rattacher à leurs véritables causes, et à réclamer les réformes propres à y remédier. Mais ces réformes se heurtent à des intérêts puissants et intraitables, et elles n'ont point d'ailleurs une efficacité immédiate et radicale. Les socialistes ont eu plus de succès en attribuant en bloc les souffrances de la multitude à un pouvoir mystérieux et redoutable qu'ils ont désigné et stigmatisé sous le nom de tyrannie du capital. Cette tyrannie, ils convient les masses ouvrières à la renverser, en employant le procédé expéditif d'une révolution sociale. La révolution faite, les socialistes autoritaires, collectivistes ou communistes, se proposent de charger l'État de réorganiser la société; les socialistes anarchistes, au contraire, veulent abolir l'État, mais les uns et les autres s'accordent sur un point essentiel : la confiscation du capital.

Et telle est la solution de la question sociale qui tient le record de la popularité à l'aurore du xxe siècle.

III

Le XIXe siècle lègue à son successeur un héritage de milliardaire. Aucun de ses prédécesseurs n'a autant grossi la fortune qu'il avait reçue. Mais s'il a agrandi son domaine et augmenté dans des proportions auparavant inconnues la somme de ses richesses immobilières et mobilières, il laisse cet énorme héritage fortement grevé de dettes. Il lègue aussi à ses héritiers, sans parler des vices communs à tous les siècles, et dont il ne s'est guère appliqué à se corriger, des habitudes enracinées et aggravées de dissipation et de gaspillage.

Le XXe siècle continuera sans aucun doute à accroître la productivité de l'industrie et à multiplier la richesse. Ses savants, ses inventeurs, ses industriels, ses capitalistes, ses ouvriers ne chômeront point, ils travailleront sans relâche à augmenter la somme des matériaux de la civilisation et du bien-être. Mais il est malheureusement permis de craindre que l'œuvre de ces artisans laborieux de la production ne continue à être contrariée, par l'aveugle égoïsme des intérêts, que ses fruits ne soient, comme d'habitude, détournés de leur destination utile, et employés à des fins nuisibles.

Pendant que la science et l'industrie multiplient la richesse, le militarisme, l'étatisme et le protectionnisme, en attendant le socialisme, s'associent pour la détruire, et en épuiser la source. Les recettes que le travail annuel des nations fournit au budget des gouvernements ne suffisent plus à leurs dépenses. C'est en grevant le travail des générations futures qu'ils rétablissent l'équilibre. Les dettes publiques de l'Europe ont

doublé dans la seconde moitié du siècle. En suivant la même progression, elles atteindront pour le moins 400 milliards en l'an 2000. Quels que soient les progrès de la production, ce fardeau ne dépassera-t-il pas les forces des producteurs? Souhaitons donc — et c'est le vœu le plus utile que nous puissions adresser à notre descendance, — que le xxe siècle n'excelle pas seulement, comme son devancier, à produire de la richesse, mais qu'il apprenne à la mieux employer.

[1] *Journal des Économistes*, n° du 15 janvier 1901.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

SAINT-DENIS. — IMP. H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

21

^B

